



GUIDE CORAN

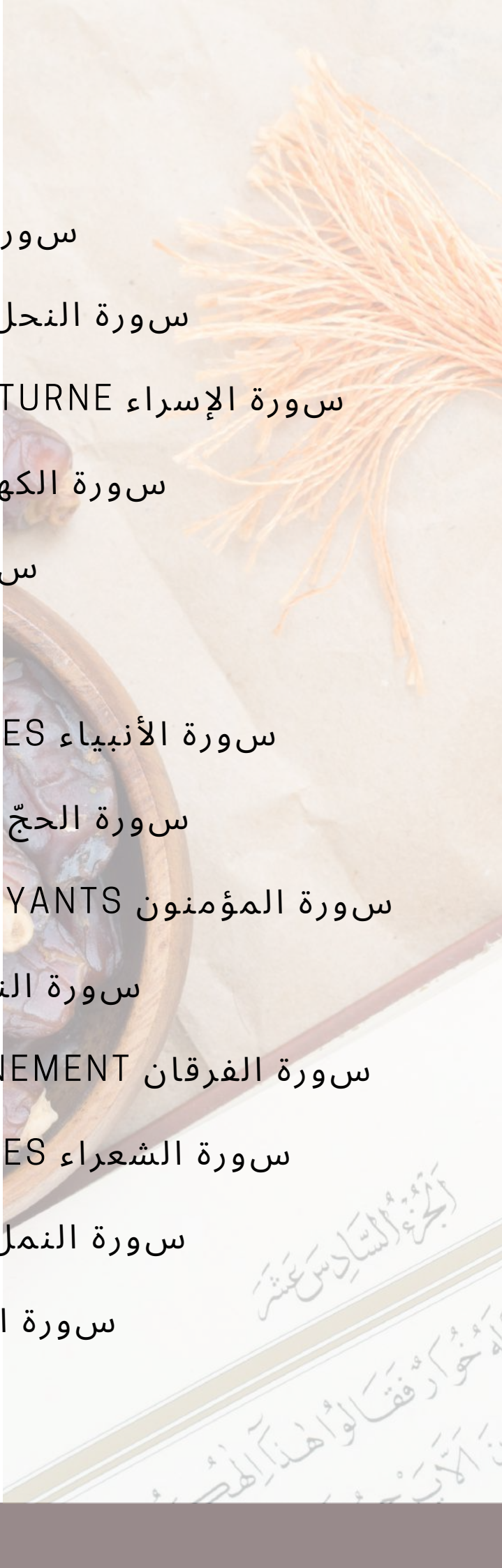
EDITION 2022

ANNEXE

CONCORDANCE DES SOURATES

- 1 - AL FATIHA - PROLOGUE سورة الفاتحة
- 2 - AL BAQARA - LA VACHE سورة البقرة
- 3 - AYL IMRAN - LA FAMILLE DE IMRAN سورة آل عمران
- 4 - AN-NISA - LES FEMMES سورة النساء
- 5 - AL MAIDA - LA TABLE SERVIE سورة المائدة
- 6 - AL AN'AM - LES BESTIAUX سورة الأنعام
- 7 - AL A'RAF - LES MURAILLES سورة الأعراف
- 8 - AL ANFAL - LE BUTIN سورة الأنفال
- 9 - AT-TAWBA - LE REPENTIR سورة التوبة
- 10 - YOUNOUS - JONAS سورة يونس
- 11 - HOUD - HOUD سورة هود
- 12 - YOUSSEUF - JOSEPH سورة يوسف
- 13 - AR-RA'D - LE TONNERRE سورة الرعد
- 14 - IBRAHIM - IBRAHIM سورة إبراهيم

ANNEXE

- 
- 15 - AL HIJR - AL HIDJR سورة الحجر
- 16 - AN-NAHL - LES ABEILLES سورة النحل
- 17 - AL ISRA - LE VOYAGE NOCTURNE سورة الإسراء
- 18 - AL KAHF - LA CAVERNE سورة الكهف
- 19 - MARYAM - MARIE سورة مريم
- 20 - TAHA - TA-HA سورة طه
- 21 - AL ANBIYA - LES PROPHÈTES سورة الأنبياء
- 22 - AL HADJ - LE PELERINAGE سورة الحجّ
- 23 - AL MOUMINOUN - LES CROYANTS سورة المؤمنون
- 24 - AN-NOUR - LA LUMIÈRE سورة النور
- 25 - AL FOURQAN - LE DISCERNEMENT سورة الفرقان
- 26 - ASH-SHOUARA - LES POÈTES سورة الشعراء
- 27 - AN-NAML - LES FOURMIS سورة النمل
- 28 - AL QASAS - LE RÉCIT سورة القصص

ANNEXE

- 29 - AL ANKABOUT - L'ARAIGNÉE - سورة العنكبوت
- 30 - AR-ROUM - LES ROMAINS سورة الروم
- 31 - LOUQMAN - LOUQMAN سورة لقمان
- 32 - AS-SADJDA - LA PROSTERNATION سورة السجدة
- 33 - AL AHZAB - LES COALISÉS سورة الأحزاب
- 34 - SABA - SABA سورة سبأ
- 35 - FATIR - LE CRÉATEUR سورة فاطر
- 36 - YA-SAN - YA-SIN سورة يس
- 37 - AS-SAFFAT - LES RANGÉES سورة الصافات
- 38 - SAD - SAD سورة ص
- 39 - AZ-ZOUMAR - LES GROUPEES سورة الزمر
- 40 - GHAFIR - LE PARDONNEUR سورة غافر
- 41 - FOUSSILAT - LES VERSETS DÉTAILLÉS سورة فصّلت
- 42 - ASH-SHOURA - LA CONSULTATION سورة الشورى
- 43 - AZ-ZOUKHROUF - L'ORNEMENT سورة الزخرف

ANNEXE

- 44 - AD-DOUKHAN - LA FUMÉE - سورة الدخان
- 45 - AL JATHIYA - L'AGENOUILLÉE سورة الجاثية
- 46 - AL AHQAF - AL AHQAF سورة الأحقاف
- 47 - MUHAMMAD - MUHAMMAD سورة مُحَمَّد
- 48 - AL FATH - LA VICTOIRE ECLATANTE سورة الفتح
- 49 - AL-HOUJOURAT - LES APPARTEMENTS سورة الحجرات
- 50 - QAF - QAF سورة قف
- 51 - ADH-DHARIYAT - QUI EPARPILLEMENT سورة الذاريات
- 52 - AT TOUR - AT TOUR سورة الطور
- 53 - AN-NADJM - L'ETOILE سورة النجم
- 54 - AL QAMAR - LA LUNE سورة القمر
- 55 - AR-RAHMAN - LE TOUT MISÉRICORDIEUX سورة الرحمن
- 56 - AL WAQIA - L'EVÈNEMENT سورة الواقعة
- 57 - AL HADID - LE FER سورة الحديد
- 58 - AL MOUDJADALA - LA DISCUSSION سورة المجادلة

ANNEXE

- 59 - AL HASHR - L'EXODE سورة الحش
- 60 - AL MOUMTAHANA - L'EPROUVÉE سورة الممتحنة
- 61 - AS-SAFF - LE RANG سورة الصف
- 62 - AL JOMOUA - LE VENDREDI سورة الجمعة
- 63 - AL MONAFIQOUN - LES HYPOCRITES سورة المنافقون
- 64 - AT-TAGHABUN - LA GRANDE PERTE سورة التغابن
- 65 - AT-TALAQ - LE DIVORCE سورة الطلاق
- 66 - AT-TAHRIM - L'INTERDICTION سورة التحريم
- 67 - AL MOULK - LA ROYAUTÉ سورة الملك
- 68 - AL QALAM - LA PLUME سورة القلم
- 69 - AL HAQQA - CELLE QUI MONTRE LA VÉRITÉ سورة
- الهاقّة
- 70 - AL MAARIJ - LES VOIES D'ASCENSION سورة المعارج
- 71 - NOUH - NOÉ سورة نوح
- 72 - AL DJINN - LES DJINNS سورة نوح
- 73 - AL MOUZZAMMIL - L'ENVELOPPÉ سورة المزمل

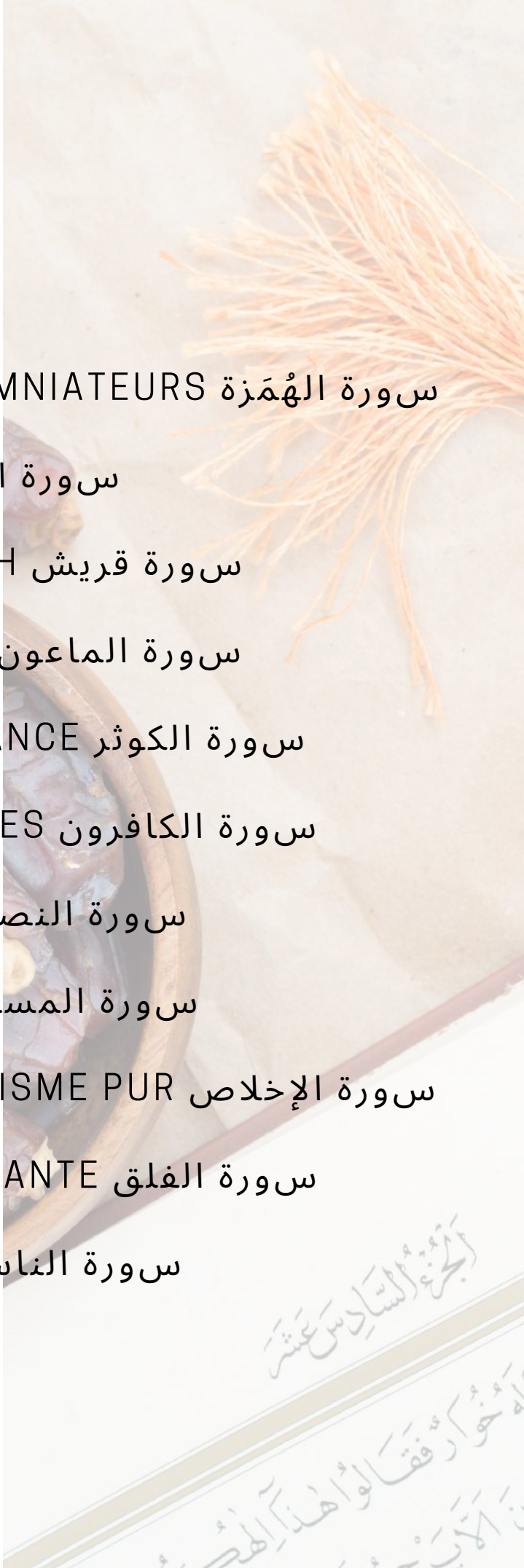
ANNEXE

- 74 - AL MOUDDATHHIR - LE REVÊTU D'UN MANTEAU
- 75 - AL QIYAMA - LA RÉSURRECTION سورة القيامة
- 76 - AL INSAN - L'HOMME سورة الإنسان
- 77 - AL MOURSALAT - LES ENVOYÉS سورة المرسلات
- 78 - AN-NABA - LA NOUVELLE سورة النبأ
- 79 - AN-NAZIAT - CEUX QUI ARRACHENT LES AMES
- 80 - AABASA - IL S'EST RENFROGNÉ سورة عبس
- 81 - AT-TAKWIR - L'OBSCURCISSEMENT سورة التكوير
- 82 - AL INFITAR - LA RUPTURE سورة الإنفطار
- 83 - AL MOUTAFFIFIN - LES FRAUDEURS سورة المطففين
- 84 - AL INCHIQAQ - LA DÉCHIRURE سورة الانشقاق
- 85 - AL BOUROUJ - LES CONSTELLATIONS سورة البروج
- 86 - AT-TARIQ - L'ASTRE NOCTURNE سورة الطارق
- 87 - AL AALA - LE TRÈS HAUT سورة الأعلى
- 88 - AL GHACHIYA - L'ENVELOPPANTE سورة الغاشية

ANNEXE

- 89 - AL FAJR - L'AUBE سورة الفجر
- 90 - AL BALAD - LA CITÉ سورة البلد
- 91 - ASH-SHAMS - LE SOLEIL سورة الشمس
- 92 - AL-LAYL - LA NUIT سورة الليل
- 93 - AD-DHOUHA - LE JOUR MONTANT سورة الضحى
- 94 - ASH-SHARH - L'OUVERTURE سورة الشرح
- 95 - AT-TIN - LE FIGUIER سورة التين
- 96 - AL ALAQ - L'ADHÉRENCE سورة العلق
- 97 - AL QADR - LA DESTINÉE سورة القدر
- 98 - AL BAYYINA - LA PREUVE سورة البينة
- 99 - AZ-ZALZALA - LA SECOUSSE سورة الزلزلة
- 100 - AL ADIYAT - LES COURSIERS سورة العاديات
- 101 - AL QARIAH - LE FRACAS سورة القارعة
- 102 - AT-TAKATHUR - LA COURSE AUX RICHESSES سورة التكاثر
- 103 - AL ASR - LE TEMPS سورة العصر

ANNEXE

- 
- 104 - AL HOUMAZA - LES CALOMNIATEURS سورة الهمزة
- 105 - AL FIL - L'ELÉPHANT سورة الفيل
- 106 - QOURAICH - LES QURAYCH سورة قريش
- 107 - AL MA'UN - L'USTENSILE سورة الماعون
- 108 - AL KAWTHAR - L'ABONDANCE سورة الكوثر
- 109- AL KAFIRUN - LES INFIDÈLES سورة الكافرون
- 110 - AN-NASR - LE SECOURS سورة النصر
- 111 - AL MASAD - LES FIBRES سورة المسد
- 112 - AL IKHLAS - LE MONOTHÉISME PUR سورة الإخلاص
- 113 - AL FALAQ - L'AUBE NAISSANTE سورة الفلق
- 114 - AN-NAS - LES HOMMES سورة الناس



Pourquoi ce Guide ?

L'islam est souvent au cœur des polémiques médiatiques. Accusée d'être une religion violente, misogyne, esclavagiste, archaïque, certains de ces détracteurs utilisent des versets coraniques pour appuyer les arguments.

L'idée première est de penser que ces versets sont inventés, mais lorsqu'on ouvre le Coran et qu'on semble trouver ce qui a été dit, alors cela peut laisser perplexe, et mal orienter la lecture.

L'objectif de ce Guide Coran est de revenir sur les versets importants du Coran, mais également sur les versets instrumentalisés.

A l'aide d'une compilation d'exégèses (commentaires du Coran) et de ahadith (paroles du Prophète Muhammad ﷺ), ce Guide reprend les explications données au sens de certains versets.

Avec quelques mots de vocabulaire pour comprendre le sens des mots, traduits en français (et souvent mal traduits), le lecteur du Guide pourra suivre la lecture du Livre saint de l'islam d'une manière plus apaisée.

Il ne s'agit en aucun cas d'un avis-commentaire personnel mais de la compilation d'avis et commentaires d'érudits théologiens, spécialisés dans le tafsir (exégèse) et le hadith.



Classement des sourates

Nous tenons de 'Uthman, un des compagnons de Muhammad, ceci :

« Il y avait des moments où plusieurs sourates étaient en train d'être révélées au Messager de Dieu ﷺ. Lorsqu'un groupe de versets était révélé, il appelait des personnes sachant écrire et leur disait : « Placez ces versets dans telle sourate, celle où sont mentionnés tels et tels sujets ». Et lorsqu'un verset lui était révélé, il leur disait : « Placez ce verset dans telle sourate, dans laquelle sont mentionnés tels et tels sujets » ».

A l'intérieur d'une sourate donnée, les mots et phrases qui en composent le texte ne font l'objet d'aucune divergence entre les érudits musulmans. Il n'y a pas non plus de divergence quant à la place de chacune de ces phrases.

Le classement de toutes les sourates les unes par rapport aux autres n'a pas été fait par le Prophète ﷺ.

L'ordre du classement de tous les versets les uns par rapport aux autres a été indiqué par le Prophète lui-même. De même, l'ordre d'une partie des sourates les unes par rapport aux autres a également été indiqué par le Prophète ; pour les autres sourates, l'ordre de classement que nous connaissons aujourd'hui est dû à des Compagnons du Prophète ﷺ.

DE LA SOURATE 1 À LA SOURATE 2 VERSET 141

SOURATE AL FATIHA VERSET 1

Au nom de Dieu, le Tout
Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Cet en-tête présente dans tous les textes religieux islamiques, et avant de débiter chaque action du musulman, s'appelle « la Basmallah ». En arabe, on dit « Bismillah Ar Rahman, Ar Rahim ».

Afin d'introduire le sens de la bismillah, on trouve dans l'exégèse de Ibn Kathir¹:

« [...] Le messager d'Allah a dit : « Jésus, fils de Marie (paix sur lui) a été confié par sa mère à des enseignants pour lui enseigner à lire et à écrire.

- « Écris ! » lui dit le maître.
- « Que dois-je écrire ? » répondit Jésus (paix sur lui).
- « Écris : « Au nom d'Allah » lui dit le maître.
- « Qu'est-ce que bismillah » demande Jésus (paix sur lui).
- « Je ne sais pas » répondit le maître.

- « Le ب (b) », lui dit alors Jésus (paix sur lui) « signifie la splendeur (bahâ) d'Allah ; le س (s) signifie Son élévation (sanâ) et le م (m) signifie Son royaume (Mulk). Allah signifie le Dieu, Ar-Rahman signifie « Celui qui fait miséricorde en ce bas monde et dans l'autre et Ar-Rahim signifie Celui qui fait miséricorde dans l'au-delà. »[1]

[1] Tafsir ibn Kathir, vol 1, éditions Maison d'Ennour, 2013, pp44-45



SOURATE AL BAQARA VERSET 27

Ceux qui rompent le pacte qu'ils avaient fermement conclu avec Allah, coupent ce qu'Allah a ordonné d'unir, et sèment la corruption sur la terre. Ceux-là sont les vrais perdants.

Ibn Kathir[2] précise que le pacte que violent ceux qui s'écartent du droit chemin est la recommandation d'Allah envers ses créatures, Son commandement de Lui obéir et Son interdiction de Lui désobéir.

Ce pacte a été révélé dans Ses livres et par la bouche de Ses messagers. Violenter ce pacte signifie : ne pas le respecter. Dans la compréhension coranique, les Livres révélés précédemment étaient des pactes, des alliances, scellés entre Allah et les anciennes communautés. L'islam considère que ne pas respecter les alliances est un signe de désagrément : le cadre religieux imposant la notion de générosité, justice, respect des normes sociales ...

[2] Tafsir ibn Kathir, vol 1, éditions daroussalam, 2010, p155

SOURATE AL BAQARA VERSET 34

Et lorsque Nous demandâmes aux Anges de se prosterner devant Adam, ils se prosternèrent à l'exception d'Iblis qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les infidèles.

Nous voici avec deux figures importantes dans l'islam: Adam et Satan/Iblis. Dans le tafsir d'Ibn Kathir[3] on lit qu'en ordonnant aux anges de se prosterner devant Adam, Allah fit un immense honneur à Adam, qui le rappelle ici à ses descendants, les hommes.

Lorsque Dieu ordonna aux anges de se prosterner devant Adam, Iblis fut concerné par l'ordre divin, car bien qu'il ne fût pas lui-même un ange, il leur ressemblait et les imitait. En conséquence, il fut concerné par l'ordre divin qui leur fut adressé. Il fut donc blâmé pour avoir enfreint l'ordre.

Mohammed Ibn Ishaq rapporte ce commentaire d'Ibn Abass : « avant de tomber dans le péché, le nom de Iblis était alors Azazil. Il était au nombre des habitants de la terre, et était dévot et parmi les plus érudits, ce qui provoqua son orgueil.

On lit dans une autre sourate que Iblis était dans le paradis avec Adam et Ève/Hawa et qu'il avait juré de les égarer et de les tromper, eux et leurs descendants[4]. Arrogant, Iblis se croyait meilleur que Adam, et que toute l'humanité descendrait de lui. Iblis est très rusé et sait très bien où se cachent les faiblesses des hommes. Il connaît leur désir et leur passion.

Le verset parle de la prosternation : cet acte de se prosterner devant un autre qu'Allah a été autorisé dans les nations précédentes, mais il fut interdit dans l'islam.

[3] Tafsir ibn Kathir, vol 1, éditions Darussalam, 2010, p174

[4] Sourate 7 verset 16 et 17

Certains exégètes affirment que cette prosternation était une manière pour les anges de saluer et d'honorer Adam, et Qatada explique que les anges se prosternèrent devant Adam par obéissance à Allah qui, en ordonnant aux anges de se prosterner devant Adam, l'honora. En d'autres termes, en tant que musulman, nous nous prosternons devant Allah seulement. Dans l'exégèse de Ibn Kathir[5], on lit que c'était une prosternation de salut, de paix et d'honneur, comme on trouve cela dans ce verset qui raconte l'histoire de Joseph/Youssouf où il est mentionné qu' « il fit monter son père et sa mère sur le trône et ses frères tombèrent prosternés ».

SOURATE AL BAQARA VERSET 75

Eh bien, espérez-vous [Musulmans] que de pareils gens (les Juifs) vous partageront la foi? alors qu'un groupe d'entre eux; après avoir entendu et compris la parole d'Allah, la falsifièrent sciemment.

Dans l'exégèse de Ibn Kathir, on lit que Al Hassan a interprété le verset de la façon suivante : « quand les juifs rencontrèrent les musulmans, ils déclarèrent que Muhammad ﷺ était un prophète envoyé pour les arabes, mais quand ils se retrouvèrent seuls, ils se conseillèrent mutuellement de ne pas en parler, afin que ce ne soit pas un argument contre eux, car l'avènement de Muhammad, ﷺ selon l'islam, était déjà cité dans leur livre ».

Voici un point de théologie comparée : à Médine, quand les musulmans sont arrivés, beaucoup de peuples voisins pratiquaient l'hénothéisme, et la monolâtrie. Ils étaient hénothéistes dans la mesure où ils croyaient que l'un des dieux avait une place prééminente (on en trouve la trace dans des expressions bibliques telles que « Dieu des dieux », « qui est comme toi parmi les dieux ? ») et ils étaient monolâtres parce qu'ils attachaient au culte d'une seule divinité, ressentie comme une divinité nationale, qui aurait lui-même été ainsi le Dieu national d'Israël, parfois en rivalité avec d'autres dieux, tel que le Baal phénicien, défié par le prophète Elie au mont Carmel.

[5] TAFSIR IBN KATHIR, VOL 1, EDITIONS DAROUSSALAM, 2010, P175

La théologie considère que le monothéisme ne se fait qu'à partir d'une conception universaliste, notamment au moment de la destruction du Temple de Jérusalem, et de l'arrivée de ce que l'on appelle la diaspora juive, c'est-à-dire des juifs qui partent vivre partout dans le monde. A ce moment-là, il est question d'un Dieu universel, pour le monde et pas uniquement pour les juifs présents dans les tribus d'Israël de l'époque.

En ce qui concerne l'idée que Muhammad ﷺ est annoncé dans la Torah, les juifs affirment que cette affirmation est erronée, puisque la Torah précise que les mitsvot (Commandements), ne seront jamais changées et que Muhammad ﷺ est revenu sur des points doctrinaux des juifs, que nous verrons tout au long de ce guide.

La sourate s'adresse aux communautés juives de Médine, ville dans laquelle Muhammad ﷺ était installé.

Cette sourate a été révélée pour tenter de les convaincre du message de l'islam. Toute la partie de notre lecture de ce jour d'ailleurs parle des juifs de Médine, et de la difficulté pour Muhammad ﷺ de leur faire accepter ce message.

C'est pour cela qu'Allah, dans cette partie revient constamment sur des choses qui sont dans la Torah, comme ici les dix commandements dans le verset 83.

Un point aussi sur le terme « enfants d'Israël ». Pour ceux qui l'ignorent dans la Torah il y a l'histoire de Jacob/Ya'qub. A un moment dans son histoire, Allah le renomme Israël. Comme vous le savez, Jacob a eu 12 fils qui ont chacun donné lieu à une tribu, les 12 tribus d'Israël, d'où le terme « enfants d'Israël ». Ce n'est donc pas un anachronisme lié à l'Etat du même nom connu aujourd'hui, mais la mention du prophète Jacob/Ya'qub, sur lui la paix.

SOURATE AL BAQARA VERSET 102

Et ils suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Suleyman. Alors que Suleyman n'a jamais été mécréant mais bien les diables: ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Hârout et Mârout, à Babylone; mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord: «Nous ne sommes rien qu'une tentation: ne sois pas mécréant» ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. Or ils ne sont capables de nuire à personne qu'avec la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir] n'aura aucune part dans l'au-delà. Certes, quelle détestable marchandise pour laquelle ils ont vendu leurs âmes! Si seulement ils savaient!

Nous découvrons dans ce verset un point très important sur l'histoire du prophète Salomon/Sulayman, paix sur lui.

Dans le tafsir d'Ibn Kathir[6], As-Soudi relate ce qui suit : durant le règne de Sulayman, les démons montaient au ciel où ils prenaient place pour écouter les paroles des Anges concernant les événements de la terre, les morts, ou les choses cachées. Ensuite, ils se rendaient auprès des devins qu'ils informaient. Ces derniers transmettaient à leur tour ces informations aux hommes, qui constatait que les paroles des devins correspondaient à la réalité. Puis, lorsque les démons gagnaient la confiance des devins, ils commencèrent à leur mentir et à introduire des mensonges dans leur propos. Pour chaque parole qu'ils transmettaient, ils ajoutaient 70 paroles mensongères. Les gens écrivirent alors ces paroles dans des livres, si bien que le bruit courut, parmi les fils d'Israël que les djinns connaissaient les choses occultes.

[6] Tafsir ibn Kathir, vol 1, editions daroussalam, 2010, p297

Sulayman envoya alors ses hommes chez les fils d'Israël avec l'ordre de récupérer les livres en question, qu'il rassembla dans une caisse avant de l'enterrer sous son trône. Or, chaque fois qu'un démon tentait de s'approcher du trône, il était brûlé.

Sulayman menaça les gens : « le premier que j'entends dire que les djinns connaissent les mystères, je lui tranche le cou ». Mais quand il mourut, ainsi que les hommes de science qui connaissaient ses ordres, lorsque vinrent de nouvelles générations, Iblis sous l'apparence d'un être humain, se présenta à un groupe et leur dit : « voulez-vous que je vous indique un trésor qui ne s'épuisera jamais ? Creusez sous le trône. »

Il les accompagna, leur indiqua l'endroit puis se mit à l'écart. Ils creusèrent donc, et trouvèrent les livres. Iblis leur dit alors : « Sulayman tenait en son pouvoir les hommes, les djinns, les oiseaux au moyen de cette sorcellerie », puis il s'envola et disparut.

La rumeur se répandit alors que Sulayman était un sorcier.

D'après le tafsir d'At-Tabary[7], on lit que Sulayman n'usa point de magie, n'en apprit point et ne fut point un magicien, car la magie est dénégation. Avec ce verset, Dieu a innocenté Sulayman de la magie et de la dénégation.

[7] TAFSIR AT TABARY, EDITIONS DAR AL KOTOB AL ILMIYAH, 2009, P49

SOURATE AL BAQARA VERSET 124

[Et rappelle-toi] quand ton Seigneur eut éprouvé Abraham par certains commandements, et qu'il les eut accomplis, le Seigneur lui dit: «Je vais faire de toi un exemple à suivre pour les gens». - «Et parmi ma descendance?» demanda-t-il. - «Mon engagement, dit Allah, ne s'applique pas aux injustes»

On lit dans le tafsir d'At Tabary[8] que lorsque Dieu a mis à l'épreuve son prophète et intime ami Abraham/Ibrahim par des choses contraignantes, des ordres qu'il Lui révéla, Ibrahim les accomplit parfaitement.

Al Hassan dit : « Dieu l'éprouva par l'égorgement de son fils et il patienta devant cela. Dieu l'éprouva par le soleil et la lune et il excella en cela et su que son maître est Permanent et Eternel. Puis il l'éprouva par l'émigration et Ibrahim s'expatria en effet en vue de Dieu. Puis il l'exposa à l'épreuve du feu et Ibrahim patienta encore devant cela.

Quant à Ibn Abass il dit « personne ne fut éprouvé avec cette religion pour l'établir sauf Ibrahim ».

On lit également dans l'exégèse d'Ibn Kathir[9] que Dieu éprouva Ibrahim par certains ordres et que pour le récompenser il fit de lui un guide pour les hommes. D'après Ibn Abass, les ordres sont les actes rituels tels que la pureté de cinq parties de la tête, et cinq relatives à d'autres membres, comme se couper les moustaches, se rincer la bouche, aspirer de l'eau par les narines, se frotter les dents, se peigner, couper ses ongles, se raser le pubis, s'épiler les aisselles, se circoncire, et se nettoyer avec de l'eau après avoir été aux toilettes.

[8] TAFSIR AT TABARY, EDITIONS DAR AL KOTOB AL ILMIYAH, 2009, P60

[9] TAFSIR IBN KATHIR, VOL 1, EDITIONS DAROUSSALAM, 2010, P355

DE LA SOURATE 2 VERSET 142 À LA SOURATE 2 VERSET 252

SOURATE AL BAQARA VERSET 148

A chacun une orientation vers laquelle il se tourne. Rivalisez donc dans les bonnes œuvres. Où que vous soyez, Dieu vous ramènera tous vers Lui, car Dieu est, certes Omnipotent.

Ibn Abbas a interprété ce verset en disant : à chaque nation une Qibla vers laquelle les hommes s'orientent. C'est ce qui fait que le musulman s'oriente vers la Kaaba lorsqu'il prie, et que par exemple le juif s'oriente vers Jérusalem[10]

Abu Al 'Aliya a dit : « au juif est une orientation vers laquelle il se tourne. Au chrétien est une orientation vers laquelle il se tourne. Et vous la communauté de Muhammad ﷺ, Allah vous a guidés vers celle qui est la Qibla ! [11]

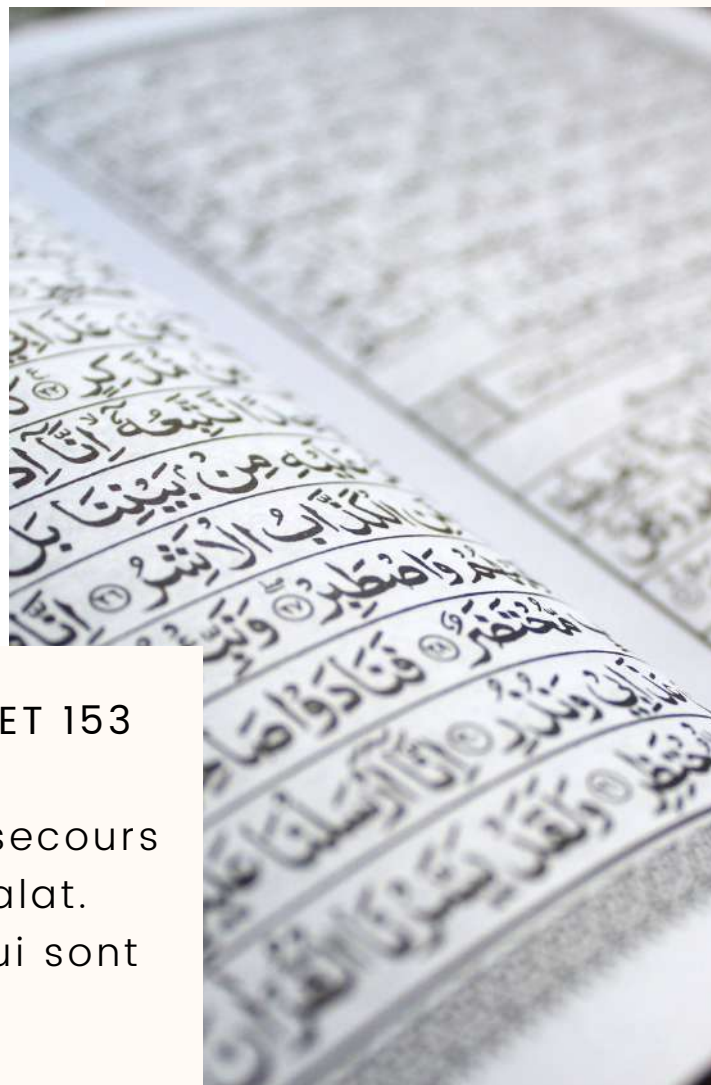
Savez-vous d'ailleurs que la majorité des églises est orientée vers Jérusalem ?

On peut développer un propos de Qatâda ainsi : au tout début de l'islam, il n'y avait pas de Qibla déterminée, et chacun prenait la direction qu'il voulait pour adresser une prosternation à Dieu [sauf qu'il ne fallait bien sûr pas se prosterner devant une statue ou chose semblable].

[10] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P79

[11] LE LAURIER DE L'EXEGÈSE CORANIQUE, VOL 1, MOHAMED BENCHILI, EDITIONS TAWHID, 2021, P162

Ensuite, on peut lire dans le tafsir d'At Tabary que les musulmans prirent Al Aqsa comme Qibla après l'émigration à Médine. Et plus tard, l'ordre fut donné par Dieu de prendre l'actuelle Kaaba comme Qibla.



SOURATE AL BAQARA VERSET 153

Ô les croyants ! Cherchez secours
dans l'endurance et la Salat.
Car Allah est avec ceux qui sont
endurants.

Pour un grand nombre d'entre nous, le jeûne du mois de Ramadan est éprouvant². On a soif, ou faim, ou les deux, on veille la nuit donc nous sommes fatigués. Il faut assurer les journées de cours ou les journées de travail avec le ventre vide.

Dans l'exégèse d'Ibn Kathir on lit que lorsqu'une certaine affaire tourmentait le Prophète, il recourait à la prière.

Il est précisé aussi qu'il y a deux sortes de patience :

- La première consiste à s'abstenir de commettre tout ce que Dieu a Interdit.
- La deuxième est l'accomplissement de tous les devoirs prescrits et les pratiques surérogatoires qui nous rapprochent de Dieu, et celle-ci est la plus récompensée.

On a dit aussi qu'il y a une troisième sorte qui est le fait d'endurer les malheurs et les afflictions, ainsi que le repentir.

Zaïin Al 'Abidine a dit : « Lorsque Dieu rassemblera les premiers et les derniers, un crieur criera : « Où sont les endurants ? Qu'ils entrent au Paradis sans aucun compte à rendre ». Alors un groupe d'hommes qui sera au-devant s'avancera et les anges les recevront et leur diront : « Où allez-vous Ô fils d'Adam ? » -Au Paradis, répondront-ils. Les anges demanderont : « Avant le compte final ? » -Oui, répliqueront-ils. -Qui êtes-vous ? - Nous sommes les constants et endurants. -Quelle a été votre endurance ? -Nous avons enduré en accomplissant tout ce que Dieu a prescrit, en s'abstenant de tout ce qu'il a interdit jusqu'à notre mort. -Vous êtes bien comme vous dites. Entrez au Paradis. Combien est excellente la récompense de ceux qui ont bien agi »[12]

SOURATE AL BAQARA VERSET 177

La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jugs, d'accomplir la Salat et d'acquitter la Zakat. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux !

On voit au travers des exégèses, dans celle d'As Saadi par exemple, que ce verset renferme à la fois des règles importantes, des éléments de base et une croyance droite.

[12] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P434

Lorsque Dieu a ordonné aux fidèles d'abord de tourner leur face, dans la prière, vers le Temple de Jérusalem, puis vers la Kaaba, ce changement de la Qibla a causé une certaine peine aux gens du Livre et à certains musulmans, en causant une sorte de rupture. Mais Dieu ne tarda pas à montrer la sagesse qui émane de ce changement, en déclarant que son but est la soumission à Lui, l'exécution de Ses ordres, tels que celui de se diriger vers une autre orientation, et suivre Ses lois[13]

SOURATE AL BAQARA VERSET 185

(Ces jours sont) le mois de Ramadân au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne ! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants !

Quant au Coran, il fut descendu à la « Demeure de la Puissance », au ciel le plus inférieur, durant la nuit du Destin au mois de Ramadan comme Dieu a dit ; « Oui, nous l'avons fait descendre durant la Nuit du Destin » et; « Nous l'avons fait descendre durant une nuit bénie ».

Puis il fut révélé à l'Envoyé de Dieu ﷺ en versets séparés selon les circonstances[14]

[13] TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015, P116

[14] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P492

Dans certains versets, Dieu dit clairement que le Coran a été descendu pendant le mois de Ramadan, comme ici, ou dans d'autres sourates qu'il a été révélé en une nuit. Et d'autres versets existent où on lit tout aussi clairement que le texte coranique fut révélé sur une longue période au Prophète ﷺ, comme dans la sourate 25.

A-t-il été révélé en une nuit, ou pendant une longue période ?

Ibn Abbâs est d'avis que le Coran est bien descendu lors d'une nuit : alors qu'auparavant il se trouvait consigné dans la Table gardée, c'est lors d'une nuit du destin qu'il a été descendu pour être placé dans la Maison de l'Honneur, au premier ciel. Ensuite, à partir de ce lieu où il a été placé, il a été révélé progressivement au Prophète ﷺ, selon les circonstances de révélation que Dieu avait déjà prédestinées, ce qui explique que des versets ont été révélés à des moments bien précis de la vie du prophète Muhammad ﷺ pour répondre à des questions bien précises.

Et Ash-Sha'bî explique quant à lui ces versets en disant ceci : lorsque Dieu dit qu'il a fait descendre le Coran pendant la nuit du destin, il s'agit de la première révélation de versets coraniques ayant été faite au Prophète ﷺ, il s'agit de ce qui allait ensuite constituer les 5 premiers versets de la sourate 96 du Coran, qui ont été révélés au Prophète lorsque celui-ci était dans la grotte de Hira près de La Mecque, lors de la nuit du Destin de ce mois de Ramadan où le Prophète ﷺ était âgé de 39 ans et demi ou de 40 ans et demi, et quand Dieu dit qu'il a fait descendre le Coran peu à peu, cela concerne le reste du Coran, qui a été révélé au Prophète pendant la période qui suit l'épisode de la première révélation dans la grotte de Hira et qui va jusqu'au décès du Prophète ﷺ : cela s'étale sur un total de 23 années.

Petite parenthèse : 'Âmir Ibn Sharâhîl, surnommé Ash-Sha'bî est un imam contemporain de Omar ibn Khattab, et Ibn Abbas est un cousin et compagnon de Muhammad ﷺ.

SOURATE AL BAQARA VERSET 190

Combattez dans le sentier d'Allah
ceux qui vous combattent, et ne
transgressez pas. Certes, Allah n'aime
pas les transgresseurs !

La première partie de ce verset est reprise de nombreuses fois sur les sites islamophobes, mais il est à comprendre avec le verset 191 :

SOURATE AL BAQARA VERSET 190

Et tuez-les, où que vous les
rencontriez, et chassez-les d'où ils
vous ont chassés. L'association est
plus grave que le meurtre. Mais ne les
combattez pas près de la Mosquée
sacrée avant qu'ils ne vous y aient
combattus. S'ils vous y combattent,
tuez-les donc. Telle est la rétribution
des mécréants.

Il est primordial de revenir sur ces versets.

La sourate 2 est une sourate médinoise. Il est important de rappeler le contexte des révélations des sourates médinoises, puisque Muhammad ﷺ a quitté La Mecque pour Médine, car lui et les musulmans se faisaient persécuter, tuer, torturer etc.

Avant l'avènement de l'islam, les polythéistes de La Mecque gagnaient de l'argent avec la vente d'idoles, les pèlerinages, les offrandes. En propageant le message d'une religion monothéiste et en demandant la destruction d'idoles, Muhammad ﷺ représentait une grande menace économique, politique, spirituelle etc.

On lit aussi dans l'exégèse d'Ibn Kathir que c'est le premier verset révélé à propos du combat à Médine, car l'Envoyé de Dieu ﷺ combattait ceux qui lui déclaraient la guerre et cessait toute hostilité contre ceux qui voulaient la paix. Dieu avertit les hommes avec ce verset en leur disant que l'incrédulité, le polythéisme et le détournement des hommes de la voie de Dieu sont pires que le meurtre. Puis Il interdit aux fidèles de combattre les polythéistes auprès de la Mosquée Sacrée en considération, justement, de son caractère sacré.

Il faut rappeler que tout le monde connaît l'Hégire, qu'on apprend à l'école, mais on ne sait pas forcément pourquoi elle a eu lieu. Muhammad ﷺ qui était Mecquois de base, a dû fuir La Mecque vers Médine car il était persécuté par les tribus polythéistes de La Mecque. Les musulmans étaient assassinés, torturés, et ils ont trouvé du soutien auprès de tribus de Médine.

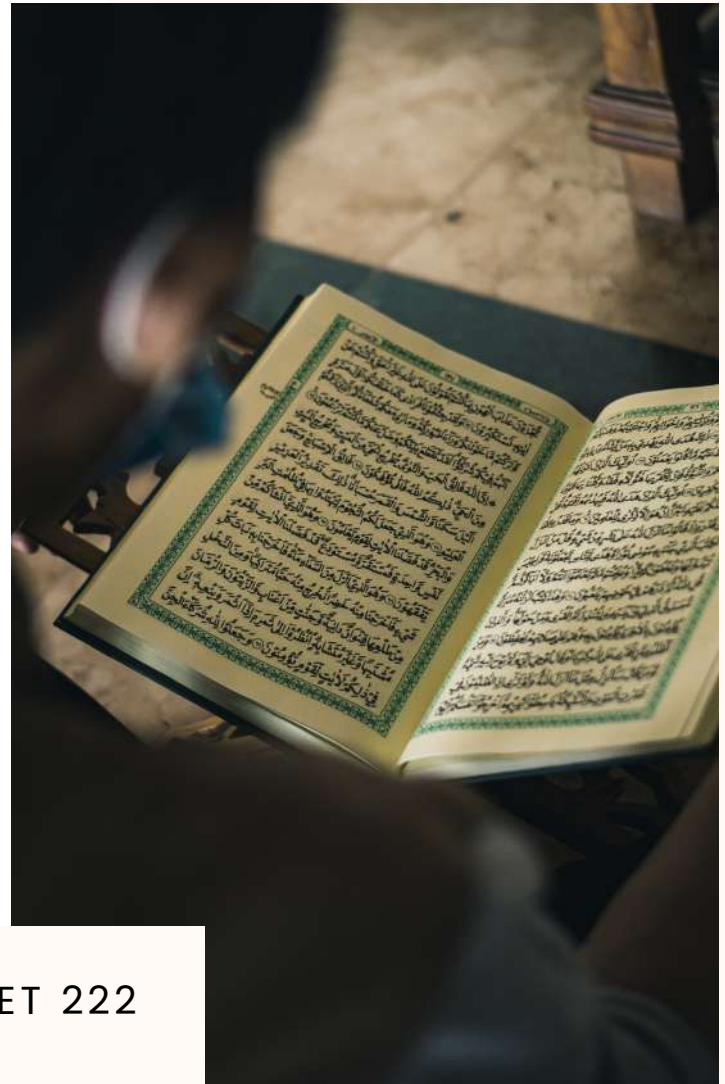
Dans une perspective où l'islam confirme que la vie est sacrée, qu'il ne faut pas tuer ni faire preuve d'agressivité, Allah indique aux musulmans que s'ils sont attaqués par ces personnes qui les combattent ouvertement, alors ils peuvent répondre, en dehors de l'enceinte de la mosquée sacrée[15].

Pour revenir au contexte de Révélation de ces versets, durant l'an 7 du calendrier Hégirien, alors que le Prophète et 1500 de ses Compagnons allaient à La Mecque, ils craignaient être attaqués par les Quraysh (qui violeraient ainsi l'accord passé de non-agression) ; et ils ne savaient pas comment ils devraient et pourraient réagir face à une telle attaque, en raison du caractère sacré de la Mecque et ses alentours (al-Haram al-makki).

[15] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P525

Ce passage vint dire aux musulmans de Médine que si les Quraysh les attaquaient, ne respectant pas les clauses du traité de non-agression conclu en l'an 6, ils pourraient et devraient se défendre, fût-ce dans le territoire sacré alentour de La Mecque.

Comme le dit explicitement le début du passage « d'où ils vous ont chassé », c'est uniquement au sujet des habitants de cette cité que Dieu a dit : « Et tuez-les là où vous les trouvez, et expulsez-les de là où ils vous ont expulsés. » Cela concerne uniquement les combattants parmi les habitants de cette cité.



SOURATE AL BAQARA VERSET 222

Et ils t'interrogent sur la menstruation des femmes. Dis : « C'est un mal. Eloignez-vous donc des femmes pendant les menstrues, et ne les² approchez que quand elles sont pures. Quand elles se sont purifiées, alors cohabitez avec elles suivant les prescriptions d'Allah, car Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient. »

Dans l'exégèse d'Ibn Kathir[16] , on lit qu'Anas a rapporté que les juifs, une fois qu'une femme avait ses menstrues, ne se mettaient pas à table avec elle et se séparaient d'elle.

[16] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P614

En effet, pendant la période de menstrues les hommes juifs se mettent à l'écart des femmes, ne dorment pas avec, et ne doivent pas avoir de contact avec elles. C'est une prescription qu'on retrouve dans la Torah dans le chapitre du Lévitique, que l'on nomme « règles de la Nidda ». Ibn Kathir précise : « les fidèles interrogèrent l'Envoyé de Dieu sur ce sujet et il lui fut révélé le verset 222 ».

Il leur ajouta : « Disposez de vos femmes comme bon vous semble mais évitez l'acte charnel ».

Il s'agit donc ici d'un « ajustement » de la loi juive : le Coran revient sur des règles de la Torah, à savoir (un éloignement total, ne pas dormir avec, ne pas toucher ce qu'elle a touché ...). Allah revient ici sur quelque chose de dogmatique. La femme peut être avec son mari, ils peuvent rester proches. En ce qui concerne le terme « pur », il s'agit évidemment de la pureté rituelle, à savoir le fait que la femme puisse accomplir ses devoirs rituels, sa prière, le jeûne etc. Le terme « utérus » en arabe se traduit par : رحمَة qui possède la même racine que le terme « miséricorde » رحم

Un peu de physiologie : à la moitié du cycle menstruel d'une femme, environ, un ovule est libéré et quitte l'ovaire dans lequel il a été créé. Petit à petit, il descend par la trompe de Fallope pour se diriger vers l'utérus. En parallèle, les ovaires produisent des hormones qui vont légèrement épaissir et tapisser la paroi de l'utérus avec une muqueuse qu'on appelle l'endomètre. S'il n'y a pas fécondation (c'est-à-dire pas de grossesse), l'ovaire va considérablement diminuer sa production d'hormones. Par conséquent, cela déclenche le détachement du surplus de muqueuse utérine et l'évacuation de celui-ci par le vagin. Ce surplus, c'est ce qu'on appelle les règles, ou menstruations.

Cela se répète chaque mois tant qu'il n'y a pas de grossesse. Pour évacuer le sang, la femme ressent des crampes, liées aux prostaglandines (substances produites par la paroi utérine destinées à réguler l'activité du muscle utérin) causant la contraction de l'utérus.

Pour évacuer le sang et le reste de muqueuse, l'utérus, sous l'effet des prostaglandines, se contracte pour mieux évacuer. Le corps, qui s'était préparé à accueillir un œuf, un enfant, se sépare de son nid, et l'expulse hors du corps. Ce deuil se refait chaque mois, lors de l'absence de fécondation. C'est l'ensemble de ces réalités qui forment les menstrues et qui font que la femme est éprouvée physiquement (douleurs, fatigue) et psychologiquement (deuil, fatigue, hormones).

La pause physique de la prière et du jeûne est donc liée aussi à cette miséricorde dont l'utérus est relié. C'est une impureté rituelle, mais une miséricorde de Dieu sur la femme de lui laisser le temps de se reposer, de ne pas se lever à l'aube, de ne pas sentir la fatigue liée au jeûne quand elle est en période menstruelle.

[17] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P103

Quant à la deuxième partie du verset à propos du champ de labour, il est indiqué dans l'exégèse d'Ibn Kathir[p618] que tant qu'il s'agit de relations intimes vaginales, il est possible d'avoir une relation par l'avant ou l'arrière.

Ibn Kathir cite Bukhari qui indique que Ibn Al Mounkadir entendit Jabir relater ce qui suit : « les juifs affirmaient que s'ils avaient des rapports vaginaux avec leurs femmes par derrière, l'enfant qui naîtrait de ces relations serait atteint de strabisme ».

Ce verset fut alors révélé, en réponse pour certains Ansars venus demander des explications au Prophète ﷺ.

Ibn Kathir rapporte que l'imam Ahmad rapporte ce récit de 'Abd Ar Rahman ibn Sâbit : « Je me suis rendu chez Hafsa bint 'Abd Ar Rahman, à qui j'ai dit « je vais t'interroger sur une question que j'ai honte d'aborder ». Elle dit : « mon neveu ! N'aie pas honte ». Je dis : « il s'agit des rapports vaginaux par l'arrière. » Elle répondit « Oum Salama m'a expliqué que les Ansars n'avaient pas de rapports vaginaux avec leurs femmes par derrière. En effet, les juifs disaient que celui qui vient à sa femme par derrière, son enfant sera atteint de strabisme. » Or, lorsque les émigrés arrivèrent à Médine, ils épousèrent des médinoises avec qui ils eurent des rapports par derrière. Mais l'une d'entre elles se refusa à son mari, en lui disant : « je ne te laisserai faire qu'après m'être rendue auprès du Messenger d'Allah ».

Elle alla donc trouver Oum Salama qu'elle informa de ce qui s'était passé. Mais, lorsqu'il fut en sa présence, la femme, par pudeur, ne put l'interroger et sortit. Oum Salama aborda le sujet avec le Messenger d'Allah ﷺ qui lui récita ce verset.

RAPPEL IMPORTANT

Dans le Coran, il est important de faire la distinction entre ce qui traite des chrétiens et des juifs, et ce qui traite des infidèles, des impies, des mécréants en général. Lorsque le Coran aborde des notions de violence, d'agression ou de vengeance, il s'agit pour la majorité des cas, et vous le constaterez en lisant ce Guide Coran, des polythéistes de La Mecque, pour qui les musulmans ressentaient une grande méfiance, de peur d'être à nouveau persécutés. On retrouve une mention sur le fait que ce sont des polythéistes qui sont cités dans Aysar at Tafsir[17]

[17] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P103

DE LA SOURATE 2 VERSET 253 À LA SOURATE 3 VERSET 92

SOURATE AL BAQARA VERSET 253

A 'Isa (Jésus) fils de Meriem (Marie)
Nous avons apporté les preuves, et
l'avons fortifié par le Saint-Esprit.

Qu'est-ce que le Saint Esprit dans l'islam ?

Nous associons souvent le Saint Esprit à la Trinité, que l'islam ne reconnaît pourtant pas !

En réalité, dans ce verset, Dieu fait connaître aux fils d'Israël qu'il leur a envoyé Jésus/Isa fils de Marie/Meriem (paix sur elle) en le soutenant par des preuves évidentes et le fortifiant par Gabriel/Djibril (paix sur lui) pour confirmer son message. L'Esprit est donc traditionnellement associé à Djibril dans l'islam. On retrouve cela dans l'exégèse d'Ibn Kathir de la sourate 16 dans le verset 101[18].

Dieu ordonne à Son Prophète ﷺ de répondre aux infidèles que c'est bien Djibril (paix sur lui), l'Esprit Saint, qui fait descendre ces révélations avec la vérité, pour « affermir les croyants, leur apporter une direction et une bonne nouvelle » afin qu'ils y croient et leurs cœurs s'humilient.

[18] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P270 ; TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015 P74



Les Anges sont des êtres immatériels (mais qui peuvent occasionnellement se matérialiser sous une forme humaine agréable, comme l'ange Gabriel l'a fait devant Meriem – Coran 19,17 –, et comme il le faisait parfois devant le prophète Muhammad ﷺ sous la forme de Dih'ya al-Kalbî).

Les Anges ont été créés à partir de lumière, nous a appris le Prophète ﷺ (Muslim 2996).

SOURATE AL BAQARA VERSET 255

Allah ! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même : « al-Qayyûm. » Ni somnolence, ni sommeil ne Le saisissent. A Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut. Son « Kursi » déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand.

Dans un hadith cité dans l'exégèse d'As saadi[19], on lit que Abou Hourayra a rapporté que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Quiconque récite au matin les trois premiers versets de la sourate « Celui qui pardonne » et le verset du Trône, sera gardé toute la journée jusqu'au soir. Et celui qui les récite le soir, sera gardé toute la nuit jusqu'au matin ».

[19] TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015, P 166

Abou Hourayra a rapporté que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Dans la sourate La vache, il y a un verset qui est le chef des versets du Coran : il n'est récité dans une maison sans que le démon ne la quitte ».

Ibn Abbas a raconté que les fils d'Israël demandèrent à Moïse/Moussa : « Ton Seigneur, s'endort-Il ? » Il leur répondit : « Craignez Dieu ». Le Seigneur l'interpella : « O Moussa, ton peuple vient de te demander si ton Seigneur s'endort ? Prends deux bouteilles avec tes mains et passe la nuit éveillé ». Moussa s'exécuta. Quand le premier tiers de la nuit s'écoula, il s'assoupit et tomba sur ses genoux. Puis il se réveilla et tint fermement les deux bouteilles. A la fin de la nuit, il fut gagné par le sommeil et les bouteilles se cassèrent. Dieu l'interpella alors : « O Moussa ! Si Je m'endormais, les cieux et la terre se seraient écroulés et tout aurait péri, comme les deux bouteilles que tu tenais dans tes mains et qui finirent par se briser ». Il révéla aussitôt à Son Prophète le verset du Trône ».

Et cela vient également répondre à la doctrine juive ou chrétienne qui dit que Dieu a créé le monde en 6 jours et que le 7ème jour Il s'est reposé, ce qui donne lieu au Shabbat. Dieu revient ici sur cela en expliquant qu'Il ne s'endort pas et qu'Il ne se repose pas.

Le dernier verset de la sourate Al Baqara, le verset 286, se termine avec un beau message d'espoir et de responsabilisation pour nous même, afin de nous faire prendre conscience que chaque acte que nous commettons n'est pas anodin.

SOURATE AL BAQARA VERSET 286

Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité. Elle sera récompensée du bien qu'elle aura fait, punie du mal qu'elle aura fait. Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur.

Seigneur ! Ne nous charge pas d'un fardeau lourd comme Tu as chargé ceux qui vécurent avant nous. Seigneur ! Ne nous impose pas ce que nous ne pouvons supporter, efface nos fautes, pardonne-nous et fais nous miséricorde.

Tu es Notre Maître, accorde-nous donc la victoire sur les peuples infidèles.

Le terme kafirina apparaît dans la même sourate sous le verset 34 pour désigner Satan/Iblis qui ne se prosterna pas, dans le verset 89 pour qualifier ceux qui demandaient un livre, qui en ont eu un et qui ont renié, au verset 191 qui parle des polythéistes, au verset 250 qui parle des troupes de Goliath/Jalut le Philistin, ou encore au verset 264 pour parler de ceux qui ne croient pas en général. C'est souvent traduit par « dénégateurs », ceux qui nient.

Dans le tafsir d'Ibn Kathir au niveau des ahadiths relatifs aux mérites de ces deux versets, on lit que Al Bukhari rapporte selon Abou Mas'oud que le Messager d'Allah ﷺ a dit : Celui qui récite les deux versets de la fin de la sourate Baqara dans une nuit, ces deux versets lui suffisent.

Ce dernier verset de la sourate la Vache, al Baqara, est exceptionnel. D'après Ibn Abbas, on lit que « tandis que Djibril était assis auprès du prophète , il entendit un craquement venant d'en haut et leva la tête. Djibril dit alors: c'est une porte du ciel qui vient de s'ouvrir aujourd'hui et jamais elle ne s'était ouverte avant ce jour. À travers cette porte, un ange descendit et Djibril poursuivit : c'est un ange qui est descendu sur terre et jamais auparavant il n'était descendu. L'ange les salua avant de déclarer : réjouis-toi de deux lumières qui t'ont été données et qu'aucun autre prophète n'a reçu avant toi : l'ouverture du livre et les derniers versets de la sourate al-Baqara! Tu ne réciteras pas une seule lettre sans que tu ne sois exaucé (Muslim 1877 ; Riyad As Salihin 1022).

Dans le tafsir d'As Sa'di [20] , il est indiqué qu'aucune âme ne sera jugée pour les œuvres d'une autre ; en outre le bien sera écrit dès qu'il en formulera l'intention dans son cœur, alors que le mal ne lui sera écrit qu'une fois qu'il l'aura commis.

Il est mentionné dans le tafsir que la différence entre l'omission et l'erreur est que l'omission consiste à négliger et à oublier de faire une chose qu'il nous est permis d'envisager, puis de commettre ce qui n'est pas permis de faire sans intention préalable. Allah a pardonné ces deux choses à la communauté musulmane par miséricorde.

[20] TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015, P184

Dans le tafsir d'Ibn Kathir[21], on lit que les savants de l'islam affirment que celui qui tombe dans le péché a besoin de trois choses : le pardon d'Allah, pour ce qui concerne ses relations avec son Seigneur, qu'Allah dissimule ses fautes à Ses autres serviteurs, et ne les leur dévoile pas, et enfin qu'Il le préserve de tomber dans un autre péché.

Un point intéressant de l'exégèse de Ibn Kathir précise que parmi ce que les musulmans ne pourraient pas supporter, est le fait de devoir subir l'exil et la servitude, comme cela a été imposé au peuple juif[22]

Il est également précisé qu'Allah demandera des comptes et interrogera, mais qu'il ne punira Ses serviteurs que pour ce qu'ils sont en mesure de repousser [leurs actes et leurs paroles].

S'agissant de ce qu'ils sont incapables de contrôler (comme leurs pensées), ils ne seront pas tenus d'en rendre compte. D'ailleurs, détester ces mauvaises pensées est un signe de foi.

[21] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010 P110

[22] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010 P109. IL MENTIONNE QUE C'EST UNE EXÉGÈSE DE MAK'HOUL RAPPORTÉE PAR IBN ABI HATIM EN DONNANT COMME RÉFÉRENCE 3/1235

RAPPEL IMPORTANT

On lit à propos de la sourate 3 qu'elle a été proclamée au cours de la période médinoise et occupe la 89e place dans l'ordre chronologique des révélations tout juste après sourate Al Anfal (Le Butin).

La sourate Al Imran porte ce nom car il est question de cette noble famille à laquelle appartiennent Meriem et 'Isa (paix sur eux)[23]

[23] LE LAURIER DE L'EXÉGÈSE CORANIQUE, MOHAMED BENCHILI, EDITIONS TAWHID, 2021, VOL 1, P273

SOURATE AYL IMRAN VERSET 36

Puis, lorsqu'elle en eut accouché, elle dit : « Seigneur, voilà que j'ai accouché d'une fille » or Allah savait mieux ce dont elle avait accouché ! Le garçon n'est pas comme la fille. « Je l'ai nommée Maryam (Marie), et je la place, ainsi que sa descendance, sous Ta protection contre le Diable, le banni ».



On lit dans l'exégèse d'As Saadi[24] que constatant sa grossesse, elle fit le vœu de consacrer cet enfant au service du temple. Anne/Hanna, la mère de Meriem, était stérile, et était si heureuse d'attendre un enfant qu'elle décida de le consacrer à Dieu, et donc qu'il devienne prêtre, d'où le fait qu'elle dise qu'elle allait le consacrer au temple. Elle ne savait pas encore ce qu'elle portait : un garçon ou une fille.

Aujourd'hui, le mot « prêtre » est associé au vocabulaire chrétien. Mais à l'époque où le Temple de Jérusalem était en fonctionnement, on appelait les hauts fonctionnaires du judaïsme des grands prêtres.

On lit dans l'exégèse que quand il est écrit « un garçon n'est pas semblable à une fille », c'est parce qu'un garçon n'est pas semblable à une fille dans sa capacité pour servir le Temple. Mais Dieu savait très bien qui elle avait enfanté : Meriem, la mère d'Issa, placée sous la protection de Dieu contre le Diable !

[24] TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015, P 204

A ce propos, on trouve dans l'exégèse d'Ibn Kathir[25] qu'Abu Hurayra a dit que le prophète Muhammad ﷺ a dit « Aucun enfant n'a été mis au monde sans avoir été au moment de sa naissance, touché par le démon, il sort en pleurant à cause de cet attouchement, à l'exception de Meriem et de son fils ». SubhanAllah ! A l'époque, seuls les hommes pouvaient officier dans le temple. C'est pour cela qu'elle souhaitait absolument avoir un fils. Les juifs étaient prêtres dans le temple à Jérusalem, et avaient un statut particulier : il s'agit des Cohanim.

[25] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P158

SOURATE AYL IMRAN VERSET 42

(Rappelle-toi) quand les Anges dirent : « Ô Meriem (Marie), certes Allah t'a élue et purifiée ; et Il t'a élue au-dessus des femmes des mondes.

Dieu fait connaître à Son Prophète ce que les anges avaient dit à Meriem en lui rapportant que Dieu l'a choisie de préférence à cause de son adoration, sa piété, sa chasteté et sa pureté. L'Envoyé de Dieu a dit : « La meilleure des femmes est Marie la fille de 'Imran, et la meilleure d'entre elles est également Khadija Bent Khouailed ». D'après Al-Bukhari, l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Beaucoup d'hommes ont atteint le degré de la perfection. Quant aux femmes, deux seules d'entre elles ont atteint ce degré : Assia la femme de Pharaon et Meriem la fille de 'Imran[26].

[23] LE LAURIER DE L'EXÉGÈSE CORANIQUE, MOHAMED BENCHILI, EDITIONS TAWHID, 2021, VOL 1, P273

[26] CE HADITH EST MENTIONNÉ DANS L'EXÉGÈSE D'IBN KATHIR TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P165

Lorsque Dieu a ordonné aux fidèles d'abord de tourner leur face, dans la prière, vers le Temple de Jérusalem, puis vers la Kaaba, ce changement de la Qibla a causé une certaine peine aux gens du Livre et à certains musulmans, en causant une sorte de rupture. Mais Dieu ne tarda pas à montrer la sagesse qui émane de ce changement, en déclarant que son but est la soumission à Lui, l'exécution de Ses ordres, tels que celui de se diriger vers une autre orientation, et suivre Ses lois[13]

SOURATE AYL IMRAN VERSET 55

(Rappelle-toi) quand les Anges dirent : « Ô Maryam (Rappelle-toi) quand Dieu dit : « Ô Jésus, certes, Je vais mettre fin à ta vie terrestre t'élever vers Moi, te débarrasser de ceux qui n'ont pas cru et mettre jusqu'au Jour de la Résurrection, ceux qui te suivent au-dessus de ceux qui ne croient pas. Puis, c'est vers Moi que sera votre retour, et Je jugerai, entre vous, ce sur quoi vous vous opposiez.

Dans le tafsir d'Ibn Kathir[27], il est écrit qu'il y a eu une divergence dans les opinions en commentant les termes : « Je vais mettre fin à ta mission et je vais te rappeler à Moi ».

- D'après Qatada : je vais t'élever à moi et te faire mourir.
- D'après Ibn Abbas : je vais te faire périr et t'élever.
- D'après Wahb Ben Mounabbih : Dieu a fait mourir Jésus à trois heures au début de la journée quand Il l'a élevé vers Lui.
- D'après Matar Al-Warraaq et Ibn Jarir : sa mort en ce bas monde n'a pas été une mort réelle mais il s'agit de son ascension au ciel. Mais la majorité a jugé que ce n'était pas une mort effective mais plutôt un genre de sommeil en se basant sur les sens de ces deux versets : C'est Lui qui vous rappelle durant la nuit Dieu accueille les âmes au moment de leur mort: Il reçoit aussi celles qui dorment, sans être mortes.

[27] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P178

Chose confirmée en nous référant à ce hadith prophétique : « Au moment de son réveil, le Prophète ﷺ disait : «Louange à Dieu qui nous a rendu la vie après nous avoir péri ».

SOURATE AYL IMRAN VERSET 87

Ceux-là, leur rétribution sera qu'ils
auront sur eux la malédiction d'Allah,
des Anges et de tous les êtres
humains.

لَعْنَةٌ

La signification de ce terme est [28] : chasser quelqu'un de sa présence et désirer l'éloigner le plus loin possible, maudire, exécrer, honnir, réprouver, lancer des imprécations, condamner, jeter l'anathème, rejeter, blâmer. Ici dans le récit coranique, c'est le nom d'action de forme 1 du verbe forme 1 chasser quelqu'un de sa présence, malédiction, imprécation, anathème, rejet, réprobation.

En fait c'est important de voir que la malédiction c'est aussi le fait que Dieu s'éloigne de nous. Et dans ce terme c'est encore plus fort que le sens qu'on attribue aujourd'hui.

[28] D'APRÈS LE LIVRE DE MAURICE GLOTON : UNE APPROCHE DU CORAN PAR LA GRAMMAIRE ET LE LEXIQUE, EDITION AL BOURAQ, P670

4 DE LA SOURATE 3 VERSET 93 À LA SOURATE 4 VERSET 23

SOURATE AYL IMRAN VERSET 103

Et cramponnez-vous tous ensemble au : « Habi » (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés ; et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés.

On lit dans l'exégèse d'As Saadi[29] qu'il s'agit du Coran en se référant à ce hadith concernant le Coran : « Il est le lien solide avec Dieu et la voie droite », et que le lien représente le fait de s'attacher à la religion d'Allah. C'est donc l'obligation qui incombe certes à l'ensemble de cette communauté : suivre le Prophète et de s'accrocher à ce avec quoi il est venu : le Livre d'Allah et Sa Sounna selon la compréhension de ses nobles compagnons.

C'est un peu l'image des alpinistes, qui se doivent de suivre la corde, pour tenir bon et ne pas se perdre. Si l'un d'eux glisse, il entraîne toute la cordée avec lui.

[29] TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015, P 228

SOURATE AYL IMRAN VERSET 113

Mais ils ne sont pas tous pareils. Il est, parmi les gens du Livre, une communauté droite qui, aux heures de la nuit, récite les versets d'Allah en se prosternant.

Cela renvoie aussi au verset 199 de la même sourate qui précise que « parmi les gens d'Ecriture, il en est qui croient en Allah, et à la fois à ce qu'il vous a révélé et à ce qu'il leur a révélé... ». Dieu fait connaître que quelque bien que ces gens-là accomplissent, il ne leur sera pas dénié, car toute bonne œuvre sera rétribuée par Dieu qui connaît ceux qui Le craignent[30].

Un autre verset dit quant à lui : « Les croyants [= les musulmans], ceux qui se sont judaïsés, les « nassârâ », les sabéens : ceux qui auront cru en Dieu et au jour dernier et auront fait le bien, ceux-là auront leur récompense auprès de leur Seigneur, et il n'y aura crainte sur eux ni ils ne seront attristés » (Coran 2,62 ; en Coran 5,69 on lit quelque chose de très voisin).

Ce verset parle des « nassârâ » qui d'une part sont restés fidèles aux enseignements originaux de Jésus (paix sur lui) et n'ont donc pas adopté de croyances de kufr akbar telles que la divinisation du Messie ou la Trinité, et qui d'autre part n'ont pas eu connaissance du message de Muhammad[31].

[28] D'APRÈS LE LIVRE DE MAURICE GLOTON : UNE APPROCHE DU CORAN PAR LA GRAMMAIRE ET LE LEXIQUE, EDITION AL BOURAQ, P670

[30] TAFSIR AL JALALAYN, DAR AL FIKR, P132

[31] AL-JAWÂB US-SAHÎH 1/238 ; 2/52-53 ; VOIR ÉGALEMENT TAFSÎR IBN KATHÎR TOME 1 P. 94

On voit au travers de ces différentes utilisations que le texte coranique fait de ce nom « nassârâ » que, dans l'usage du Coran et de la Sunna, ce terme « nassârâ » désigne : « ceux qui se réclament des enseignements de Jésus ». Parmi ces « gens qui se réclament des enseignements de Jésus », ensuite :

- il y a les hommes qui sont réellement fidèles aux enseignements authentiques et originels de Jésus ; il s'agit des Compagnons de Jésus et de ceux qui, après eux, gardèrent les mêmes croyances qu'eux

- et il y a les hommes qui disent adhérer aux enseignements de Jésus alors qu'ils ont en réalité dévié soit en ayant adopté la croyance que Jésus fut sacrifié pour le rachat du péché originel et pour la fin de la Loi soit en ayant adopté des croyances encore plus éloignées de l'enseignement originel de Jésus : les croyances de l'Incarnation, de la Trinité, etc.

SOURATE AYL IMRAN VERSET 140

Si une blessure vous atteint, pareille blessure atteint aussi l'ennemi. Ainsi faisons-Nous alterner les jours (bons et mauvais) parmi les gens, afin qu'Allah reconnaisse ceux qui ont cru, et qu'Il choisisse parmi vous des martyrs - et Allah n'aime pas les injustes.

Puis Dieu fait connaître aux hommes par Sa sagesse qu'Il les mettra à l'épreuve pour distinguer ceux qui sont fidèles et constants. Cette partie de la lecture traite beaucoup des combats, des batailles. Comme nous l'avons dit, la sourate 3 est médinoise. Vous avez vu le contexte dans les dernières lectures.

On retrouve dans les exégèses^[32] que ces versets traitent des batailles d'Ohoud, contre les polythéistes de La Mecque, ainsi que de la bataille de Badr directement mentionnée dans notre lecture aujourd'hui.

[32] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P233

C'est la bataille contre le clan Quraychite (donc les polythéistes de La Mecque), qui l'avait contraint à l'exil vers Médine et qui avait menacé de mort les musulmans.

Voilà pourquoi ces versets parlent de cela. Muhammad ﷺ avait été blessé lors de cette bataille, et les musulmans crurent qu'il était mort. Leur foi avait commencé à faiblir d'où le verset 144 « Muhammad n'est qu'un messenger – des messagers avant lui sont passés –. S'il mourait, donc, ou s'il était tué, retourneriez-vous sur vos talons ? »

La lecture du jour 3 parle donc beaucoup de meurtres, d'être tué, de combats, puisqu'ils étaient révélés à ces moments précis des batailles contre les personnes qui avaient chassé les musulmans de La Mecque.

SOURATE AYL IMRAN VERSET 199

Il y a certes, parmi les gens du Livre ceux qui croient en Allah et en ce qu'on a fait descendre vers vous et en ce qu'on a fait descendre vers eux. Ils sont humbles envers Allah, et ne vendent point les versets d'Allah à vil prix. Voilà ceux dont la récompense est auprès de leur Seigneur. En vérité, Allah est prompt à faire les comptes.

Dans l'exégèse d'Ibn Kathir[33], il est précisé que dans un hadith authentifié, il a été rapporté que Ja'far Ben Abi Taleb, lors de son émigration en Abyssinie avec ses compagnons, récita la sourate Meriem devant Négus en présence de ses patriarches et moines, et ceux-ci commencèrent à pleurer en entendant la récitation.

A savoir aussi que lorsque Négus mourut, le Prophète ﷺ annonça sa mort à ses compagnons et leur dit : « Un de vos compagnons en Abyssinie vient à mourir. Priez pour lui ». Il sortit dans le désert, rangea les fidèles et firent ensemble la prière funéraire sur Négus.

[33] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P386

Il est cité dans les sahihs de Muslim et Bukhari que l'Envoyé de Dieu a dit que trois hommes recevront une récompense double, parmi eux : « Un homme des gens du Livre qui a cru en son Prophète et en moi »[34].

Qui est-il ? Armah ou Ashama Ibn Abjar est un roi aksoumite. Il a régné de l'an 614 (date de la mort de son prédécesseur, Armah) jusqu'à l'an 630. Il est le Négus d'Abyssinie, à l'époque royaume d'Aksoum à qui le Prophète écrivit et dont fait mention la tradition musulmane.

Selon l'imam Abou Dawoud, Armah se serait converti à l'islam : «Al-Khattâbî écrit : « Le Négus était un musulman : il avait cru au Prophète ; mais il cachait sa foi »[35].

Ibn Taymiyya : « son peuple ne le suivit pas dans l'entrée en islam ; seul un petit groupe entra en islam avec lui ; (...) il ne lui était pas possible de juger d'après le hukm du Coran ; car son peuple ne l'aurait pas laissé faire cela »[36].

A Médine, le Prophète annonça à ses Compagnons le décès du Négus et réunit un certain nombre d'entre eux pour accomplir la prière funéraire sur lui à distance[37].

Et, d'après un des avis existant sur le sujet, c'est bien parce qu'il n'y avait personne pour accomplir la prière funéraire sur le Négus que le Prophète accomplit cette prière sur lui à distance ; d'après cet avis, on ne peut accomplir la prière funéraire à distance que pour une personne auprès de qui la prière funéraire n'a pas pu être accomplie[38].

[34] ABÛ DÂOÛD 3205

[35] MA'ÂLIM US-SUNAN, CITÉ DANS AHKÂM UL-JANÂ'IZ, P. 119

[36] MAJMU' UL-FATÂWÂ, TOME 19 PP. 217-219

[37] RAPPORTÉ PAR AL-BUKHARI, 3664, MUSLIM, 952

[38] C'EST L'AVIS DE AL-KHATTÂBÎ ET DE IBN TAYMIYYA) (VOIR FAT'H UL-BÂRÎ 3/241, AHKÂM UL-JANÂ'IZ, P. 118)

SOURATE AN NISSA VERSET 3

Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins, ... Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves que vous possédez. Cela, afin de ne pas faire d'injustice (ou afin de ne pas aggraver votre charge de famille).

On trouve dans Aysar at Tafsir[29], que si le fait d'avoir quatre femmes est un droit accordé à l'homme, il est conditionné par l'équité qu'il doit établir entre elles, car Dieu a dit : « Si vous craignez de ne pas les traiter avec égalité, n'en épousez qu'une ».

Donc celui qui craint de n'être pas équitable, doit se contenter d'une seule femme. Le but de la limitation du nombre des femmes à une, à part l'égalité, vise à épargner l'homme de la difficulté qu'il trouve pour pouvoir subvenir aux besoins d'une famille nombreuse.

D'ailleurs, dans le verset 128 de la sourate 4, il est dit « Vous ne parviendrez jamais à faire régner la concorde entre vos femmes, quelle que soit votre bonne volonté » et dans l'exégèse on lit que c'est une réalité tangible, et quel que soit le désir des hommes, ils ne pourront être équitables à l'égard de chacune de leurs femmes.

La question qui revient souvent à propos de ce verset est : pourquoi l'islam n'autorise pas qu'une femme puisse se marier avec plusieurs hommes ?

[29] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P267

Qu'un homme ait plusieurs épouses, cela s'appelle en fait la polygynie (qui est une des formes de la polygamie). Et qu'une femme ait plusieurs maris, cela s'appelle la polyandrie (qui est une autre forme de polygamie).

Il faut savoir que ce n'est pas l'islam qui a inventé la polygynie. Elle existait déjà bien avant la révélation du Coran au Prophète Muhammad ﷺ, et elle existe toujours aujourd'hui chez des gens qui ne se réfèrent aucunement à l'islam.

Dans le judaïsme, les prophètes avaient tous plusieurs femmes ou des concubines en même temps que leur épouse, et les mormons pratiquaient aussi la polygamie.

Ce sont des lois « récentes » à l'échelle religieuse qui font que les juifs et les mormons ne le sont plus.

Le Coran l'a autorisée, et il l'a limitée (4 épouses au maximum), de même qu'il y a institué des conditions, notamment celles évoquées ci-dessus : l'homme doit être rigoureusement juste envers toutes ses épouses et doit veiller à ce qu'aucune de ses épouses ne manque de quoi que ce soit quant à ses besoins habituels.

En France, le code civil établit dans son article 147 qu'on « ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du premier ».

Le nouveau code pénal dispose dans son article 433-20 : « Le fait pour une personne engagée dans les liens du mariage d'en contracter un autre avant la dissolution du précédent est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. »

Ces dispositions constituent le fondement juridique de l'interdiction de la polygamie en France.

[29] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P267

DE LA SOURATE 5 VERSET 24 À LA SOURATE 4 VERSET 147

SOURATE AN NISSA VERSET 24

Et, parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété.

En Arabie et ailleurs, l'esclavage pré-existait à la venue du prophète Muhammad. La Loi que celui-ci a apporté l'a encadré : on ne réduit pas un être libre à l'état d'esclave, et on fait tout pour affranchir un esclave. C'est d'ailleurs une manière importante d'expier certains péchés. On appelle cela une kaffârah.

Plusieurs kaffârah (expiations pour certains péchés) sont constituées en islam de l'affranchissement d'un esclave. Dans le Coran, sourate 90 versets 10 à 18, on lit : Ne l'avons-Nous pas guidé aux deux voies ? 11 Or, il ne s'engage pas dans la voie difficile ! 12 Et qui te dira ce qu'est la voie difficile ? 13 C'est délier un joug [affranchir un esclave], 14 ou nourrir, en un jour de famine, 15 un orphelin proche parent 16 ou un pauvre dans le dénuement. 17 Et c'est être, en outre, de ceux qui croient et s'enjoignent mutuellement l'endurance, et s'enjoignent mutuellement la miséricorde. 18 Ceux-là sont les gens de la droite;



Le mariage permet également d'affranchir les esclaves.

Dans le sahih de Muslim, il y a un chapitre consacré à la thématique de l'affranchissement.

On lit par exemple :

Aïcha voulut acheter une esclave afin de l'affranchir (Muslim 3787).

Celui qui affranchit un esclave, Allah affranchira de l'Enfer en contrepartie de chaque membre de cet affranchi un de ses membres (Muslim 3795 ; Bukhari 6715).

Celui qui affranchit un esclave, Allah affranchira de l'Enfer pour chaque membre de cet affranchi un de ses membres, même son sexe pour le sien (Muslim 3796).

Ibn Marjâna dit : dès que j'entendis ce hadith d'Abu Hourayra, je m'en allais le mentionner à Ali Ibn Hussein. Celui-ci affranchit alors un esclave pour lequel Ibn Ja'far avait offert une somme de 10000 dirhams (Muslim 3798 ; Bukhari 2517).

L'esclavage était donc présent, mais les mérites quant à l'affranchissement poussaient fortement les nouveaux musulmans à affranchir les esclaves.

SOURATE AN NISSA VERSET 34

Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et corrigez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand !

Ce verset est un des plus importants du Guide Coran. Il est largement décontextualisé pour donner crédit aux thèses misogynes.

On parle ici dans ce contexte des responsabilités du foyer. Dans le foyer islamique, l'homme a l'obligation de subvenir à tous les besoins matériels de l'épouse et des enfants s'il y en a. Il doit gérer les dépenses liées au loyer, à la nourriture, aux vêtements. En ce sens, il est le responsable du foyer. Il s'agit d'une autorité de responsabilité comme on pourrait dire « une responsabilité légale ».

Est donc décrite ici la femme qui s'élève au-dessus de son mari, qui lui désobéit, se détourne de lui et le met en colère.

Et on lit dans le commentaire d'Ibn Kathir[40] que la femme obéissante ne doit pas être importunée. Autrement dit, si la femme obéit à son mari dans tout ce qu'il lui demande parmi les choses qu'Allah a rendues licites, alors l'homme n'a aucune raison de s'en prendre à elle. Il ne peut ni la battre, ni la fuir. Ces paroles constituent une mise en garde contre les hommes qui, sans raison valable, sont injustes envers leurs femmes, car Allah le Très-Haut, le Grand, est leur Protecteur et se vengera de ceux qui sont injustes envers elles.

[40] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p484

Ce verset a été révélé dans un contexte où les femmes n'avaient aucune valeur. Le verset, compris au 21^e siècle peut encore sembler rétrograde, mais il constituait ici une avancée majeure.

De plus, l'héritage scripturaire laissé pour parler du mariage est large, et les relations hommes/femmes sont largement décrites. Il est inenvisageable dans un foyer musulman de laisser place à l'inimitié ou à la violence. Le Prophète l'a défendu !

D'ailleurs, dans un pays comme la France, où une femme meurt tous les trois jours de violences conjugales, il semble obligatoire de s'attarder sur le terme « dribûhunna », souvent traduit par frapper/corriger.

En fait, le verbe « Daraba » signifie «corriger», « élever », « redresser ».

Il peut vouloir dire « frapper », mais dans ce verset-là, c'est impossible, puisque Aïcha, épouse du Prophète, relate : « Jamais le Messager de Dieu ﷺ n'a levé la main sur quelqu'un, ni une épouse, ni un serviteur. La seule occasion [où il utilisait sa main contre quelqu'un] était lorsqu'il combattait pour la cause de Dieu [contre des combattants ennemis] » (Muslim 2328 ; Abou Daoud 4786)

« wa-dribûhunna » se décompose de « wa » = et « -dribû » est l'impératif deuxième personne du pluriel du verbe daraba et hunna est le pronom « elles » qui représentent ici les épouses. On le voit dans les ouvrages de lexicologie, « daraba » peut bien vouloir dire « frapper » mais le problème, c'est il y a une quarantaine de sens dérivés pour le verbe « daraba ».

Le Prophète ﷺ a dit aussi : « Le plus parfait des croyants est celui qui a le meilleur caractère. Et les meilleurs d'entre vous sont ceux qui sont les meilleurs avec leurs femmes » « Le meilleur d'entre vous est celui d'entre vous qui est le meilleur vis-à-vis de sa famille. Et je suis celui d'entre vous qui est le meilleur vis-à-vis de sa famille (...) » (Ibn Maja 1967)

SOURATE AN NISSA VERSET 40

Assurément Allah jamais ne lèse du poids de la moindre particule. Par contre s'il y a un bienfait il le décuple et manifeste de Sa part une récompense incommensurable.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[41] que Dieu fait connaître à Ses serviteurs qu'il leur accordera leur récompense et les comblera de Sa grâce sans faire tort à personne du poids d'un atome. S'il s'agit d'une bonne action Il la lui rendra au centuple et chacun recevra la rétribution qu'il mérite.

Il a dit dans d'autres versets « Nous poserons les balances exactes le jour de la résurrection » (21,47).

Il a dit aussi : « Celui qui aura fait le poids d'un atome de bien, Dieu le verra. Celui qui aura fait le poids d'un atome de mal, Dieu le verra ». (99,7)

Le Messager de Dieu ﷺ a dit: «Il y a deux paroles qui sont légères pour la langue, lourdes dans la balance et très aimées de Dieu. Elles sont: «Gloire et louange à Dieu (SubhanAllah wa bihamdihi) Gloire à Dieu l'inaccessible (subhanAllah al 'adhim)».

Abdullah Ben 'Amr Ben Al-'As rapporte que le Messager de Dieu a dit: «Au jour de la résurrection, Dieu choisira un homme de ma communauté et on lui étalera quatre-vingt-dix-neuf registres dont chacun sera étendu à perte de vue.

On lui dira: «Renies-tu quelque chose de ce qui est inscrit dans ces registres? Mes anges scribes étaient-ils injustes envers toi?»

- Non Seigneur, sera la réponse.

On lui demandera: «As-tu une excuse ou une bonne action pour te justifier?». Il répondra: «Non Seigneur!»

- Si, lui dira-t-on, tu as une bonne action et tu ne seras plus lésé aujourd'hui».

On lui fera sortir une petite carte où il sera écrit: «Je témoigne qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu et je témoigne que Muhammad est l'Envoyé de Dieu ﷺ».

[41] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p303

Tu ne seras pas lésé lui, répondra-t-on. On mettra alors les registres dans un plateau et la petite carte dans l'autre, et voilà cette dernière qui basculera la balance». Et le Messenger de Dieu d'ajouter : «Rien ne pèsera plus que: «Au nom (de Dieu le Miséricordieux le Très Miséricordieux» (Ahmed, Tirmidhi et Ibn Maja

SOURATE AN NISSA VERSET 79

Tout bien qui t'atteint vient d'Allah. Tout mal qui t'atteint vient de toi-même. Nous t'avons envoyé aux gens comme messenger. Dieu suffit comme témoin.

On lit dans le Aysar at Tafsir[43] que Dieu explicite cela clairement : « Le bonheur qui t'arrive vient d'Allah » par Sa grâce, Sa générosité et Sa miséricorde.

« Le malheur qui te frappe vient de toi » pour prix de tes mauvaises actions, et de tes péchés, comme Dieu le confirme dans un autre verset dans le Coran: « Quel que soit le malheur qui vous atteint, il est la conséquence de ce que vous avez fait ; mais Dieu efface un grand nombre de vos péchés » (42,30).

A ce propos il est cité dans l'exégèse que l'Envoyé de Dieu a dit :

« Tous les maux qui affligent le musulman, s'agit-il d'une fatigue, d'une maladie, de soucis, de tristesse, de préjudices, même d'une épine, lui valent de la part de Dieu une rémission de ses péchés » (Muslim 2573 ; Bukhari (5641).

[43] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P313

DE LA SOURATE 4 VERSET 148 À LA SOURATE 5 VERSET 81

SOURATE AN NISSA VERSET 157

Et à cause de leur parole : « Nous avons vraiment tué le Christ, Jésus, fils de Marie, le Messenger d'Allah. » ... Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié ; mais ce n'était qu'un faux semblant ! Et ceux qui ont discuté sur son sujet sont vraiment dans l'incertitude : ils n'en ont aucune connaissance certaine, ils ne font que suivre des conjectures et ils ne l'ont certainement pas tué,

Ce verset mentionne un point de dogme très important : il s'agit de la crucifixion de Jésus/Isa. Dans le tafsir d'Ibn Kathir[44] on lit que lorsque Dieu a envoyé Isa fils de Marie/Meriem apportant la voie droite et appuyé par les preuves et les signes évidents (il guérissait l'aveugle et le lépreux, ressuscitait les morts et créait d'argile comme une forme d'oiseau, soufflait en lui et cette forme prenait vie et devenait un oiseau, tout cela avec la permission de Dieu). Malgré ces miracles, les juifs le contredirent, le traitèrent de menteur et voulurent lui nuire.

De plus, il y avait à Damas un roi polythéiste qui adorait les astres dont ses sujets étaient des Grecs. Les juifs allèrent le trouver et lui racontèrent qu'à Jérusalem il y a un homme qui séduit les gens, les égare et les incite contre lui. Ce roi, irrité, ordonna par écrit à son préfet à Jérusalem de capturer Isa, le crucifier en mettant sur sa tête une couronne d'épines pour mettre fin à ses séditions. Le préfet s'exécuta. Il n'y a pas son nom dans le tafsir mais il s'agit de Ponce Pilate.

[44] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, pp 27-31

Il se dirigea avec un groupe de juifs vers la maison où se trouvait Isa avec ses douze apôtres. Dans le tafsir d'Ibn Kathir il précise qu'ils étaient au nombre de treize ou dix-sept). C'était un jour de vendredi au moment de la prière de l'après-midi, celle de l'asr.

En les entourant de toutes parts, Isa constata qu'il n'y avait aucun moyen pour s'évader. Il dît à ses compagnons : « Qui donc parmi vous accepte de prendre mes traits (pour qu'il soit à sa place) et sera avec moi au Paradis ? ». Un homme se leva et se porta volontaire. Comme cet homme était encore jeune, Isa réitéra sa question deux ou trois fois et nul autre que ce jeune homme ne se portât volontaire. Il lui dit à la fin : « Sois ». Dieu alors donna à cet homme les traits d'Isa de sorte qu'on disait que c'est le Christ lui-même. Dans le toit de la maison une lucarne fut ouverte d'où Dieu éleva Isa vers Lui.

L'islam considère donc qu'il y a eu un épisode de crucifixion, mais qu'Isa n'est pas celui qui a été crucifié.

On lit dans l'exégèse que Isa fut alors élevé au ciel et ses compagnons sortirent de la maison. Les hommes qui entouraient sa maison, voyant le ressemblant de Isa, le prirent la nuit, le crucifièrent et mirent sur sa tête une couronne d'épines.

Ibn Kathir mentionne que les juifs, après cet événement prétendirent que c'étaient eux qui avaient participé à sa crucifixion et une partie des chrétiens les crurent sauf ceux qui étaient avec lui à l'intérieur de la maison qui furent les témoins de leurs mensonges.

Et ainsi tous les chrétiens, par la suite, furent convaincus que Isa avait été crucifié. On a rapporté aussi que Meriem s'était assise devant l'homme crucifié, le pleurait, et qu'il lui a parlé. Le tafsir ne le mentionne pas mais le fait que Meriem, mère de Isa, se soit assise devant l'homme crucifié est écrit dans les Evangiles.

Point historique

Longtemps cette histoire mentionnée dans le Nouveau Testament a fait que le peuple juif a été qualifié de « déicide », c'est-à-dire : ayant tué Dieu (les chrétiens considérant que Jésus est Fils de Dieu / Dieu fait homme).

En 1965 se tient le concile Vatican II et est publiée *Nostra Ætate*, la déclaration sur les relations de l'Église catholique avec les religions non chrétiennes. Une partie de *Nostra Ætate* est consacrée aux juifs, et dans le passage consacré au judaïsme, l'Église reconnaît que les prémices de son salut se trouvent dans les patriarches, Moïse et les prophètes.

« L'Église croit, en effet, que le Christ, notre paix, a réconcilié les Juifs et les Gentils par sa croix et en lui-même des deux a fait un seul » (Eph 2, 14-16). Elle cite l'apôtre Paul qui rappelle que le peuple juif est toujours très cher à Dieu (Romains, 9, 4-5).

Puis en 2011, le Pape Benoît XVI rompt définitivement avec ce qualificatif en publiant le 9 mars le deuxième tome de son livre « Jésus de Nazareth » dans lequel il traite en particulier de la Passion et de la mort de Jésus-Christ. Le Pape propose alors une relecture en indiquant que les versets mentionnant « les juifs » lors de l'arrestation de Jésus désignent certains «aristocrates du peuple», mais certainement pas l'ensemble des juifs.

SOURATE AN NISSA VERSETS 158-159

Mais Allah l'a élevé vers Lui. Et Allah est Puissant et Sage. Il n'y aura personne, parmi les gens du Livre, qui n'aura pas foi en lui avant sa mort. Et au Jour de la Résurrection, il sera témoin contre eux.

Cela fait suite à la lecture de l'exégèse d'Ibn Kathir[45] où on lit qu' « Il n'est pas un homme d'Ecriture qui ne croira à Isa avant de mourir. Et au jour de la résurrection, Isa se dressera en témoin contre eux ».

Ibn Jarir rapporte que les opinions sont divergées en commentant ce verset :

- Les uns disent : Tous les gens du Livre croiront à Isa avant sa mort quand il descendra du ciel pour tuer l'Antéchrist, et à cette époque toutes les religions seront une seule qui est l'Islam.
- D'après Ibn Abbas : ils croiront à Isa avant sa mort.
- Abou Malek a dit : Avant la mort de Isa et après sa descente du ciel tous les gens du Livre croiront en lui.
- Quant à Al-Hassan, il a précisé que Isa est vivant auprès de Dieu, quand il descendra du ciel, et avant sa mort, tous les hommes croiront en lui.
- D'après Moujahed : tous les gens du Livre croiront en Isa avant leur mort. Il en est également parmi les ulémas qui ont dit que pas un juif ou un chrétien ne mourra avant de croire en Muhammad ﷺ.

Et Ibn Jarir dit : Après la descente de Isa tous les gens du Livre croiront en lui.

[45] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P 31

SOURATE AN NISSA VERSET 163

Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Nuh (Noé) et aux prophètes après lui. Et Nous avons fait révélation à Ibrahim (Abraham), à Isma'il (Ismaël), à Ishaq (Isaac), à Ya'qoub (Jacob) aux Tribus, à 'Issa (Jésus), à Ayyoub (Job), à Younous (Jonas), à Haroun (Aaron) et à Soulayman (Salomon), et Nous avons donné le Zabour à Dawoud (David).

On lit dans le tafsir Ibn Kathir[46] que « Il y a des Prophètes dont nous t'avons conté l'histoire....» On ne trouve leurs noms que dans les sourates qui ont été révélées à La Mecque.

Ils sont: Adam, Idris, Nuh (Noé), Houd, Saleh, Ibrahim (Abraham), Lut (Lot), Isma'il (Ismaël), Ishaq (Isaac), Ya'qub (Jacob), Youssouf (Joseph), Ayoub (Job), Chou'ayb (Jethro), Mousa (Moïse), Haroun (Aaron), Younous (Jonas), Dawud (David), Soulayman (Salomon), Elie, Elisée, Zackarya (Zacharie), Yahia (Jean), Isa (Jésus) et Zoul-Kifl comme il a été rapporté par les exégètes.

Puis il est précisé « d'autres sur lesquels nous ne t'avons rien dit. » Le nombre de ces Prophètes et Messagers était un sujet de controverse entre les ulémas. Mais pour le préciser, nous n'avons d'après la tradition que le hadith rapporté par Abou Dzarr qui a dit : « J'ai demandé : «Ô Envoyé de Dieu, quel était le nombre des Prophètes ? » Il me répondit : «Cent-vingt- quatre mille». – Et le nombre des Messagers ? répliquai-je. – Trois cent treize, rétorqua-t-il, un grand nombre ». Je lui demandai de nouveau : « O Envoyé de Dieu, qui a été le premier ? » – Adam. – Etait-il un Prophète envoyé vers les hommes ? – Oui. Dieu l'a créé de Sa main, lui a insufflé de son esprit puis il fut un homme »[47].

[46] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P47

[47] RAPPORTÉ PAR IBN MARDWEIH

SOURATE AL MAIDAH VERSET 3

Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée - sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte -. (Vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité. Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion : ne les craignez donc pas et craignez-Moi.

Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché ... alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[48] que c'est la plus grande grâce que Dieu avait accordée à la communauté musulmane en leur rendant leur religion parfaite et en leur envoyant Muhammad ﷺ le dernier des Prophètes et Messagers. Ce Prophète ﷺ qui est envoyé comme une miséricorde pour tous les hommes, à toute l'humanité sans aucune distinction ainsi qu'aux djinns. Il leur a montré le licite et l'illicite, ainsi que cette religion juste, il leur a communiqué également toute la vérité et les a dirigés vers la voie droite sans aucune contestation, comme Dieu le confirme dans ce verset : « Les paroles de ton Seigneur s'identifient avec la vérité et la justice ».

Dieu ordonne à Ses serviteurs d'agréer l'Islam comme la religion qu'il a parachevée, rendue parfaite, sujet du Message du plus noble de Ses Livres qui est le Coran.

Quiconque aura suivi cette religion n'aura besoin d'aucune autre, sa foi sera parfaite en se conformant à ses préceptes, ses enseignements, ses prescriptions et ses interdictions.

[48] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p389

Ce verset met aussi en avant les prescriptions alimentaires islamiques, et notamment le concept de « viande halal » et d'« abattage rituel ».

SOURATE AL MAIDAH VERSET 32

C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les enfants d'Israël (Israël) que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes. En effet Nos messagers sont venus à eux avec les preuves. Et puis voilà, qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre.

Nous découvrons ce verset suite à l'histoire d'Abel et Cain, Habil et Qabil, les fils d'Adam. Pour prix de ce crime abominable commis injustement, et pour enseigner la morale de ce récit aux fils d'Israël, Dieu leur a prescrit comme loi et enseignement, que celui, qui, sans motif légitime, tue un homme, est considéré comme s'il avait tué tous les hommes sans aucune distinction car cela est injuste.

Cependant, celui qui sauve un seul homme est considéré comme s'il avait sauvé tous les hommes.

Abou Hourayra raconte : « A l'époque où il y a eu une rébellion contre 'Uthman, j'entrai chez lui en m'écriant : « Ô prince des croyants, je suis venu pour te secourir et la lutte paraît inévitable ». Il me répondit : « Ô Abou Hourayra, serais-tu content de tuer tous les hommes et moi avec eux ? » – Non, dis-je. Il répliqua : « Si tu tues un seul homme c'est comme si tu avais tué tous les hommes ». Quitte-moi et tu en seras récompensé sans être responsable d'aucun péché » Je partis et m'abstins de me battre ».

Il est primordial de véhiculer sans cesse ce message de paix et de pacification.

SOURATE AL MAIDAH VERSET 44

Nous avons fait descendre la Thora dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les prophètes qui se sont soumis à Allah, ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des Juifs. Car on leur a confié la garde du Livre d'Allah, et ils en sont les témoins. Ne craignez donc pas les gens, mais craignez-Moi. Et ne vendez pas Mes enseignements à vil prix. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants.

On lit dans Aysar at Tafsir[49] qu'après que Dieu ait mis en évidence les enseignements de la Torah qu'il a révélée à Son Interlocuteur Moussa en ordonnant à les suivre à cette époque, et l'Evangile révélé à 'Isa, Il mentionna le Coran révélé à Muhammad, ﷺ Son Noble Messenger qui constitue toute la vérité venue de Lui et qui confirme ce qui existait dans les autres Ecritures, en les préservant de toute altération.

Ceux qui avaient suivi ces Ecritures, grâce à leur perspicacité, ont cru au Coran, obtempéré aux ordres de Dieu, suivi Ses lois et cru à tous les Prophètes comme Il le montre dans ce verset : « Les gens d'Ecriture se prosternent, la face contre terre, quand on le leur récite. Gloire à Allah, s'écrient-ils. Voici que les prédictions de notre Seigneur sont réalisées ».

SOURATE AL MAIDAH VERSET 46

Et Nous avons envoyé après eux 'Issa (Jésus), fils de Maryam (Marie), pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui. Et Nous lui avons donné l'Evangile, où il y a guide et lumière, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui, et un guide et une exhortation pour les pieux.

[49] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P403

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[50] qu'à la suite des Prophètes que Dieu a envoyés vers les fils d'Israël, Il leur a envoyé 'Isa en lui donnant l'Evangile qui est une direction et une lumière afin de trancher les différends et écarter les doutes.

Comme Dieu a fait de l'Evangile « un guide » qui dirige les hommes et « un avertissement » afin de s'abstenir des interdictions, pour ceux qui craignent Dieu et redoutent Ses menaces et châtiments,

Il les incite à se conformer à ses enseignements : « Que les gens d'Evangile jugent selon les commandements de l'Evangile ».

Donc les gens à cette époque devaient juger d'après ce que Dieu a révélé dans ce Livre.

[50] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010 P203

DE LA SOURATE 5 VERSET 82 À LA SOURATE 6 VERSET 110

SOURATE AL MAIDAH VERSET 111

Et quand J'ai révélé aux Apôtres ceci :
« Croyez en Moi et en Mon messager
(Issa (Jésus)). » Ils dirent : « Nous
croyons ; et atteste que nous sommes
entièrement soumis. »

Ce verset met en avant l'idée que le Coran est la continuité des textes, puisque l'on retrouve les apôtres.

Rappelons que si les apôtres s'identifient eux-mêmes comme musulmans dans ce verset, alors que l'islam n'allait être révélé que 600 ans plus tard, c'est parce que Dieu fait référence au sens général du mot « musulman », un musulman étant celui qui se soumet entièrement au Dieu unique et Lui obéit, et qui est fidèle envers Dieu et envers les croyants avant qui que ce soit d'autre. Les termes « musulman » et « islam » proviennent de la même racine arabe – sa la ma – car la paix et la sécurité (salam) sont indissociables de l'idée de soumission à Dieu. Il faut donc comprendre que tous les prophètes de Dieu et leurs disciples étaient musulmans et on trouve d'ailleurs beaucoup de versets en faisant part.



SOURATE AL MAIDAH VERSET 116

(Rappelle-leur) le moment où Allah dira : « Ô 'Issa (Jésus), fils de Maryam (Marie), est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ? » Il dira : «

Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu.

Ce verset fait référence à l'hyperdulie, la doctrine chrétienne catholique ou orthodoxe, de diviniser Marie, et d'en faire un lien d'intercession, de la prier pour obtenir des choses. En Islam, Meriem (paix sur elle) occupe une place très importante mais on ne la prie pas.

Le Prophète ﷺ a dit: « Les meilleures femmes du paradis: Khadidja Bint Khouwaylid (la première épouse du Prophète ﷺ et de la première femme qui a cru en sa prophétie), Fatima Bint Mouhammad (la fille du Prophète ﷺ et de Khadidja), Maryam Bint 'Imran (la mère de 'Issa Ibn Maryam) et Assia Bint Mouzahim (l'épouse de Pharaon)» (Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Silsila Al Ahadith Sahiha n°1508).

La sourate Al An'am, les bestiaux, fut révélée à la Mecque. Elle occupe la 55^e place dans l'ordre chronologique des révélations, tout juste après sourate Al Hijr (La Vallée des Pierres).

Ibn 'Abbas a dit : « la sourate Les bestiaux fut descendue de nuit, d'une seule traite. Soixante-dix mille anges accompagnèrent sa descente en louanges. Et Asmâ Bint Zayd rapporte : la sourate Les bestiaux fut descendue sur l'Envoyé d'une seule traite. Je tenais alors les rênes de la chamelle de l'Envoyé. Peu s'en fallut que les os de la chamelle ne se brisent sous le poids de la révélation.

SOURATE AL AN'AM VERSET 60

Et, la nuit, c'est Lui qui prend vos âmes, et Il sait ce que vous avez acquis pendant le jour. Puis Il vous ressuscite le jour afin que s'accomplisse le terme fixé. Ensuite, c'est vers Lui que sera votre retour, et Il vous informera de ce que vous faisiez.

Dieu rappelle Ses serviteurs durant la nuit, et on a donné à ce fait le nom « petite mort » comme Il le confirme dans le verset 39, 42 : « Allah accueille les âmes au moment de leur mort: Il reçoit aussi celles qui dorment, sans être mortes» en y mentionnant les «deux» morts afin de prouver qu'Il connaît les actes des hommes dans leurs sommeils et durant toute la journée.

On lit dans l'exégèse d'As Saadi[50] que comme Dieu rappelle les hommes durant la nuit, Il connaît parfaitement ce qu'ils accomplissent le jour. Puis Il dit: « Le lendemain, Il vous replonge ensuite dans la vie ». A ce propos Ibn Abbas rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Chaque personne est accompagnée d'un ange qui retient son âme quand il dort et la lui rendra (en se réveillant). Si Dieu veut recueillir cette âme, elle sera recueillie, sinon elle sera rendue à cette personne ». Tel est le sens du verset : « Il communique avec vous pendant la nuit ».

[50] TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS SADI, ÉDITIONS IBN HAZM, 2015, P476

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[51] que la vie de l'homme ainsi continue « jusqu'à ce qu'on touche au terme fatal » pour que le temps fixé soit accompli. « Nous retournerons à Lui » au jour de la résurrection et alors « Il repassera avec nous toutes nos actions » et nous en serons rétribués.

SOURATE AL AN'AM VERSET 64

Dis : « C'est Allah qui vous en délivre ainsi que de toute angoisse. Pourtant, vous Lui donnez des associés. »

On lit dans Aysar at Tafsir [52] que Dieu rappelle à Ses serviteurs qu'il est le seul capable de les délivrer des ténèbres de la terre et de la mer, quand ils se trouvent dans les déserts, ne sachant où s'orienter, ou bien dans la mer lorsqu'un vent impétueux se lève et que les vagues surgissent de tous côtés. Alors les hommes n'auront qu'à invoquer le Seigneur seul pour les délivrer : « Si un péril sur mer vous menace, c'est en vain que vous invoquez d'autres divinités qu'Allah »

et aussi : « C'est grâce à Lui que les hommes peuvent aller sur terre et sur mer. La barque sur laquelle ils sont montés est-elle poussée par un vent favorable ? ils se réjouissent. Mais un vent contraire se déchaîne-t-il et des vagues se lèvent-elles qui l'assaillent de tous côtés et la mettent en péril ? Les voilà qui implorent Allah de toute l'ardeur de leur foi et s'écrient : « Si tu nous arraches à ce péril, nous t'en garderons une vive reconnaissance »

Dieu démontre par ces versets la nature des hommes et la méconnaissance d'une partie d'eux envers Lui, qui, ne pouvant trouver leur chemin sur la terre ou être délivrés des tempêtes et des ténèbres de la mer, invoquent Dieu seul. Une fois ayant trouvé le chemin du salut, ils reviendront de nouveau à leur polythéisme déclarant ainsi leur ingratitude envers Celui qui est capable de leur envoyer un châtiment de tous les côtés.

[52] AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD HAWMAD, MAISON D'ENNOUR, 2012, P479

Et voilà un hadith se rapportant à ce verset que l'on trouve dans le tafsir d'Ibn Kathir[53].

L'imam Ahmed rapporte que Sa'd Ben Abi Waqas a dit : « Nous arrivâmes en compagnie de l'Envoyé de Dieu ﷺ tout près de la mosquée de Bani Oumaya, il entra pour prier deux rak'ats et nous fîmes de même. Puis il s'adonna longuement à implorer le Seigneur à Lui la puissance et la gloire. Il nous dit ensuite : « J'ai demandé à mon Seigneur trois faveurs : De ne pas faire périr ma communauté par le naufrage, Il me l'a accordée ; de ne plus la ruiner par la disette, Il me l'a accordée ; et je Lui ai demandé que mon peuple ne s'entretue pas Il me l'a refusée.

[53] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P389

SOURATE AL AN'AM VERSET 108

N'injuriez pas ceux qu'ils invoquent, en dehors d'Allah, car par agressivité, ils injurieraient Allah, dans leur ignorance. De même, Nous avons enjolivé (aux yeux) de chaque communauté sa propre action. Ensuite, c'est vers leur Seigneur que sera leur retour ; et Il les informera de ce qu'ils œuvraient.

Dans Aysar at Tafsir[54] on lit que Dieu interdit à Son Messager ﷺ et aux croyants d'insulter les divinités des polythéistes car il pourrait y arriver une certaine cause de corruption et porter les polythéistes à insulter le Seigneur des croyants.

A cet égard Ibn Abbas raconte que les idolâtres auraient dit au Prophète ﷺ : Ô Muhammad, cesse d'insulter nos dieux sinon nous satirisons ton Seigneur.

Dieu, dans ce verset, interdit d'insulter leurs idoles. Ici, face aux polythéistes qui persécutaient les musulmans, Allah dit de ne pas insulter leurs idoles, qui pour nous ? ne représentent rien du tout. Cela est aussi un argument allant dans le sens de l'interdiction de nuire à autrui : même l'insulte est prohibée.

[54] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p 501

DE LA SOURATE 6 VERSET 111 À LA SOURATE 7 VERSET 87

SOURATE AL AN'AM VERSET 131

C'est que ton Seigneur n'anéantit
point injustement des cités dont les
gens ne sont pas encore avertis .

On lit dans Aysar at Tafsir[55] qu'il ne convient pas que le Seigneur châtie ou applique une punition à des gens qui n'ont pas été avertis en envoyant vers eux les Prophètes pour leur communiquer Ses enseignements. Plusieurs versets qui confirment cette réalité sont cités dans le Coran, on donne à titre d'exemple ces quelques-uns : « il n'y a pas de peuple qui n'ait eu son Prophète » (35,24) ; « Nous ne sévissons pas sans que nous ayons envoyé un Prophète » (17,15)

Ibn Jarir a dit « s'il existent des habitants d'une certaine cité connus comme étant prévaricateurs, insoucians et polythéistes, Dieu ne hâte jamais Son châtiment avant de leur envoyer un Prophète qui leur communique Ses enseignements, les avertit de la rencontre du Seigneur au jour de la résurrection en les menaçant de Son supplice car Il ne traite jamais Ses sujets avec injustice.

[55] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p515



« Chacun sera classé selon ses œuvres » Après le jugement dernier, chaque homme acquerra le degré en rapport avec ses œuvres s'il s'était comporté dans le bas monde en se soumettant à Dieu et faisant de bonnes actions, ou en rebelle.

Ce verset concerne les incrédules parmi les djinns et les hommes qui occuperont les différents degrés en Enfer. Ibn Jarir a dit : leur rétribution, ô Muhammad, dépendra de leurs œuvres qui sont dénombrées et inscrites auprès de ton Seigneur.

SOURATE AL AN'AM VERSET 155

Et voici un Livre (le Coran) béni que
Nous avons fait descendre - suivez-le
donc et soyez pieux, afin de recevoir
la miséricorde -.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[56] qu'on rencontre dans le Coran plusieurs versets où Dieu joint la Torah au Coran pour les mettre en valeur tous les deux comme Il a dit : « Avant ce Livre, il y a eu celui de Moussa qui a été tout à la fois un guide et une bénédiction. Ce Coran confirme en langue Arabe le Livre de Moussa ».

Pour montrer l'obstination des idolâtres, Dieu a dit : Lorsque nous leurs révélâmes la vérité, ils dirent : « Pourquoi ce Prophète n'est-il pas pourvu des mêmes preuves que Moussa ? ».

[56] TAFSIR IBN KATHIR, DAROUSSALAM, 2010, P184

Ce Livre pourvoit à tout, ou suivant une autre interprétation: «Nous avons ensuite donné le Livre à Moussa, il est parfait pour celui qui l'observe de son mieux; c'est une explication de toute chose» c'est à dire que ce Livre renferme toutes les lois nécessaires pour appliquer la religion comme Il le montre dans ce verset: « Nous avons écrit à son intention, sur les tables, des avertissements et des enseignements détaillée » pour le récompenser de sa conduite exemplaire en observant les ordres afin que vous ne disiez point: « On n'a fait descendre le Livre que sur deux peuples avant nous, et nous avons été inattentifs à les étudier.[57]

[57] On lit cela également dans Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015 p759.

SOURATE AL A'RAF VERSET 8

Et la pesée, ce jour-là, sera équitable.
Donc, celui dont les bonnes actions
pèseront lourd ... voilà ceux qui
réussiront !

On lit dans Aysar at Tafsir[58] que la pesée des actions se fera au jour du jugement dernier avec équité où personne ne sera lésé comme ce verset l'affirme également : « Nous dresserons des balances d'une sensibilité inégalable au jour du jugement dernier. Aucune âme ne subira le moindre préjudice.

Le poids même d'un grain de moutarde entrera en compte. Nos comptes sont infailibles ». (21,47) Dieu a dit aussi : « Allah ne lésera personne, pas même du poids d'un atome. Il rémunérera au centuple les bonnes actions et leur assurera une récompense magnifique » (4,40).

[58] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p539

Qu'est-ce qu'on mettra dans le plateau au jour de la résurrection ? Ibn Abbas a répondu : toutes les actions, même les choses imperceptibles, qui seront transformées en des corps, comme il est rapporté dans un hadith cité dans les deux sahihs que les deux sourates de la « Vache » et « La famille d'Imran » seront comme deux nuages ou deux ombres ou une bande d'oiseaux ».

On a dit que ce sera le livre d'actions de chaque individu en se référant à un hadith dont le sens est le suivant : on mettra dans un plateau quatre-vingt-dix-neuf registres (des actions) étalés à perte de vue, et dans l'autre une petite carte où il est écrit : « Il n'y d'autre divinité que Dieu » (qui représente la foi) et elle penchera la balance.

SOURATE AL A'RAF VERSET 27

Ô enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point.

A partir du verset 19 de la sourate Al A'raf, on lit l'histoire de la chute d'Adam au verset 27.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[59], quelque chose qu'on ne lit pas habituellement dans les récits musulmans. En effet, il cite un récit rapporté par Ibn Abbas, d'après Ibn Jarir, qui est le suivant : « Quand Adam mangea de l'arbre interdit, Dieu lui demanda : « Pourquoi as-tu mangé de cet arbre ? » Et Adam de répondre : « C'est Eve qui m'a ordonné d'en manger » Dieu répliqua : « Je la punis de sorte qu'elle ne portera qu'avec peine et n'enfantera qu'avec peine ». Entendant cela, Eve gémit on lui dit : « Vous gémirez, toi et tes enfants ».

[59] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p43

Ce sont des versets mentionnés dans le chapitre de la Genèse, dans la Torah, comme conséquences de la Chute. Mais le récit de la Chute, normalement, n'est pas le même. Il y a de grosses différences, et certaines de ces différences ont des conséquences théologiques et morales majeures. D'abord, le récit coranique souligne la différence entre la faute d'Iblis et celle d'Adam et Hawa.

Le premier pécha par orgueil ; les autres ont été tentés par le premier. Sheitan pécha par lui-même, sans être induit en erreur par un agent extérieur, et refusa ensuite de se repentir en s'obstinant dans la faute ; et les autres péchèrent par naïveté à cause d'un tiers, mais se repentirent en reconnaissant leur faute. Et comme ils se repentent, Allah pardonne. Le récit mentionné par Ibn Abbâs sur la punition de Hawa est donc tiré de la Torah, dans lequel on lit que Adam est puni et condamné à gagner de quoi vivre à la sueur de son front, et Hawa à enfanter dans d'atroces douleurs.

Genèse 3, 16 A la femme il dit: « J'aggraverai tes labeurs et ta grossesse; tu enfanteras avec douleur; la passion t'attirera, vers ton époux, et lui te dominera. » 3,17 Et à l'homme il dit: "Parce que tu as cédé à la voix de ton épouse, et que tu as mangé de l'arbre dont je t'avais enjoint de ne pas manger, maudite est la terre à cause de toi: c'est avec effort que tu en tireras ta nourriture, tant que tu vivras. 3,18 Elle produira pour toi des buissons et de l'ivraie, et tu mangeras de l'herbe des champs. 3,19 C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain, - jusqu'à ce que tu retournes à la terre d'où tu as été tiré: car poussière tu fus, et poussière tu redeviendras!

DE LA SOURATE 7 VERSET 88 À LA SOURATE 8 VERSET 40

SOURATE AL A'RAF VERSET 137

Et les gens qui étaient opprimés, Nous les avons fait hériter les contrées orientales et occidentales de la terre que Nous avons bénies. Et la très belle promesse de ton Seigneur sur les enfants d'Isra'il (Israël) s'accomplit pour prix de leur endurance. Et Nous avons détruit ce que faisaient Fir'awn (Pharaon) et son peuple, ainsi que ce qu'ils construisaient.

Le récit du jour est largement occupé par Moussa et Pharaon.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[60], qu'à la suite de ces signes envoyés successivement, donc on parle des plaies d'Égypte, qualifiés dans le Coran de Miracles, et pour les punir à cause de leur rébellion et mécréance, Dieu se vengea d'eux en les engloutissant dans la mer que Moussa avait fendue de son bâton pour laisser traverser les fils d'Israël. Comme Pharaon et son armée essayèrent de les rattraper, les ondes s'abattirent sur eux et les noyèrent.

[60] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p152



Dieu donna en héritage aux gens qui avaient été opprimés, des contrées à l'est à l'ouest qu'il avait bénies, tout comme Il le mentionne dans un autre verset : « Nous voulûmes venir en aide aux opprimés de ce pays. Nous voulûmes les désigner comme imam et en faire les héritiers du pays (28,5) ».

Ainsi s'accomplit la promesse de Dieu envers les fils d'Israël au prix de leur patience, et Il a anéanti tous les travaux et les ouvrages réalisés par Pharaon.

SOURATE AL A'RAF VERSET 145

Et Nous écrivîmes pour lui, sur les tablettes, une exhortation concernant toute chose, et un exposé détaillé de toute chose. : « Prends-les donc fermement et commande à ton peuple d'en adopter le meilleur. Bientôt Je vous ferai voir la demeure des pervers.

Sur des Tables, Dieu a écrit à Moussa des exhortations sur tous les sujets et une explication, en y montrant le licite et l'illicite. On a dit que ces Tables renfermaient tout le Pentateuque, mais certains ont répondu qu'elles ont été données à Moïse avant le Pentateuque.

Liste des Dix Commandements selon la Torah

- Adorer uniquement Dieu (Exode 20,3)
- Ne pas pratiquer l'idolâtrie (Exode 20,4-6)

Equivalent coranique : Dis : «Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui». (Coran 112)

- Ne pas utiliser le nom de Dieu d'une manière indigne (Exode 20,7)

Equivalent coranique : « Et n'usez pas du nom d'Allah, dans vos serments, pour vous dispenser de faire le bien, d'être pieux et de réconcilier les gens. Et Allah est Audient et Omniscient ». (Coran 2, 224)

- Observer le sabbat (Exode 20,8-11)

Equivalent coranique : Et pour (obtenir) leur engagement, Nous avons brandi au-dessus d'eux le Mont Tor , Nous leur avons dit : «Entrez par la porte en vous prosternant»; Nous leur avons dit : «Ne transgressez pas le sabbat»; et Nous avons pris d'eux un engagement ferme. (Coran 4,154)

- Honorer ses parents (Exode 20,12)

Equivalent coranique : et ton Seigneur a décrété : «n'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi; alors ne leur dis point : «Fi ! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. (Coran 17,23)

- Ne pas assassiner (Exode 20,13)

Equivalent coranique : Et; sauf en droit, ne tuez point la vie qu'Allah a rendu sacrée. Quiconque est tué injustement, alors Nous avons donné pouvoir à son proche [parent] . Que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté (par la loi). (Coran 17,33)

→ Ne pas commettre d'adultère (Exode 20,14)

Equivalent coranique : Et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin ! (Coran 17,32)

→ Ne pas voler (Exode 20,15)

Equivalent coranique : Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtiment de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage. (Coran 5,38)

→ Ne pas porter de faux témoignage (Exode 20,16)

Equivalent coranique : [...] Et ne cachez pas le témoignage : quiconque le cache a, certes, un coeur pécheur. Allah, de ce que vous faites, est Omniscient. (Coran 2,283)

→ Ne pas convoiter (Exode 20,17)

Equivalent coranique : Et ne tends point tes yeux vers ce dont Nous avons donné jouissance temporaire à certains groupes d'entre eux, comme décor de la vie présente, afin de les éprouver par cela. Ce qu'Allah donne (au Paradis) est meilleur et plus durable. (Coran 20,131)

SOURATE AL A'RAF VERSET 159

Parmi le peuple de Moussa (Moïse), il est une communauté qui guide (les autres) avec la vérité, et qui, par-là, exerce la justice.

On voit ici la différence entre les sourates mecquoises et les sourates médinoises. Dans les sourates mecquoises, le Coran se révèle pour donner des points de foi. Nous savons comment et quoi croire. Ici, nos relations avec les gens du Livre sont claires. Dans les sourates médinoises, on parle de certaines tribus, dont des tribus juives. Elles ont clairement trahi les musulmans et attenté à la vie de notre prophète Muhammad, ce qui explique la différence de ton. En général, sauf exceptions mentionnées dans les tafsirs, dans les sourates médinoises, il s'agit d'une ou de tribus particulières, et dans les sourates mecquoises, des gens du Livre en général.

SOURATE AL A'RAF VERSET 200

Et si jamais le Diable t'incite à faire le mal, cherche refuge auprès d'Allah.
Car Il entend, et sait tout.

On lit dans Aysar at Tafsir[61] que Dieu montre à Ses serviteurs comment ils doivent se réfugier auprès de Lui contre le démon, car se montrer bon à son égard (à l'égard du Diable) s'avère être un moyen inefficace étant donné que le démon vise toujours à anéantir l'homme, comme il était l'ennemi manifeste du père de l'humanité Adam.

En commentant ce verset, Ibn Jarir a dit : « Si le démon te met en colère au point de te repousser à t'écarter des ignorants et de les punir, réfugie-toi en Allah, contre sa tentation, car Il entend et sait tout c'est à dire Il entend les propos des ignorants et ta demande de refuge contre les tentations, car rien ne Lui est caché des paroles et actes de Ses créatures ».

[61] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012 p605

SOURATE AL ANFAL VERSET 29

Ô vous qui croyez ! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner (entre le bien et le mal), vous effacera vos méfaits et vous pardonnera. Et Allah est le Détenteur de l'énorme grâce.

On lit dans l'exégèse d'Ibn Kathir[62] que seuls sont vraiment croyants, ceux dont les cœurs frémissent à la mention de Dieu, et qui par la suite s'acquittent de ce qu'il a prescrit et s'abstiennent de ce qu'il a prohibé.

Dieu les décrit aussi quand Il dit : « Les vertueux qui, lorsqu'ils commettent une mauvaise action ou se nuisent à eux-mêmes, appellent Allah et implorent son pardon pour leurs péchés » (3,135) et: « ceux qui auront respecté leur Seigneur et vaincu leurs passions, auront le Paradis pour séjour » (79, 40-41).

« Ce sont ceux dont la foi augmente quand ils entendent réciter le Livre » ceci est pareil aux dires de Dieu : « Elle a augmenté la foi de tous les vrais croyants, qui s'en réjouissent ». En se basant sur ce verset et sur d'autres qui lui sont semblables, Bukhari et d'autres ulémas ont affirmé que le degré de la foi varie d'un cœur à l'autre, et qu'elle est plus affermie chez certains, plus que chez d'autres. Tel fut aussi l'avis de plusieurs exégètes et de Chafé'i et Ahmed Ben Hanbal.

Ces croyants fervents « ne se fient qu'à leur Seigneur », ne s'adressent qu'à Lui dans leur requête, ne trouvent un asile qu'auprès du Lui, ne réclament leur besoin que de Lui, ne désirent que Lui, et savent fermement qu'il est le Souverain qui dispose de Son Royaume, qu'il n'a pas d'associés, nul ne s'oppose à Ses jugements et Il est prompt dans Son compte. Pour cela Sa'id Ben Joubair a dit : « La confiance en Dieu symbolise la foi. ».

« Ce sont ceux qui sont assidus à la prière et qui distribuent une partie des biens que nous leur accordons ». Après que Dieu montre la solidité de leur foi, Il fait connaître dans ce verset que ceux-là traduisent leur foi en actes qui englobent presque toutes les voies du bien en s'acquittant d'abord de la prière qui est le droit de Dieu. D'après Qatada, il s'agit de tout ce qui est relatif à la prière comme les ablutions, l'accomplissement de la prière aux moments fixés, le perfectionnement des inclinaisons et prosternations. Et Mouqatel a ajouté à cela : la récitation du Coran, la demande du salut et de la bénédiction au Prophète, la dépense en vue de Dieu.

[62] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p261

10 DE LA SOURATE 8 VERSET 41 À LA SOURATE 9 VERSET 92

SOURATE AT TAWBAH VERSET 4

À l'exception des associateurs avec lesquels vous avez conclu un pacte, puis ils ne vous ont manqué en rien, et n'ont soutenu personne [à lutter] contre vous: respectez pleinement le pacte conclu avec eux jusqu'au terme convenu. Allah aime les pieux.

La sourate At Tawba ou la sourate Le Repentir est la 9e sourate du Coran. Comportant 129 versets, cette sourate est la seule qui commence sans la formulation « Au nom de Dieu le Miséricordieux, le Bienveillant ». Elle tire son nom des versets 102 et 118, ils évoquent les conditions de la repentance en Islam et les conditions de son acceptation. La sourate est aussi appelée Al Bara'ah, signifiant « le désaveu », en référence au premier mot par lequel elle commence.

On repart donc sur une sourate qui parle essentiellement de combat, de guerre et de règles en lien avec cela. Ce sont les mêmes contextes et les mêmes personnes que dans les premières lectures.

On retrouve dans Aysar at Tafsir[63] qu'il s'agit une fois de plus des polythéistes de La Mecque. On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir que le verset de combattre les polythéistes qui vient juste avant celui-ci, selon les dires d'Ad-Dahak et d'As Souddy, fut abrogé, plus tard, par ce verset : «A la fin de la guerre, libérez-les ou échangez-les». (47,4)

Le repentir de ces idolâtres, comme a dit Anas, consiste à renier leurs dieux, à adorer Allah, à faire la prière et à verser la zakat.

[63] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p663

Dieu a dit à leur propos dans un autre verset qui arrive un peu plus loin : « S'ils se soumettent, s'ils observent la prière, et s'ils paient la dîme, ce sont vos frères en religion » (9,11)

On va revenir ici sur un point : premièrement, la bataille de Badr.

Au mois de Ramadân de l'an 2 de l'Hégire, le Messenger de Dieu ﷺ apprit qu'une grande caravane marchande qurayshite rentrait de Syrie à La Mecque, qu'elle était dirigée par Abû Sufyân, et qu'elle n'était escortée que par une quarantaine de cavaliers.

Cette caravane avait en partie été financée par les biens que les polythéistes mecquois avaient spoliés aux musulmans pendant et après les persécutions qu'ils leur firent endurer.

Contraints de quitter La Mecque pour trouver une terre d'accueil moins hostile, les musulmans avaient abandonné tous leurs biens dans le seul but de sauver leur foi. Ces biens avaient entièrement été saisis par les païens. Partant de ce constat, le Prophète ﷺ demanda des volontaires pour aller intercepter cette caravane et récupérer ainsi une partie de leurs biens. La valeur de la caravane s'élevait à quelque cinquante mille dinars en pièces d'or et comptait mille dromadaires.

Entretiens, Abû Sufyân apprit que le Prophète ﷺ était sorti à la tête d'une armée et qu'il marchait sur la caravane qu'il avait la responsabilité de ramener jusqu'à La Mecque. Il envoya donc Damdam Ibn Àmr Al-Ghifârî à La Mecque donner l'alerte aux Quraysh, afin qu'ils accourent défendre leurs biens. Rapidement, les polythéistes levèrent une armée dans laquelle tous les clans Quraysh étaient représentés.

À l'instar de leur Prophète ﷺ, les croyants implorèrent le Secours divin. Dieu révéla alors aux anges : « Je suis avec vous : soutenez donc les croyants. Je vais jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. » (8,12) , puis Il révéla à Son Messenger ﷺ que mille anges descendraient en renforts pour combattre à ses côtés.

Rassuré, le Prophète ﷺ passa la nuit à prier et à invoquer son Seigneur sous le tronc d'un arbre. C'était la nuit du vendredi 17 Ramadân de l'an 2 de l'Hégire. Les musulmans ont gagné la bataille.

Voilà donc la raison de tous ces versets de guerre et de combats, aujourd'hui repris sans explication. Il est tellement primordial de revenir sur ça...

On a d'ailleurs dans le verset 25, la mention d'une autre bataille, celle de Hunein.

On lit dans le tafsir que Dieu rappelle aux fidèles, entre autres de Ses grâces, la victoire et le secours en plusieurs endroits surtout dans les expéditions en compagnie de l'Envoyé de Dieu. Cela n'était dû ni au nombre ni aux équipements, mais à une aide venue de Dieu. Le jour de Hunein, des musulmans (alors que les musulmans étaient pourtant nombreux), prirent la fuite à l'exception d'une minorité d'entre eux qui résista avec le Prophète ﷺ. Dieu leur accorda la victoire afin qu'ils sachent qu'elle ne vient que de lui et avec Sa permission car, rappelez-vous on l'a lu dans la sourate 2 « combien de fois n'a-t-on pas vu une petite troupe disperser une grande avec la permission d'Allah? » Car Allah est avec les persévérants ». (2,249)

La bataille de Hunein eut lieu au mois de Chawal en l'an 8 après l'Hégire et la conquête de La Mecque. Après la prise de cette ville, l'établissement de l'ordre, la libération de ses habitants et la conversion de la majorité, on mit le Prophète au courant que la tribu Hawazen préparait une grande armée pour le combattre. Leur chef Malek Ben Awf An-Nadir était à la tête. Toute la tribu Thaqif y adhéra ainsi que quelques hommes de Bani Amr Ben Amer et Aoun Ben Amer. Tous les hommes accompagnés de leurs femmes, enfants, biens et troupeaux sortirent pour combattre le Prophète.

Le Prophète ﷺ vint à leur rencontre à la tête de son armée formée de mille guerriers qui avaient conduit La Mecque. Les deux troupes se rencontrèrent dans une vallée où les Hawazenites étaient aux aguets. Lorsque les fidèles furent très proches, les polythéistes les affrontèrent en tirant sur eux une nuée de flèches, brandirent leurs sabres et les attaquèrent comme un seul homme, grâce à la tactique par leur chef Malek Ben Awf. Les musulmans durent prendre la fuite, mais une troupe ne dépassant pas la centaine des hommes, résista avec le Prophète.

Il demanda à son oncle Al-Abbas, qui possédait une voix très forte, d'annoncer aux fuyards : « O hommes de l'arbre », voulant désigner ceux qui lui ont prêté serment d'allégeance sous l'arbre à Hodaybya de ne plus fuir devant quiconque.

Entendant ces cris, les hommes s'écrièrent : « Nous voilà à tes ordres ». Ils rebroussèrent chemin vers l'endroit où se tenait le Prophète. Le Prophète prit une poignée de sable et la jeta du côté des idolâtres, en invoquant Dieu par ces mots : « Mon Dieu, réalise ce que tu m'as promis ». Chacun des idolâtres fut atteint par ce sable qui entra dans sa bouche ou ses yeux, et dut pour un certain temps cesser de combattre. Alors les musulmans purent les tuer ou les capturer et ils ne quittèrent le champ de bataille qu'après avoir achevé leur mission en amenant les prisonniers avec eux pour les présenter devant le Prophète.

Maintenant que nous détenons le détail de quelques batailles, voyons comment comprendre le verset qui dit : « Lorsque les mois d'interdiction seront écoulés, tuez les Polythéistes là où vous les trouvez, attrapez-les, cernez-les, et guettez-les dans toute embuscade » (Coran 9,5).

Nous avons déjà vu précédemment que dans certains versets du Coran, l'article défini « le... » ou « les... » a une portée universelle : il s'agit de « chaque... » ou de « tous les... ». Ainsi, le Coran interdit au musulman la consommation de « le porc » : il s'agit effectivement de tout porc, partout et toujours, quelles que soient les conditions de son élevage, ce qu'il mange, etc.

En revanche, dans d'autres versets du Coran, l'article défini « le... » ou « les... » n'a pas une portée universelle. On l'a vu avec les juifs qui disent que Uzayr est le fils de Dieu, et c'est le cas notamment pour ce passage qu'on a lu en sourate 9 verset 5. Les mots « les polythéistes » n'y désignent pas tous les polythéistes. Ce passage (révélé en shawwâl de l'an 9 de l'hégire, soit 1 an et 5 mois avant le décès du Prophète) parle des polythéistes du Hedjaz seulement.

Par ailleurs, même ces Polythéistes du Hedjaz, il ne s'est alors pas agi de les exterminer, mais seulement de leur dire qu'ils ne pouvaient désormais plus habiter cette région, et qu'ils devaient la quitter ; c'est à défaut de cela qu'ils seraient combattus. La preuve en est que quelques jours avant de décéder, en l'an 11 de l'hégire, le Prophète ﷺ dit : « Faites sortir les polythéistes de Jazîrat ul-'arab » (Bukhari 2888 ; Muslim 1637).

Enfin, contrairement à ce que certains pensent, les Polythéistes (al-mushrikûn) peuvent tout à fait être résidents de la terre d'Islam : c'est l'un des avis existants : celui de Mâlik et de Abû Hanîfa ; Ibn Taymiyya et Ibn ul-Qayyim l'ont retenu, de même que Ibn ul-'Uthaymîn [64].

En effet, on lit au début de cette sourate des versets expliquant et contextualisant d'abord ce qui se dit au verset 5, mais forcément ce verset 5 isolé prête à confusion. « Désaveu de la part de Dieu et de Son Messager à l'égard des Polythéistes avec qui vous aviez conclu des traités. Circulez donc sur (cette) terre [d'Arabie] pendant quatre mois. Et sachez que vous ne pourrez empêcher Dieu, et que Dieu va couvrir d'ignominie les Incroyants. Et proclamation aux gens, de la part de Dieu et de Son Messager, le jour du grand pèlerinage, que Dieu et Son Messager désavouent les Polythéistes. (...) Sauf ceux des Polythéistes avec qui vous aviez conclu un traité et qui n'ont manqué en rien à (respecter ce traité vis-à-vis de) vous et n'ont soutenu personne à vous (combattre) : complétez (le respect de) leur traité jusqu'à leur terme. [Respecter le traité relève de votre part de la piété ; or] Dieu aime ceux qui sont pieux. Puis, quand les mois du délai se seront écoulés, tuez les Polythéistes [du premier groupe] là où vous les trouverez ; capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade ».

Au mois de ramadan de l'an 8 et suite à une violation, par les Quraysh polythéistes, d'une clause du traité de paix conclu en l'an 6 à al-Hudaybiya, le Prophète et ses Compagnons conquièrent la Mecque. Le Prophète rend la Kaaba à sa vocation originelle, celle pour laquelle Abraham et Ismaël l'avaient édifiée : être consacrée à Dieu l'Unique. Il débarrasse donc la cour de la Kaaba des dizaines et des dizaines d'idoles qui s'y trouvaient (Bukhari 4036 ; Muslim 1781) et il fait également enlever les idoles qui se trouvent à l'intérieur de la Maison de Dieu (Bukhari 4038).

Au mois de shawwâl de cette même année 8 ont lieu deux batailles, l'une à Hunayn, l'autre à at-Tâ'if contre des clans de la tribu arabe Hawâzin ; c'était, après Quraysh, la plus grande force polythéiste de la région, et, ayant appris la conquête de la Mecque, elle rassemble ses forces contre le monothéisme musulman.

Ayant été informé de leur rassemblement, le Prophète envoie Abdullâh ibn Abî Had'rad aller enquêter sur place. Suite à la confirmation de la nouvelle, le Prophète marche lui aussi vers eux et c'est ainsi que les deux batailles suscitées ont lieu. Ce sont les dernières forces que le polythéisme arabe aura jetées contre le monothéisme apporté par l'islam.

C'est au mois de shawwâl de l'an 9[65] qu'a lieu la révélation des versets suscités.

Les versets 1 à 3 de la sourate at-Tawba viennent mettre fin aux pactes existant entre le Prophète et les polythéistes, car la région est maintenant dans une phase où le Polythéisme n'y a plus sa place, et ceux qui veulent demeurer Polythéistes ont un délai de 4 mois pour quitter l'Arabie, se convertir à l'islam ou s'exposer au combat.

L'exception faite par le verset 4 concerne les cités qui remplissent une double condition :

- avoir établi un pacte à durée déterminée,
- et n'avoir pas rompu ce pacte.

Le verset n°6 fait une exception supplémentaire : si un des polythéistes concernés par la période des quatre mois demande une sorte de délai supplémentaire avant de quitter la région, et ce afin de pouvoir réaliser ce dont le verset fait mention, ce délai devra lui être accordé. Le délai des 4 mois commence, d'après Ibn Kathîr, à compter du moment de l'annonce, soit le 10 dhu-l-hijja de l'an 9, puisque Dieu Lui-même a dit : "Proclamation aux gens (...) le jour du grand pèlerinage..." (verset n° 3).

Le délai des 4 mois prend donc fin le 10 rabî ul-âkhir de l'an 10 (Tafsîr Ibn Kathîr). Ibn Kathîr écrit aussi que, dans ce verset, "al-ash'hur ul-hurum" ne désigne aucunement "les mois sacrés" mais "les mois du délai" ("ash'hur ut-tasyîr al-arba'a" : Tafsîr Ibn Kathîr).

Le verset a dit : « Lorsque les mois d'interdiction [liée à la présence du délai] seront écoulés, tuez les polythéistes où que vous les trouviez, (...) ».

Mais ce hadîth « Faites quitter les polythéistes la Péninsule arabique » (Bukhari, n° 2888 ; Muslim, n° 1637) est venu montrer que l'objectif n'est pas de tuer les Polythéistes mais de faire en sorte qu'il n'y ait plus de polythéiste dans la Péninsule ; les Polythéistes peuvent donc ne pas se convertir à l'islam mais doivent quitter la Péninsule. C'est s'ils ne la quittent pas qu'ils seront combattus, dans le sens de « chasser »[66].

[65] Fat'h ul-bârî, commentaire du Hadîth n° 4379

[66] Al-Ussus ush-shar'iyya, pp. 48-50

DE LA SOURATE 9 VERSET 93 À LA SOURATE 11 VERSET 35

SOURATE AT TAWBAH VERSET 107

Ceux qui ont édifié une mosquée pour en faire [un mobile] de rivalité, d'impiété et de division entre les croyants, qui la préparent pour celui qui auparavant avait combattu Allah et son Envoyé et jurent en disant : « Nous ne voulions que le bien ! » [Ceux-là], Allah atteste qu'ils mentent.

On lit dans Aysar at Tafsir[67] que comme raison de cette révélation, on raconte le récit suivant : avant l'arrivée de l'Envoyé de Dieu ﷺ, à Médine en accomplissant l'Hégire, il y avait un homme appelé Abou Amer Al-Raheb qui s'était converti au christianisme du temps de la Jahilia (période antéislamique). Il avait étudié les Ecritures et jouissait d'une grande dignité et était respecté par la tribu Al-Khazraj.

Lorsque l'Envoyé de Dieu ﷺ arriva à Médine les musulmans l'entourèrent pour l'accueillir et entendre ses enseignements. L'Islam à cette époque avait atteint un haut degré d'importance, surtout après la victoire des musulmans sur les polythéistes à Badr. Abou Amer manifesta son hostilité aux fidèles, sortit de Médine pour rejoindre les idolâtres parmi les Quraysh à La Mecque et les exciter à combattre l'Envoyé de Dieu ﷺ.

Les polythéistes de La Mecque ainsi que d'autres tribus répondirent à son appel et firent la guerre contre le Prophète ﷺ le jour de Uhod. En ce jour-là les musulmans furent éprouvés et ébranlés après la défaite. Abou Amer, avait creusé des fossés entre les deux parties adverses pendant la bataille de Uhod, et Muhammad ﷺ tomba dans l'une d'elles. Il fut blessé au visage.

[67] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p711

Au début de la bataille, Abou Amer appelait les Médinois à se joindre à son clan, mais comme ils connaissaient son attitude et son comportement envers les fidèles, ils lui répondirent : « Puisse Dieu te priver de toute joie ô le pervers, l'ennemi de Dieu ». Les médinois réussirent à le prendre comme prisonnier. Il parvint à fuir de Médine vers La Mecque, mais après Uhud, et constatant que l'Islam commença à jouir du pouvoir et d'une grande importance, Abou Amer se rendit chez Héraclius, le roi des Romains pour lui demander son assistance et combattre l'Envoyé de Dieu ﷺ.

Il l'accueillit aimablement et lui promit de répondre à sa demande. En effet Héraclius envoya des lettres à ses partisans parmi les hypocrites pour combattre le Prophète ﷺ. Les hypocrites réussirent à construire une mosquée tout près de la mosquée Qouba, avant l'expédition de Tabouk menée par l'Envoyé de Dieu. Pour camoufler leur faire et leur hypocrisie, ils demandèrent au Prophète d'y venir et faire une prière comme preuve de son approbation et dans le but de la « baptiser » comme une mosquée agréée du Prophète. Ils lui présentèrent comme prétexte que la construction de cette mosquée n'avait pour but que de permettre aux faibles et aux malades d'y prier.

Dieu l'inspira de ne plus s'y rendre, et il leur répondit : « Nous comptons partir en expédition et dès notre retour, nous y viendrons si Dieu le veut ».

Avant son retour à Médine, une fois l'expédition de Tabouk terminée, Gabriel descendit du ciel pour l'informer au sujet de cette mosquée qui n'est construite que dans le but de nuire aux musulmans, et de les diviser. Alors l'Envoyé de Dieu ﷺ, et avant son arrivée à Médine, chargea quelques fidèles pour démolir la mosquée nuisible ».

« N'y entre jamais » tel fut l'ordre catégorique de Dieu, et les musulmans devaient, par la suite, obtempérer à cet ordre et aller à la mosquée de Qouba pour adorer leur Seigneur.

SOURATE YUNUS VERSET 9

Ceux qui croient et font de bonnes œuvres, leur Seigneur les guidera à cause de leur foi. A leurs pieds les ruisseaux couleront dans les Jardins des délices.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[68] qu'à l'inverse des mécréants, ceux qui ont cru en Dieu et en Ses Prophètes, qui ont observé avec sincérité Ses enseignements, qui ont pratiqué de bonnes œuvres, leur foi les a dirigés vers la bonne fin et le Seigneur les guidera au jour de la résurrection afin de pouvoir franchir le pont qui les mènera au Paradis. Leur foi, d'après Moujahed, leur servira de lumière pour être toujours sur la voie droite. Ibn Jouraïj a dit : « Les bonnes œuvres seront représentées à leurs auteurs par un être d'une forme et apparence magnifique. L'homme demandera alors : « Qui es-tu ? »

La réponse sera : « Je suis tes œuvres » : une lumière lui éclairera la route devant lui afin de pouvoir accéder au Paradis. L'invocation des croyants au Paradis sera : « Gloire à Toi Seigneur » leur salutation sera : « Paix » et à la fin de toute invocation ils diront : « Louange à Allah, le Seigneur des mondes » et Ibn Jouraïj a commenté : « On m'a rapporté que lorsqu'un oiseau passera par eux et ils le désirent, ils diront : « Gloire à Toi Seigneur » et un ange leur apportera ce qu'ils désirent : Il les saluera et ils lui répondront le salut, voilà le sens de la salutation « Paix ».

Une fois le repas terminé ils s'écrieront :

« Louange à Allah, Seigneur des mondes ». Le mot : « Paix » sera entendu partout dans le Paradis comme le confirment ces quelques versets : Le jour de leur comparution devant Allah, ils seront accueillis par le mot : « Paix » (33, 44 – 13,23 – 56,26).

Ceux qui croient et font de bonnes œuvres, leur Seigneur les guidera à cause de leur foi. A leurs pieds les ruisseaux couleront dans les Jardins des délices.

[68] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p698

Quant à leur dernière exclamation : « Louange à Allah, le Maître des mondes » est une preuve et une exhortation à ne louer que Dieu seul, Lui, qui s'est loué quand il a commencé Sa création, au début de Son Livre et lors de la révélation. Il a dit : « Béni soit Allah qui a révélé le Livre à Son Serviteur (18,1) » et : « Louange à Allah qui a créé les cieux et la terre (6,1) » à savoir qu'on rencontre un bon nombre de versets qui renferment des louanges à Dieu.

SOURATE YUNUS VERSET 19

Les gens ne formaient (à l'origine) qu'une seule communauté. Puis ils divergèrent. Et si ce n'était une décision préalable de ton Seigneur, les litiges qui les opposaient auraient été tranchés.

On lit dans les tafsirs d'Al Jalalayn[69] et d'Ibn Kathir[70] que Dieu désavoue ce que font les idolâtres qui adorent en dehors de Lui des idoles, croyant que leur intercession serait agréée de Dieu. Ces idoles, comme Il leur dit, sont inutiles : elles ne possèdent rien, ne sont pas utiles et ne nuisent pas.

Comment donc persévèrent-ils dans leur obstination et leur ignorance ? Il blâme : « Allez-vous apprendre à Allah ce qui se passe dans les cieux et sur la terre ? » Puis Il s'élève au-dessus de ce qu'ils présument : « Gloire à Lui, le Très-Haut, qui n'a pas d'associé ».

D'après les tafsirs, ce polythéisme que les hommes ont inventé n'existait pas avant, et les hommes suivaient tous une seule religion qui est l'Islam, qui signifie la soumission à un Dieu unique.

A ce propos Ibn Abbas a dit : « Dix générations séparent la mort d'Adam et celle de Noé durant lesquelles elles ne suivaient que l'Islam. Puis les hommes se sont divisés et certains d'entre eux ont adoré les idoles, les statues et d'autres objets d'idolâtrie. Dieu envoya alors Ses Prophètes appuyés par les signes clairs et les preuves indéniables.

On l'a lu dans les précédentes lectures : « Désormais, ceux qui périront, périront avertis et ceux qui vivront, vivront avertis (8,42) ».

[69] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p419

[70] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p589

SOURATE YUNUS VERSET 24

La vie présente est comparable à une eau que Nous faisons descendre du ciel et qui se mélange à la végétation de la terre dont se nourrissent les hommes et les bêtes. Puis, lorsque la terre prend sa parure et s'embellit, et que ses habitants pensent qu'elle est à leur entière disposition, Notre Ordre lui vient, de nuit ou de jour, c'est alors que Nous la rendrons toute moissonnée, comme si elle n'avait pas été florissante la veille. Ainsi exposons-Nous les preuves pour des gens qui réfléchissent.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[71] qu'une fois que « la terre a revêtu sa plus belle parure » en faisant sortir les végétations luxuriantes et les fleurs diverses « les hommes s'en croient les maîtres incontestés » c'est à dire qu'ils possèdent un certain pouvoir sur la terre et qu'ils peuvent à tout moment la récolter. Se croyant être comme tels, une tempête et un vent dévastateur ont envahi la terre, ont desséché les feuilles vertes et détérioré les fruits. Tel est le sens des dires de Dieu : « notre châtement se déclenche de jour ou de nuit et les récoltes se trouvent anéanties comme si aucune culture n'avait existé la veille ».

Tout fut ravagé, comme si la veille, la terre n'avait pas été florissante. Dans le Coran on rencontre plusieurs versets qui parlent de ce fait et qui constituent des leçons pour les hommes. On cite à titre d'exemple celui-ci : « Explique-leur que la vie de ce monde est comparable au spectacle suivant : Sous l'action de l'eau tombée du ciel, les plantes s'entremêlent dans une poussée vigoureuse, puis elles se dessèchent et sont éparpillées par le vent. Allah est tout-puissant (18,45) ».

Cela prend tellement son sens en cette période de réchauffement climatique, où l'homme pense disposer de tout sans penser à l'épuisement des ressources, où les bouleversements météorologiques font rage ! C'est aussi une parabole, puisque les versets suivants parlent d'une demeure de la paix, qui est le Paradis. Cette demeure est appelée ainsi parce qu'elle est exempte de tous les malheurs, afflictions, peines et calamités.

[71] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p705

12 DE LA SOURATE 11 VERSET 6 À LA SOURATE 12 VERSET 52

SOURATE HUD VERSET 7

Et c'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours, - alors que Son Trône était sur l'eau, - afin d'éprouver lequel de vous agirait le mieux. Et si tu dis : « Vous serez ressuscités après la mort », ceux qui ne croient pas diront : « Ce n'est là qu'une magie évidente. »

D'après le Aysar at Tafsir[72] et le tafsir d'Ibn Kathir[73], Dieu est certes capable sur toute chose. Il a créé les cieux et la terre en six jours, Son Trône était sur l'eau. L'imam Ahmed rapporte d'après Imran Ben Houssayn que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « O Bani Tamim, ayez cette bonne nouvelle » Ils lui répondirent : « Tu nous l'as déjà annoncée, donne-nous donc ». Il poursuivit : acceptez cette bonne nouvelle » Ils lui dirent : « Nous l'avons acceptée. Raconte-nous donc au sujet de la création de cet univers ». Il répliqua : « Dieu existait avant tout. Son Trône était sur l'eau. Il a écrit sur la Tablette Gardée tout ce qui existera ».

A ce moment, reprit Imran, un homme vint me dire que ma chamelle s'est détachée de son licol. Je partis à sa recherche et j'ignore ce que le Prophète a dit après ma sortie ». Abdullah Ben Amr Ben Al-'As rapporte que l'Envoyé de Dieu a dit : « Dieu a prédestiné à toutes les créatures leurs termes et leurs biens avant la création des cieux et de la terre de cinquante mille ans. Son Trône était sur l'eau » (Muslim 2653).

[72] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012 ? p775

[73] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, pp 23-30

Dieu créa les cieux et la terre afin que les hommes en profitent et L'adorent sans rien Lui associer. Aucune chose soit-elle dans les cieux ou sur la terre n'a été créée vainement et sans un but déterminé.

Plusieurs versets du Coran en parlent et nous nous limitons à ces deux à titre d'exemple : Nous n'avons pas créé sans but le ciel et la terre et ce qui les séparé (38,27) Peut-être pensiez-vous que vous aviez été créés sans but et que vous ne nous feriez jamais retour ? Qu'il soit exalté le vrai Souverain » (23,27) Lorsque Dieu a mentionné les œuvres, Il n'a pas exigé la « quantité » mais « la qualité » et ceci pour éprouver Ses serviteurs et pour savoir qui d'entre eux accomplissent les meilleures actions « Il avait pour but de faire apparaître quels étaient les meilleurs d'entre vous ». Aucune action ne serait agréée de Dieu si elle n'était accomplie en vue de Lui et conforme aux normes qu'a précisées le Prophète. Si l'une d'elles n'est pas conforme à une de ces deux actions, elle serait nulle.

SOURATE HUD VERSET 89

Ô mon peuple, que votre répugnance et votre hostilité à mon égard ne vous entraînent pas à encourir les mêmes châtiments qui atteignirent le peuple de Nuh, le peuple de Hud, ou le peuple de Salih et (l'exemple du) peuple de Lut n'est pas éloigné de vous.

On lit dans cette partie de lecture l'histoire résumée de Nuh/Noé (paix sur lui) et son fils des versets 36 à 48.

Le prophète Nuh est dans un désert aride et il doit construire le navire et mettre toutes les créatures mâles et femelles, chameaux, vaches et taureaux, poules et coqs, oiseaux, insectes, animaux...tout cela devrait être à bord du navire.

Qatada commenta : « L'arche avait une longueur de 300 coudées et une largeur de cinquante. D'autres ont précisé : 600 en long, 300 en largeur et 30 en hauteur dont trois étages et chacun avait dix coudées de hauteur : l'inférieur était réservé aux bêtes fauves et domestiques, le moyen aux humains et le supérieur aux oiseaux. Sa porte était de côté au milieu de sa largeur et un couvercle fermait hermétiquement l'arche.

Pendant la construction de son navire, les non-croyants se sont moqués de lui.

Ibn Abbas commente ce fait : Dieu ordonna à Nuh d'embarquer dans l'arche un couple de chaque espèce de toutes les créatures vivantes et plantations.

Quant à l'expression : « ainsi que les tiens, excepté ceux dont le sort est déjà réglé » il s'agit de sa famille et ses proches sauf ceux qui ne partageaient pas la foi de Nuh, qui étaient son fils Yam et la femme de Nuh qui étaient incroyables.

Ceux qui avaient cru étaient peu nombreux malgré la longue période qu'il avait passé parmi son peuple. Ibn Abbas a précisé qu'il y avait sur l'arche quatre-vingts personnes, hommes et femmes, mais Ka'b Al-Ahbar a limité le nombre à soixante-douze et d'autres à dix. Dieu seul est le plus savant.

Avant d'amarrer, Nuh interpella son fils Yam et l'invita à monter sur l'arche avec les croyants pour ne plus subir le sort des mécréants. Mais, étant toujours incroyable, il lui répondit : « Je me réfugierai sur une montagne pour échapper aux eaux » croyant que l'eau ne dépasserait pas les sommets des montagnes, et s'il s'y réfugiait, il serait sauvé. Le père répliqua : « Nul n'échappera aujourd'hui au décret d'Allah, si ce n'est par un effet de Sa clémence ».

Les vagues s'interposèrent entre le père et le fils et ce dernier fut au nombre qui périrent noyés. On a dit aussi qu'il s'appelait Kan'an. Les fils de Nuh qui ont été sauvés avec lui étaient : Sam, Ham et Yafeth. Le vaisseau atterrit à El-Djoudi.

D'après Moujahed : c'est une montagne dans la presqu'île arabique.

D'après la plupart des exégètes et historiens, le Djoudi est l'un des sommets de la chaîne Ararat en Arménie.

Qatada commenta : L'arche atterrie sur la montagne pendant un mois et ceux qui l'occupaient purent la quitter. Le vaisseau, Dieu le laissa ainsi pour qu'il serve de leçon et d'exemple. Les premiers musulmans, dans leur voyage, pouvaient l'apercevoir à savoir que d'autres vaisseaux furent noyés et réduits en épaves.

Et Qatada poursuit : Nuh et les croyants montèrent à bord le dixième du mois de Rajab, voguèrent cent cinquante jours et l'arche s'installa enfin sur le Djoudi. Leur sortie de l'arche eut lieu le dixième jour de Mouharram ('Achoura).

Puis on lit l'histoire du peuple de Ad / Thamud.

Houd (paix sur lui) , fut envoyé au peuple de Ad pour leur ordonner de n'adorer que Dieu seul sans rien Lui associer et leur interdire l'adoration des statues qu'ils ont inventées en leur donnant des noms.

Contre ces exhortations, Houd ne leur demanda aucun salaire car il n'espéra la récompense que de Dieu. « Je me confie à Allah, mon Seigneur et le vôtre. Il n'est pas une seule créature qui ne soit à la merci d'Allah ». Il n'y a pas une seule créature qu'il ne tienne par le toupet. Une expression qui signifie que toutes les créatures sont sous le pouvoir de Dieu et sa dominance.

Il est le juge équitable qui ne lèse personne. Il est sur la voie droite. On reviendra sur cette expression plus loin dans le guide.

On trouve dans la réponse de Houd un argument irréfutable et une preuve décisive qui corrobore son message et réfute les présomptions des idolâtres qui prennent les statues et les idoles pour des dieux et les adorent, alors que celles-ci ne peuvent ni nuire ni être utiles. Plutôt elles sont des matières inertes qui n'entendent pas et ne voient rien, elles ne sont ni hostiles ni alliées.

Donc c'est à Dieu seul qu'on doit vouer un culte pur. Il est le Maître des cieux et de la terre et aucun Seigneur n'existe hormis Lui. « Lorsque notre décret arriva à exécution » il s'agit du vent dévastateur qui avait anéanti le peuple de Ad et avait réduit en cendres le peuple, en sauvant Houd et ses adeptes de ce châtiment, par Sa clémence.

On lit également l'histoire de Salih (paix sur lui).

Les Thémoudites habitaient les cités du Hijr entre Tabouk et Médine et existaient après le peuple de Ad . Dieu leur envoya son Prophète Salih pour les appeler à adorer Dieu seul. Il leur rappela : c'est Lui qui vous a tirés de la terre tout comme Il a créé Adam (paix sur lui) et qui vous y a installés pour y vivre et exploiter ses biens. Demandez-Lui de vous pardonner vos péchés commis et revenez repentants vers Lui.

Dieu raconte la polémique qui eut lieu entre Salih et son peuple qui était égaré et obstiné. Ils lui dirent : « jusqu'ici nous avons confiance en toi et, avant cela, tu étais un espoir pour nous. Vas-tu maintenant nous interdire d'adorer ce qu'adoraient nos pères ? En vérité, nous avons des doutes sérieux sur le culte que tu nous proposes. Cependant, nous voilà dans une profonde incertitude au sujet de ce vers quoi tu nous appelles. »

L'histoire de la chamelle est aussi présente dans la sourate 7, si vous ne vous en souvenez plus. Salih a appelé son peuple à la foi avec une tendresse étonnante malgré toutes les accusations qu'ils ont portées contre lui en leur disant : "Il dit : « Ô mon peuple ! Que vous en semble, si je m'appuie sur une preuve évidente émanant de mon Seigneur et s'il m'a accordé, de Sa part, une miséricorde, qui donc me protégera contre Allah si je Lui désobéis ? Vous ne ferez qu'accroître ma perte. (11,63) ». Sa situation s'aggrava quand son peuple lui lança un défi. Allah dit : « tu n'es qu'un homme comme nous, apporte donc un prodige, si tu es du nombre des véridiques (26,154) ». Ils voulaient se moquer de lui en lui imposant la condition de choisir ce prodige par eux-mêmes.

Salih leur a dit : « si vous le choisissez et qu'il se réalise, seriez-vous des croyants? ». Quand ils répondirent par l'affirmative, Salih les a fait jurer par Allah. Ils ont ensuite choisi par légèreté la plus grande roche dans la région et lui ont demandé de lui ordonner de se briser et d'en faire surgir la plus grande chamelle jamais créée depuis la création de l'univers. Ils ont de même imposé comme conditions qu'elle soit rouge, touffue de poil, pleine de dix mois, en fin de grossesse. Alors, Salih a fait rassembler les gens et a prié Allah, il a ensuite ordonné à la roche de se briser. La roche a alors tremblé et s'est brisée. Une chamelle rouge en surgit. Un miracle apporté par Allah: « ô peuple, c'est la chamelle d'Allah (11, 64) ».

Et voilà que les gens traitèrent Salih de magicien et refusèrent de le croire. Il leur a dit : « n'avons-nous pas passé un accord? » Ils répondirent en disant : « laisse-la vivre avec nous pour un moment afin que nous soyons sûr que ce n'est pas de la magie ».

Salih n'a consenti qu'à deux conditions pour durcir l'épreuve: La première consiste à partager l'eau entre eux et elle, de la laisser boire un jour convenu, et à eux de boire un jour. La deuxième condition est de ne lui infliger aucun mal. Les Thamoud avaient un seul puits, mais ils ont été mis à une rude épreuve qui les a rendus trop moroses : le jour où buvait la chamelle, il leur est interdit de s'approcher du puits ou d'y abreuver leurs bêtes qui ont peur en voyant cette grande chamelle. Celle-ci était installée près du rocher d'où elle a surgi et descendait à son jour pour boire toute l'eau du puits. Les Thamoud la trairont ensuite et boiront son lait. Allah a voulu examiner leur patience. En dépit de ce miracle apporté par Allah, les Thamoud ont refusé de croire à cause de leur orgueil et de leur arrogance, seule une petite minorité a cru en Allah avec Salih. La plupart d'entre eux sont restés mécréants et se sont mis d'accord pour égorger la chamelle qui avait mis bas un chamelon qui lui ressemblait parfaitement. Ce qui constituait une autre preuve. Les Thamoud la trayaient et buvaient son lait... Disaient-ils encore que c'était de la magie...

La chamelle dérangeait les Thamoud car elle compromettait leur vie matérielle. Ils décidèrent alors de l'égorger. Allah a sauvé Salih et anéanti les neuf tueurs. Salih, en voyant son peuple mangeant la chair de la chamelle et buvant, leur a dit : « Alors, jouissez (de vos biens) dans vos demeures pendant trois jours (encore) ! Voilà une promesse qui ne sera pas démentie ». Il s'en alla ensuite avec les croyants. Les mécréants, eux, se sont moqués de Salih.. Le châtiment a alors débuté : le premier jour, en s'éveillant, ils s'étonnèrent en voyant leurs visages jaunir, le deuxième jour, ils sont transformés en rouge ardent comme l'Enfer de Sakar, le troisième, en noir comme la partie sombre de la nuit. Ils ont cherché Salih qui les avait quittés. Ils ont pleuré lorsqu'ils ont appris que leur fin était arrivée, si bien qu'ils creusèrent eux-mêmes leurs tombes.

Après ces trois jours, le supplice a commencé sous différentes formes.

Le Coran en fait mention en évoquant tantôt un cri, tantôt une foudre, tantôt un tremblement de terre. Ces trois sortes de supplices les ont effectivement saisis. Après cette histoire, et en quittant les demeures des Thamoud, Salih s'est adressé à son peuple exterminé en disant : "Alors il dit : « Ô mon peuple, je vous avais communiqué le message de mon Seigneur et vous avais conseillé sincèrement. Mais vous n'aimez pas les conseillers sincères ! » (7,79).

Ensuite on découvre l'histoire de Lut/Lot (paix sur lui).

Qatada a raconté : « Les anges trouvèrent Lot travailler dans son terrain. En lui demandant de leur accorder l'hospitalité, il eut honte de ne plus répondre et leur demanda de le suivre en se mettant devant eux. Chemin faisant, il insinua par des propos clairs qu'il n'y avait pas sur terre un peuple qui soit plus pervers et corrompu que le sien, dans le but de les porter à quitter la ville sans y rester fut-ce pour un instant. Il leur répéta cela plusieurs fois. Et Qatada a poursuivi : « Les anges étaient ordonnés de faire périr le peuple de Lut au vu et au su de ce dernier.

AsSouddy, quant à lui, relata les faits suivants : « Après leur départ de chez Ibrahim, les anges se dirigèrent vers la ville de Lut et arrivèrent à midi à Sodome. Ils y trouvèrent la fille de Lut qui puisait de l'eau. Ils lui demandèrent : « Jeune fille, où peut-on avoir de l'hospitalité ? » Elle leur répondit : « Restez ici jusqu'à mon retour ». Elle craignait que ses concitoyens ne viennent leur causer de gêne. Elle vint trouver son père et lui dit : « Père, dépêche-toi et va recevoir de jeunes hommes qui sont les plus beaux que j'ai vus avant que ton peuple ne leur nuise ». A savoir que le peuple de Lut lui avaient interdit de donner hospitalité à quiconque. Sa femme sortit pour mettre les gens au courant de l'arrivée de ces beaux jeunes hommes. « Il fut assailli, au même moment par des gens de son peuple, qui sortaient à peine de leurs scènes de débauche » Ils furent très réjouis de voir de telles personnes. Pour éviter tout méfait, Lut leur dit : « O mon peuple, voici mes filles. Il serait plus naturel que vous en usiez » Il leur rappela que les femmes sont plus pures pour eux ; car en tant que Prophète, Lut devait leur montrer la voie droite qui leur procurera le bien. Dans d'autres versets, il leur dit : « Si c'est pour assouvir vos sens que vous êtes venus, reprit Lot, voici mes filles » et : « pourquoi assouvir vos désirs sur les hommes, délaissant les femmes que le Seigneur a créées pour vous servir d'épouses ? Vous êtes vraiment un peuple pervers » .

Moujahed a commenté : il ne s'agit pas bien sûr des propres filles de Lut car tout Prophète est considéré comme le père de son peuple dont les filles sont comme les siennes. A ce moment les anges lui firent savoir qu'ils étaient les messagers de Dieu et que son peuple ne parviendrait jamais jusqu'à Lui. Ils lui ordonnèrent de partir à la fin de la nuit avec sa famille et précisa qu'aucun d'entre eux ne devait tourner la tête en route. C'est-à-dire que même s'ils entendaient leurs cris et leurs gémissements, nul d'entre eux ne devait regarder en arrière.

« Quant à ta femme, elle sera atteinte par le même fléau qui s'abattra sur les méchants »

A ce propos, on a raconté qu'elle sortit avec eux mais, en entendant le grand bruit qui se produisait derrière elle, elle regarda et s'écria : « O mes concitoyens ! » Alors une pierre s'abattit sur elle, provenant du ciel, et la tua. Puis les anges annoncèrent à Lut la mort imminente de son peuple qui eut lieu à la première heure du matin.

Lorsque vint l'ordre de Dieu, et c'était juste au lever du soleil, la cité – Sodome – fut renversée de fond en comble «et une pluie de pierres brûlantes s'abattit sur elle »

Et les exégètes ont commenté : il y avait des pierres en terre cuite dont les unes furent lancées à la suite des autres, et ajouté : chaque pierre portait le nom de la victime sur laquelle elle devait s'abattre. A la suite de ce châtiment céleste, nul ne survécut.

DE LA SOURATE 12 VERSET 53 À LA SOURATE 14 VERSET 52

La lecture d'aujourd'hui concerne largement Joseph/Youssouf (paix sur lui), puisque l'ensemble de la sourate 12 qui porte son nom nous raconte son histoire. Pour résumer l'histoire, j'utilise le livre Histoires des Prophètes de Ibn Kathir[74].

Youssouf avait onze frères, son père était le prophète Ya'qub et son arrière-grand-père était nul autre que le prophète Ibrahim.

On lit dans le verset 4, que « Youssouf dit à son père : « Ô mon père ! J'ai vu, en rêve, onze étoiles, et aussi le soleil et la lune ; je les ai vus prosternés devant moi. » Ya'qub lui ordonna de ne pas révéler son secret à ses frères de peur de susciter la jalousie dans leurs cœurs et qu'ils ne lui fassent du tort par quelques ruses et complots. On lit : « Ô mon fils, dit-il, ne raconte pas ta vision à tes frères car ils monteraient un complot contre toi ; le Diable est certainement pour l'homme un ennemi déclaré ». Les frères de Youssouf étaient très jaloux, et après avoir mis au point un plan pour se débarrasser de Youssouf, ils demandèrent donc à leur père de les laisser emmener avec eux leur frère et lui firent comprendre qu'ils voulaient l'emmener faire paître le troupeau avec eux.

Mouhammed Ibn Ishac a commenté : il s'avère que leur complot comporta plusieurs péchés : la rupture du lien de parenté, la désobéissance aux parents, la dureté envers le petit qui n'est pas coupable, la séparation entre le fils et le père devenu vieux et faible qui jouissait d'une grâce divine.

[74] Les histoires prophétiques authentiques, Ibn Kathir, éditions Gheras, 2010

On a rapporté que lorsque Ya'qub envoya Youssouf avec ses frères, il l'étreignit, l'embrassa et invoqua Dieu. As-Souddy et d'autres ont précisé que, une fois se trouvant loin de leur père, ils commencèrent à traduire leur jalousie et inimitié en injures et en coups jusqu'à leur arrivée près du puits. Là, ils s'entendirent pour le jeter dedans en l'attachant par une corde et le firent descendre. Avant d'atteindre le fond et l'eau de le couvrir, Youssouf rencontra un rocher et s'y tint debout et put se sauver de la noyade.

Allah dit : « Et lorsqu'ils l'eurent emmené, et se furent mis d'accord pour le jeter dans les profondeurs invisibles du puits, Nous lui révélâmes : "Tu les informeras sûrement de cette affaire sans qu'il s'en rende compte". Et ils vinrent à leur père, le soir, en pleurant. Ils dirent :

« Ô notre père, nous sommes allés faire une course, et nous avons laissé Joseph auprès de nos effets ; et le loup l'a dévoré. Tu ne nous croiras pas, même si nous disons la vérité". Ils apportèrent sa tunique tachée d'un faux sang. Il dit : "Vos âmes, plutôt, vous ont suggéré quelque chose... [Il ne me reste plus donc] qu'une belle patience ! C'est Dieu qu'il faut appeler au secours contre ce que vous racontez !" (12 ,15-18) »

On rapporte en effet qu'ils égorgèrent une bête et tachèrent la tunique de leur frère avec son sang afin de faire croire à leur père qu'il a bel et bien été dévoré par le loup. On rapporte aussi qu'ils avaient oublié de déchirer la tunique. Ya'qub n'a pas cru leur histoire.



Plus loin dans la sourate, on lit : « Et celui qui l'acheta était de l'Égypte, Il dit à sa femme : « Accorde-lui une généreuse hospitalité. Il se peut qu'il nous soit utile ou que nous l'adoptions comme notre enfant.” Ainsi avons-nous raffermi Youssouf dans le pays et nous lui avons appris l'interprétation des rêves. Et Allah est souverain en Son Commandement : mais la plupart des gens ne savent pas. Et quand il eut atteint sa maturité Nous lui accordâmes sagesse et savoir. C'est ainsi que nous récompensons les bienfaisants » (12,21-22) .

D'après Ibn Abbas, la femme de l'Egyptien portait le nom de Ra'el ou Zoulaikha. La phrase «et quand il eut atteint sa maturité» est un sujet de controverse: d'après Ibn Abbas, Moujahed et Qatada, il s'agissait de l'âge de 33 ans, d'après Ibn Abbas, dans une autre version: trente et quelques années, d'après Ad-Dahak: 20 ans, enfin selon Al-Hassan: 40 ans. Zulaikha la femme d'al-Aziz a essayé de séduire Youssouf en lui faisant des avances. Cette femme était très belle, jeune et très riche et elle occupait un rang social très élevé puisqu'elle était l'épouse du grand intendant. Elle désira Youssouf et prépara un stratagème pour le séduire.

Allah dit : « Or celle (Zulaikha) qui l'avait reçu dans sa maison essaya de le séduire. Et elle ferma bien les portes et dit : “Viens, [je suis prête pour toi !]” – Il dit : “Qu'Allah me protège ! C'est mon maître qui m'a accordé un bon asile. Vraiment les injustes ne réussissent pas”. Et, elle le désira. Et il l'aura désirée n'eût été ce qu'il vit comme preuve évidente de son Seigneur. Ainsi [Nous avons agi] pour écarter de lui le mal et la turpitude. Il était certes un de Nos serviteurs élus. Et tous deux coururent vers la porte, et elle lui déchira sa tunique par derrière. Ils trouvèrent le mari [de cette femme] à la porte. Elle dit : « Quelle serait la punition de quiconque a voulu faire du mal à ta famille sinon la prison, ou un châtiment douloureux ? ».

Youssouf dit : « C'est elle qui a voulu me séduire ».

Et un témoin, de la famille de celle-ci témoigna : « Si sa tunique [à lui] est déchirée par devant, alors c'est elle qui dit la vérité, tandis qu'il est du nombre des menteurs. Mais si sa tunique est déchirée par derrière, alors c'est elle qui mentit, tandis qu'il est du nombre des véridiques ». Puis, quand il (le mari) vit la tunique déchirée par derrière, il dit : « C'est bien de votre ruse de femmes ! Vos ruses sont vraiment énormes ! Youssouf, ne pense plus à cela ! Et toi, (femme), implore le pardon pour ton péché car tu es fautive. (12,23-29)»

Qui était ce proche de la femme ? Ibn Abbas a répondu à cette question et a dit : « Il était un homme barbu et faisait partie de la suite du roi ». D'après Zaïd Ben Aslam et As-Souddy : C'était son cousin. Selon Ibn Abbas, dans une autre version, il était un nourrisson. Ainsi fut la réponse de Al-Hassan, Saïd Ben Joubair et Dahak.

Ibn Abbas rapporte un hadith d'après le Prophète ﷺ où il a dit : « Il y a quatre personnes qui ont parlé dès le berceau » et il mentionna ce témoin qui se trouvait dans la maison de la femme. Et Ibn Abbas de déclarer dans un autre hadith : « Les quatre nourrissons sont : le fils de l'habilleuse de la fille de Pharaon, le témoin de Youssouf, l'enfant qui a été imputé à l'ermite Jouraïj et Jésus fils de Marie».

Selon Abou Hourayra, le Prophète ﷺ a dit : « Il n'y a que trois nouveau-nés qui ont parlé au berceau : Jésus-fils-de-Marie et celui [associé à] Jurayj.

Ce Jurayj était un ascète qui s'était construit une tour. Alors qu'il était dans sa tour arriva sa mère juste au moment où il était en prière.

Elle dit : « O Jurayj ! » « Il dit : « O mon Seigneur ! Dois-je répondre à ma mère ou poursuivre ma prière ? » et il continua sa prière. Sa mère s'en alla. Le lendemain elle revint le voir alors qu'il priait. Elle dit : « O Jurayj ! » « Il dit : « O mon Seigneur ! Dois-je répondre à ma mère ou poursuivre ma prière ? » et il continua sa prière. Le troisième jour il y eut la même scène et elle dit : « Seigneur Allah ! Ne le fais pas mourir avant qu'il ait regardé le visage des prostituées »

Les Enfants d'Israël parlèrent un jour de Jurayj et de son adoration pour Allah. Or il y avait parmi eux une prostituée connue pour sa beauté. Elle leur proposa : « Si vous voulez, je vais certainement le soumettre à la tentation (le séduire) ». Elle vint à sa rencontre mais il ne se tourna même pas vers elle. Elle alla trouver un berger qui habitait dans la tour de l'ascète. Elle se donna à lui et elle tomba enceinte. Quand elle mit au monde son enfant elle dit : « C'est celui de Jurayj ». Les gens vinrent à lui, le firent descendre de sa tour qu'ils détruisirent, et se mirent à le battre. Il leur dit : « Que me voulez-vous donc ? » I

Is dirent : « Tu as commis un adultère avec cette prostituée et elle a eu de toi cet enfant ».

Il dit : « Où est-il donc ? » Ils le lui apportèrent. Il leur dit : « Laissez-moi d'abord faire ma prière ». Il pria et, lorsqu'il eut terminé, il s'approcha du nouveau-né qu'il tapota sur le ventre puis il lui dit : « Enfant ! Qui est ton père ? » Il dit : « Untel le berger ». Les gens se mirent à embrasser Jurayj et à passer leurs mains sur son corps. Ils lui dirent : « Veux-tu que nous te reconstruisions ta tour avec de l'or ? » Il dit : « Non, mais refaites-la en terre comme elle était » et ils le firent. Le troisième nouveau-né à avoir parlé au berceau était en train de téter le sein de sa mère. Voilà que passa un cavalier à la fière allure et monté sur un beau cheval. Sa mère dit : « Seigneur Allah ! Faites que mon fils soit comme lui ! » L'enfant quitta le sein et se retourna vers le cavalier. Il le regarda et dit : « Seigneur Allah ! Ne faites pas que je sois comme lui ! »[75]

Après sept années pendant lesquelles Youssouf organise la constitution de stocks, la famine s'abat sur toute la région et amène les populations à venir en Égypte pour s'approvisionner. Ya'qub envoie ainsi tous ses fils (sauf Benjamin) pour acheter du grain. Youssouf les reconnaît mais ses frères ne le reconnaissent pas. Lorsqu'ils reviennent en Égypte, Youssouf est ému de revoir son petit frère. Il les fait repartir ensemble mais fait placer une coupe dans le sac de Benjamin pour les accuser de vol. Le verset nous explique que Youssouf ne pouvait pas lui-même prendre son frère donc il a dû utiliser une supercherie. Ils ont eu peur pour Benjamin, et donc ont dit : « Ô Al Aziz, il a un père très âgé ; saisis-toi donc de l'un de nous, à sa place. Nous voyons que tu es vraiment du nombre des gens bienfaisants ». Il dit : "Que Dieu nous garde de prendre un autre que celui chez qui nous avons trouvé notre bien ! Nous serions alors vraiment injustes ». Voyant que ses frères ont retenu la leçon, Youssouf révèle son identité à ses frères, puis il les pardonne. Il donne une de ses tuniques afin que Ya'qub recouvre la vue et invite son père et toute la famille à venir s'installer en Égypte.

On lit : Lorsqu'ils s'introduisirent auprès de Joseph, celui-ci accueillit ses père et mère, et leur dit : « Entrez en Egypte, en toute sécurité, si Dieu le veut !" Et il éleva ses parents sur le trône, et tous tombèrent devant lui, prosternés Et il dit : "Ô mon père, voilà l'interprétation de mon rêve de jadis. Dieu l'a bel et bien réalisé... Et Il m'a certainement fait du bien quand Il m'a fait sortir de prison et qu'Il vous a fait venir de la compagnie, [du désert], après que le Diable a suscité la discorde entre mes frères et moi. Mon Seigneur est plein de douceur pour ce qu'Il veut. Et c'est Lui L'Omniscient, le Sage. » (12,93-100)

[75] Riyad as Salihin n°259

SOURATE AR RAD VERSET 11

Il (l'homme) a par devant lui et derrière lui des Anges qui se relaient et qui veillent sur lui par ordre d'Allah. En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes. Et lorsqu'Allah veut (infliger) un mal à un peuple, nul ne peut le repousser : ils n'ont en dehors de Lui aucun protecteur.

On lit dans le tafsir d'At Tabary[76] et dans le tafsir d'Ibn Kathir[77] que pour chaque individu il y a des anges, qui se succèdent les uns aux autres, qui veillent sur lui, jour et nuit, le gardent des malheurs et des catastrophes, d'autres les scribes qui inscrivent toutes ses œuvres les bonnes et les mauvaises jour et nuit: celui de la droite inscrit les bonnes actions et celui de la gauche est chargé des mauvaises, deux autres qui veillent sur lui : l'un devant lui et l'autre derrière. Il est donc entouré par quatre anges pendant le jour et quatre autres la nuit : deux gardiens et deux scribes.

On a rapporté que l'Envoyé de Dieu a dit : « (Des anges) vous accompagnent là où vous vous trouvez et ne se séparent de vous que lorsque vous accomplissez un besoin naturel et vous cohabitez avec vos femmes. Donc ayez honte d'eux et honorez-les ».

Ibn Abbas a commenté : Ces anges ne quittent l'homme que lorsque l'ordre de Dieu survient qui consiste à recueillir son âme.

Quant à Moujahed, il a dit : un ange est toujours attaché aux pas de l'homme, il veille sur lui à l'état d'éveil ou de sommeil contre la nuisance des génies, humains et bêtes. Tout ce qu'il pourrait l'atteindre et que l'homme redoutait, l'ange lui dirait : je suis derrière toi ne crains rien, à moins que ce ne soit une chose que Dieu lui a destinée.

[76] Tafsir at Tabary, editions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p114

[77] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p254

El Ka'b Al-Ahbar a commenté à propos du sens de « Ils veillent sur nous par ordre d'Allah » : Si on avait dévoilé au fils d'Adam les choses heureuses et les choses pénibles (avant leur survenue) il aurait tout vu et pris ses précautions. Si Dieu n'avait pas chargé des anges de vous garder lors de vos heures de manger, de boire et de se dévêtir, vous auriez été saisis.

Abou Mijliz raconte qu'un homme vint auprès de 'Ali Ben Abu Taleb qui priait et lui dit : « Prends garde il y a des gens qui veulent te tuer ». Il lui répondit : « Auprès de chaque homme se trouvent deux anges qui le gardent contre tout ce que Dieu ne lui a pas prédestiné, mais si une chose décrétée devait être réalisée, ils le quittent. Le terme est une protection solide ».

On a rapporté qu'on a demandé à l'Envoyé de Dieu ﷺ : « Ô Envoyé de Dieu, que penses-tu de l'exorcisme, peut-il repousser ce que Dieu a destiné ? » Il répondit : « Même cet exorcisme est une chose que Dieu a décrétée ».

SOURATE AR RAD VERSET 30

Allah efface ou confirme ce
qu'Il veut et l'Ecriture
primordiale est auprès de Lui.

On lit dans le tafsir d'Al Jalalayn[78] qu'Ad-Dahak a commenté : « Un Livre est envoyé pour chaque époque bien déterminée ». C'est pour cela et à l'expiration de cette période « Allah abroge et maintient ce qu'il veut » Mais, après la révélation du Coran, tous les Livres ont été abrogés ».

Ce verset a suscité une controverse dans les opinions quant à son interprétation :

- Ibn Abbas a dit : Dieu abroge tout ce qu'il veut, excepté la mort, la vie, le bonheur et le malheur qu'il avait déjà prédestinés.

[78] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p497

- Mansour rapporte : J'ai demandé à Moujahed : « Que penses-tu si l'un d'entre nous formule cette invocation : « Mon Dieu, si mon nom figure parmi les heureux maintiens-le, et s'il est parmi les malheureux efface-le et fais qu'il soit parmi les heureux ? » Il répondit : « C'est très bien ». Après l'écoulement d'un an je le rencontrai et lui posai la même question, il me récita d'abord ces deux versets : « Voilà le Livre de l'évidence, que nous avons envoyé aux hommes dans une nuit bénie », et dit : « La veille de la nuit du destin, Dieu décrète ce qu'il y aura dans toute l'année à venir comme bienfaits ou péchés, puis Il en avance et en retarde ce qu'il veut. Quant au Livre du bonheur et du malheur il est immuable et rien n'y sera changé ».

- Al'A'mach rapporte que Abou Wa'el invoquait souvent Dieu par ces mots : « Dieu, si Tu nous as inscrits parmi les malheureux efface cela et fait que nous soyons heureux. Et si nous figurons sur la liste des heureux maintiens-y-nous. Car tu effaces ou confirmes ce que Tu Veux ». « Mon Dieu, si tu m'as décrété le malheur ou un péché quelconque, efface-le car Tu effaces ce que Tu veux ou Tu le confirmes et la Mère du Livre se trouve auprès de Toi : et fais qu'il soit un bonheur et un pardon ».

- Abou 'Uthman An-Nahdi rapporte que Omar Ben Al-Khattab faisait la circumambulation autour de la Maison en pleurant et disait : On peut donc déduire de tous ces dires que Dieu efface comme Il confirme ce qu'il veut.

A cet égard l'imam Ahmed rapporte d'après Thawban que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Dieu retient Ses biens à un homme qui vient de commettre un péché. Rien que les invocations ne puissent repousser le destin. Et la piété procure la longévité » (Rapporté par Ahmed, Nassai et Ibn Maja).

Dans un autre hadith, le Prophète ﷺ a dit : « L'invocation et le destin se disputent entre ciel et terre ».

SOURATE IBRAHIM VERSET 24

N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élançant dans le ciel ?

On lit dans Aysar at Tafsir[79] que d'après Ibn Abbas « La bonne parole » est la profession de foi qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu. « L'arbre couvert de fruits » est le croyant. « Les racines solidement enfoncées » lorsque le croyant atteste qu'il n'y a de divinité que Dieu : et « dont les branches se dressent vers le ciel » il s'agit de bonnes actions que commet le croyant et qui s'élèvent vers le ciel.

A ce propos Ibn Omar rapporte : « Nous étions chez l'Envoyé de Dieu ﷺ quand il nous demanda : « Dites- moi : « Quel est l'arbre qui ressemble au musulman dont les feuilles ne tombent ni en été ni en hiver et qui donne des fruits avec la permission de son Seigneur ? » Je pensai que ce devait être le palmier. Mais comme je remarquai que ni Abou Bakr ni Omar n'avaient répondu, je n'osai pas répondre.

Et l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Eh bien c'est le palmier » Lorsque nous quittâmes l'assemblée je dis à Omar : « Père, par Dieu je pensai que ce doit être le palmier » - Qui t'a empêché de parler ? me dit-il. Je répliquai : « Comme j'ai remarqué que vous avez gardé le silence, il me fut répugné de répondre ». Et Omar a riposté : « Si tu avais répondu, ça m'aurait été préférable à telle et à telle chose » (Muslim 7023 - 7033)

On peut conclure que le croyant rassemble à cet arbre qui donne toujours des fruits en été, en hiver, jour et nuit, tout comme les bonnes actions de ce croyant qu'on les élève au ciel durant la nuit et aux extrémités du jour et à tout moment, avec la permission de Dieu qui agrée et bénit ces actions. Dieu propose aux hommes de telles paraboles, et peut-être réfléchiront-ils.

[79] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p895

DE LA SOURATE 15 VERSET 1 À LA SOURATE 16 VERSET 128

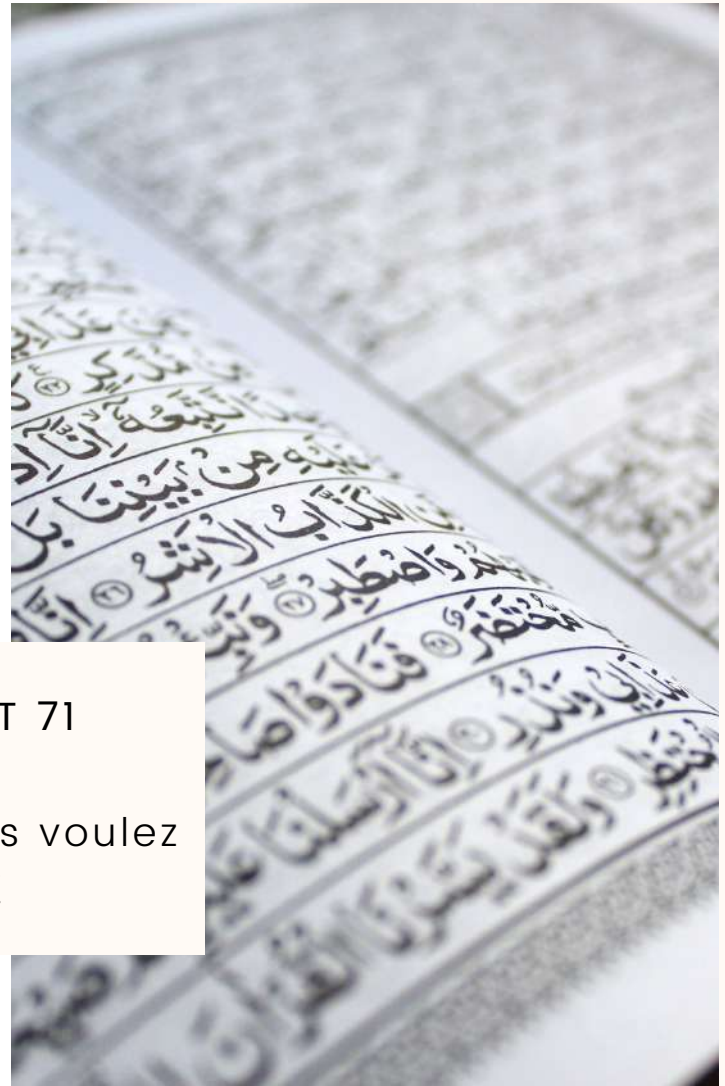
On découvre tout d'abord une partie de l'histoire de Lot, déjà citée dans d'autres versets.

Tout d'abord, on découvre que le prophète Ibrahim, l'oncle du prophète Lut, reçut chez lui trois personnes qu'il ne connaissait pas. Comme il était de nature généreuse, il fit rôti un veau pour ses invités, mais à sa grande surprise, ceux-ci n'y touchèrent pas. Cela était très inhabituel, car les voyageurs sont normalement affamés et leur refus mit Ibrahim fort mal à l'aise. Voyant cela, les trois étrangers tentèrent de le rassurer. Ils dirent : « N'aie pas peur. » (Coran 15,53)

Ses craintes se dissipèrent un peu et il leur demanda ce qui les amenait dans sa ville. Ils répondirent : « Nous sommes envoyés à un peuple corrompu, à l'exclusion de la famille de Lut, [qui sera épargnée]. » (Coran 15,58)

61. Puis lorsque les envoyés vinrent auprès de la famille de Lut, celui-ci dit: Vous êtes [pour moi] des gens inconnus. 63. – Ils dirent: Nous sommes plutôt venus à toi en apportant (le châtement) à propos duquel ils doutaient. 64. Et nous venons à toi avec la vérité. Et nous sommes véridiques. 65. Pars donc avec ta famille en fin de nuit et suis leurs arrières; et que nul d'entre vous ne se retourne. Et allez là où on vous le commande. 66. Et Nous lui annonçâmes cet ordre: que ces gens-là, au matin, seront anéantis jusqu'au dernier. 67. Et les habitants de la ville (Sodome) vinrent [à lui] dans la joie. 68. – Il dit: Ceux-ci sont mes hôtes, ne me déshonorez donc pas. 69. Et craignez Allah. Et ne me couvrez pas d'ignominie. 70. Ils dirent: « Ne t'avions-nous pas interdit de [recevoir] du monde? 71. Il dit: Voici mes filles, si vous voulez faire [quelque chose]! 72. Par ta vie! ils se confondaient dans leur délire.

Le Coran décrit aussi le châtimement du peuple de Lut :« Puis, au lever du soleil, le (terrible) cri les saisit. Et Nous renversâmes (la ville) de fond en comble et fîmes pleuvoir sur eux des pierres d'argile. Voilà vraiment des signes pour ceux qui savent observer. » (Coran 15:73-74)



SOURATE AL HIJR VERSET 71

Il dit: Voici mes filles, si vous voulez faire quelque chose !

Lut leur rappela que si c'est pour assouvir leurs passions, il y a leurs femmes qui sont créées pour ce but». Il ne faut pas prendre les dires de Lut : «Voici mes filles» au sens propre du mot car ce terme signifie: «Voici vos femmes qui vous sont licites» en les considérant comme étant ses filles»[80].

[80] Le laurier de l'exegèse coranique, Mohamed Benchili, editions Tawhid, 2021, p320

SOURATE AL HIJR VERSET 87

Nous t'avons certes donné : «
les sept versets que l'on
répète », ainsi que le Coran
sublime

On lit dans Aysar at Tafsir[81] que Dieu dit à Son Prophète ﷺ : comme nous t'avons révélé et donné le Coran sublime, ne tends pas tes deux yeux vers ce bas monde et ses clinquants et ce que nous avons donné à quelques-uns comme richesses, car ce ne sont que des jouissances éphémères. Ne les envie pas et que ton âme ne se répande pas en regret sur eux.

Dieu décrit aussi Son Prophète ﷺ dans ce verset et parle de ses qualités : « un Prophète choisi parmi vous est venu, compatissant à vos peines, impatient de vous convaincre. Il est toute bonté et clémence pour les croyants (9,128) »

Quant aux « sept versets » (en Arabe: Al-Mathani) les commentaires divergent à leur sujet:

- D'après Ibn Abbas : Ils sont les plus longues sourates du Coran à savoir : la vache, la famille d'Imran, les femmes, la table, du bétail, al A'raf, et Jonas.
- Sa'id a dit : Ils sont ceux où Dieu a mentionné et montré les prescriptions, la loi successorale, les récits historiques et les sentences.
- D'après Qatada, Ibn Jarir et aussi Ibn Abbas suivant une autre version : il s'agit de la sourate «Al-Fatiha» qui est composée de sept versets y compris la Basmala (au nom de Dieu...) qu'on récite dans les rak'ats de chaque prière soit-elle prescrite ou surérogatoire, en tirant argument de ce hadith rapporté par Abou Sa'id Ben AlMou'alla : « Le Prophète passa auprès de moi au moment où je priais et m'appela. Ma prière achevée, je me dirigeai vers lui. Il me dit : « Qu'est-ce qui t'a empêché de répondre à mon appel ? » - Je priais, répondis-je. Il répliqua : « Dieu n'a-t-Il pas dit : « Répondez à Allah et à Son Envoyé lorsqu'il vous appelle » ? Avant ta sortie de la mosquée je t'apprendrai la meilleure sourate du Coran ». En effet avant ma sortie je lui ai rappelé ses propos et il me dit : « Louange à Allah Seigneur des mondes » (Rapporté par Bukhari).

[81] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p827

Dieu exhorte Son Prophète ﷺ : « Ne te laisse pas éblouir par les richesses que nous avons accordées à quelques-uns » c'est-à-dire : « Contente-toi de ce que Dieu t'a donné comme ce Coran sublime et passe-toi de ce qu'ils possèdent comme biens et jouissances temporaires.

SOURATE AN NAHL VERSET 15

Et Il a implanté des montagnes
immobiles dans la terre afin qu'elle ne
branle pas en vous emportant avec elle
de même que des rivières et des
sentiers, pour que vous vous guidiez

On lit dans le tafsir d'At Tabary[82] que les montagnes soient-elles hautes ou basses servent aussi comme points de repère aux hommes, pour qu'en se déplaçant ils ne perdent pas le chemin. Les étoiles également indiquent le chemin aux hommes quand ils voyagent la nuit.

Après tout cela, « peut-on mettre sur le même pied celui qui crée » qui est Dieu le seul créateur, « et celui qui ne crée pas » ? Si les hommes veulent dénombrer les bienfaits de Dieu, ils ne pourraient plus le faire à cause de leur multitude. Et malgré tout Dieu pardonne l'ingratitude des hommes, car s'il voulait leur demander de reconnaître chacun de Ses bienfaits, ils en seraient incapables ; s'il leur avait ordonné de le faire, ils en seraient impuissants et auraient délaissé cette charge ; enfin s'il voulait les châtier, Il l'aurait fait sans les léser ou être injuste à leur égard. Mais Il est le Pardonneur par excellence et le Clément qui récompense les bonnes actions.

[82] Tafsir at tabary, editions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p164

SOURATE AN NAHL VERSET 36

Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire]: « Adorez Allah et écarterez-vous du Tâghût ». Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés à l'égarement. Parcourez donc la terre, et regardez quelle fut la fin de ceux qui traitaient [Nos messagers] de menteurs.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[83] que les idolâtres s'excusent et argumentent ce que Dieu leur a destiné en disant « Si Dieu avait voulu, nous n'aurions rien adoré en dehors de Lui ni Lui associé d'autres divinités, nous et nos pères, nous n'aurions rien interdit en dehors de ses prescriptions ».

Dieu réfute leurs arguments et leur répond : « Les Prophètes ont-ils une autre mission que celle d'avertir ? ». Leur mission était d'avertir et de dire aux hommes : « Adorez Allah et évitez le Taghout ». Le Taghout est tout ce qui est adoré en dehors d'Allah. Ceci est une définition générale. Parmi ces divinités considérées comme Tawaghits, on trouve les statues, les idoles, comme les tombeaux, etc.. et les lois différentes de celles d'Allah.

C'est l'opposition du Tawhid, le fait de croire en l'Unicité de Dieu et de reconnaître l'Unicité de Dieu, et tout ce que ça englobe. D'autre part, Il a désavoué l'agissement des impies en les menaçant par la bouche de Ses Prophètes, et c'est pour cela qu'Allah leur dit : « Parcourez le monde et considérez quelle a été la fin de ceux qui ont méconnu les Prophètes ». Puis Dieu montre à Son Prophète ﷺ que les efforts pour diriger ces idolâtres sont vains, car Allah a dit dans le Coran : « Tu ne pourras rien pour ceux qui Allah veut perdre (5,41) » ou lorsque Noé a dit à son peuple : «Malgré toute ma bonne volonté, mes conseils ne vous serviront à rien s'il est dans les desseins d'Allah de vous perdre(11,34)»

[83] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p878

SOURATE AN NAHL VERSET 69

Puis mangez de toute espèce de fruits, et suivez les sentiers de votre Seigneur, rendus faciles pour vous. »
De leur ventre, sort une liqueur, aux couleurs variées, dans laquelle il y a une guérison pour les gens. Il y a vraiment là une preuve pour des gens qui réfléchissent.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[84] que Dieu suggère à l'abeille de prendre une maison dans les montagnes, les arbres et les ruches ; de se nourrir, avec sa permission, de toutes les fleurs et les fruits, d'emprunter différents chemins qui lui sont faciles là où elle veut dans cette vaste atmosphère, ces plaines, ces prairies, et ces hautes montagnes. L'abeille retourne ensuite à la ruche où elle a laissé miel et petits.

A l'aide de ses ailes elle produit la cire et secrète le miel de sa bouche. Et cela se répète chaque jour. « Le corps des abeilles secrète une liqueur de nuance variée » qui est le miel présenté sous trois couleurs principales : le blanc, le jaune et le rouge, ces couleurs qui dépendent des fruits et fleurs qu'elles butinent.

« il y a une guérison pour les gens » : à ce propos Abou Sa'id Al-Khoudri rapporte qu'un homme vint trouver l'Envoyé de Dieu ﷺ et lui dit : « Mon frère se plaint d'une diarrhée » Il lui répondit : « Donne-lui une gorgée de miel » L'homme s'exécuta. Il revint une deuxième fois et dit : « Ô Envoyé de Dieu, je lui ai donné du miel mais sa maladie s'aggrave. Il lui ordonna : « donne-lui une gorgée de miel »

L'homme s'exécuta de nouveau, mais retourna chez l'Envoyé de Dieu lui dire : « Le miel n'a fait qu'aggraver sa diarrhée ». Il lui prescrivit de nouveau : « Dieu a dit vrai et le ventre de ton frère a menti. Va lui donner une potion de miel » L'homme donna du miel à son frère qui fut guéri » (Bukhari 5684 ; Muslim 2217, d'après le hadith d'Abî Saïd Al-Khoudrî)

[84] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p510

Ibn Abbas rapporte que l'Envoyé de Dieu a dit : « La guérison se fait par trois moyens : une saignée, une potion de miel et une cautérisation. Mais j'interdis à ma communauté de se cautériser » (Bukhari 5680, d'après le hadith de Saïd Ibn Djoubayr d'après Ibn 'Abbâs)

Ibn Mass'oud rapporte que l'Envoyé de Dieu a dit : « Recourez à ces deux moyens de guérison : Le miel et le Coran » (Rapporté par Ibn Maja) (Sous-entendant : Le miel guérit le corps et le Coran guérit l'âme).

On a rapporté que Ali Ben Abu Taleb a dit : « Lorsque l'un d'entre vous cherche une guérison qu'il écrive un verset du Livre de Dieu sur un plat, qu'il le lave avec l'eau de la pluie, puis qu'il demande à sa femme de lui donner un dirham de bon cœur de son propre argent pour acheter du miel et le boire. Cela constitue une guérison en se référant aux dires de Dieu : « Ce Coran apporte soulagement et bénédiction aux fidèles (17, 82) », et : « Nous faisons tomber du ciel une eau bienfaisante (50, 9) » et : « S'il leur plaît de vous en abandonner une partie, profitez-en en toute tranquillité et le mieux possible (4, 4) », Il y a dans le cas de l'abeille, qui est un insecte petit et faible un signe pour ceux qui y méditent. Car cet insecte est guidé par le Seigneur pour faire un parcours déterminé pour butiner sur les fleurs et transformer cette nourriture infinie en une boisson qui constitue une guérison. C'est donc une preuve de Dieu le sage, l'Omnipotent, le Généreux et le Miséricordieux.

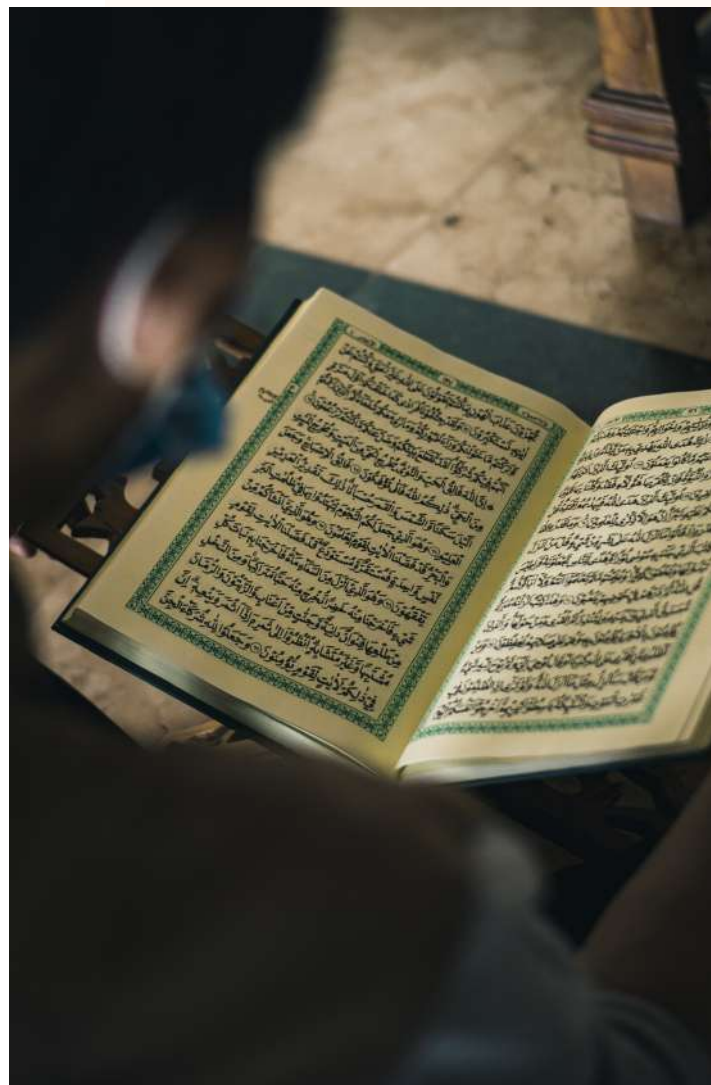
SOURATE AN NAHL VERSET 84

(Et rappelle-toi) le jour où de chaque communauté Nous susciterons un témoin, on ne permettra pas aux infidèles (de s'excuser), et on ne leur demandera pas de revenir [sur ce qui a provoqué la colère d'Allah]

On lit dans le tafsir Al Jalalayn[85] qu'au jour du Jugement Dernier tous les hommes seront comparés devant Dieu. Ce jour-là Il ressuscitera de chaque peuple un témoin qui sera le Prophète qui leur a été envoyé, qui témoignera de l'incrédulité des idolâtres qui présenteront des excuses mais Dieu ne les acceptera point. « Ce jour-là, les hommes seront muets de terreur, leurs excuses ne seront pas admises (77, 35-36) ».

[85] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p540

Leur supplice ne sera pas allégé fut-ce pour une heure et ils n'auront point de répit. Lorsque les idolâtres verront les divinités qu'ils ont associées à Dieu, ils s'écrieront : « Notre Seigneur, voilà les divinités que nous avons adorées et invoquées en dehors de Toi ». Celles-ci leur répondront : « Vous mentez, ce n'est pas nous qui vous avons ordonné de nous adorer. Voilà le sens de ces dires de Dieu : « Quel plus grand égaré que celui qui prie en dehors de Dieu une idole muette jusqu'au jour de la résurrection ! Une idole indifférente à ses supplices (46,5) ».



Ils offriront alors à Dieu leur soumission, « C'est alors qu'ils entendront bien et verront bien le jour où ils comparaîtront devant nous (19,38) ».

Les coupables seront dans une attitude humiliée et invoqueront en vain les faux dieux qu'ils auront inventés. Comme en ce jour-là les croyants occuperont des rangs différents au Paradis en fonction de leur foi et leurs bonnes actions, ainsi les infidèles subiront différents châtiments dont la gravité dépendra aussi de degré de leur incrédulité et de leurs mauvaises actions comme le montre ce verset : « Le supplice sera double pour tous. Mais vous ne savez pas ce qui vous attend (7,38) ».

SOURATE AN NAHL VERSET 124

Le Sabbat n'a été imposé qu'à ceux qui divergeaient à son sujet. Au Jour de la Résurrection, ton Seigneur jugera certainement au sujet de ce dont ils divergeaient.

On lit dans Aysar at Tafsir[86] que Dieu a prescrit à chaque communauté un jour que les hommes consacrent à Son adoration. Le vendredi fut le jour des musulmans, le sixième de la semaine où le Seigneur acheva la création et paracheva Ses bienfaits.

On a dit que ce jour-même fut prescrit par la bouche de Moïse aux fils d'Israël mais ils le substituèrent par le Samedi durant lequel Dieu n'a rien créé.

A ce propos, il est cité dans le tafsir que d'après Abou Hourayra que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Nous les derniers venus seront les premiers au jour de la résurrection. Néanmoins ils ont reçu le Livre avant nous. Ce jour (le vendredi) que Dieu leur avait prescrit, ils se sont divisés à son sujet ; mais Il nous a guidés vers ce jour. Les gens viennent par la suite : les juifs le lendemain et les chrétiens le surlendemain » (Bukhari 876)

[86] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p977

15 DE LA SOURATE 17 VERSET 1 À LA SOURATE 18 VERSET 74

SOURATE AL ISRA VERSET 1

Gloire et Pureté à Celui qui de nuit, fit voyager Son serviteur [Muhammad], de la Mosquée al-Haram à la Mosquée al-Aqsa dont Nous avons béni l'alentour, afin de lui faire voir certaines de Nos merveilles. C'est Lui, vraiment, qui est l'Audient, le Clairvoyant.

Cette sourate fut proclamée à l'occasion de l'ascension céleste du Prophète ﷺ

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[88] le Seigneur se glorifie d'avoir la puissance de faire ce qu'aucun n'en est capable. Il fit voyager Son serviteur Muhammad de nuit, de la Maison Sacrée - à La Mecque - à la mosquée très éloignée « Al-Aqsa » à Jérusalem, où vécut Ibrahim (paix sur lui).

Comme nous allons le voir plus loin, ces Prophètes étaient réunis en cette nuit-là et notre Prophète ﷺ avait présidé leur prière.

Le tafsir nous explique que le sens de « dont nous avons béni l'alentour » est pour montrer à Muhammad ﷺ certains signes comme Dieu il est dit ailleurs : « A n'en pas douter, il vit l'attribut le plus convaincant de la puissance d'Allah (53, 18) », Dieu, certes, est celui qui entend les paroles de ses serviteurs tout comme Il voit leurs actes pour les rétribuer.

[88] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p593



Anas Ben Malek raconte : « La nuit où le Messager de Dieu ﷺ fit le voyage nocturne de la mosquée sacrée à la Mecque, étant endormi dans son enceinte avec d'autres compagnons, trois individus vinrent vers lui. L'un d'eux demanda : « lequel est Muhammad ? ». Le deuxième lui répondit : « Il est le meilleur d'entre eux ». Le troisième s'écria : « Alors prenez-le ». Rien ne fut signalé en cette nuit.

La nuit suivante les mêmes individus arrivèrent. A savoir que les yeux du Prophète dorment mais son cœur voit et ne dort jamais, telle est l'habitude des autres Prophètes. Ces trois individus ne lui adressèrent aucune parole jusqu'à l'emporter et le mettre auprès du puits Zamzam où Djibril/Gabriel (paix sur lui) le reçut, lui fendit la poitrine, fit sortir son cœur et le lava. Il apporta ensuite un vase en or plein de lumière, de foi et de sagesse, il y remplit son cœur puis le rendit à sa place.

Djibril et Muhammad ﷺ montèrent au ciel inférieur et Djibril demanda de leur ouvrir. Une voix se fit entendre : « Qui est là ? » - Djibril, répondit-il - Qui t'accompagne ? - Muhammad. - A-t-il été mandé ? - Oui. - Qu'il soit donc le bienvenu. Les habitants du ciel se réjouissent car ils ne connaissaient pas encore ce que Dieu voulait faire sur la terre par son intermédiaire.

Ils trouvèrent Adam et Djibril qui demandèrent à Muhammad ﷺ : Voici ton père, va le saluer. Il le salua et Adam lui rendit le salut et lui dit : « Sois le bienvenu ô mon fils, le meilleur des fils ».

Alors qu'ils sont toujours au ciel inférieur, Muhammad ﷺ vit deux rivières qui coulaient à flots. Il demanda à Djibril : « Quelles sont ces deux rivières ? » – Le Nil et l'Euphrate, répondit-il. Poursuivant leur chemin, ils rencontrèrent une autre rivière, et au-dessus fut érigé un palais en perles et topaze.

En prenant de son eau et la trouvant dégager une senteur du musc, il demanda à Djibril : « Quelle est cette rivière ? » Il lui répondit : « C'est le Kawthar que ton Seigneur t'a réservée ». Ils montèrent au deuxième ciel et les anges leur ont demandé : « Qui est là ? » – Djibril – Qui t'accompagne ? – Muhammad – A-t-il été mandé ? – Oui, – Qu'il soit le bienvenu. Ainsi ils continuèrent leur ascension jusqu'au septième ciel.

Le rapporteur ajouta : dans chaque ciel ils rencontrèrent des Prophètes, de leurs noms je n'ai retenu que : Enoch/Idris qui était au deuxième, Haroun/Aaron au quatrième, un autre au cinquième, Ibrahim/Abraham au sixième et Moussa/Moïse au septième grâce aux paroles que le Seigneur lui a adressées.

Moussa, en rencontrant Muhammad ﷺ, dit à Dieu : « J'ai songé que Tu n'auras élevé un autre Prophète au-dessus de moi ». En effet Dieu éleva Muhammad à une place que nul ne saurait déterminer jusqu'à atteindre le jujubier de la limite auprès duquel se trouve le Jardin de la Demeure, à une distance de deux portées d'arc. Là Il lui a révélé ce qu'Il lui a révélé. Entre autres choses révélées fut la prescription de cinquante prières de nuit et de jour à lui et sa communauté.

En descendant, Moussa retint Muhammad ﷺ et lui dit : « Que t'a prescrit ton Seigneur ? » Il lui répondit : « Cinquante prières quotidiennes de nuit et de jour ». Moussa répliqua : « Retourne auprès de ton Seigneur et demande-Lui la réduction car ta communauté ne serait plus capable de s'en acquitter ».

Muhammad ﷺ regarda Djibril comme voulant lui demander son avis, et ce dernier lui fit signe de le faire s'il le veut, et il le ramena chez le Tout-Puissant. Il lui supplia : « Seigneur ! Allège la tâche à ma communauté car elle ne saurait supporter ce dont Tu m'as prescrit ».

Il lui remit dix prières. En retournant vers Moussa, il le retint chez lui puis, il le chargea de revoir son Seigneur, si bien qu'à la fin les prières furent réduites à cinq.

Mais comme Moussa voulut encore le convaincre de demander à Dieu de les réduire, il lui dit : « O Muhammad , j'ai tenté les fils d'Israël ce qu'il était possible de tenter, d'observer moins que ça, mais ce fut en vain. Ta communauté, quant à elle est encore plus faible en corps, sens, cœurs, ... Retourne chez ton Seigneur et supplie- d'alléger ses prescriptions »

Durant ce dialogue Muhammad ﷺ regardait Djibril comme pour demander son avis et l'ange ne disait mot en signe d'approbation. Le Prophète ﷺ se rendit enfin chez son Seigneur et lui dit : « Seigneur ! Ma communauté est faible en corps, cœurs, sens, ouïe et vue. Je te supplie de réduire cette tâche. Le Tout-Puissant s'écria : « O Muhammad ! » – Me voilà répondre à Ton appel ô Seigneur », et Dieu de poursuivre : « La parole, chez moi, ne change pas. Comme J'ai déjà signalé dans la Mère du Livre, chaque bonne action sera décuplée. Ces prières prescrites sont au nombre de cinq mais elles auront le mérite de cinquante ». En retournant chez Moïse et en répondant à sa question, il lui dit : « Dieu nous a allégé la tâche en nous gratifiant d'une récompense de dix fois autant chaque bonne action ». Comme Moussa insista, Muhammad ﷺ trancha la question et dit : « O Moussa, j'ai honte maintenant, je me tiens pour satisfait et me résigne ». Descends donc avec paix, s'écria Moussa, et au nom de Dieu.

Cela n'est pas présent dans le tafsir, mais je vous le dis afin d'élargir notre culture, mais en fait la communauté de Moussa, les juifs, ont trois prières quotidiennes : une le matin, une l'après-midi et une le soir (à la tombée de la nuit). Ces prières sont appelées : Cha'harith (prière du matin), Min'hah (prière de l'après-midi) et Maariv (prière du soir).

C'est pour cela que Moussa pensait que ça allait faire un peu trop, et lorsque le nombre est descendu à cinq, il semblait pour Moussa que c'était encore trop.

Il s'agit d'un hadith qui est souvent repris et qui fait l'objet de polémiques, car certains considèrent que ce n'est pas possible que Muhammad ﷺ et Moussa aient négocié les prières. Pourtant lorsqu'on sait que dans le judaïsme il y a 3 prières et que, à priori, c'était compliqué, ça donne plus de sens à cette histoire de « négociation de prière ».

Reprenons le tafsir.

Le Messenger de Dieu ﷺ se réveilla où il se trouvait à la Maison Sacrée. Telle était la version de Bukhari dans son Sahih (le livre de l'unicité de Dieu).

Au sujet de la vue du Seigneur, une question qui a soulevé des polémiques, Abou Dzarr demanda au Prophète ﷺ « As-tu vu ton Seigneur ? » La réponse fut : « Je n'ai vu qu'une lumière ». Une réalité qui a été soutenue par Aïcha et par les compagnons. Dans la version de Ahmad on trouve ce rajout : « Le Messenger de Dieu ﷺ a raconté : « On m'apporta le « Bouraq » qui est une monture blanche plus grande que l'âne et plus petite que le mulet dont son pas atteint la limite de sa vue. Je le montai jusqu'à Jérusalem où je l'attachai à l'anneau où les Prophètes attachaient les siennes. J'entrai à la mosquée, fis deux rak'ats et, en sortant, Djibril me présenta un vase de lait et un autre de vin, je pris celui du lait. Il me dit alors : « Tu es sur la fitra » (l'islam), puis je montai avec lui au ciel... ».

D'après cette version il trouva Adam au premier ciel, au deuxième 'Isa (Jésus) et Yahya (Jean), les deux cousins maternels, au troisième Youssouf (Joseph), au quatrième Enoch, au cinquième Haroun (Aaron), au sixième Moussa (Moïse) et au septième Ibrahim (Abraham) qui était adossé à la Maison peuplée où entraient chaque jour soixante-dix mille anges sans y retourner.

Quelle fut la réaction de ce voyage nocturne et l'ascension au ciel ? Abou Salama Ben Abdul Rahman rapporte : « Entendant ce récit les gens devinrent perplexes : devraient-ils y croire ou le rejeter ?

Les Quraysh allèrent trouver Abou Bakr qui n'était pas présent et lui demandèrent : « Ton compagnon (le Prophète) vient de raconter une histoire inconcevable ? Il prétend avoir visité la nuit précédente, Jérusalem et est revenu à La Mecque ». Il leur demanda : « A-t-il dit de chose pareille ? » – Oui, affirmèrent-ils » Et Abou Bakr de rétorquer : « Si vraiment il a raconté cela, je le tiens pour véridique ». Ils objectèrent : « Vas-tu le croire qu'il a fait ce voyage en une seule nuit pour aller à Jérusalem et revenir à La Mecque avant la pointe du jour ? » Abou Bakr s'écria alors : « Je le croirai même s'il racontait des choses plus extravagantes ».

Abou Salama ajouta : « C'est pourquoi on a surnommé Abou Bakr le « Sidiq ».

Plus tard j'ai entendu Jaber Ben Abdullah rapporter que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Lorsque les Quraysh m'ont traité de menteur, je me retirai au Hijr (l'intérieur de l'enceinte sacrée) et Dieu à ce moment me montra Jérusalem comme si je le voyais de mes propres yeux, et alors j'ai commencé à leur décrire les plus petits détails.

Dans la version de Chadad Ben Aws on trouve cet ajout : « ... En retournant vers La Mecque, nous passâmes par tel endroit où nous vîmes une caravane appartenant à des Quraysh et les hommes recherchaient un chameau égaré qu'un homme l'avait joint aux siens. Je les saluai et ils rendirent le salut, et un homme d'entre eux s'écria : «C 'est la voix de Muhammad ! »

Après son entrevue avec Abou Bakr, le Messager de Dieu ﷺ affirma aux Qoraïchites : « La caravane arrivera à tel jour précédée par un chameau noir portant sur le dos deux grands sacs noirs ». A la date et à l'endroit fixés, les hommes se rendirent au milieu du jour pour, en effet, rencontrer la caravane tel comme le Messager de Dieu l'a décrit...

De toutes les versions, Al-Zouhari a conclu que ce voyage eut lieu avant l'Hégire. Le Messager de Dieu ﷺ à l'état d'éveil, et jamais à l'état de sommeil, fit ce voyage de la Mecque à Jérusalem monté sur le « Bouraq ». Arrivé à la porte de la mosquée à Jérusalem, il y attacha sa monture, y entra et pria deux rak'ats. On lui apporta comme un escalier, monta aux différents ciels jusqu'au septième en rencontrant dans chacun les Prophètes. Il le dépassa pour arriver en un lieu où il put entendre le crissement des plumes, celles qui inscrivent le « destin » c'est à dire tous les événements qui auront lieu jusqu'au jour de la résurrection. Il atteignit ensuite le jujubier. Il y vit Djibril sous sa forme naturelle muni de 600 ailes, et de coussins verts qui bouchent l'horizon.

Il vit également la Maison Peuplée et Ibrahim l'ami de Dieu et le constructeur de la Ka'ba terrestre appuyant son dos à la Kaaba céleste. Chaque jour soixante-dix mille anges entrent à la Maison pour adorer et glorifier Dieu et n'y reviendront qu'au jour de la résurrection. Il vit aussi le Paradis et l'Enfer et en cette nuit, Dieu lui prescrit cinquante prières jour et nuit qui furent réduites à cinq par une grâce et une miséricorde du Seigneur : c'est ainsi que la prière est l'acte d'adoration le plus noble et récompensé.

Il descendit du ciel accompagné d'autres Prophètes à Jérusalem pour diriger leur prière qui fut celle de l'aube d'après les exégètes. D'autres ont prétendu qu'ils ont fait cette prière alors qu'ils se trouvaient au ciel, mais d'après Ibn Kathir, il s'avère qu'elle a été accomplie à Jérusalem. Bien que certains ulémas aient raconté qu'il a fait cette prière à Jérusalem lors de son arrivée de La Mecque d'après Ibn Kathir, est qu'elle fut exécutée après sa descente du ciel, accompagné des Prophètes qu'il rencontra dans les différents lieux en interrogeant Djibril sur chacun d'eux. La supériorité de notre Prophète ﷺ par la grâce de Dieu, fut constatée quand il présida à la prière.

La prière terminée, il quitta Jérusalem toujours monté sur le Bouraq pour retourner de nuit à La Mecque.

La majorité des ulémas affirment que le voyage eut lieu en âme et corps à l'état d'éveil et non en rêve. Ils n'ont pas renié que l'Envoyé de Dieu ﷺ, avait fait une vision qui fut ensuite réalisée effectivement.

La preuve en est le verset : « Gloire à celui qui a fait voyager de nuit Son serviteur... » , car la glorification n'est constatée que lorsqu'il s'agit d'un événement très important. D'autre part si ce voyage était l'objet d'une vision, les Quraysh n'auraient pas démenti une chose pareille et une foule qui avait embrassé l'Islam n'aurait pas apostasié. D'autant plus que le terme « serviteur » signifie l'homme : âme et corps, et c'est d'ailleurs ce qui est mentionné dans le verset. En interprétant ce verset : « Ton rêve, nous ne te l'avons suggéré que pour éprouver les hommes et c'est dans le même dessein que nous avons introduit l'histoire de l'arbre maudit (17,60) »

Ibn Abbas a dit : « Ce fut un rêve que le Messenger de Dieu ﷺ a réalisé la nuit de son voyage nocturne et a vu de ses propres yeux l'arbre maudit : «Al-Zaqoum ». Dieu a dit ailleurs : « L'œil du Prophète ne fut ni abusé ni altéré (53, 17) » or l'œil est un organe du corps et non de l'âme. Une autre preuve est la monture, « AlBouraq » qui est une bête blanche qui fut mise au service du corps et non de l'âme car cette dernière n'a plus besoin d'une monture pour se déplacer. Pour montrer enfin la véracité de ce récit, notons que des hommes véridiques et dignes de confiance l'ont rapporté tels que : Omar Ben Al-Khattab, Ali, Ibn Mass'oud, Abou Dzarr, Abou Hourayra et autres... Mais les impies et les athées n'ont fait que le renier et le démentir, et Dieu a dit d'eux : « Ils essaient d'éteindre la lumière d'Allah ».

SOURATE AL ISRA VERSET 33

Et, sauf en droit, ne tuez point la vie qu'Allah a rendue sacrée. Quiconque est tué injustement, alors Nous avons donné pouvoir à son proche [parent]. Que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté (par la loi).

Dieu interdit de tuer un homme sinon pour une juste raison. Il est cité dans les deux Sahihs que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit: « Il n'est plus permis de tuer un homme qui témoigne qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu et que Muhammad ﷺ est l'Envoyé de Dieu, à l'exception de ces trois: Un homme marié qui a commis l'adultère, un meurtrier sans motif valable et l'homme qui apostasie et se sépare de la communauté (musulmane)» (Muslim 3175).

On ne déclare pas quelqu'un « apostat » parce qu'on a le sentiment qu'il l'est : si une personne jusqu'à peu musulmane dit autour d'elle qu'elle a quitté l'islam ou tient des propos qui montrent clairement qu'elle est d'une autre religion que l'islam, il faut, pour la déclarer apostate, que cela soit établi par une preuve juridiquement valable.

C'est bien pourquoi la plupart des Munâfiqûn (Hypocrites) n'ont pas été classés « apostats » par le Prophète alors même qu'ils prononçaient des paroles de kufr après s'être en apparence convertis à l'islam : bien que leur caractère d'Hypocrites était connu, leurs paroles de kufr n'ont pas pu être établies sur la base d'une preuve juridiquement valable.

Tout ceci explique pourquoi on dit qu'effectuer une déclaration de ridda (apostasie) à propos de quelqu'un relève des prérogatives d'un Qâdhî ou d'un Mufti, et non pas du commun des musulmans[89].

[89] Jarîmat ur-ridda, p. 49

16 DE LA SOURATE 18 VERSET 75 À LA SOURATE 20 VERSET 135

On trouve dans le tafsir d'Ibn Kathir[90] la description des mérites de la sourate 18, Al kahf. D'après Abou Ad-Darda, le Prophète ﷺ a dit : « Quiconque retient par cœur les dix premiers versets de la sourate de la caverne, sera préservé contre l'Antéchrist ». Et dans une autre version : « Celui qui aura retenu les dix derniers versets ».

Ce hadith fut rapporté par Muslim, Ahmed et Nassai avec la seule différence que ces versets sont les dix premiers ou les derniers ou autres versets de cette sourate.

On lit que cette sourate a été révélée pendant la période Mecquoise, c'est-à-dire durant la première période de la mission prophétique de Muhammad ﷺ et que la sourate Al Kahf occupe la 69e sourate après sourate Al Ghashiya (L'Enveloppante). La sourate La Caverne, constitue la 1ère sourate qui fut proclamée durant le troisième stade de la période Mecquoise (de la cinquième jusqu'à la dixième année de la prophétie), où les mécréants de Quraysh n'arrêtaient pas de persécuter brutalement les nouveaux musulmans, en exerçant des pressions d'ordre économique poussant plusieurs d'entre eux à quitter la Mecque et immigrer à Abyssinie. En outre les chefs de Quraysh ont décidé de boycotter socialement et économiquement tous les mecquois qui se sont convertis à l'islam. À cet effet, les musulmans comptaient sur l'aide de Khadija et de Abu Talib, les deux importantes personnalités appartenant aux grandes familles qurayshites.

[90] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, volume 6 page 117

Cette sourate prend son nom d'une des histoires racontées justement dans ce même chapitre soit l'histoire des gens de la caverne.

Dans cette sourate, on retrouve quatre histoires différentes mais riches d'enseignements. Pour ce qui est des gens de la Caverne, ils s'agissaient de jeunes gens qui vivaient dans une cité de non-croyants. Après avoir tenté de guider les gens de leur cité, ils furent tellement persécutés qu'ils décidèrent de s'enfuir pour sauver leur foi. Allah les récompensa alors en les couvrant de Sa miséricorde dans la caverne. Il les fit dormir pendant 309 années, et quand ils se réveillèrent ils trouvèrent leur village croyant !

Celle du propriétaire nous relate l'histoire d'un homme à qui Allah a fait don de deux jardins. Mais celui-ci oublia de remercier Allah et il douta même de Lui et de l'au-delà. Ses jardins furent détruits, et malgré ses regrets, c'était trop tard. L'histoire du Prophète Moïse (paix sur lui) et Al Khidr nous raconte qu'un homme de son peuple lui demanda qui était le plus savant sur cette terre. Pensant que c'était lui car il était un Prophète, il répondit "Moi". Mais Allah lui révéla qu'il y avait un homme plus savant que lui et lui demanda d'aller à la rencontre de cette personne. Moïse voyagea alors pour retrouver cet homme qui s'appelait Al Khidr.

Pour lui permettre de voyager avec lui, Al Khidr apposa une condition à Moïse, celle de ne lui poser aucune question sur ce qu'ils verront sur leur route. Al Khidr sur leur route endommagea un bateau, tua un garçon et construisit un mur sans rémunération. A chaque action, Moïse posa des questions mais il ne lui répondit pas jusqu'à la fin du voyage. Al Khidr lui expliqua alors que s'il avait abîmé le bateau c'est parce qu'un roi tyran s'emparait des bateaux en bon état, s'il avait tué le petit garçon c'est qu'il était ingrat envers ses parents et les amènerait sûrement à la désobéissance envers Allah, et enfin s'il avait construit un mur sans qu'on le paie c'était pour protéger un trésor appartenant à deux orphelins dans la ville d'où les habitants les avaient chassés.

Cette lecture est une méditation à elle seule : dans la dernière histoire, on voit qu'il y a parfois une sagesse divine dans ce que l'on croit mauvais. Dans la deuxième histoire, on apprend qu'il faut toujours être reconnaissant de ce qu'Allah nous donne, puisque du jour au lendemain il peut nous l'enlever. Et dans la première histoire, que la patience est le fruit de tout, lorsqu'on s'accroche à ses valeurs pour se rapprocher d'Allah. Ensuite il reste ici une dernière histoire, celle d'un roi appelé Dhul-Qarnayn qui possédait pouvoir et savoir, et qui répandait la justice et la vérité sur terre. Il parcourrait la terre, jusqu'à ce qu'il rencontre un peuple dont il ne comprenait pas le langage, qui lui demanda de l'aide contre Yajuj et Majuj. Ils lui demandèrent de l'aide pour construire une barrière entre eux car ils commettent trop de désordre. Le roi les aida alors à construire une muraille qui les protégea de Yajuj et Majuj. Cette muraille tient par la volonté d'Allah. Ce roi qui avait du pouvoir, savait que c'était une faveur de la part d'Allah, et que donc Allah possédait encore plus de pouvoir. L'humilité du roi a fait en sorte qu'il puisse recevoir l'aide d'Allah.

SOURATE MERIEM VERSET 2

C'est un récit de la miséricorde de ton
Seigneur envers Son serviteur Zakariyya

On découvre donc qu'on va apprendre l'histoire de Zakariyya (paix sur lui) , père de Yahya, Jean (paix sur lui) et celui qui a élevé Meriem (paix sur elle).

Dans le tafsir d'Al Jalalayn[91], il est précisé que Dieu a gratifié Zakkariyya de Sa miséricorde. Zakariyya était l'un des Prophètes illustres des fils d'Israël qui d'après Al-Bukhari exerçait le métier de charpentier.

[91] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p29

On a rapporté aussi que Zakariyya se leva la nuit pour invoquer Dieu alors que ses compagnons étaient plongés dans un sommeil profond, en appelant : Seigneur ! Et Allah répondait : Me voilà , Je réponds à ton appel. Il demanda donc à Dieu de lui donner un enfant, qu'il soit Prophète et qu'il applique et se conforme à tout ce qu'on lui a révélé. La demande d'un héritier n'avait pour but que la prophétie, voilà bien le sens du verset : « Qui hérite de moi et de la famille de Jacob » comme Dieu a dit ailleurs : « Salomon hérita de David (27, 16) » c'est à dire la Prophétie.

Moujahed a dit que cet héritage était la science, et pour Al-Hassan, il s'agit de la science et de la prophétie. Quant à Abou Saleh, son commentaire fut soutenu par Ibn Jarir dans son ouvrage « l'interprétation du Coran » et il est le suivant : « pour hériter la fortune et la prophétie de la famille de Jacob ». Zakariyya demanda à Dieu « Et fais, Seigneur, qu'il soit vertueux », c'est-à-dire, qu'il fasse ce que Tu agrées et Tu aimes, ainsi les hommes l'agréeront et l'aimeront.

SOURATE MERIEM VERSET 12

« Ô Yahya (Jean Baptiste), tiens fermement au Livre (la Thora) ! »
Nous lui donnâmes la sagesse alors qu'il était enfant

Dans le tafsir d'As Saadi[92], on déduit des versets précités que Dieu donna à Zakariyya un enfant qui s'appela Yahya, Il lui enseigna le Livre (la Torah) que les hommes lisaient à cette époque. Etant encore petit enfant, Dieu vanta ses mérites et ses qualités, Il lui ordonna de bien étudier le Livre et de le tenir avec force, en méditant sur ses sens, de se conformer à ses enseignements et de faire les actes de bien malgré sa jeunesse. A ce propos, Abdullah Ben Al-Moubarak rapporte que les enfants disaient à Yahya : « Allons jouer ». Il leur répondait : « Ce n'est pas pour le jeu que nous sommes créés ».

[92] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p987

Dieu accorda à Yahya plusieurs traits de caractère dont la pureté, la douceur et la dévotion. Il était pur des péchés, doux envers ses père et mère en les traitant avec bienveillance, et il persévérait dans l'adoration de Dieu en accomplissant les œuvres pieuses. Il était à l'abri de toute désobéissance depuis sa naissance, pendant sa vie, lors de sa mort et quand il sera ressuscité. Ibn Abbas raconte que l'Envoyé de Dieu a dit : « Chacun de la postérité d'Adam a commis un péché ou est sur le point de le commettre excepté Yahya le fils de Zakariyya » . Rapporté par Ahmad.

Qatada rapporte qu'Al-Hassan a dit : « Yahya et 'Isa se sont rencontrés. 'Isa demanda à Yahya » : Implore le pardon pour moi car tu es meilleur que moi ». L'autre lui répondit : « Plutôt c'est toi le meilleur ». Et 'Isa a riposté : « J'ai salué moi-même, mais toi, c'est Dieu qui t'a salué ». Aussi 'Isa reconnut ses mérites.

SOURATE MERIEM VERSET 17

Elle mit entre elle et eux un voile.
Nous lui envoyâmes Notre Esprit
(Jibril [Gabriel]), qui se présenta à
elle sous la forme d'un être humain
comme elle.

On lit dans Aysar at Tafsir[93] qu'en plaçant un rideau entre elle et les siens, Dieu envoya à Meriem, Djibril qui se présenta devant elle sous la forme d'un homme comme elle. A rappeler que l'Esprit mentionné dans le Coran dans plusieurs versets signifie Djibril . A sa vue elle s'écria : « J'en appelle à la protection d'Allah, si tant est que tu Le craignes ».

[93] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p991

Elle eut peur de lui, étant isolée des siens, croyant qu'il allait la contraindre à avoir des rapports avec elle. Elle lui rappela l'existence de Dieu et qu'il devait Le craindre si tant était son intention. Djibril la rassura : « Ton Seigneur m'a envoyé auprès de toi pour que je te donne un fils vertueux ». Donc rien de ce que tu craignais et redoutais, je suis chargé de ton Seigneur pour te donner un garçon pur. Alors elle s'exclama : « Comment aurai-je un enfant, moi qui n'ai approché aucun homme et que la débauche n'a jamais tentée ? » Pour avoir un enfant il faut que j'aie un rapport sexuel avec un homme, moi qu'aucun mortel ne m'a jamais touchée et je ne suis pas une femme prostituée ! » Il lui répondit que c'est une chose très facile à Dieu qui est capable de tout et qui veut que cet enfant soit un signe pour les hommes et une miséricorde venant de Lui. Dieu a dit ailleurs : « O Meriem, Allah t'envoie le message suivant : Il se nommera le Messie, 'Isa, fils de Meriem, sera intercesseur dans ce monde et dans l'autre et un des familiers d'Allah (3, 45) ».

Jésus appellera à l'adoration de son Seigneur dès le berceau et à l'âge mûr. Moujahed a dit à cet égard : « Marie disait : « Chaque fois que je me trouvais seule, Jésus me parlait alors qu'il était aussi dans mon ventre, et lorsque quelqu'un me tenait compagnie, il glorifiait le Seigneur et proclamait Sa Grandeur ». « Cette décision fut réalisée ». Ceci pouvait être les propos de Djibril en disant à Meriem que cette création dépend de la volonté et du vouloir de Dieu, ou encore des secrets révélés à Muhammad ﷺ, et qu'il allait insuffler à Meriem de Son Esprit comme le montre ce verset : « Il propose aussi en exemple Meriem, fille d'Imran, qui vécut chaste. Nous lui insufflâmes de notre esprit (46,12) ».

Ibn Ishaq a dit en commentant : « La décision fut réalisée, et Dieu l'a décrétée et cela devra avoir lieu indubitablement ».

SOURATE MERIEM VERSET 28

Sœur de Hârûn, ton père n'était pas un homme de mal et ta mère n'était pas une prostituée.

C'est souvent repris comme une erreur puisque Myriam sœur d'Haroun, c'est aussi Myriam sœur de Moïse. Comme vous le savez, Moussa avait une sœur, Myriam et un frère Haroun. Alors les personnes qui critiquent l'islam disent que c'est une erreur dans le Coran que de considérer que Marie la mère de Jésus est celle de la Torah la sœur d'Aaron et de Moïse.

Dans le tafsir d'Ibn Kathir[94], on lit tout d'abord que lorsque Meriem fut ordonnée de jeûner et de ne plus parler à quiconque, et qu'on la défendra contre la médisance des gens, elle se soumit aux ordres de Dieu, prit son enfant dans ses bras et revint chez les siens. En la voyant ils désapprouvèrent son acte en l'accusant : « O Marie, s'exclamèrent-ils, quel acte abominable as-tu commis ? » Ce que tu as fait est une chose énorme !

Quant à son appellation « Sœur d'Aaron », d'après les tafsir il est connu qu'à cette époque les gens s'attribuaient aux Prophètes et aux hommes vertueux en prenant leurs noms.

Cet Aaron désigné est un autre Aaron le frère de Moïse, comme a avancé Ibn Jarir, et il a ajouté qu'il était un homme pieux et juste et lors de sa mort quarante mille hommes avaient suivi son convoi funèbre et ils portaient tous le nom Aaron parmi les fils d'Israël. On lit aussi dans le tafsir « O sœur d'Aaron », parce que cela fait ressembler Meriem à Haroun quant à sa dévotion et sa situation.

« ton père n'était pas dépravé ni ta mère une femme de mauvaise vie » : on sait en effet que la mère de Moïse était une femme bien, qui a tout fait pour sauver son enfant, et que Aaron était resté fidèle à sa famille. Quelque chose qu'on ne lit pas dans les tafsirs mais que je trouve intéressant de partager avec vous : dans la Torah, Moïse aurait dû recevoir la prêtrise ainsi que le commandement du peuple israélite, mais lorsqu'il objecta à Dieu qu'il ne devrait pas l'être, elle fut conférée à Aaron.

[94] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p268

Aaron était l'aîné, cela ne posait pas de problème dogmatiquement parlant. Aaron reçut donc la prêtrise avec ses enfants et tous leurs descendants. Aux temps bibliques, les cohanim prenaient leurs fonctions à 20 ans, et leur retraite à 60. Aujourd'hui, le nom de famille « Cohen » descend donc de cela. Les cohanim devant se dévouer au service divin et ne possédant pas de propriété terrestre, ils avaient droit à 24 dons aux cohanim, qui leur étaient exclusivement réservés. C'est donc un statut très fort et un signe de respect. De plus, la mère de Meriem voulait consacrer cet enfant au temple. Meriem étant une fille, elle n'a pas pu accéder aux fonctions du temple.

SOURATE MERIEM VERSET 42

Lorsqu'il dit à son père: « Ô mon père, pourquoi adores-tu ce qui n'entend ni ne voit, et ne te profite en rien ?

On lit dans le tafsir d'As Saadi[95] qu'Allah a demandé à Muhammad de mentionner aux hommes qui adorent des divinités en dehors de Lui, l'histoire d'Ibrahim (paix sur lui) qui était un Prophète juste et sincère et ce qui en est de son père, ainsi que comment il l'a exhorté à ne plus adorer les statues.

En effet, on lit dans la traduction en français qu'Ibrahim a dit « Pourquoi, ô père, tu adores qui est sourd, aveugle et ne sert à rien. J'ai reçu une science de mon Seigneur qui ne t'est pas parvenue, même si je suis né de tes reins et plus jeune que toi. Suis-moi donc et je te dirigerai sur une voie droite pour arriver au but visé et éviter ce qui causera la perte. Cesse d'adorer Satan qui est notre ennemi déclaré et qui s'est rebellé contre Dieu. Je crains qu'un châtiment du Miséricordieux ne t'afflige à cause de ta désobéissance et ton idolâtrie, et que tu ne deviennes un suppôt du Démon. Et alors tu ne trouveras ni maître, ni secoureur, ni aide sinon Ibliss le maudit qui ne fait qu'embellir les mauvaises actions aux hommes et il subira avec ceux qui l'auront suivi le châtiment implacable. »

[95] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p995

Le père d'Ibrahim a répondu, au verset 46 Il dit : « Ô Ibrahim, aurais-tu du dédain pour mes divinités ? Si tu ne cesses pas, certes je te lapiderai, éloigne-toi de moi pour bien longtemps. » Dans le tafsir d'Al Jalalayn volume 2 page 35 on lit : on a rapporté qu'Ibrahim quitta son pays et émigra au pays de Châm où il bâtit la Mosquée sacrée. Après la naissance de ses deux fils Ismaïl et Isaac, ils implorèrent Dieu: «Seigneur, sois indulgent pour moi, ma famille et tous les croyants, au jour du jugement dernier (14,41)».

A ce propos on a dit aussi, que les musulmans, au début de l'Islam, imploraient le pardon de Dieu pour leurs familles et proches, jusqu'à la révélation de ce verset : « Suivez le bel exemple d'Ibrahim et de ses partisans lorsqu'ils dirent à leur peuple: «Nous sommes sans attache avec vous et les divinités que vous adorez en dehors d'Allah... jusqu'à Néanmoins, Ibrahim concéda à son père: «J'implorerai le pardon d'Allah pour toi mais sans rien te garantir de Sa part (60,4)».

Dieu a dit ailleurs en montrant qu'Ibrahim cessa plus tard toute imploration en faveur de son père : « Si Ibrahim implora le pardon d'Allah en faveur de son père, c'est qu'il le lui avait promis. Lorsqu'il se rendit compte que son père était l'ennemi d'Allah, il le désavoua. Et pourtant Ibrahim était compatissant et bon (9,114)». Enfin Ibrahim dit : « je vous abandonne ainsi que les divinités que vous adorez ». Je vais m'éloigner de vous en désavouant ce que vous adorez en dehors de Dieu. Je n'adorerai que mon Seigneur qui n'a pas d'associés, peut-être ne serais-je pas malheureux dans mes prières que j'adresserai à mon Seigneur.

SOURATE MERIEM VERSET 87

Ils ne disposeront d'aucune intercession, sauf celui qui aura pris un engagement avec le Tout Miséricordieux.

On lit dans le tafsir At Tabary[96] que les fidèles qui auront craint Dieu, suivi ses Prophètes, tenu pour véridiques les messages que ces derniers ont apportés, obéi aux ordres de leur Seigneur en s'interdisant de tout ce qu'il a prohibé, ceux-là seront rassemblés auprès de leur Seigneur dans les meilleures conditions. Ils seront reçus dans les demeures de l'honneur et de la haute considération. Abdullah Ben Mass'oud, a commenté à propos de « Au jour de la résurrection, Dieu dira aux hommes : « Quiconque aura pris un engagement auprès de Moi, qu'il se lève ». On lui dit : « O Abdul Rahman, comment on doit prendre cet engagement ? »

Il répondit : « Dites : Dieu, créateur des cieux et de la terre, Toi qui connais ce qui est caché et ce qui est apparent, je m'engage auprès de Toi que, si tu me confies à moi-même, fais que toutes mes œuvres me rapprochent du bien et m'éloignent du mal. Car je n'ai confiance qu'en Ta miséricorde. Conclue avec moi une alliance, Tu T'en acquitteras envers moi au jour de la résurrection, Tu ne manques jamais à Tes promesses ». Enfin, la suite de la lecture concerne la sourate 20 qui est un résumé de l'histoire de Moïse (paix sur lui) , que l'on trouve aussi en détail dans la sourate 28 donc on en parlera à ce moment-là.

[96]Tafsir at tabary, editions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p274

DE LA SOURATE 21 VERSET 1 À LA SOURATE 22 VERSET 77

SOURATE AL ANBIYA VERSET 7

Nous n'avons envoyé avant toi que des hommes à qui Nous faisons des révélations. Demandez donc aux érudits du Livre, si vous ne savez pas.

On lit dans le tafsir At Tabary[97] que ceux qui ont été chargés des messages n'étaient jamais des anges mais plutôt des mortels, une réalité que Dieu montre dans d'autres versets quand Il dit : « Avant toi, nous n'avons toujours envoyé que des hommes, choisis parmi les habitants des villes (12,109) » et : « Dis : Je ne suis pas le premier Prophète (46,9) ».

Les hommes des générations passées s'exclamèrent : « Comment, un homme comme nous nous indiquerait la bonne voie ? (64,6) » Comme affirmation aussi, Dieu répond aux idolâtres : « Interrogez là-dessus les hommes d'Ecriture si vous ne le savez pas » Demandez donc aux juifs, aux chrétiens et aux autres qui ont reçu le Rappel, leurs Prophètes étaient-ils des anges ou des humains ? « Nous ne leur avons pas donné un corps qui puisse se passer de nourriture ». Nous n'en avons pas fait des corps qui ne mangeraient aucune nourriture, comme il est confirmé aussi dans ce verset: « Tous les Prophètes qui t'ont précédé se nourrissaient des mêmes aliments que les autres hommes et, comme eux, s'approvisionnaient sur les marchés (25,20) »

[97] Tafsir at tabary, editions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p302



Ceci n'a, en aucun cas, diminué de leur prestige et de leur mission comme prétendaient les impies qui ajoutèrent : « Curieux Prophète que cet homme qui mange et circule sur les marchés comme un simple mortel! que n'est-il assisté d'un ange pour l'accréditer dans sa mission (25,7) ». Tous ces Prophètes n'étaient pas immortels, ils vivaient et mouraient, Dieu n'a conféré l'immortalité à nul parmi eux. Il leur envoyait les révélations par l'intermédiaire des anges pour les communiquer aux hommes et les avertir. Car Dieu a réalisé les promesses qu'il a tenues envers eux, Il a anéanti les pervers et ceux qui ont été mécréants et a sauvé les fidèles qui avaient cru. La promesse de Dieu se réalise toujours.

Puis, on découvre l'histoire du feu d'Ibrahim (paix sur lui). Ce miracle d'Ibrahim constitua un défi pour des gens idolâtres qui se prosternaient pour les idoles et les sanctifiaient. Ils voulurent brûler Ibrahim pour venger leurs divinités et mirent la vengeance en œuvre d'une façon qui glorifiait leurs idoles et faisait d'Ibrahim un exemple pour quiconque aurait dans l'idée de les humilier ou les rejeter. Ils l'emmenèrent. Puis, devant leurs divinités et sous leur protection allumèrent un feu gigantesque pour le brûler. Le fait de le brûler devant les divinités et sous leur regard visait à faire de la vengeance contre Ibrahim une vengeance terrifiante bénie par les divinités. Ils amassèrent le bois et se tinrent devant leurs divinités, la source de leur puissance et allumèrent un feu énorme. Tous les moyens sont donc réunis pour glorifier d'autres divinités que Dieu.

Puis, ils firent venir Ibrahim. Et là, on se demanderait Pourquoi Dieu les a-t-il laissé saisir Ibrahim et l'emmener au bûcher devant leurs divinités ? Il aurait été possible qu'Ibrahim disparaisse quelque part sans que personne ne puisse le trouver, ce qui aurait sauvé Ibrahim du bûcher.

Mais si cela s'était passé ainsi, ils auraient dit : « si nous l'avions attrapé, nous l'aurions brûlé ». Ainsi resteraient-ils convaincus de la puissance des fausses divinités qu'ils adoraient et ils penseraient toujours qu'elles sont capables de profiter à celui qui les adore et nuire à celui qui leur nuit, et que si Ibrahim n'avait pas réussi à s'enfuir, il aurait brûlé et leurs divinités, les idoles, l'auraient anéanti. D'où la nécessité qu'Ibrahim ne prenne pas la fuite et qu'au contraire il tombe entre leurs mains afin que le peuple tout entier témoigne de la sottise de leurs croyances et leur incapacité face à la toute-puissance de Dieu. Il aurait été possible que le feu s'éteigne d'une façon ou d'une autre, comme par exemple une pluie qui tomberait du ciel et éteindrait le feu. Mais ceci n'eut pas lieu non plus pour la même raison. En effet, si le feu s'était éteint, les mécréants auraient dit : « Nos divinités pouvaient parfaitement brûler Ibrahim mais il a plu ; s'il n'avait pas plu, nos divinités se seraient vengées en le brûlant ! » Non, Ibrahim ne fuit pas. Le feu ne s'éteignit pas. Au contraire, il s'attisa. Puis, ils y jetèrent Ibrahim .C'est alors que Dieu gela les propriétés du feu et il devint fraîcheur et sécurité pour Ibrahim ...

Donc, le miracle d'Ibrahim n'était pas d'échapper au feu. Si telle était la volonté de Dieu, Il les aurait empêchés de l'interpeller ou il aurait envoyé une pluie qui éteindrait les flammes. Mais Dieu voulut que le feu reste allumé, violent et brûlant et qu'Ibrahim soit amené au vu du public et qu'il soit jeté dans le feu. Et là, Dieu suspend les lois physiques du feu. « Nous dîmes au feu : soit fraîcheur et sécurité pour Ibrahim . »

La volonté de Dieu neutralise les propriétés du feu devant les idoles qu'Ibrahim avait fracassées, le feu était allumé, Ibrahim était dedans, et les idoles qu'ils voulaient venger restaient au vu de tous incapables de faire qu'Ibrahim soit brûlé ou qu'il soit atteint du moindre mal. Puis cette sourate nous redonne des points forts propre à certains prophètes, et aujourd'hui quand on pense à eux on les associe avec cette particularité !

Par exemple : dans le verset 74 on lit : « Et Lut ! Nous lui avons apporté la capacité de juger et le savoir, et Nous l'avons sauvé de la cité où se commettaient les vices ; ces gens étaient vraiment des gens du mal, des pervers ».

Et on associe en effet Lut (paix sur lui) avec Sodome ! Dans le verset 76 : « Et Nuh, quand auparavant il fit son appel. Nous l'exauçâmes et Nous le sauvâmes, ainsi que sa famille, de la grande angoisse, et Nous le secourûmes contre le peuple qui traitait Nos prodiges de mensonges. Ils furent vraiment des gens du Mal. Nous les noyâmes donc tous ». Et on associe en effet Nuh (paix sur lui) avec le Déluge ! Dans le verset 80 : « À Dawud Nous lui apprîmes la fabrication des cottes de mailles afin qu'elles vous protègent contre vos violences mutuelles (la guerre). En êtes-vous donc reconnaissants ? » Et on associe en effet Dawud (paix sur lui) avec Goliath et la lutte ! Dans le verset 83 : « Et Ayoub, quand il implora son Seigneur : « Le mal m'a touché. Mais Toi, tu es le plus miséricordieux des miséricordieux ! » Et on associe en effet Ayoub (paix sur lui) avec la maladie ! Dans le verset 89 : « Et Zakariyya, quand il implora son Seigneur : « Ne me laisse pas seul, Seigneur, alors que Tu es le meilleur des héritiers. » Et on associe en effet Zakariyya (paix sur lui) avec sa forte volonté d'avoir un enfant !

SubhanAllah ! Que d'enseignements dans les histoires de nos prophètes !

SOURATE AL ANBIYA VERSET 93

Ils divisèrent leurs décisions, entre eux, mais
tous retourneront à Nous.

Ce verset est souvent traduit en français par : Ils se sont divisés en sectes. Mais tous, retourneront à Nous.

Mais nous voyons avec le vocabulaire que ce n'est pas tout à fait ça. Que disent les exégèses ?

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[98] que l'expression « une seule communauté » signifie, d'après Ibn Abbas, que la religion de tous les hommes est unique, et il a cité à l'appui ce hadith dans lequel le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Nous, les Prophètes, sommes engendrés par différentes mères, mais notre religion est une (la même).

[98] volume 6 page 507

Cette religion consiste à adorer Dieu seul sans rien Lui associer, malgré le fait que plusieurs lois furent révélées pour son application, comme Dieu le montre en disant : « À chaque peuple nous avons donné une loi et une voie (5, 48) ». « Mais vous avez brisé les liens qui vous unissent » car parmi les hommes il y a ceux qui ont eu la foi et d'autres qui ont mécru.

Chacun retournera vers Dieu au jour de la résurrection pour être rétribué selon ses œuvres dans le bas monde. « Quiconque pratiquera les bonnes œuvres dans la foi » avec zèle et certitude, « ses efforts ne seront pas vains », et ne sera plus lésé car Dieu le récompensera ne serait-ce que pour le poids d'un atome de bien et les bonnes actions que les anges avaient inscrites durant toute sa vie.

SOURATE AL HAJJ VERSET 27

« Et fais aux gens une annonce pour le Hajj. Ils viendront vers toi, à pied, et aussi sur toute monture, venant de tout chemin éloigné

On lit dans le tafsir d'As Saadi[99] que Dieu a établi pour Ibrahim (paix sur lui) l'emplacement de la Maison et lui a autorisé à la construire. Ceci montre, d'après les exégètes qu'Ibrahim fut le premier à bâtir cette Maison qui n'existait pas avant cette époque.

Il est cité dans les deux sahihs qu'Abou Dzarr demanda à l'Envoyé de Dieu ﷺ : Ô Envoyé de Dieu, quelle est la première mosquée qui a été bâtie ? - La Maison Sacrée, répondit-il. - Et après ? - La mosquée à Jérusalem. - Et combien d'années se sont écoulées entre les deux ? - Quarante ans (Rapporté par Bukhari et Mouslim)

[99] volume 2 page 1090

Dieu a ordonné à Ibrahim d'élever ce Temple pour ceux qui accomplissent la circumambulation autour de lui, pour ceux qui s'y tiennent debout, pour ceux qui s'inclinent et se prosternent. « Ne donne aucun associé » c'est à dire élève ce Temple en Mon nom seul, et purifie-le pour ceux qui s'adonnent à Mon adoration en me vouant un culte pur « Convie les gens à venir visiter ce Temple » et appelle-les au pèlerinage à cette Maison. On a rapporté à ce propos que Ibrahim demanda : « Seigneur, comment pourrais-je convier les gens alors que ma voix ne leur parvient pas ».

Il lui répondit : « Appelle-les et c'est à nous de la leur transmettre ». « Qu'ils viennent à pied ou sur leurs montures » Ce verset a suscité l'idée chez quelques ulémas que venir en pèlerinage à pied, à celui qui pourrait le faire, vaut mieux que de venir monter ou par d'autres moyens, car le verset a cité d'abord ceux qui viennent à pied puis les autres. Ceci porta Ibn Abbas à dire : « Ce qui m'a chagriné, en vérité, c'est que je n'ai pas pu faire le pèlerinage à pied tant je l'ai souhaité ».

Nombre d'ulémas ont jugé que venir sur une monture serait une imitation du Prophète ﷺ du moment qu'il avait la force d'y venir à pied. « Qu'ils y accourent de tous les points de l'univers » ou suivant une autre traduction : « Ils viendront par des chemins encaissés et des pays lointains. » En vérité tout croyant musulman où qu'il se trouve devra venir visiter la Kaaba et faire des circumambulations autour d'elle.

SOURATE AL HAJJ VERSET 39

Autorisation est donnée à ceux qui sont
attaqués (de se défendre) -parce que
vraiment ils sont lésés

« Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) parce que vraiment ils sont lésés ; et le verset suivant dit : et Allah est certes Capable de secourir ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, contre toute justice, simplement parce qu'ils disaient : « Allah est notre Seigneur. »

Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées où le nom d'Allah est beaucoup invoqué. Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant.

On lit dans Aysar At Tafsir[100] qu'Ibn Abbas a avancé que ce verset fut révélé au sujet de Muhammad ﷺ et ses compagnons quand ils sortirent de La Mecque. D'autres tels que Moujahed et Ad-Dahak le considèrent comme le premier verset révélé appelant au combat dans la voie de Dieu. D'où l'importance de connaître le contexte de révélation. Ibn Abbas a rapporté aussi que lorsque le Prophète ﷺ fut contraint à quitter La Mecque, Abou Bakr s'écria : « Ils ont expulsé leur Prophète. Nous sommes à Dieu et c'est à Lui que nous retournerons. Ils seraient exterminés ».

Dieu révéla à ce moment le verset précité : « Témoignage est donné aux victimes d'une agression... » et Abou Bakr a conclu : « J'ai connu alors qu'il y aura un combat ». « Allah peut les rendre victorieux » et Il est puissant pour les secourir sans qu'il y ait un combat, mais Il voudrait que Ses serviteurs déploient leurs efforts et s'adonnent à Son adoration, comme Il a dit : « Si Allah voulait, Il sévirait lui-même contre les infidèles mais Il tient à vous éprouver les uns par les autres. Ceux qui luttent dans la voie d'Allah, Allah ne laissera pas leurs actes sans récompense (47,4) »

« Allah peut les rendre victorieux » et Il a réalisé Sa promesse. Il n'a prescrit le combat que dans le moment opportun. Car, à la Mecque, le nombre des idolâtres dépassait beaucoup celui des fidèles. Si à cette époque le combat était prescrit, il serait une charge difficile pour les musulmans à cause de leur petit nombre. A La Mecque, les idolâtres complotèrent pour tuer le Prophète ﷺ. Ayant eu vent de leur complot par révélation, il quitta La Mecque vers Médine avec ses compagnons (l'Hégire). Et une fois établis dans cette ville et devenus puissants, l'ordre du combat leur fut prescrit et le verset précité fut le premier à ce sujet. C'est important de le préciser parce qu'aujourd'hui on lit tout et n'importe quoi, (surtout n'importe quoi), sur le jihad, sur la guerre sainte, sur le fait de tuer les agresseurs. Encore une fois, quand on dit que l'islam est une religion de paix, ce n'est pas pour faire du prosélytisme basique. C'est parce que c'est vrai, et que quand dans notre Livre saint, il y a quelque chose en lien avec l'attaque ou le meurtre, il y a toujours un contexte précis, comme on le voit ici. Et cela constitue une véritable méditation !

[100] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p1183

DE LA SOURATE 18 VERSET 1 À LA SOURATE 25 VERSET 20

La première partie de cette lecture commence par la lapidation, et le traitement des adultères. Aujourd'hui, dans notre monde, cela est forcément choquant d'imaginer une telle sentence.

Si l'adultère est, à priori puni dans notre état français, nous savons, au regard de la société (ou des sites internet vantant l'adultère, les maitresses non cachées des uns et des autres, valables pour les amants) que la fidélité dans le mariage est une valeur qui se perd.

Ici, nous sommes dans un contexte religieux, avec un couple. Si pour les musulmans, le mariage n'est pas un sacrement mais un contrat, il reste tout de même une promesse et un engagement fait devant Dieu. Cela montre donc la gravité de la trahison au sein du couple, à savoir l'adultère.

Toutefois, dans la loi islamique, c'est extrêmement codifié d'en arriver à la lapidation : il faut 4 témoins qui surprennent les personnes en plein acte de pénétration, sans drap puisqu'il faut être sûr et certain que cela s'est produit. Pour rentrer dans les détails, dans la plupart des livres de fiqh comme al Wadjiz et Fiqh As Sunna par exemple, nous lisons que si 4 témoins surprennent juste une scène où les personnes s'embrassent, ce n'est pas un cas de lapidation. Cela peut être un cas de divorce, mais pas de lapidation.

C'est important de revenir sur cela, puisque c'est très fantasmé, et surtout véhiculé dans les médias.

Si nous partons dans un cas qui se situe en dehors du mariage, (et on parle là de fornication dans le sens arabe zina - sexe hors mariage), il est exposé effectivement dans la règle juridique des coups de fouet, qui peuvent être répartis. Ce sont présentées ici, des généralités, et comme tout système de droit, il y a du cas par cas.

SOURATE AN NOUR VERSET 12

« Pourquoi, lorsque vous l'avez entendue [cette calomnie], les croyants et les croyantes n'ont-ils pas, en eux-mêmes, conjecturé favorablement, et n'ont-ils pas dit : « C'est une calomnie évidente ? »

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[101] l'histoire de Aïcha, qui constitue une discipline pour les hommes qui ont répandu la calomnie entre les gens en l'attaquant par des propos méchants et calomniateurs.

Pourquoi les croyants et les croyantes, lorsqu'ils en ont entendu parler n'ont-ils pas pensé à bien, en eux-mêmes, et n'ont-ils pas dit : « C'est une calomnie évidente ».

S'ils étaient eux-mêmes le sujet de cette calomnie, ils auraient sûrement agi pour mettre fin à ce qu'on disait. Comment n'ont-ils pas trouvé cela inconvenable surtout que l'affaire concerne une mère des croyants qui devait être un exemple de chasteté et d'honnêteté pour eux !

L'événement se produisit en l'an VI de l'Hégire. Le Prophète ﷺ se prépara à aller en expédition militaire. Selon son habitude, il tira au sort l'épouse qui devait l'accompagner. Ce fut Aïcha qui fut choisie et partit avec lui, heureuse et tranquille.

[101] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p666

À son retour victorieux de cette expédition, le Prophète ﷺ retourna à Médine. À quelque distance de la ville, le convoi fit une halte et passa une partie de la nuit en ce lieu. Le lendemain, le signal du départ fut donné, sans que personne ne sache qu'Aïcha était descendue de son chameau pour aller s'acquitter de besoins naturels. La caravane arriva à Médine au lever du jour. Le chameau de Aïcha fut conduit jusqu'au seuil de la maison de cette dernière.

Ce fut à ce moment que les gens s'aperçurent avec stupéfaction que la Mère des croyants ne se trouvait pas dans son palefrenier.

Le Prophète ﷺ et ses Compagnons restèrent perplexes, inquiets et tourmentés par cette incompréhensible disparition. Certains prirent la décision de revenir sur leur chemin et suivirent l'itinéraire inverse dans l'espoir de la retrouver. Voilà qu'au loin, Aïcha apparut, montée sur le chameau d'un homme connu sous le nom de Safwan Ibn al-Mu'attal as-Salmi.

Le bruit de la mésaventure d'Aïcha se répandit dans toute la ville. Les mauvaises langues doutaient de l'honnêteté de cette dernière, et elle fut accusée d'avoir mal agi avec Safwan.

« C'est là pure infamie » et une calomnie manifeste, car ce que les gens en pensaient n'avait aucun fondement. La preuve en est qu'Aïcha était sur la monture de Safwan et tous les hommes l'avaient vue au milieu du jour. Si elle avait commis un acte pareil, elle et Safwan, auraient dû rattraper la troupe clandestinement sans être vus par les hommes. Pour affirmer cette réalité, Dieu a dit : « Que n'ont-ils appuyé sur la foi de quatre témoins ? » Comme ils étaient incapables de produire les autres témoins, ils sont donc, selon le jugement, des menteurs pervers. Aïcha a été innocentée par Allah !

Quel privilège !

Notons les « quatre témoins » mentionnés dans le tafsir qui renvoient à ce qui a été expliqué au sujet de la lapidation et du jugement de l'adultère.

SOURATE AN NOUR VERSET 31

Et dis aux croyantes de baisser leurs regards,
de garder leur chasteté, et de ne montrer de
leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles
rabattent leur voile sur leurs poitrines ; (...)

On lit dans Aysar At Tafsir[102] que c'est un ordre adressé aux femmes croyantes par égard pour leurs maris, les croyants, et pour les distinguer de celles qui vivaient à l'époque préislamique, les idolâtres.

La raison pour laquelle ce verset fut révélé est ce récit raconté par Mouqatel Ben Hayyan. Il a dit :

« Il nous est parvenu que Asma, la fille de Marthad, avait une boutique dans le quartier de Bani Haritha. Les femmes entraient chez elle les jambes découvertes pour montrer leurs bracelets de cheville, ainsi que les poitrines et les têtes. Elle s'écria : « Que cela est mauvais ». Dieu fit alors descendre ce verset : « Prescrits aux croyantes de tenir leurs yeux baissés... ».

A propos du sens de « ... de ne laisser paraître de leurs charmes que ce qu'elles ne peuvent dissimuler », on lit dans le tafsir que : ces charmes, selon le texte, sont les atours qui paraissent malgré le voile, tels que : les vêtements, comme a avancé Ibn Mass'oud, car la femme voulait paraître élégante en ornant les pans et les extrémités de sa robe, ce qui ne constituait aucune transgression aux enseignements ; ou son visage, ses mains et les bagues qu'elle portait, selon Ibn Abbas.

Les deux opinions se contredisent car Ibn Mass'oud a précisé : Les parures sont de deux sortes, la première est celle que seul le mari a le droit de voir comme les bagues, les bracelets et similaires, et la deuxième ce que tout autre homme en dehors du mari peut voir comme les vêtements ».

[102] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p21

D'ailleurs à propos du sens de « ... ce qu'elles ne peuvent dissimuler », on lit dans le tafsir d'Ibn Kathir qu'il s'agit des bagues et les bracelets de cheville, et ceci soutient l'opinion d'Ibn Abbas qui s'est basé sur la règle générale que la femme ne peut découvrir que son visage et ses mains.

On peut aussi se référer à ce hadith rapporté par Abou Daoud d'après Aïcha. Elle a dit : Asma la fille d'Abou Bakr entra chez le Prophète ﷺ en portant des vêtements minces et transparents. Il se détourna d'elle et lui dit : « Ô Asma, sache qu'une femme qui atteint l'âge de puberté, il ne lui convient de montrer que son visage et ses mains ».

A propos du sens « ... de couvrir leur gorge d'un voile », on lit que ce voile doit couvrir toute la poitrine pour se comporter à l'inverse des femmes à l'époque de la Jahiliyah où la femme passait et marchait devant les hommes en montrant une partie de sa poitrine, la mèche de sa chevelure et les boucles d'oreille. Dieu ordonne à la femme musulmane croyante d'être différente en couvrant tout cela ; tout comme Il l'a ordonné au Prophète ﷺ » : Ô Prophète, recommande à tes épouses, à tes filles et aux croyantes de rabattre leurs voiles sur le front. Cela permettra de les distinguer et les mettra à l'abri de démarches incorrectes (33,59)».

SOURATE AN NOUR VERSET 35

Allah est la Lumière des cieux et de la terre. Sa lumière est semblable à une niche où se trouve une lampe. La lampe est dans un (récipient de) cristal et celui-ci ressemble à un astre de grand éclat ; son combustible vient d'un arbre béni : un olivier ni oriental ni occidental dont l'huile semble éclairer sans même que le feu la touche. Lumière sur lumière. Allah guide vers Sa lumière qui Il veut. Allah propose aux hommes des paraboles et Allah est Omniscient.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[103] qu'en commentant ce verset, Ibn Abbas a dit : « Dieu dirige les habitants des cieux et ceux de la terre. Il dirige même les étoiles, le soleil et la lune. »

Quant à Anas, il a avancé que Dieu veut dire par là : « Ma lumière est une guidée ».

Oubay Ben Ka'b a dit : « C'est le croyant où Dieu a mis la foi et le Coran dans son cœur. Il le présente comme exemple quand Il a dit : « Allah est la lumière des cieux et de la terre ».

Il a commencé par Sa propre lumière puis celle du croyant. Ceci signifie : Elle ressemble à la lumière de quiconque a cru en Lui, il est certes le croyant dont le cœur est rempli de la foi et du Coran.

Enfin As-Souddy a dit : « C'est grâce à la lumière de Dieu que les cieux et la terre sont éclairés ». Il est cité dans un hadith que le Messager de Dieu invoquait Dieu par ces mots : « Je cherche refuge dans la lumière de Ta Face qui éclaire les ténèbres ».

Ibn Abbas rapporte : « Quand le Prophète ﷺ s'éveillait la nuit, il disait : « Dieu, à Toi les louanges. Tu es la lumière des cieux et de la terre et ce qu'ils contiennent. A Toi les louanges. Tu es le Seigneur des cieux et de la terre et ce qu'ils contiennent ».

Dans ce verset Dieu compare le cœur du croyant à une lampe faite en cristal pur et transparent, alimentée par ce qu'il a retenu du Coran comparé à une huile d'une bonne qualité et pure. Cette lampe se trouve dans un verre, et ce verre est semblable à une étoile brillante.

[103] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1135

« Allah dirige vers cette lumière qui veut » Dieu guide, vers Sa lumière, qui Il veut parmi ses créatures ; comme il est dit dans un hadith : « Dieu créa Ses créatures dans une obscurité totale puis Il diffusa sur elles de sa lumière. Celui qui en a eu une partie, fut dirigé, et celui qui n'en a rien reçu fut égaré. « Allah cite des exemples aux hommes. Il embrasse tout ». Après avoir présenté l'exemple du cœur du croyant, Dieu fait savoir aux hommes qu'il est le seul à connaître ceux qui sont aptes à être dirigés.

A cet égard Abou Sa'id Al-Khoudri rapporte que le Messenger de Dieu a dit :

« Les cœurs sont au nombre de quatre : un cœur sincère où se trouve une lampe qui éclaire, un cœur dans un sac dont l'ouverture est bien fermée, un cœur renversé et un cœur blindé.

- Le premier est celui du croyant où la foi l'éclaire,
- le deuxième est celui de l'incrédule,
- le troisième celui de l'hypocrite qui a connu la vérité puis s'en est détourné,
- enfin le quatrième est le cœur où on y trouve de la foi et de l'hypocrisie. La foi est semblable à une plante arrosée toujours par une eau pure ; tandis que l'hypocrisie est semblable à un ulcère qui se nourrit de sang et de pus ».

DE LA SOURATE 25 VERSET 21 À LA SOURATE 27 VERSET 55

La sourate 27, An Naml, révélée durant la période mecquoise, occupe la 48^e place dans l'ordre chronologique des révélations, juste après sourate Ash Shu'ara ou Les Poètes. On y découvre l'histoire de Sulayman (paix sur lui) et de la reine de Saba.

Le Prophète Sulayman était le plus jeune fils du Prophète Daoud qu'il succéda au pouvoir. Allah dit : « Et Salomon hérita de David et dit : Ô hommes ! On nous a appris le langage des oiseaux ; et on nous a donné part de toutes choses. C'est là vraiment la grâce évidente. » (Sourate 27,16). Allah lui accorda le plus grand royaume jamais dirigé par un roi. Il avait le contrôle du vent et pouvait l'utiliser pour conduire son trône dans les airs. Les hommes comme les djinns lui étaient dévoués et il pouvait aussi donner des ordres aux oiseaux en parlant dans leur langue.

En raison de ces bénédictions, le royaume du Prophète Sulayman était puissant et bien des pays étaient sous son contrôle. Allah a accordé à Sulayman quatre grands miracles, grâce à son invocation – ce qui peut être traduit comme : « Seigneur, pardonne-moi et fais-moi don d'un royaume tel que nul après moi n'aura de pareil. C'est Toi le grand Dispensateur. (38,35)»



Parmi les miracles accordés au prophète Sulayman à l'exception de tous les hommes, on y trouve :

-La connaissance du langage des oiseaux. Il avait le don de comprendre le langage des oiseaux et des insectes, et entendait les petits sons qu'ils émettent. Une grande faveur de la part d'Allah.

-Les djinns et les démons travaillaient sous ses ordres, Allah dit : « Et parmi les djinns il y en a qui travaillaient sous ses ordres, par permission de son Seigneur. Quiconque d'entre eux, déviait de Notre ordre, Nous lui faisons goûter au châtiment de la fournaise. Ils exécutaient pour lui ce qu'il voulait : sanctuaires, statues, plateaux comme des bassins, et marmites bien ancrées. - Ô famille de David, œuvrez par gratitude, alors qu'il y a eu peu de Mes serviteurs qui sont reconnaissants (34,12- 13)».

- Il lui soumit les vents, Allah dit : « Nous lui assujettîmes alors le vent qui, par son ordre, soufflait modérément partout où il voulait (38,36) ». Les vents allaient et venaient selon ses ordres, ils transportaient les nuages d'un village à l'autre pour que le peuple puisse se nourrir. Pour combattre les ennemis, il ordonna une gigantesque natte de bois transportant les djinns, les humains, les oiseaux et les animaux qui combattraient avec lui, et des lions, des tigres, et des aigles qui avaient pour mission l'inspection des lieux. Un événement magnifique jamais vécu dans le monde auparavant. Puis il ordonna aux vents de transporter la natte avec tout ce qu'elle contient ; Allah dit : « Et à Salomon (Nous avons assujetti) le vent, dont le parcours du matin équivaut à un mois (de marche) et le parcours du soir, un mois aussi. » C'est-à-dire la distance que les gens parcourent en un mois, Sulayman la parcourrait en un temps équivalent à la période entre l'aube et le lever du soleil.

-la soumission des minerais, Allah dit : « Et pour lui Nous avons fait couler la source de cuivre. (34,12) » C'est-à-dire on lui a soumis la terre qui coule de cuivre fondu pour qu'il puisse fabriquer des armes à utiliser pour combattre les ennemis.

Si historiquement, on découvre l'histoire de Sulayman dans la Bible hébraïque, l'islam considère que Sulayman était pleinement soumis à Dieu, et de ce fait, musulman. Lorsque l'armée du Prophète Sulayman se mettait en marche, elle inspirait la terreur.

Le Coran décrit ainsi une de ces marches : « Et furent rassemblées pour Salomon, ses armées de djinns, d'hommes et d'oiseaux, et furent placées en rangs. Quand ils arrivèrent à la Vallée des Fourmis, une fourmi dit : Ô fourmis, entrez dans vos demeures, de peur que Sulayman et son armée ne vous écrasent [sous leurs pieds] sans s'en rendre compte (27,17-18) ».

Le Prophète Sulayman entendit la mise en garde du chef des fourmis et lui demanda de s'approcher. Il lui dit : « Pensais-tu qu'un Prophète d'Allah pourrait faire du mal à une de Ses créatures ? ». La fourmi répondit : « Non, rien de tel, mais je craignais que mes camarades fourmis ne sous-estiment les bontés dont Allah a fait preuve envers elles et deviennent ingrates en voyant la grandeur de votre armée. C'est pour cela que je leur ai demandé de se cacher. ». À cause d'une maladie grave, Sulayman n'arrivait même pas à bouger son corps.

Allah dit : « Et Nous avons certes éprouvé Salomon en plaçant sur son siège un corps. Ensuite, il se repentit. » Cela veut dire que le corps est devenu inerte et sans mouvement, il se repentit. Il a imploré le pardon pendant longtemps et Allah l'a soulagé.

Un jour, Sulayman remarqua l'absence de la huppe. La huppe savait que les soldats devaient se rassembler le matin très tôt, elle volait à la recherche de sa nourriture, et pendant qu'elle s'apprêtait à emprunter le chemin de retour comme chaque bon soldat qui doit rejoindre les rangs de ses compagnons, et se trouvant à une certaine altitude, elle remarqua des gens se prosternant devant le soleil. Malgré la distance lointaine entre la Palestine et le Yémen, la huppe réfléchissait sur la décision à prendre. Rejoindre les rangs des soldats ou partir découvrir de près cette catastrophe.

La huppe fut de retour, mais Sulayman avait menacé de la punir sévèrement, car elle avait tardé.

Allah dit : « Puis il passa en revue les oiseaux et dit : Pourquoi ne vois-je pas la huppe ? Est-elle parmi les absents ? Je la châtierai sévèrement ! Ou je l'égorgerai ! Ou bien elle m'apportera un argument explicite. » Les autres oiseaux prévoyaient que Sulayman allait déplumer la huppe, mais cette dernière n'avait pas peur.

Allah dit : « Mais elle n'était restée (absente) que peu de temps, et dit : J'ai appris ce que tu n'as point appris ; et je te rapporte de Saba' une nouvelle sûre ».

Allah dit : « J'ai trouvé qu'une femme est leur reine, que de toute chose elle a été comblée et qu'elle a un trône magnifique. Je l'ai trouvée, elle et son peuple, se prosternant devant le soleil au lieu d'Allah. Le Diable leur a embelli leurs actions, et les a détournés du droit chemin, et ils ne sont pas bien guidés. Que ne se prosternent-ils devant Allah qui fait sortir ce qui est caché dans les cieux et la terre, et qui sait ce que vous cachez et aussi ce que vous divulguez ? »

Allah dit : « Alors, Salomon dit : Nous allons voir si tu as dit la vérité ou si tu as menti. Pars avec ma lettre que voici ; puis lance-la à eux ; ensuite tiens-toi à l'écart d'eux pour voir ce que sera leur réponse. » Allah dit : « La reine dit : Ô notables ! Une noble lettre m'a été lancée. Elle vient de Salomon ; et c'est : Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Ne soyez pas hautains avec moi et venez à moi en toute soumission. » Il est évident qu'elle ne veut pas la guerre et qu'elle cherche depuis le début la paix. La lettre qu'elle a reçue contient quatre paroles : Ne soyez pas hautains avec la religion et soumettez-vous à Allah.

On dit que Sulayman a été le premier à écrire l'expression 'Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux'.

Allah dit : « Elle dit : Ô notables ! Conseillez-moi sur cette affaire : je ne déciderai rien sans que vous ne soyez présents (pour me conseiller). » Il est évident que c'est une femme très intelligente, le Coran a montré que c'est une femme qui possède une intelligence et un sens de la consultation, et le respect de son peuple.

Allah dit : « Ils dirent : Nous sommes détenteurs d'une force et d'une puissance redoutable. Le commandement cependant t'appartient. Regarde donc ce que tu veux ordonner ». Allah dit : « Elle dit : En vérité, quand les rois entrent dans une cité ils la corrompent, et font de ses honorables citoyens des humiliés. Et c'est ainsi qu'ils agissent ».

Allah dit : « J'ai trouvé qu'une femme est leur reine, que de toute chose elle a été comblée et qu'elle a un trône magnifique. Je l'ai trouvée, elle et son peuple, se prosternant devant le soleil au lieu d'Allah. Le Diable leur a embelli leurs actions, et les a détournés du droit chemin, et ils ne sont pas bien guidés. Que ne se prosternent-ils devant Allah qui fait sortir ce qui est caché dans les cieux et la terre, et qui sait ce que vous cachez et aussi ce que vous divulguez ? »

Allah dit : « Alors, Salomon dit : Nous allons voir si tu as dit la vérité ou si tu as menti. Pars avec ma lettre que voici ; puis lance-la à eux ; ensuite tiens-toi à l'écart d'eux pour voir ce que sera leur réponse. » Allah dit : « La reine dit : Ô notables ! Une noble lettre m'a été lancée. Elle vient de Salomon ; et c'est : Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Ne soyez pas hautains avec moi et venez à moi en toute soumission. » Il est évident qu'elle ne veut pas la guerre et qu'elle cherche depuis le début la paix. La lettre qu'elle a reçue contient quatre paroles : Ne soyez pas hautains avec la religion et soumettez-vous à Allah.

On dit que Sulayman a été le premier à écrire l'expression 'Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux'.

Allah dit : « Elle dit : Ô notables ! Conseillez-moi sur cette affaire : je ne déciderai rien sans que vous ne soyez présents (pour me conseiller). » Il est évident que c'est une femme très intelligente, le Coran a montré que c'est une femme qui possède une intelligence et un sens de la consultation, et le respect de son peuple.

Allah dit : « Ils dirent : Nous sommes détenteurs d'une force et d'une puissance redoutable. Le commandement cependant t'appartient. Regarde donc ce que tu veux ordonner ». Allah dit : « Elle dit : En vérité, quand les rois entrent dans une cité ils la corrompent, et font de ses honorables citoyens des humiliés. Et c'est ainsi qu'ils agissent ».

En attendant, elle mit au point une stratégie pour voir s'il était vraiment un prophète ou seulement un roi qui convoitait un royaume.

Allah dit : « Moi, je vais leur envoyer un présent, puis je verrai ce que les envoyés ramèneront. Puis, lorsque (la délégation) arriva auprès de Salomon, celui-ci dit : est-ce avec des biens que vous voulez m'aider ? Alors que ce qu'Allah m'a procuré est meilleur que ce qu'il vous a procuré. Mais c'est vous plutôt qui vous réjouissez de votre cadeau. Retourne vers eux. Nous viendrons avec des armées contre lesquelles ils n'auront aucune résistance, et nous les en expulserons tout humiliés et méprisés ».

Elle lui envoya une délégation avec un grand cadeau, mais Sulayman dit " ce qu'Allah m'a accordé en prophétie et héritage de la science et du miracle vaut plus que vous ayez, mais c'est plutôt vous qui vous réjouissez de la vie terrestre".

Il a convoqué la délégation et lui a transmis sa réponse : l'envoi d'une grande armée.

La reine décida d'aller le rencontrer pour présenter ses excuses, mais lorsque Sulayman su qu'elle était intelligente et qu'elle venait à lui, il décida de ne pas faire sortir l'armée. En revanche, il a voulu l'impressionner par la civilisation et la technologie. Allah dit : « Il dit : Ô notables ! Qui de vous m'apportera son trône avant qu'ils ne viennent à moi soumis ? » dès qu'elle arrivera, elle trouvera son trône chez moi.

Allah dit : « Un djinn redoutable dit : Je te l'apporterai avant que tu ne te lèves de ta place : pour cela, je suis fort et digne de confiance. » Sulayman avait l'habitude de s'entretenir avec les gens du matin jusqu'à midi pour décider et juger, alors le Djinn lui a dit : 'avant que tu aies fini ta séance de tous les jours, j'aurai déjà ramené le trône'

Mais Sulayman voulait une idée plus grande que cela.

Allah dit : « Quelqu'un qui avait une connaissance du Livre dit : Je te l'apporterai avant que tu n'aies cligné de l'œil. Quand ensuite, Salomon a vu le trône installé auprès de lui, il dit : Cela est de la grâce de mon Seigneur, pour m'éprouver si je suis reconnaissant ou si je suis ingrat. Quiconque est reconnaissant c'est dans son propre intérêt qu'il le fait, et quiconque est ingrat... alors mon Seigneur Se suffit à Lui-même et Il est Généreux » Soudain, il voit le trône installé devant lui, il en remercia Allah. Allah dit : « Et il dit (encore) : Rendez-lui son trône méconnaissable, nous verrons alors si elle sera guidée ou si elle est du nombre de ceux qui ne sont pas guidés. »

Le trône contenait des bijoux, des parures et de l'or, mais Sulayman ordonna de changer la forme de la parure, pour éprouver l'intelligence de la reine. Allah dit : « Quand elle fut venue on lui dit : Est-ce que ton trône est ainsi ? Elle dit : C'est comme s'il l'était. Le savoir nous a été donné avant elle ; et nous étions déjà soumis. » Il est évident qu'elle est très intelligente, elle n'a ni confirmé ni nié. Allah dit : « Or, ce qu'elle adorait en dehors d'Allah l'empêchait (d'être croyante) car elle faisait partie d'un peuple mécréant. »

Mais Sulayman voulu lui donner une autre chance en l'impressionnant avec une technologie plus avancée encore.

Allah dit : « On lui dit : Entre dans le palais. Puis, quand elle le vit, elle le prit pour de l'eau profonde et elle se découvrit les jambes. Alors, Sulayman lui dit : Ceci est un palais pavé de cristal ».

Elle remarqua un bâtiment magnifique : un palais construit sur la mer. Pour arriver à l'entrée, il fallait traverser l'eau qui se trouvait entre la côte et le palais. Du moins, c'est ce que la reine a cru : en réalité, la mer était couverte par une surface de verre très transparent, à tel point qu'elle a cru qu'il n'y avait rien entre la côté et le palais. Ce verre supportait le poids du bâtiment et on pouvait le traverser sans qu'il ne se casse.

Allah dit : « Elle dit : Seigneur, je me suis fait du tort à moi-même : Je me soumets avec Salomon à Allah, Seigneur de l'univers. »

Après ce long et fantastique parcours, l'heure de Sulayman arriva : telle est la volonté d'Allah dans cette vie, tous les êtres humains vont mourir.

Mais Allah a voulu que la mort de Sulayman soit une grande leçon qui dit aux gens qui pensent et croient que les djinns connaissent l'inconnu que cela est une idée fausse. Voici l'histoire :

Sulayman, quelques mois avant sa mort, avait demandé aux djinns de construire un grand monument. Les djinns ont continué à travailler devant Sulayman, qui les regardait à travers le balcon, en s'appuyant de tout son corps sur sa canne. Il les contrôlait, et dès qu'ils pensaient s'arrêter, ils le trouvaient en train de les observer.

Mais de crainte d'être emprisonnés, ils continuaient à travailler.

Un jour, pendant qu'il les observait, il mourut en gardant cette position : il n'est pas tombé par terre car il s'appuyait sur sa canne. Son délégué a su qu'il était mort, mais il a voulu que les djinns finissent ce monument. Il a laissé Suleyman comme il était et n'a informé personne, et de temps en temps, le délégué venait lui murmurer dans l'oreille pour faire croire aux djinns qu'il était encore vivant.

Ils étaient très étonnés par cette position depuis de longues semaines. Il ne mangeait, ni buvait, ni dormait.

Des semaines ont passé, et les insectes de terre ont commencé à ronger sa canne par le bas. La canne s'est usée, alors Sulayman tomba.

C'est alors que les djinns se sont aperçus qu'il était mort depuis longtemps ; Allah dit : « Puis, quand Nous décidâmes sa mort, il n'y eut pour les avertir de sa mort que la "bête de terre", qui rongea sa canne. Puis lorsqu'il s'écroula, il apparut de toute évidence aux djinns que s'ils avaient vraiment connaissance de l'inconnu, ils ne seraient pas restés dans le supplice humiliant (de la servitude). »

DE LA SOURATE 27 VERSET 46 À LA SOURATE 29 VERSET 45

Dans ce jour 20, l'aspect le plus important est l'histoire de Moïse/Moussa !

Il est le prophète dont la vie est la plus relatée dans le Coran.

En commençant par son enfance, le Coran fournit un compte très détaillé de sa lutte avec Pharaon, de la conduite défavorable de son peuple et de la façon dont le prophète Moussa les a invités à la voie de Dieu. La fermeté dont il a fait preuve dans l'adversité y est mentionnée comme exemplaire.

Les parents de Moussa sont tous deux issus de la tribu de Lévi.

Suite à la prédiction faite à Pharaon par les mages les plus illustres d'Égypte, Pharaon, craignant qu'il naisse effectivement parmi les fils d'Israël un enfant qui lui ravirait son trône et tout son pouvoir, avait décidé que tous les nouveau-nés israélites seraient assassinés au berceau. C'était, à ses yeux, la meilleure façon d'enrayer le mal à la racine. Après la naissance de Moussa, sa mère le cacha durant trois jours.

Alors Dieu inspira à la mère de confier l'enfant au fleuve. Elle plaça alors son fils dans une corbeille, et elle le déposa sur les rives du Nil.

Allah dit : « Nous inspirâmes à la mère de Moussa : Allaité-le : quand tu concevras pour lui des craintes, jette-le dans le fleuve, sans crainte ni chagrin, car Nous te le rendrons et le mettrons au nombre des envoyés ». Par précaution, la pauvre mère recommanda à sa fille, Myriam de le suivre de loin. Depuis la rive du fleuve, la jeune fille vit la corbeille récupérée par la fille de Pharaon. Assiya, la femme du Pharaon, supplia ce dernier de garder cet enfant et de l'élever comme son fils qu'elle avait toujours attendu. Pharaon dut donc laisser la vie sauve au bébé et accepter qu'il grandisse dans son palais.

Allah dit : « Nous t'avons favorisé une fois déjà quand Nous fîmes à ta mère certaines révélations : Jette-le dans le coffre, jette le coffre dans la mer, et que la mer le relance au rivage, et que le recueille un ennemi. Et J'émanai sur toi une force d'amour, afin que sous Mon regard tu fusses façonné (élevé). Un jour passait ta sœur, elle dit : Puis-je vous indiquer des gens qui vous le prenne en charge ? Ainsi Nous te rendîmes à ta mère pour rafraîchir ses yeux et qu'elle n'eut plus de chagrin ».

Le bébé refusait de se nourrir et bien qu'on lui ait présenté les meilleures nourrices du pays, il continuait de s'abstenir de toute nourriture. Malgré tous leurs efforts, personne n'était parvenu à satisfaire la faim du bébé. En désespoir de cause, Assiya ordonna à ses servantes de prendre l'enfant et de chercher partout dans la cité une nourrice que l'enfant accepterait enfin.

De son côté la sœur de Moussa s'était approchée du palais dans l'espoir de recueillir quelque information qu'elle pourrait rapporter chez elle pour tranquilliser sa mère.

Ce fut donc avec une grande satisfaction que les servantes sortir en quête d'une nourrice. Alors elle se hasarda à insinuer qu'elle connaissait une nourrice qui accepterait bien de se charger de cet enfant. On amena la mère de Moussa et il lui fut demandé de devenir la nourrice du bébé contre une rétribution. Cette dernière accepta. La coutume voulait que la nourrice emmène chez elle l'enfant dont elle avait la charge et c'est ainsi que se réalisa la promesse d'Allah, comme le rapporte le Coran : « Nous le rendîmes ainsi à sa mère pour qu'elle retrouve sa joie et pour qu'elle sache que la promesse de Dieu se réalise toujours, mais la plupart des hommes ne savent point (28,13) ». L'enfant vécut donc sa première année auprès de sa véritable mère, et personne ne savait que Moussa ne se trouvait pas seulement avec sa nourrice, mais avec sa véritable mère.

Un jour, entrant dans la ville à l'improviste, Moussa trouva deux hommes qui se battaient. L'un d'eux était de son clan tandis que l'autre du clan de Pharaon. L'homme de son clan lui demanda son appui contre celui du clan adverse. Moussa lui assena un coup de poing qui tua ce dernier. Il se dit que ce qu'il venait de faire était l'œuvre du démon qui est un ennemi déclaré des hommes, s'évertuant à les égarer. Il demanda donc pardon au Seigneur qui lui pardonna.

Sur ce, Moussa demeura dans la ville, craintif et sur ses gardes jusqu'au matin. Il rencontra celui à qui il donna le dessus la veille, mais celui-ci se moqua de lui. Quand il voulut le frapper, l'homme lui dit : « Ô Moïse, veux-tu me tuer comme tu as tué une personne hier ? Tu ne veux être qu'un tyran sur terre et non un bienfaiteur ? ».

Un homme vint de l'autre bout de la ville avec empressement et dit à Moussa que les notables s'étaient réunis pour le condamner à mort, c'est pourquoi il lui conseilla de fuir.

Moussa partit vers Madian, et invoqua Dieu pour qu'il le mette sur la bonne voie. Lorsqu'il arriva au point d'eau de Madian, il y trouva une communauté de gens y puisant l'eau, tandis que derrière eux se trouvaient deux femmes qui se tenaient à l'écart. Il leur demanda quel était leur problème. Elles répondirent qu'elles ne se serviraient de l'eau que lorsque les bergers seront partis, leur père étant trop âgé pour le faire lui-même.

Il puisa l'eau pour elles, puis retourna à l'ombre demandant à Dieu sa grâce. A ce moment-là, lui vint l'une des deux femmes, marchant timidement qui lui dit que son père l'appela afin de le récompenser pour son aide.

Lorsque Moussa arriva devant le vieil homme, il lui raconta son histoire. Celui-ci lui dit de ne pas avoir peur de ce peuple criminel car maintenant il était sauvé. L'une des deux femmes dit à son père d'embaucher Moussa, considérant qu'il était une personne forte et de confiance.

Le vieil homme dit à Moussa qu'il voudrait lui faire épouser l'une de ses filles à condition qu'il travaille pour lui huit ans et qu'avec son accord, il pourrait le compléter à dix ans. Il lui précisa qu'il ne voulait pas lui imposer des choses difficiles et qu'il le trouverait parmi les bienfaisants. Ce à quoi Moussa donna son accord.

Notons que pour Mujahid, Moïse resta à Madyian dix ans comme convenu et en rajouta dix autres années supplémentaires. Après que Moussa eut accompli la période convenue, il allait rentrer en Égypte en compagnie de sa femme.

Arrivé à Tor, Allah voulut le privilégier en l'honorant par la prophétie et en lui adressant la parole.

Allah dit : « Lorsqu'il vit du feu, il dit à sa famille : Restez ici ! Je vois du feu de loin : peut-être vous en apporterai-je un tison, ou trouverai-je auprès du feu de quoi me guider. Puis, lorsqu' il y arriva, il fut interpellé : Moïse ! Je suis ton Seigneur. Enlève tes sandales : car tu es dans la vallée sacrée, Touwâ. Moi, je t'ai choisi. Écoute donc ce qui va être révélé. Certes, c'est Moi Allah : point de divinité que Moi. Adore-Moi donc et accomplis la Salât pour te souvenir de Moi. L'heure va certes arriver. Je la cache à peine, pour que chaque âme soit rétribuée selon ses efforts (20, 10-15)».

Allah lui fit voir certains miracles et lui donna l'ordre de jeter son bâton par terre, et le bâton se transforma en serpent. Allah lui ordonna encore d'introduire sa main dans la fente de son manteau et la main devint blanche. Allah lui dit ensuite de s'adresser au Pharaon muni de ces deux miracles dans l'espoir qu'il allait se souvenir ou craindre Allah.

En effet, sa tyrannie et sa corruption avaient atteint leur maximum, conformément à ces propos d'Allah : « Allez vers Pharaon : il s'est vraiment rebellé. Puis, parlez-lui gentiment. Peut-être se rappellera-t-il ou (Me) craindra-t-il ? Ils dirent : Ô notre Seigneur, nous craignons qu'il ne nous maltraite indûment, ou qu'il dépasse les limites. Il dit : Ne craignez rien. Je suis avec vous : J'entends et Je vois. Allez donc chez lui, puis, dites-lui : Nous sommes tous deux, les messagers de ton Seigneur. Envoie donc les Enfants d'Israël en notre compagnie et ne les châtie plus. Nous sommes venus à toi avec une preuve de la part de ton Seigneur. Et que la paix soit sur quiconque suit le droit chemin ! (20 : 43-47) ».

Aaron/Haroun était le frère de Moussa envoyé par Allah sur la demande de celui-ci pour renforcer Moussa dépêché auprès de Pharaon afin de l'inviter à adorer Allah : « Et par Notre miséricorde, Nous lui donnâmes Aaron son frère comme prophète. (19, 53) ». Moussa et Haroun se rendirent auprès du Pharaon et lui transmirent le message.

Ce dernier interrogea Moussa en ces termes : « Et qu'est-ce que le Seigneur de l'univers ? dit Pharaon (26,23) ». Et puis il lui demanda de fournir la preuve de la véracité de sa prophétie : « Si tu es venu avec un miracle, dit (Pharaon), apporte-le donc, si tu es du nombre des véridiques. Il jeta son bâton et voilà que c'était un serpent évident. Et il sortit sa main et voilà qu'elle était blanche (éclatante), pour ceux qui regardaient ».

Constatant ce qui venait de se passer, Pharaon et son entourage accusèrent Moussa d'avoir fait usage de la magie.

Alors ils rassemblèrent leurs magiciens et convoquèrent les gens à la journée de Décoration (une sorte de spectacle).

Les magiciens jetèrent leurs cordes et bâtons, Allah dit : « Jetez dit- il. Puis lorsqu'ils eurent jeté, ils ensorcelèrent les yeux des gens et les épouvantèrent, et vinrent avec une puissante magie. Et Nous révélâmes à Moussa : Jette ton bâton. Et voilà que celui-ci se mit à engloutir ce qu'ils avaient fabriqué. Ainsi la vérité se manifesta et ce qu'ils firent fût vain. Ainsi ils furent battus et se trouvèrent humiliés. Et les magiciens se jetèrent prosternés. Ils dirent : Nous croyons au Seigneur de l'Univers, au Seigneur de Moussa et d'Haroun ».

Au bout du compte, Allah permit à Moussa de triompher des magiciens et ceux-ci crurent au Maître des Univers. C'est à ce moment que les nobles suggérèrent au Pharaon d'exécuter Moussa et son peuple pour les empêcher de répandre. Ils tuèrent les garçons et épargnèrent les filles.

Moussa recommanda aux fils d'Israël de rester fermes. Et puis, exaspéré, Pharaon et son peuple se mit d'accord pour décimer Moussa et son peuple. Allah dit : « Et Pharaon dit : Laissez-moi tuer Moussa. Et qu'il appelle son Seigneur ! Je crains qu'il ne change votre religion ou qu'il ne fasse apparaître la corruption sur terre ». Mais au moment où ils se concertèrent pour tuer Moussa, un homme croyant issu de la famille du Pharaon, l'a défendu en disant : « s'il est un menteur, son mensonge se retournera contre lui. En revanche, s'il dit la vérité, une partie de ses menaces se concrétisera... ».

L'homme continua d'adresser ses conseils au Pharaon et à son peuple, mais ils ne les acceptèrent pas. « Ô mon peuple, triomphant sur la terre, vous avez la royauté aujourd'hui. Mais qui nous secourra de la rigueur d'Allah si elle nous vient ? Pharaon dit : Je ne vous indique que ce que je considère bon. Je ne vous guide qu'au sentier de la droiture ».

Moussa continua d'appeler Pharaon et son peuple à sa religion à l'aide de belles paroles. Ce qui ne les rendit que plus enracinés dans leur attitude marquée par l'orgueil.

C'est alors que Moussa invoqua Allah contre eux, et ce dernier les châtia à l'aide de la disette, de la sécheresse et d'un manque de récolte, dans l'espoir de les amener à se repentir. Mais ils ne se soumirent pas. Bien au contraire, ils persistèrent dans leurs crimes et leur tyrannie.

C'est pourquoi Allah déversa sur eux toutes sortes d'épreuves dans l'espoir d'obtenir leur retour : « Et ils dirent : Quel que soit le miracle que tu nous apportes pour nous fasciner, nous ne croirons pas en toi". Et Nous avons alors envoyé sur eux l'inondation, les sauterelles, les poux ou la calandre, les grenouilles et le sang, comme signes explicites. Mais ils s'enflèrent d'orgueil et demeurèrent un peuple criminel ».

Devant l'ampleur de la tyrannie du Pharaon, Allah émit un ordre qui apporta le soulagement ; Il donna à Moussa l'ordre de faire sortir les fils d'Israël de l'Égypte secrètement. Mis au courant, Pharaon mobilisa une grande armée afin de rattraper Moussa et son peuple avant qu'ils ne regagnent la Palestine, et ils rejoignirent Moussa et son peuple sur la côte de la mer rouge au lever du soleil. Là, Allah le sauva, lui et son peuple et laissa se noyer Pharaon et ses soldats.

C'est à ce propos qu'Allah dit ceci : « Et Nous révélâmes à Moussa (ceci) : Pars de nuit avec Mes serviteurs, car vous serez poursuivis. Puis, Pharaon envoya des rassembleurs (dire) dans les villes : Ce sont, en fait, une bande peu nombreuse, mais ils nous irritent, tandis que nous sommes tous vigilants. Ainsi, Nous les fîmes donc sortir des jardins, des sources, des trésors et d'un lieu de séjour agréable. Il en fut ainsi ! Et Nous les donnâmes en héritage aux enfants d'Israël.

Au lever du soleil, ils les poursuivirent. Puis, quand les deux se virent, les compagnons de Moussa dirent : Nous allons être rejoints. Il dit : Jamais, car j'ai avec moi mon Seigneur qui va me guider. Alors Nous révélâmes à Moussa : Frappe la mer de ton bâton. Elle se fendit alors, et chaque versant fut comme une énorme montagne. Nous fîmes approcher les autres (Pharaon et son peuple).

Et Nous sauvâmes Moussa et tous ceux qui étaient avec lui ; ensuite Nous noyâmes les autres. Voilà bien là un prodige, mais la plupart d'entre eux ne croient pas. Et ton Seigneur, c'est en vérité Lui le Tout Puissant, le Très Miséricordieux (26,52-68)».

C'est ainsi que Pharaon et ses soldats moururent. Sachant qu'il allait se noyer, Pharaon crut (en Allah), mais il n'en tira aucun profit. Allah sauva son corps afin qu'il serve de source de méditation pour les générations postérieures.

Les partisans du Pharaon furent châtiés ici-bas par la noyade dans la mer et dans l'au-delà par un châtement très intense : « le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir.

Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtement. Et quand ils se disputeront dans le Feu, les faibles diront à ceux qui s'enflaient d'orgueil : Nous vous avons suivis : pourriez- vous nous préserver d'une partie du feu ? ».

Les fils d'Israël constatèrent les miracles de Moussa dont le dernier fut leur sauvetage et la noyade de leurs ennemis. Ces miracles étaient censés être assez forts pour extirper les racines de l'idolâtrie de leurs cœurs.

Cependant, l'idolâtrie rebondissait en leur sein d'une période à l'autre. Moussa affronta des terreurs dans le cadre de son effort pour les ramener au culte d'Allah, l'Unique.

Parmi les moments terrifiants, citons ceux-ci : Après avoir traversé la mer, les enfants d'Israël passèrent devant un peuple qui adorait des idoles et dirent à Moussa de leur faire un dieu semblable aux leurs. Le culte de ces gens les conduits à la ruine et tout ce qu'ils font est sans valeur leur répondit Moussa, les traitant d'insensés.

Allah dit : « Et Nous avons fait traverser la Mer aux Enfants d'Israël. Ils passèrent auprès d'un peuple attaché à ses idoles et dirent : Ô Moussa, désigne- nous une divinité semblable à leurs dieux.

Il dit : Vous êtes certes des gens ignorants. Le culte, auquel ceux-là s'adonnent, est caduc et tout ce qu'ils font est nul et sans valeur. Il dit : Chercherai-je pour vous une autre divinité qu'Allah, alors que c'est Lui qui vous a préférés à toutes les créatures (de leur époque) ? ».

Allah avait promis à Moussa de lui révéler un livre contenant des prescriptions et des proscriptions destinées aux fils d'Israël. Après la mort du Pharaon, Moussa demanda à Dieu de lui remettre ce livre. Dieu lui donna l'ordre de jeûner quarante jours.

Ce faisant, il se fit remplacer auprès de son peuple par son frère Haroun .Et puis Allah lui révéla la Torah près du Mont Tor. Ce livre contient des sermons et traite de tout. Rentré auprès de son peuple, Moussa découvrit qu'ils adoraient un veau fabriqué à partir de bijoux par le Samaritain qui leur avait dit : « ceci est votre dieu et celui de Moussa».

Allah dit : « Puis il en a fait sortir, pour eux un veau, un corps à mugissement. Et ils ont dit : C'est votre divinité et la divinité de Moïse ; il a donc oublié ! Quoi ! Ne voyaient-ils pas qu'il (le veau) ne leur rendait aucune parole et qu'il ne possédait aucun moyen de leur nuire ou de leur faire du bien ? Certes, Haroun leur avait bien dit auparavant : Ô mon peuple, vous êtes tombés dans la tentation (à cause du veau). Or, c'est le Tout Miséricordieux qui est vraiment votre Seigneur. Suivez- moi donc et obéissez à mon commandement ».

Ceci suscita la colère de Moussa et il les blâma, leur expliqua la vérité, brûla le veau, le jeta dans la mer et infligea au Samaritain un châtement qui fit qu'il ressentait de la douleur au contact de n'importe quoi.

Les fils d'Israël regrettèrent d'avoir adoré le veau. Par la suite, Moussa choisit parmi eux soixante-dix hommes et se rendit en leur compagnie au mont Tor afin qu'ils y obéissent à Allah et expriment leur regret de ce qu'ils avaient fait.

C'est là qu'Allah a réellement adressé la parole à Moussa. Mais certains des compagnons de ce dernier ne crurent pas que c'est Allah qui lui avait parlé.

Par conséquent, ils lui désobéirent et lui dirent : montre-nous Allah ouvertement : « Et (rappelez- vous) lorsque vous dites : Ô Moussa, nous ne te croirons qu'après avoir vu Allah clairement ! Alors la foudre vous saisit tandis que vous regardiez. Puis Nous vous ressuscitâmes après votre mort afin que vous soyez reconnaissants ».

Moussa donna aux fils d'Israël l'ordre de l'accompagner en terre sainte. Ils le suivirent puis éprouvèrent de la crainte à cause des redoutables habitants de ce pays. Ce qui les conduisit à désobéir à Moussa et à se révolter contre lui : « Ils dirent : Moussa! Nous n'y entrerons jamais, aussi longtemps qu'ils y seront. Va donc, toi et ton Seigneur, et combattez tous deux. Nous restons là où nous sommes ».

Moussa invoqua Allah contre eux et Allah exauça sa prière et l'informa que l'accès de la Terre sainte leur était interdit et qu'ils erreraient durant quarante ans et qu'ils n'avaient à s'attrister pour leur sort : « Il dit : Seigneur ! Je n'ai de pouvoir, vraiment, que sur moi-même et sur mon frère : sépare- nous donc de ce peuple pervers ».

Il (Allah) dit : « Eh bien, ce pays leur sera interdit pendant quarante ans, durant lesquels ils erreront sur la terre. Ne te tourmente donc pas pour ce peuple pervers (5,25-26) ». Moussa endura ainsi les nombreuses griefs et plaintes formulées par les fils d'Israël. Pendant les années d'errance, Moussa, Haroun et la plupart de leurs compagnons moururent.

Au bout de l'errance, ils entrèrent en Terre sainte sous la conduite de Youchou 'Ibn Noun.

DE LA SOURATE 29 VERSET 46 À LA SOURATE 33 VERSET 30

SOURATE AR ROUM VERSET 2

Les Romains ont été vaincus.

Les savants ont pu déterminer avec précision la période de sa proclamation, grâce à l'événement historique qui y est mentionné au début de la sourate. En effet, les Persans ont vaincu les Byzantins en 615. Pendant cette période, les Byzantins occupaient tous les territoires avoisinant l'Arabie dont la Jordanie et la Syrie. Les musulmans avaient migré vers l'Abyssinie la même année de descente de cette sourate.

On trouve dans le tafsir d'Ibn Kathir[104] que cela fut révélé à la suite de la victoire des Perses sur les Romains au pays de Châm et les régions limitrophes de la presqu'île arabe.

Le roi romain fut contraint de se réfugier à Constantinople où il fut assiégé pendant une longue période. Puis Héraclius reprit son pays des Perses. A ce propos, Ibn Abbas a dit : « Les polythéistes voulaient que les Perses aient le pas sur les Romains car les premiers étaient des idolâtres. Les musulmans, en revanche, souhaitaient la victoire des Romains sur les Perses car ils étaient des gens du Livre ».

[104] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p542



En mentionnant les propos d'Ibn Abbas devant Abou Bakr, celui-ci les transmet à l'Envoyé de Dieu qui dit : « Or les Romains triompheront ». Abou Bakr à son tour fit connaître la réponse aux polythéistes qui lui répliquèrent : « Convenons à un terme entre nous : Si notre avis l'emporte, nous aurons telle et telle chose, et si le vôtre l'emporte, vous aurez telle et telle chose », et ils ont fixé le terme à cinq ans.

Après l'écoulement de cette date, les Romains n'ont pas porté la victoire.

SOURATE AR ROUM VERSET 41

La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains; afin qu'[Allah] leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré; peut-être reviendront-ils (vers Allah).

On découvre dans Aysar at Tafsir[105] que le mal est apparu sur terre et sur mer. Celui de la terre signifie le meurtre qu'a commis le fils d'Adam Cain, et celui de la mer, il consiste à s'emparer de tous les bateaux injustement.

[105] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p219

D'autres l'ont interprété ainsi : les hommes sont privés de la récolte et des fruits en punition de leur désobéissance et leurs péchés que leurs mains ont perpétrés.

Et Abou-Al-'Ali a ajouté : Quiconque désobéit à Dieu sur terre c'est comme il a répandu la corruption, car il n'y a des récoltes que lorsque les hommes obéissent à leur Seigneur.

Ils ont cité à l'appui ce hadith dans lequel le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Appliquer une peine prescrite par les hommes est préférable à une pluie qui dure quarante jours de suite ».

Et pour expliquer cela ils ont ajouté : Une fois la peine appliquée, les hommes cessent de commettre les péchés et les crimes, et par la suite ils auront de la pluie et la terre donnera les différentes récoltes et les fruits.

Dans un hadith authentifié, il est dit : « A la fin des temps, Jésus descendra sur terre et dira : « O terre, fais sortir tes biens abondants ».

Et alors une foule des hommes mangera d'une seule grenade et se protégera sous son écorce. Les mamelles seront tellement bénies de sorte qu'une seule traite d'une chamelle -ou brebis- suffira à un peuple ».

La sourate 31 est la sourate Luqman. Son Intitulé fait référence au contenu du douzième verset « Ainsi nous avons donné à Luqman la Sagesse ». En effet, la sourate aborde le récit de Luqman, un homme sage aux nombreuses qualités morales.

Dans cette sourate, les hommes sont amenés à se rendre compte d'une part, du non-sens et de l'absurdité du polythéisme, et d'autre part, de la véracité et du bien-fondé du monothéisme. Ils sont également invités à abandonner l'imitation aveugle de leurs ancêtres, de méditer avec un esprit serein les enseignements que le Prophète Muhammad ﷺ apporte de la part du Seigneur des mondes, et d'être réceptif aux signes manifestes qu'ils trouvent dans l'univers et en eux-mêmes, témoignant de sa véridicité.

Nous avons effectivement donné à Luqmân la sagesse : « Sois reconnaissant à Allah, car quiconque est reconnaissant, n'est reconnaissant que pour soi-même ; quant à celui qui est ingrat ... En vérité, Allah se dispense de tout, et Il est digne de louange. »

Et lorsque Luqmân dit à son fils tout en l'exhortant : « Ô mon fils, ne donne pas d'associé à Allah, car l'association à (Allah) est vraiment une injustice énorme. »

Nous avons commandé à l'homme (la bienfaisance envers) ses père et mère ; sa mère l'a porté (subissant pour lui) peine sur peine : son sevrage a lieu à deux ans.

« Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination. Et si tous deux te forcent à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas ; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi. Vers Moi, ensuite, est votre retour, et alors Je vous informerai de ce que vous faisiez. »

« Ô mon enfant, fût-ce le poids d'un grain de moutarde, au fond d'un rocher, ou dans les cieux ou dans la terre, Allah le fera venir. Allah est infiniment Doux et Parfaitement Connaisseur. Ô mon enfant accomplis la Salat, commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise ! Et ne détourne pas ton visage des hommes, et ne foule pas la terre avec arrogance : car Allah n'aime pas le présomptueux plein de gloriole. Sois modeste dans ta démarche, et baisse ta voix, car la plus détestée des voix, c'est bien la voix des ânes. »

Dans cette sagesse on lit quelque chose à propos des parents qu'on retrouve aussi dans la sourate 17. On lit dans le tafsir Al Jalalayn[106] que Dieu a décrété ou ordonné ou recommandé d'être bienveillant à l'égard des père et mère, « encore plus dans leur vieil âge » ou suivant d'autre traduction : « Si l'un d'entre eux ou bien tous les deux ont atteint la vieillesse près de toi, ne leur dis pas : « Fi », c'est à dire « Garde-toi de tout écart de langage ». Car ce mot « Fi » est la parole la moins méprisée qu'on se permette de leur adresser. Ne les repousse pas en se conduisant mal envers eux en actes et paroles. « Parle-leur avec respect » en usant un langage doux et des paroles douces et polies. « Montre-toi humble et tendre envers eux » ou suivant une autre interprétation : « baisse sur eux l'aile de la tendresse » et dis : « Seigneur, reçois-les dans le sein de ta miséricorde » soit quand ils atteindront un âge avancé, soit quand ils mourront.

[106] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p557

De plusieurs hadiths relatifs à la piété filiale, dans le tafsir ont été choisis ces quelques-uns : Anas et d'autres ont rapporté : « En montant sur la chaire, le Prophète ﷺ avait dit trois fois « Amin ». On lui demanda : « Pourquoi tu as répété par trois fois le mot : Amin ? » Il répondit : « Gabriel vint me trouver et dit : « O Muhammad ! Sera humilié quiconque auprès de qui ton nom est mentionné sans prier pour toi » Alors j'ai dit : Amin. L'ange poursuivit : « Sera humilié quiconque aura accompli le jeûne du mois de Ramadan sans qu'il soit absous de ses péchés ». J'ai dit : Amin. Il me révéla enfin : « Sera humilié quiconque atteint l'un de ses parents ou tous les deux dans leur vieillesse sans qu'ils le fassent entrer au Paradis » J'ai répondu alors : Amin ».

Malek Ben Rabi'a As-Saïdi rapporte : « Etant assis chez l'Envoyé de Dieu ﷺ, un Ansarien entra et dit : « O Envoyé de Dieu ! Après la mort de mes parents devrai-je encore envers eux de la piété filiale ? » – Certes oui, lui répondit-il, tu devras quatre obligations à leur égard : Prier pour eux en leur demandant le pardon de Dieu, respecter et exécuter tout engagement qu'ils avaient pris, honorer leurs amis et maintenir le lien de parenté dont le tien n'aura existé sans eux. Voilà ce qu'il te reste à observer de la pitié filiale après leur mort ». Mou'awia Ben Jahima As-Salami raconte que Jahima vint trouver le Prophète ﷺ et lui dit : « O Envoyé de Dieu ! Je viens te demander conseil car je compte prendre part aux expéditions » Il lui demanda : « Ta mère est-elle vivante ? » – Oui, répondit-il. Et le Prophète ﷺ lui ordonna : « Prends soin d'elle car le Paradis se trouve à ses pieds ».

Suleiman Ben Bouraïda a rapporté d'après son père qu'un homme faisait la circumambulation autour de la Maison portant sa mère sur ses épaules. Il demanda ensuite à l'Envoyé de Dieu ﷺ : « Me suis-je acquitté de ses droits sur moi ? » Il lui répondit : « Non, même pas d'un soupir (rien qu'en t'accouchant) ».

Rapporté par Ahmed, Abou Daoud et Ibn Maja

SOURATE AL AZHAB VERSET 28

Ô Prophète ! Dis à tes épouses : « Si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez ! Je vous donnerai [les moyens] d'en jouir et vous libérerai [par un divorce] sans préjudice.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[107] que Dieu ordonne à Son Prophète ﷺ de proposer à ses femmes soit la séparation à l'amiable soit de vivre avec lui une vie ascétique se privant de tout le luxe du siècle et alors elles auront une belle récompense dans la vie future.

Elles furent toutes unanimes à opter pour la deuxième proposition. Dieu alors leur rassembla les biens des deux mondes.

A cet égard, 'Aicha rapporte : « Lorsque le Prophète reçut l'ordre d'offrir à ses épouses le choix, il vint me dire : « Je vais t'entretenir d'une affaire, mais ne te hâte pas de me répondre tant que tu n'auras pas consulté tes père et mère ». Or il savait bien que ni mon père ni ma mère ne m'ordonneraient de me séparer de lui. Je lui répondis : « A quoi bon consulter mon père et ma mère, puisque ce que je désire c'est Dieu, Son Envoyé et la vie future ? ». Puis ce fut de même avec les autres épouses.

Au sujet de « Venez, je tous paierai une indemnité et je vous répudierai dignement, en vous donnant les droits que je vous devais ». Ikrima, à ce propos, a avancé que le Prophète vivait à cette époque avec neuf femmes dont cinq étaient des Qoraichites: ('Aicha, Hafsa, Oum Habiba, Sawda et Oum Salama) -que Dieu les agrée- et les quatre autres étaient: Safya Bent Houyay de la tribu An-Nadir (une juive d'origine) Maimouna Bent Al-Hareth de la tribu HiJal, Zainab Bent Jahch de la tribu Asad et Jouwairia Ben Al- Hareth de la tribu al-Moustaleq (une juive) - que Dieu les agrée toutes et les satisfasse.

[107] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1347

DE LA SOURATE 33 VERSET 31 À LA SOURATE 36 VERSET 27

SOURATE AL AZHAB VERSET 36

Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messenger ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messenger, s'est égaré certes, d'un égarement évident.

On lit dans Aysar at Tafsir[108] que Ibn Abbas raconte que le Messenger de Dieu donna en mariage Zainab Bent Jahch à Zaid Ben Haritha, mais elle répugna cela, prétendant qu'elle jouissait d'une lignée meilleure que la sienne. Dieu alors fit cette révélation. (A savoir que Zainab était la fille de la tante maternelle du Prophète, et Zaid son esclave affranchi).

Quant à Abdul-Rahman Ben Aslam, il a dit que ce verset fut révélé au sujet de Oum Koulthoum la fille de 'Ouqba Ben Abi Mou'ait.

Elle était la première femme qui a fait l'hégire à Médine après le pacte de Houdaybya. Elle s'est offerte au Messenger de Dieu qui accepta sa proposition en la donnant en mariage à Zaid Ben Haritha après sa séparation de Zainab. Elle et son frère furent très irrités à cause de cette décision en disant : « Nous voulions le Messenger de Dieu, mais il nous donna en mariage à son esclave ».

[108] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p269

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[109] que Taous avait demandé Ibn Abbas au sujet de deux rak'ates qu'on prie après celles prescrites de l'Asr, il lui répondit par la négative en récitant ce verset : « Il ne convient pas aux croyants et aux croyantes. » jusqu'à la fin.

Que ce soit l'une ou l'autre raison, ce verset a une portée générale qui consiste à accepter tout choix dans une affaire pris par Dieu et son Prophète ﷺ, et nul ne doit le réfuter. Dieu a dit à cet égard : « Non, par ton Maître, ces gens-là ne pourront se dire croyants que lorsqu'ils t'auront fait juge de leurs différends et auront accepté sans ressentiment tes sentences, et s'y seront entièrement soumis (4, 65)».

Celui qui désobéit à Dieu et à Son Envoyé ﷺ s'égare totalement, et pour le mettre en garde, Dieu a dit : «Que ceux qui contreviennent à ses ordres se méfient ! Un malheur ou un châtement terrible peuvent les frapper (24, 62)».

SOURATE AL AZHAB VERSET 56

**Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète :
ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos
salutations.**

On lit dans le tafsir d'Al Jalalayn[110] qu'Abou Al-'Alyā, comme a rapporté Bukhari, a dit que la prière de Dieu pour son Prophète signifie l'éloge, et celle des anges est leur invocation en sa faveur.

Pour Ibn Abbas cette prière est leur bénédiction. La prière de Dieu est sa miséricorde, et celle des anges la demande du pardon pour lui.

Que ce soit l'un ou l'autre, Dieu fait savoir à Ses serviteurs la place qu'il réserve à Son Prophète ﷺ auprès de Lui, qui sera la plus élevée. Il fait son éloge devant les anges les plus rapprochés de Lui, et ceux-ci à leur tour prient pour lui.

[109] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p721

[110] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p279

Il ordonne également aux habitants de la terre de prier pour lui et de le saluer, afin que cela lui soit fait dans les deux mondes : céleste et terrestre.

Ibn Abbas rapporte : « Les fils d'Israël avaient demandé à Moïse – que Dieu le salue : « Ton Seigneur prie-t-Il ? ». Dieu à ce moment l'interpella : « O Moïse, ils viennent de te demander si Je prie ? réponds- leur : « Oui. Mes anges et Moi, prions pour les Prophètes et les Messagers », Dieu fit descendre sur Son Prophète : « Allah et ses anges prient pour le Prophète. O croyants, priez pour lui et louez-le ». Dieu aussi prie pour Ses serviteurs croyants, comme Il a dit : « Allah et ses anges prient pour vous (33, 43)»

Tirmidhi rapporte d'après Abdullah Ben Mass'oud, que le Messenger de Dieu ﷺ a dit: «Celui qui sera le plus rapproché de moi au jour de la résurrection est celui qui aura prié le plus pour moi».

L'imam Ahmed rapporte d'après Anas que le Messenger de Dieu ﷺ a dit: «Quiconque prie pour moi une seule fois, Dieu prie pour lui dix fois autant et lui efface dix péchés».

SOURATE AL FATIR VERSET 12

Les deux mers ne sont pas identiques : (l'eau de) celle-ci est potable, douce et agréable à boire, et celle-là est salée, amère. Cependant de chacune vous mangez une chair fraîche, et vous extrayez un ornement que vous portez. Et tu vois le vaisseau fendre l'eau avec bruit, pour que vous cherchiez certains (des produits) de Sa grâce. Peut-être serez-vous reconnaissants !

On lit dans les tafsirs que Dieu attire les attentions sur Son omnipotence et Son pouvoir de création, et donne comme exemple les deux variétés d'eau : la première est l'eau des rivières et des sources qui est douce, potable et agréable à boire, qui circulent dans les différents pays et contrées.

Tandis que l'autre est saumâtre qu'on trouve dans les mers et les océans sur laquelle flottent les navires et les différentes embarcations. Des deux variétés, les hommes pêchent les poissons et autres fruits maritimes dont la chair est fraîche et délicate pour leur nourriture. Dieu invite également à ne surtout pas négliger les pierres précieuses qu'on exploite de ces eaux telles que le corail et les perles.

Et aujourd'hui, ce qui est vraiment intéressant, c'est que ce verset est vu comme un miracle coranique.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de donner une explication au mot « bahr » qui se trouve mentionné dans le Coran et qui désigne habituellement la mer. C'est ainsi que la mer Méditerranée, la mer Caspienne sont identifiées par le mot « bahr » suivi du nom de la mer considérée. Par extension, ce même mot sert à indiquer un océan, bien que celui-ci soit plus correctement représenté par le mot *_mouhit*.

Les grands fleuves sont aussi désignés par le mot « bahr », accolé au nom du fleuve, à l'exemple du bahr El Nil, pour le Nil, bahr El Fourath pour l'Euphrate etc. Par référence à deux mers voisines, avec le duel arabe, c'est le terme de « bahreïn », du même nom de l'archipel de Bahreïn bordée par deux mers. Nombre de commentateurs anciens, suivis des exégètes contemporains ont vu, en effet, dans ces passages la description des eaux du Tigre et de l'Euphrate qui se jettent dans la mer.

Le Coran à deux reprises (25,53 et 55,19) , précise que « Dieu a fait confluer les deux mers ». L'infinitif est souvent traduit en français par « confluer », terme employé dans les deux versets. Mais on a d'autres explications comme celles de Masson, de Blachère, qui prêtent à ce mot la notion de « faire confluer » dans le sens de « se rencontrer, se jeter dans... »

Pour ce qui est de la barrière entre les deux mers, décrite par le mot *hadjizan* », l'expression « Il a dressé entre les deux mers, une barrière... », devient : « ...Il a planté un relief et séparé les eaux douces des eaux salées. »

Cette façon de voir, reflète bien l'esprit du Coran, car si les eaux douces et salées avaient toujours été séparées, il n'aurait pas été nécessaire d'ériger une barrière qui devait déjà exister. Cependant, si à l'origine, les eaux étaient confondues et qu'un mécanisme avait été mis en place pour procéder à la séparation, alors il devient logique de prévoir un obstacle pour éviter que les eaux ne se mélangent à nouveau.

Or, aux premiers temps, seul existait l'océan mondial. Ce n'est qu'après l'émergence des reliefs que ceux-ci ont commencé à recueillir et à stocker l'eau douce issue des précipitations, puisque les mers ne participent pas à cette différenciation.

Le terme « relief » est d'ailleurs presque systématiquement lié à l'eau douce, dans le Coran, par exemple : « Nous érigeâmes des montagnes élevées et vous donnâmes à boire une eau douce. » (77,27) « C'est Lui (Allah) qui a étendu la terre et y fit couler les cours d'eau. » (13,3) La chronologie de la création est donc exacte. Après la formation de la terre et la consolidation de l'écorce terrestre, l'océan mondial a vu le jour, mais les eaux douces n'ont pu être séparées des eaux salées, grâce à la circulation atmosphérique, qu'après l'émergence des reliefs. Plus tard, les réserves d'eau douce accumulées ont fini par atteindre des masses imposantes et de grandes étendues à l'apparence de véritables mers.

Comme le précise le Coran avec le verset qu'on vient de citer ! SubhanAllah !

SOURATE YASIN VERSET 12

C'est Nous qui ressuscitons les morts et écrivons ce qu'ils ont fait [pour l'au-delà] ainsi que leurs traces. Et Nous avons dénombré toute chose dans un registre explicite.

On a déjà lu cela dans la sourate 17, au verset 13 : Et au cou de chaque homme, Nous avons attaché son œuvre. Et au Jour de la Résurrection, Nous lui sortirons un écrit qu'il trouvera déroulé.

On lit dans Aysar at Tafsir^[111] qu'après que Dieu ait mentionné la nuit et le jour comme étant deux signes, ce sont aussi des périodes où tout homme y commet ses œuvres soient-elles bonnes ou mauvaises et leur compte est attaché à son cou dont il sera responsable.

Toute bonne ou mauvaise action sera rétribuée : « Celui qui aura fait le plus petit atome de bien, le verra. Celui qui aura fait le plus petit atome de mal le verra (99, 7-8) ».

Des anges gardiens veillent sur chaque homme, de nobles anges scribes inscrivent ses œuvres jour et nuit. L'homme ne profère aucune parole ou fait une œuvre sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire. Bref toute œuvre est inscrite dans un livre et : « Au jour du jugement dernier, nous lui présenterons un livre ouvert ». Si ce livre lui est donné dans la main droite, il sera parmi les bienheureux, par contre s'il le reçoit de la main gauche, il sera parmi les damnés.

Donc ce livre est la somme des œuvres de chaque individu où il pourra lui-même lire tout ce qu'il a commis dans le bas monde : « Ce jour-là l'homme sera informé de tout ce qu'il aura fait (75, 13) ». Nul ne sera lésé ni opprimé et supportera la responsabilité. Le compte sera attaché au cou, car le cou est une partie très importante du corps humain, pour cela Dieu l'a mentionné et montré que le destin de chaque homme est attaché à son cou.

[111] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p969

Chacun est tenu de s'acquitter d'une obligation quelconque surtout les obligations envers Dieu qui sont Ses prescriptions. Si l'homme est habitué à faire des œuvres étant capable de les faire, lorsqu'il tombe malade, ces œuvres lui seraient prescrites comme s'il les avait faites.

A cet égard le Prophète ﷺ a dit : toutes les œuvres du fils d'Adam seront scellées. Quand il tombe malade, les anges s'écrient : « Seigneur, ton serviteur tel Tu l'as retenu ? » Et le Seigneur répond : « Inscrivez-les (bonnes) actions que Mon serviteur avait l'habitude de faire, et scellez-les lui jusqu'à mourir ou guérir » (Rapporté par Ahmed).

Al-Hassan Al-Basri récita ce verset : « Deux anges se tiennent à la droite et à la gauche de l'homme pour recueillir ses paroles » (50,17) et dit : « Dieu dira à l'homme au jour du jugement dernier : « O fils d'Adam ! Voilà ton livre que J'étale devant toi. Deux anges ont été chargés d'écrire toutes tes actions : Celui qui se tenait à ta droite avait inscrit les bonnes, quant à celui de la gauche il avait inscrit les mauvaises. Une fois mort, ton livre fut plié et attaché à ton cou, et le voilà, au jour de la résurrection, étalé devant toi afin que tu puisses lire toutes les actions que tu avais commises dans le bas monde » Dieu est équitable et ne lèse personne.

Al hamdulilah !

23 DE LA SOURATE 36 VERSET 28 À LA SOURATE 39 VERSET 31

SOURATE AS SAFFAT VERSETS 100-101

Seigneur, fais-moi don d'une [progéniture] d'entre les vertueux. » Nous lui fîmes donc la bonne annonce d'un garçon (Isma'il (Ismaël)) longanime.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[112] que le sens de « Nous lui annonçâmes qu'il aurait un fils d'une grande douceur de caractère » signifie Ismaïl, car il était plus âgé qu'Ishaq. D'après les gens du Livre, Ismaïl est né alors qu'Ibrahim avait 86 ans, et Ishaq est né lorsqu'Ibrahim en avait 99. Dans la Torah, il est mentionné que le fils que Dieu a ordonné d'immoler est Ishaq, mais d'après les exégètes musulmans, il s'agit d'Ismaïl, parce qu'il est le père des arabes.

C'est également un point soulevé dans la Torah : dans le chapitre 21 du livre de la Genèse, Agar part avec Ismaël dans le désert, puis fait en sorte qu'il épouse une Égyptienne, ce qui lui donne effectivement une descendance géographique.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[113] que certains ulémas disent qu'il s'agissait de Isaac qui allait être sacrifié. Certains ulémas disent que c'était Ishaq. Cet avis est relaté entre autres de Ibn Mas'ûd, Qatâda, Mas'rûq, 'Ikrima, 'Atâ, Muqâtil, az-Zuhrî. D'autres ulémas disent qu'il s'agissait de Ismaïl. Cet avis est relaté notamment de Ibn Omar, Abû Hurayra, al-Hassan al-Basrî, Mujâhid, Saïd ibn ul-Mussayyib, ar-Rabî' ibn Anas, Muhammad ibn Ka'b al-Qurazî, al-Kalbî.

[112] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1438

[113] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p19

Quand on lit la Torah, on a l'histoire d'Ibrahim et de Sarah, de leur rencontre, leur émigration, et jusqu'à leur mort. Et leur histoire tourne énormément autour des difficultés de Sarah et de sa stérilité.

Elle en est très malheureuse. Cependant, elle a conscience que cette difficulté prive Ibrahim d'avoir une descendance, et lui permet d'avoir une relation avec Agar, sa servante. Ils arrivent vraiment à un âge très avancé et c'est difficile pour eux de ne pas avoir d'enfants.

Quand vient Ismaïl, c'est la consécration pour Ibrahim et cela rajoute quelque chose de savoir cela et d'avoir lu l'histoire dans la Torah, puisque on se rend vraiment compte à quel point cela a été difficile et compliqué pour ce couple de vivre dans l'attente d'avoir un enfant. On lit aussi dans la Genèse qu'Ismaïl était avec Ishaq lorsqu'ils ont enterré leur père, ce qui montre qu'il avait une importance forte pour Ibrahim.

Puis, dans la sourate 37, nous découvrons l'histoire du prophète Jonas/Yunus. Voici l'histoire détaillée dans le livre Histoires des prophètes.

Tout d'abord, on lit que 'Abd Allah Ibn Mas'ud et Ibn suis meilleur que Yûnus Ibn Mattâ. ». [114] Ibn Kathir cita ensuite plusieurs chaînes de transmission de ce hadith, dont la dernière version également rapportée par Bukhari : « et je ne dis pas que je suis meilleur que Yûnus Ibn Mattâ » (Bukhari 3414).

On découvre dans la sourate qu'Allah a chargé Yunus de les appeler à Lui, cet appel est sous-entendu, puisque quiconque a été guidé par Allah vers le droit chemin est responsable de l'appel des gens qui l'entourent.

Yunus appela les gens du village, qui refusèrent de répondre. Allah lui a alors révélé de les prévenir que Son châtiment allait s'abattre sur eux dans les trois jours qui suivaient et lui a ordonné de rester avec eux. Yunus leur transmet le message mais ils s'obstinèrent dans leur refus. Alors il se mit en colère, et décida de quitter le village même si Allah ne le lui avait pas ordonné.

[114] Les histoires prophétiques authentiques, Ibn Kathir, éditions Ghéras, 2010, p359

Une brume noire s'empara du village, les gens la virent et dirent : « voilà ce que nous a promis Yunus, voilà ce qui est arrivé au peuple de Lut et de Salih. » C'est pour cette raison que le Prophète ﷺ, se rappelant cet épisode à chaque fois qu'il voyait des changements de climat, disait « Ô Allah épargne-nous » et il invoquait Le Seigneur.

Puis les villageois commencèrent à se repentir et à attester qu'il n'y a de Dieu que Lui, la brume se dissipa et tout le village retrouva sa quiétude. Mais Yunus irrité, était déjà parti.

Le Prophète Yunus atteignit un rivage d'où un bateau s'apprêtait à partir, et demanda à voyager avec les autres passagers du bateau et fut accepté à bord par le capitaine. Durant la traversée, le bateau fut soudainement pris dans une violente tempête au point de chavirer. Pour que le bateau garde son équilibre, il s'est avéré urgent d'alléger le poids de l'embarcation et donc de débarquer au moins un passager dans la mer déchaînée. Il fut décidé d'organiser un tirage au sort afin de savoir qui parmi les passagers allait être jeté en mer. Et le sort indiqua le nom du Prophète Yunus. Il fut jeté par-dessus bord. Puis, Allah envoya un énorme poisson avala le Prophète Yunus, sans cependant le digérer. Allah dit: « Quand il s'enfuit vers le bateau comble, Il prit part au tirage au sort qui le désigna pour être jeté [à la mer]. Le poisson l'avalait alors qu'il était blâmable » (Sourate 37:140-142).

Le Prophète demeura dans l'estomac du poisson durant des jours et des nuits tandis que le poisson continuait sa tranquille traversée. Enveloppé dans l'obscurité totale à l'intérieur de l'estomac du poisson, le Prophète Yunus implora le Pardon d'Allah.

Aussitôt après que le poisson eut atteint le rivage, il rejeta le Prophète Yunus sur le sable. Le Prophète souffrait de graves brûlures au corps dues aux sécrétions contenues dans l'estomac du poisson. Allah fit alors pousser un arbre dont les feuilles servirent de remède aux brûlures, et dont les fruits permirent au Prophète Yunus de reconstituer des forces.

Peu après, le Prophète Yunus retrouva la santé et il fut ordonné de retourner à son village où les habitants lui réservèrent un accueil chaleureux.

Dans la sourate 38, c'est l'histoire de Job/Ayoub que l'on découvre.

On trouve l'histoire du prophète résumée dans le livre d'Ibn Kathir[115].

L'avis le plus communément partagé est qu'il fait partie de la descendance d'Abraham, tel que mentionné dans le verset 84 de la sourate Al An'am « et parmi sa descendance, Dawud, Sulayman, Ayyus, Yusuf, Moussa et Haroun ».

Ayoub disposait de plusieurs faveurs: de l'argent, des terres incommensurables d'orge et de blé, des centaines d'esclaves, une belle femme pieuse, une force physique, quatorze enfants, une foi et un entourage pieux, des amis innombrables, du bétail, des chevaux et des bêtes, et ce durant cinquante années.

Allah voulut l'éprouver, Il lui ôta son argent, et ses terres devinrent improductives, ses quatorze fils et filles moururent, il perdit tous son bétail et son argent, il se mit à vendre ses esclaves pour se nourrir de leur prix, puis Allah l'éprouva par une maladie physique qui le rendit infirme, il devint incapable de bouger, ses amis crurent que sa maladie était contagieuse et le quittèrent, seuls lui restèrent fidèles sa femme et deux de ses amis.

La femme d'Ayoub commença à le nourrir et à le prendre en charge. Lorsque ses ressources s'épuisèrent, elle se mit à vendre ses services aux gens, et l'épreuve continua dix-huit ans durant.

Dix-huit ans plus tard, la femme du prophète Ayoub commença à s'épuiser, elle lui demanda : « n'es-tu pas un prophète envoyé d'Allah ? » il répondit par l'affirmative, elle lui dit : « et pourquoi donc n'invoques-tu pas Allah? », il lui dit : « combien avons-nous passé d'années à l'épreuve? », elle répondit : « dix-huit ans », il dit : « et durant combien d'années Allah nous a-t-il donné ses faveurs ? », elle répondit : « cinquante ans », il dit : « Allah nous a couvert de ses faveurs durant cinquante ans, ne devrions-nous pas patienter et endurer tout autant ? Par Allah je ne L'invoquerai qu'après que soit passé autant de temps en épreuve qu'il s'en est écoulé en bonheur ! ». Et il n'invoquait que par ces mots : « Louange à Allah ».

[115] Les histoires prophétiques authentiques, Ibn Kathir, éditions Ghéras, 2010, p335

La femme du prophète Ayoub se mit en colère et dit : « je jure que tu dois invoquer Allah, jusqu'à quand devrions-nous supporter cette épreuve », il lui répondit : « Malheur à toi, mettrais-tu en colère Allah, Puissance et Majesté à Lui ?! ».

Puis les gens se mirent à refuser d'employer sa femme de peur qu'elle ne soit contagieuse.

« Certes le prophète d'Allah Ayoub est demeuré éprouvé durant dix-huit ans, il fut repoussé de son entourage proche et moins proche, sauf deux hommes de ses frères, l'un d'eux dit un jour à l'autre : « par Allah, je vois que Ayoub a commis un péché à l'encontre d'Allah Puissance et Majesté à Lui qui ne le lui a jamais pardonné », l'autre lui dit : « pourquoi donc ? », il lui répondit : « ne vois-tu pas comme il est éprouvé, et qu'Allah ne lui a pas fait miséricorde ? », ils allèrent vers Ayoub, entrèrent chez lui et le second dit : « sais-tu ce que celui-ci a dit ? Il a dit que tu as commis un grand péché à l'encontre d'Allah, Puissance et Majesté à Lui qu'Il ne t'a jamais pardonné. » Ayoub leur répondit : « je ne sais rien à propos de ce que vous dites, je sais toutefois que je passais près de deux hommes qui se querellaient et je retournais chez moi et priais Allah pour qu'ils se réconcilient et je faisais l'aumône à leur intention afin qu'Allah ne soit point désobéi sur terre », et il sombra dans la tristesse » (At Tirmidhi 2398)

Il se passa qu'une fois sa femme lui avait apporté une nourriture consistante, et il demanda : « d'où provient cette nourriture ? » mais elle garda le silence, il insista en vain, il insista encore, alors il apprit qu'elle s'était coupé les cheveux et les avait vendus pour acheter de quoi nourrir Ayoub.

Allah dit : « Frappe [la terre] de ton pied: voici une eau fraîche pour te laver et voici de quoi boire. » (Sourate 38:42). Allah fit exploser une source sous les pieds du prophète Ayoub. « Une eau fraîche » allait le purifier de toutes les maladies de l'extérieur, et « de quoi boire » allait le guérir de tous les maux de l'intérieur.

Le Prophète dit : « Lorsque Ayoub allait faire ses besoins, il avait l'habitude d'être soutenu par sa femme [...], et il se cachait pudiquement d'elle, puis elle le prenait par la main et le raccompagnait.

femme mieux que ce qu'il n'était auparavant, elle lui dit : « qu'Allah te bénisse! N'as-tu pas vu le prophète éprouvé ? Par Allah je n'ai jamais vu quelqu'un lui ressembler, avant son épreuve, plus que toi ! » Il lui dit : « Ne me reconnais-tu pas ? » Elle répondit : « Non », il lui dit : « Eh bien c'est moi, je suis Ayoub. »[116] Ayoub est ensuite redevenu encore plus riche et plus comblé de bienfaits qu'auparavant.

Néanmoins, cette histoire peut comporter une polémique :

Lorsqu'on lit « Et prend dans ta main une touffe de brindilles puis frappe avec cela. Et ne viole pas ton serment. » c'est une permission qu'Allah accorda à Son serviteur Ayoub qui prêta serment de donner à sa femme cent coups de fouet. On rapporte que ce fut pour punir sa femme d'avoir vendu ses tresses. On rapporte aussi que le diable était venu à elle sous l'aspect d'un médecin et lui avait prescrit un traitement pour son époux. Lorsqu'elle informa Ayoub de cela, il sut que c'était le diable qui s'était montré à elle, et jura de lui donner ces coups de fouet. Mais une fois guéri, afin de ne pas être injuste envers son épouse, et de ne pas trahir son serment, Allah lui dit de prendre une touffe de cent petites brindilles et de donner un seul petit coup, pour ne pas léser le serment et ne surtout pas blesser son épouse[117].

[116] Les histoires prophétiques authentiques, Ibn Kathir, éditions Ghéras, 2010, p338

[117] Les histoires prophétiques authentiques, Ibn Kathir, éditions Ghéras, 2010, p340

24 DE LA SOURATE 39 VERSET 32 À LA SOURATE 41 VERSET 46

SOURATE AZ ZUMAR VERSET 69

Et la terre resplendira de la lumière de son Seigneur :
le Livre sera déposé et on fera venir les prophètes et
les témoins : on décidera parmi eux en toute équité et
ils ne seront point lésés.

On lit dans le tafsir d'Al Jalalayn[118] que Dieu parle des affres du jour de la résurrection et ce qu'il y aura lieu comme signes et convulsions. Au deuxième soufflement de la trompette, qui est le soufflement du foudroiemment, tous les êtres qui seront en vie en ce jour-là seront terrassés.

L'ange de la mort sera le dernier à mourir, et seul Dieu le vivant, celui qui subsiste par Lui-même, restera et dira par trois fois : « A qui donc la Royauté appartiendra-t-elle en ce jour ? » puis Il répondra à Lui-même : « A Dieu, l'Unique, le Dominateur Suprême ». C'est Moi qui, au début de la création, étais seul, Je domine tout et J'ai décrété l'anéantissement de tout ».

[118] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr, p361

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[119] que l'homme est par nature, plein de défauts à moins que Dieu l'en purifie. Il montre son comportement dans l'aisance et dans la gêne : quand Il le comble de bienfaits, de la bonne santé, de son secours et lui donne le pouvoir, obtenant ainsi tout ce qu'il désire, le voilà cet homme qui se montre ingrat en se détournant de l'adoration du Seigneur et s'éloigne de Lui.

Mais quand un malheur le touche, il est désespéré comme n'attendant à aucun bienfait à l'avenir et ne pouvant récupérer quoi que ce soit de ce qu'il aura perdu. Ces versets affirment le comportement de l'homme : « Si nous accordons à l'homme notre bénédiction et que nous la lui retirions, le voilà en proie au désespoir et au ressentiment le plus vif. Le faisons-nous bénéficier d'un bienfait après une période d'adversité, il dit alors : « Enfin, c'en est fini de mes malheurs ».

Car, il est inconséquent et prompt à s'enorgueillir (11, 9-10)».

[119] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p81



25 DE LA SOURATE 41 VERSET 47 À LA SOURATE 45 VERSET 37

SOURATE ACH CHOURA VERSET 20

Quiconque désire labourer [le champ] de la vie future,
Nous augmenterons pour lui son labour. Quiconque
désire labourer [le champ] de la présente vie, Nous lui
en accorderons de [ses jouissances] : mais il n'aura
pas de part dans l'au-delà.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[120] que grâce à Sa générosité, Dieu accorde Ses bienfaits à tout le monde, puisqu'il n'y a pas de bête sur terre dont la subsistance n'incombe à Dieu. Il répand Ses largesses à qui Il veut et mesure Ses dons à qui Il veut. Il est le Fort et le Tout-Puissant. « Celui qui peine en vue de la vie future », en œuvrant dans le bas monde à ces fins « nous estimerons ses efforts au-delà de leur valeur » en le soutenant, l'aidant pour y arriver, et nous lui décuplerons ses bonnes actions même à sept cents multiples et plus encore.

Il obtiendra ainsi le fruit de ses transactions dans le bas monde pour en jouir, mais dans l'au-delà, il perdra tout et n'aura aucune récompense, sinon le feu de la Géhenne, une réalité corroborée par ce verset : « Que ceux qui recherchent la vie de ce monde sachent que nous en accordons les plaisirs à qui nous voulons et dans la mesure que nous voulons. Qu'ils sachent aussi que nous leur réservons l'Enfer où ils seront précipités, couverts d'opprobre et rejetés par tous (17, 18) ».

[120] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p612

On lit dans le tafsir ce hadith : « Annonce la bonne nouvelle à cette communauté qu'ils obtiendront la victoire, la suprématie et la haute considération en les établissant sur la terre. Celui qui, parmi eux, fait des œuvres pour la vie future mais veut cueillir leurs fruits dans la vie présente, dans l'au-delà, il n'en aura aucune part » [121]

On retrouve cette idée de labour dans le verset : « Vos femmes sont pour vous comme un champ de culture ou de labour; allez donc à vos champs comme vous l'entendez » (2,223).

[121] Hadith rapporté par Ahmad, par Ibn Hibbân dans son Sahîh, par Al-Hâkim et Al-Bayhaqî. Al-Hâkim affirme : son isnâd (isnâd, ou sanad, la chaîne de narrateurs d'une tradition prophétique.) est authentique.

SOURATE AZ ZUKHROUF VERSET 31

Et ils dirent : « Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre ce Coran sur un haut personnage de l'une des deux cités ? » (La Mecque et Taef).

Dans le tafsir d'As Saadi[122], Dieu mentionne Son ami et Prophète Abraham/Ibrahim (paix sur lui) ,le modèle des serviteurs et le père des Prophètes dont les Quraysh sont issus de sa postérité. Ibrahim réprouva l'adoration des idoles et désavoua la religion de son père et de son peuple et leur affirma qu'il ne voue un culte qu'au Seigneur qui l'a créé et l'a mis dans la voie droite. Il en fit un mot qui restera vivant dans sa descendance et qui ne cessera d'être perpétué jusqu'au jour de la résurrection. D'après le tafsir, il s'agit sans doute de l'attestation qu'il n'y a d'autres divinités que Dieu.

Dieu a comblé de ses faveurs et bienfaits les idolâtres et leurs pères comme biens éphémères pour en jouir dans le bas monde en plongeant longtemps dans leur égarement jusqu'à ce que viennent à eux la vérité et un Prophète authentique pour les avertir. Quand cette vérité leur parvint, ils dirent : « C'est là une pure magie que nous repoussons » par orgueil et obstination. Ces polythéistes objectèrent : « Que ce Coran n'a-t-il été révélé à quelque personnage important des deux villes » qui sont La Mecque et Taef selon les dires d'Ibn Abbas, Ikrima, Qatada et d'autres.

[122] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1575

Quant au « personnage important », ils désignèrent Al-Walid Ben Al-Moughira ou 'Ourwa Ben Mass'oud Al-Thaqafi, d'après l'avis d'une foule des exégètes, ou selon As-Souddy, il s'agit de 'Otba Ben Rabi'a (de La Mecque) et Ibn 'Abd Yail (de Taef) bien qu'il y ait eu aussi d'autres opinions.

Dieu leur répondit : « Prétendent-ils distribuer les grâces de ton Seigneur ? ». Ceci ne dépend plus de leur désir, mais plutôt il revient à Dieu seul qui connaît mieux qu'eux à qui Il devait faire descendre la révélation. En effet, Il l'a révélé au meilleur des hommes et le plus honoré, issu d'une souche noble et pure. Puis, Dieu a avantagé les uns et désavantagé les autres, quant aux bienfaits qu'Il a accordés, comme l'intelligence, la force et d'autres facultés : « C'est nous qui distribuons leur nourriture en ce monde... »

Cette discrimination émane d'une sagesse divine dont le but consiste à élever les uns au-dessus des autres et que les premiers réduisent les autres en servitude. Mais Dieu attire ensuite l'attention sur un fait très important en affirmant que Sa miséricorde est meilleure que ce que les hommes amassent qui n'est qu'une jouissance éphémère dans le bas monde.

Des personnes jouissent de tous ces biens dans le bas monde, mais, dans la vie future, ils n'auront aucune bonne action pour en être rétribués. Car la vie dernière, auprès du Seigneur, appartient à ceux qui Le craignent.

Une fois, Omar Ben al-Khattab vit les traces d'une natte de paille sur les flancs du Messenger de Dieu qui menait une vie très austère. Il pleura et lui dit : « O Messenger de Dieu ! Comment vis-tu de la sorte alors que César vit dans l'opulence, et toi tu es l'élite et le meilleur des hommes ! »

Le Prophète, qui était accoudé, s'assit et lui répondit : « O fils d'Al-Khattab ! Ne consens-tu pas d'avoir la vie future en leur laissant le bas monde ! Ceux-là ont hâté leur bien-être dans la vie d'ici-bas ».

Et dans un hadith authentique, il a dit : « Ne buvez ni ne mangez dans de vases en or ou en argent. Ils sont pour eux dans le bas monde, mais nous sont réservés pour la vie future » (Bukhari 5110 ; Muslim 2067)

SOURATE AD DUKHAN VERSET 2-3

Par le Livre (le Coran) explicite. Nous l'avons fait descendre en une nuit bénie, Nous sommes en vérité Celui qui avertit.

Dans le tafsir d'As Saadi[123], on lit que Dieu a fait descendre le Coran dans une nuit bénie qui est la « Nuit du Décret » au mois de Ramadan, comme Il est dit dans ce verset : « Le mois du Ramadan est celui au cours duquel le Coran a été révélé... » [Coran 2, 185].

Il précise même que c'est « dans une nuit où sont prises toutes les décisions importantes » Durant la nuit du Décret, ou du Destin, les décisions sont prises de la Tablette gardée pour être transmises aux anges scribes ainsi que ce qui aura lieu toute l'année s'agit-il des termes de vie des hommes, leurs parts de ce monde etc... Ces décisions sont immuables et sagement élaborées. « Tel a été notre ordre » qui arrivera tel que Dieu l'a décidé, l'a prédestiné et l'a révélé.

[123] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, 1591

26 DE LA SOURATE 46 À LA SOURATE 50

SOURATE MUHAMMAD VERSET 4

Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécru frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement. Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon, jusqu'à ce que la guerre dépose ses fardeaux. Il en est ainsi (...)

Dans le tafsir d'Ibn Kathir[124] on lit que Dieu montre aux croyants la façon de se comporter vis-à-vis des ennemis en temps de guerre : A la fin de la guerre vous choisissez entre la libération de ces prisonniers par pure générosité de votre part ou entre la rançon.

¹
Ce verset, comme les exégètes ont avancé, fut révélé à la suite de la bataille de Badr où les fidèles ont pris un grand nombre de prisonniers et Dieu leur a reproché cela. Il a dit à Son Prophète ﷺ » : Il est indigne d'un Prophète de faire des prisonniers si ce n'est au cours d'un combat (9,5) ».

Ibn Abbas, Ad-Dahak, As- Souddy et d'autres ont dit : Celui qui est au pouvoir a le choix entre la libération du prisonnier par pure générosité et la rançon comme il a le plein droit de l'exécuter en tirant argument du comportement du Prophète ﷺ.

[124] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p88

SOURATE MUHAMMAD VERSET 36

La vie présente n'est que jeu et amusement : alors que si vous croyez et craignez, [Allah], Il vous accordera vos récompenses et ne vous demandera pas vos biens.

On lit dans Aysar at Tafsir[125] que la vie d'ici-bas n'est qu'un jeu et un divertissement, et tout ce qu'on y fait ne rapporte rien de bien sauf ce qui est accompli pour Dieu. On lit dans le commentaire qu'Allah ne nous impose que l'aumône (légale ou bénévole) pour nous reconforter et aider nos coreligionnaires pauvres et démunis, et qu'Il nous apportera le grand bénéfice auprès de Lui.

Qatada a dit : « Dieu connaît bien que dans l'exigence de dépenser les richesses les ressentiments seront mis au grand jour ». Et ce commentaire est très logique car malgré l'amour de l'argent on ne le dépense que pour ceux qu'on aime.

SOURATE AL FATH VERSET 17

Ceux qui te prêtent serment d'allégeance ne font que prêter serment à Allah : la main d'Allah est au-dessus de leurs mains. Quiconque viole le serment ne le viole qu'à son propre détriment ; et quiconque remplit son engagement envers Allah, Il lui apportera bientôt une énorme récompense.

Dans le tafsir d'Ibn Kathir[126] on lit que Dieu s'adresse à son Prophète en ces mots :

[125] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p585

[126] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p134

« Nous t'avons envoyé comme témoin » contre les hommes « et avec la mission d'annoncer la bonne nouvelle » aux croyants « et d'avertir » les impies, afin que vous croyiez en Dieu et en Son Prophète ﷺ, pour que vous puissiez l'assister, que vous l'honoriez en lui gardant un grand respect, que vous célébriez les louanges de Dieu à l'aube et au crépuscule.

Puis, pour montrer la haute considération et l'hommage qu'il lui réserve, Il lui dit : « Ceux qui te prêtent serment de fidélité le prêtent à Allah » tout comme Il a dit dans un autre verset : « Celui qui obéit au Prophète obéit à Allah (4, 80) »

A propos de l'expression « la main d'Allah est posée sur la leur », elle signifie que Dieu est présent avec eux, entend leurs paroles, voit leur place, connaît leur pensée discrète et leurs actions apparentes, car c'est à Lui que les hommes prêtent, en vérité, le serment d'allégeance par l'entremise de Son Messager ﷺ.

Ceci est pareil aux dires de Dieu : Allah dispose des biens et des âmes des croyants et en compensation Il leur donne le Paradis.

Ibn Abbas rapporte que le Messager de Dieu ﷺ a dit au sujet de la Pierre Noire : « Par Dieu, Dieu la ressuscitera au jour de la résurrection munie de deux yeux par lesquels il voit et d'une langue pour parler et témoigner en faveur de ceux qui l'auront touchée (effectivement ou par un signe de leurs mains).

Car celui qui l'aura touchée c'est comme s'il avait prêté serment de fidélité à Dieu ». Puis le Messager de Dieu ﷺ récita : « Ceux qui te prêtent serment de fidélité le prêtent à Allah » (Rapporté par Ibn Abi Hatem)

« Ceux qui violent leur serment, se feront tort à eux-mêmes » car par ce faire ils n'auront trahi qu'eux-mêmes et Dieu se passera d'eux. Quant à ceux qui tiennent leur engagement, Dieu leur apportera une récompense incommensurable.

Ce serment de fidélité -ou d'allégeance- appelé « Al-Radwane », eut lieu sous un arbre à Houdaybya alors que les fidèles étaient au nombre de 1400 hommes. Quant à ses causes, Muhammad Ben Ishaq raconte dans son ouvrage intitulé « La biographie du Prophète » ce qui suit :

«...Puis le Messenger de Dieu ﷺ envoya Omar Ben Al-hattab à La Mecque et avertir les notables de Qurayshe au sujet de sa visite. Omar lui répondit : « O Messenger de Dieu, je redoute que certains parmi les Quraysh ne me tuent, ils me gardent rancune à cause de ma rudesse contre eux. Mais je vous désigne un homme qui est plus puissant que moi et mieux protégé. Il est 'Uthman Ben 'Affan qui peut être notre ambassadeur auprès de Abou Soufiane et les grands dignitaires de Qurayshe, et il leur dira qu'il est venu vers eux en tant que visiteur de la Maison Sacrée.». »

Ainsi 'Uthman fut désigné pour partir à La Mecque. Dès son entrée – ou sur le point d'entrer dans cette ville – Abbar Ben Sa'id Ben AL-'As le rencontra, le porta dans ses bras et lui accorda sa protection.

'Uthman se dirigea aussitôt vers Abou Soufiane et les dignitaires de Qurayshe pour leur transmettre la lettre du Messenger de Dieu ﷺ. A la fin ils dirent à 'Uthman : « Si tu veux faire la circumambulation autour de la Maison, fais-la ». Il leur répondit : « Jamais avant que le Messenger de Dieu ne la fasse ».

Les Quraysh retinrent 'Uthman chez eux, mais la nouvelle qui parvenait aux musulmans fut sa mort. Et Ibn Ishaq a poursuivi le récit : « Abdullah Ben Abi Bakr m'a dit : « En informant le Messenger de Dieu ﷺ que 'Uthman a été tué, il s'écria : « Nous ne quitterons plus cette région avant d'affronter l'ennemi ».

C'est en ce moment qu'il demanda aux gens de lui prêter un serment d'allégeance, et ce fut fait sous l'arbre. Les hommes disaient à cette époque : « Le Messenger de Dieu ﷺ a accepté leur serment d'allégeance pour qu'ils meurent. ». Jaber Ben Abdullah répondait : «Jamais de ça, mais plutôt à ne plus fuir.

Nul parmi les musulmans n'a manqué à prêter ce serment sauf Al-Jad Ben Qaïs.

Plus tard on fit connaître au Messenger de Dieu ﷺ que la mort de 'Uthman n'était que rumeur. Anas Ben Malek a dit : « Lorsque le Messenger de Dieu demanda aux hommes de lui prêter le serment d'allégeance (dit Al-Radwane), 'Uthman était déjà l'émissaire du Messenger de Dieu aux habitants de La Mecque. Après que les hommes eurent prêté ce serment, le Messenger de Dieu s'écria : « Grand Dieu, 'Uthman est en mission pour Dieu et pour Son Prophète. » Puis il posa une main sur l'autre. Sa main qui remplaçait celle de 'Uthman était meilleure que toutes les autres mains ».

L'imam Ahmed rapporte d'après Jaber, que l'Envoyé de Dieu ﷺ a dit : « Nul parmi ceux qui ont prêté le serment d'allégeance n'entrera à l'Enfer » (Rapporté par Bukhari et Muslim) [127].

Dieu de sa part a fait l'éloge de ces hommes-là quand Il a dit : « Ceux qui te prêtent serment de fidélité le prêtent à Allah. La main d'Allah est posée sur la leur ». Quant à celui qui est parjure, il est parjure à son propre détriment. Mais ceux qui tiennent et respectent leur engagement, obtiendront une récompense sans limites.

[127] Les dix compagnons promis du Paradis, Fawzi Ali Muhammad, éditions Dar al Kotob al Ilmiya, 2012, p6

SOURATE AL FATH VERSET 29

Muhammad est le Messenger d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermir, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. (Allah) par eux (les croyants) remplit de dépit les mécréants. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense.

On lit dans le tafsir d'At Tabary[128] que Muhammad ﷺ est certes le Messenger de Dieu sans aucun doute. Puis Dieu montre les qualités de ses compagnons et fait leur éloge. Ils observent les prières qui sont les meilleures des œuvres. Ils sont sincères envers Dieu en Lui vouant un culte car ils ne recherchent que Sa satisfaction et la belle récompense auprès de Lui qui n'est autre que le Paradis où ils trouveront ce qu'il leur a promis comme félicité et un bien-être. La satisfaction de Dieu est préférable et elle est le bonheur sans limites.

[128] Tafsir at tabary, editions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p270

SOURATE AL HUJURAT VERSET 12

Ô vous qui avez cru ! Evitez de trop conjecturer (sur autrui) car une partie des conjectures est péché. Et n'espionnez pas ; et ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? (Non !) vous en aurez horreur. Et craignez Allah. Car Allah est Grand Accueillant au repentir, Très Miséricordieux.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[129] et dans le tafsir d'Ibn Kathir[130] que Dieu interdit à Ses serviteurs croyants de conjecturer sur autrui en l'accusant d'une chose du moment qu'il en est innocent, car une telle conjecture est un péché.

Abou Hourayra rapporte que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Méfiez-vous du soupçon car le soupçon est plus mensonger que ce qui est vrai. Ne soyez pas indiscrets, n'espionnez pas, ne vous enviez pas les uns les autres, ne nourrissez pas la haine entre vous et ne vous détourniez pas les uns des autres et soyez des serviteurs de Dieu frères » (Bukhari 6064 ; Muslim 2563)

Dans une version rapportée par Anas, on trouve cet ajout : « Il n'est plus permis à un musulman de fuir son frère (coreligionnaire) au-delà de trois jours »[131].

Haritha Ben An-Nou'man rapporte que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Ma communauté s'attache à trois choses : le mauvais augure, la jalousie et le soupçon ». Un homme lui demanda : « Comment peut-on s'en débarrasser ô Envoyé de Dieu ? » Il lui répondit : « Lorsque tu jalouses quelqu'un, implore le pardon de Dieu ; en cas du soupçon ne cherche pas à t'en assurer ; et lorsque tu tires mauvais augure d'une chose, pars ».

[129] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1657

[130] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p212

[131] Riyad as-salihin n°1592

Ce n'est pas précisé dans le tafsir mais le mauvais augure c'est tout ce qui est désagréable, inquiétant, nuisible.

Le Prophète ﷺ a dit également : « Les œuvres [des gens] sont présentées [à Allah] tous les lundis et tous les jeudis. Allah pardonne alors à tout homme qui ne Lui donne aucun associé, à l'exception de ceux qui ont une rancœur vis-à-vis de l'un et l'autre. Allah dit alors : « Laissez ces deux-là jusqu'à ce qu'ils se réconcilient. »[132]

A propos du sens de « Ne médisez pas les uns des autres », il est mentionné dans le tafsir ce hadith rapporté par Abou Daoud d'après Abou Hourayra qui a dit : « On demanda : « O Messager de Dieu, qu'est-ce que la médisance ? » Il répondit : « Elle consiste à raconter les défauts de ton coreligionnaire qu'il répugne » - Et si mon frère, reprit-on, possède ces défauts ? » Et le Prophète a répliqué : « Dans ce cas tu auras médité de lui, et s'il ne les possède pas tu l'auras diffamé ».

D'après Al Moutalib Ibn 'Abdillah, le Prophète ﷺ a dit: « La médisance est que tu mentionnes ce qu'il y a chez un homme alors qu'il n'est pas présent »[133].

L'imam Al Qortobi (mort en 671 du calendrier hégirien) a dit : « Il n'y a aucune divergence sur le fait que la médisance fait partie des grands péchés et sur le fait que celui qui a médité doit se repentir »[134].

L'imam Nawawi (mort en 676 du calendrier hégirien) a dit : « Sache que de la même manière que la médisance est interdite à celui qui médite, il est également interdit à celui qui l'entend de l'entendre et de l'accepter.

Il est obligatoire à celui qui entend quelqu'un faire une médisance interdite de la lui interdire s'il n'a pas peur d'un mal apparent.

[132] Riyad as-salihin 1593

[133] Rapporté par Al Khara'iti et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°4186

[134] Al Jami' Li Ahkam Al Quran vol 19 p 405

S'il a peur d'un mal apparent alors il lui est obligatoire de réprover avec son coeur et de quitter cette assise s'il le peut.

S'il peut réprover cette médisance avec sa langue ou couper la médisance avec une autre parole alors il lui incombe de faire cela. S'il ne le fait pas il a commis un péché.

S'il dit avec sa langue : -Tais toi- alors qu'avec son coeur il aurait aimé que la personne continue, alors ceci est de l'hypocrisie qui ne lui permet pas d'être sauvé du péché. Il faut forcément qu'il déteste cela avec son coeur »[135].

Abou Sa'id Al-Khudri rapporte : « Nous demandâmes au Messager de Dieu de nous raconter ce qu'il a vu dans son voyage nocturne et son ascension, il répondit : «... Puis Djibril et moi partîmes pour rencontrer une foule innombrable de gens, hommes et femmes, confiés à des hommes qui les contraignaient à manger de la chair du cadavre d'un mort. En la prenant ils la trouvèrent aussi dures que les semelles en essayant de la mastiquer. On leur dit : « Mangez comme vous l'avez fait, au bas monde, en attaquant l'honneur de votre frère ». Or ces gens-là mangeaient en la répugnant tout comme ils répugnaient la mort. J'ai demandé : « O Djibril, qui sont ces gens-là ? » Il me répondit : « Ce sont les moqueurs et les médisants invétérés qui calomniaient les autres ». On dira à l'un d'eux : « L'un de vous mangerait-il la chair de son frère ? Non, cela vous répugnerait » alors qu'il sera contraint de le faire...

Nombre d'ulémas ont stipulé que le repentir consiste à ne plus revenir à la médisance avec une intention ferme.

[135] Sahih Al Adhkar Nawawiya p 355

SOURATE AL HUJURAT VERSET 13

Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand Connaisseur.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[136] que Dieu a créé l'humanité d'une seule âme (Adam) et de lui Il tira sa compagne, puis de ce couple a créé les hommes en les constituant en peuples, tribus, fratries etc...

Donc tous les hommes ont la même origine : la boue, mais ce qui les distingue les uns des autres est la piété et la crainte révérencielle de Dieu, ainsi que Son obéissance et celle de Son Messenger ﷺ.

Après Son interdiction de la médisance et le mépris, Il leur fait connaître que tous les hommes sont égaux.

Leur division en races et tribus a pour but de se connaître entre eux. Chacun d'entre eux est connu en disant de lui : un tel est le fils d'un tel de la tribu telle : « Le plus méritant aux yeux d'Allah est celui qui Le craint le plus ».

Abou Hourayra rapporte que le Messenger de Dieu ﷺ a dit : « Dieu ne regarde ni vos figures ni vos richesses, mais Il regarde vos cœurs et vos œuvres »[137].

[136] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p218

[137] Riyad as-salihin n°7

SOURATE QAF VERSET 21

Alors chaque âme viendra
accompagnée d'un conducteur
et d'un témoin.

C'est-à-dire que l'âme sera accompagnée d'un ange qui la mènera vers le lieu du rassemblement et un autre pour témoigner des œuvres de l'homme. Ceci fut l'interprétation d'un nombre des exégètes.

Quant à Ibn Abbas, il a dit : un ange guide l'âme, mais le témoin n'est que l'homme lui-même qui témoignera contre lui-même. Une opinion qui est soutenue par Al-Dahak.

On dit aussi que ce témoin est ses membres ou ses actes, selon al Baydawi[138].



[138] Le laurier de l'exégèse coranique, Mohamed Benchili, editions Tawhid, 2021, p400

27 DE LA SOURATE 51 À LA SOURATE 57

SOURATE AN NAJM VERSETS 1-10

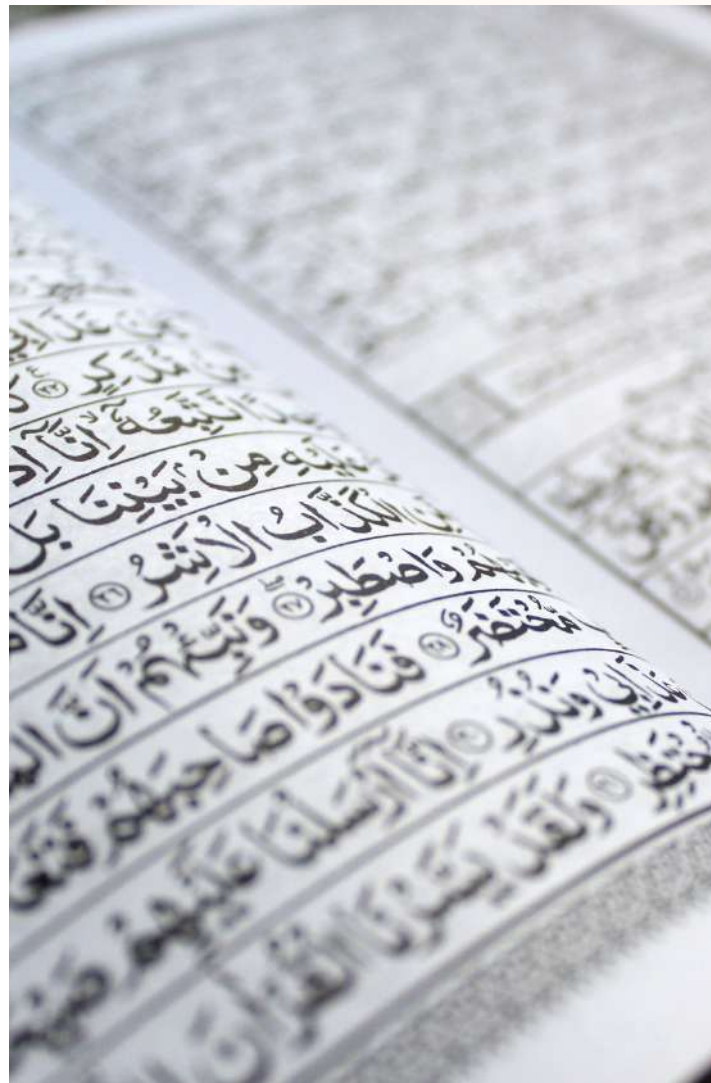
Par l'étoile à son déclin ! 2 Votre compagnon ne s'est pas égaré et n'a pas été induit en erreur 3 et il ne prononce rien sous l'effet de la passion; 4 ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée. 5 Que lui a enseigné [l'Ange Gabriel] à la force prodigieuse, 6 doué de sagacité; c'est alors qu'il se montra sous sa forme réelle [angélique], 7 alors qu'il se trouvait à l'horizon supérieur. 8 Puis il se rapprocha et descendit encore plus bas, 9 et fut à deux portées d'arc, ou plus près encore. 10 Il révéla à Son serviteur ce qu'Il révéla.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[139] que Dieu fait connaître aux hommes que c'est l'ange Djibril (paix sur lui) qui a instruit le Prophète ﷺ.

[139] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p323

Djibril (paix sur lui) « se trouvait à l'horizon supérieur » : à ce propos, Ibn Mass'oud a dit que le Messenger de Dieu ﷺ n'a vu Djibril (paix sur lui) que deux fois sous sa forme normale (en tant qu'ange) : la première fois quand il lui a demandé de le voir tel quel et Djibril, sous sa forme naturelle, couvrit l'horizon, et la deuxième quand il a fait avec lui l'ascension au ciel, la nuit du voyage nocturne.

La première fois, la vue de Gabriel eut lieu avant l'ascension. Gabriel descendit du ciel, demeura suspendu et s'approcha du Prophète ﷺ. Il apparut sous sa forme normale tel qu'il fut créé possédant 600 ailes et demanda au Messenger de Dieu ﷺ de lire : « Lis », et c'était au début de la révélation.



La deuxième fois, c'était lors de l'ascension au ciel à côté du jujubier qui marque la limite du ciel. Ikrima a dit : « J'ai entendu Ibn Abbas dire que Muhammad ﷺ a vu son Seigneur deux fois. Je lui dis alors : « Dieu n'a-t-il pas dit : « Il échappe à la vue des hommes et leur vue ne lui échappe pas (6, 103) » Il me répondit : « Malheur à toi ! Ceci est quand Dieu apparaît en pleine lumière qui est la sienne. Il a vu son Seigneur deux fois ».

Dans une version il est rapporté que Ka'b rencontra Ibn Abbas à Arafa. Ce dernier interrogea Ka'b sur une chose et celui-ci fit une glorification tellement haute que sa voix retentit dans les montagnes.

Ibn Abbas dit alors : « N'oublie pas que nous sommes les Bani Hachem! ». Et Ka'b a répondu : « Dieu a réparti Sa vue et Ses paroles entre Muhammad ﷺ et Moussa (paix sur lui) : Il a parlé deux fois à Moussa et Muhammad ﷺ l'a vu deux fois ».

Quant à Masrouq, il a raconté le récit suivant : « J'entrai chez Aïcha et lui demandai : « Muhammad a-t-il vu son Seigneur ? » Elle me répondit en s'exclamant : « Tu as dit une chose qui me fait troubler » – Doucement, lui répliquai-je, puis je lui récitai : « A n'en pas douter, il vit l'attribut le plus convaincant de la puissance d'Allah ». Elle répondit : « A quoi cela pourrait aboutir ? Il s'agit bien de Djibril. Celui qui te raconte que Muhammad ﷺ a vu Son Seigneur, ou il a dissimulé quoi que ce soit des enseignements divins, ou bien il connaît ces cinq mystères mentionnés dans ce verset : « Allah seul connaît l'heure fatale. Il fait tomber l'eau féconde. Il sait ce que portent les flancs des mères. Aucune âme n'est sûre du lendemain, aucune âme ne connaît le lieu de son trépas (31, 34) »

Muhammad ﷺ a vu certainement Djibril deux fois : Djibril était muni de 600 ailes qui bouchaient l'horizon» (Rapporté par Tirmidhî). Muslim rapporte que Abou Dzarr avait demandé au Messager de Dieu ﷺ s'il a vu son Seigneur ? Il lui répondit : « C'est une lumière, comment pourrai-je le voir ? ». Ibn Abi Hatem rapporte qu'Abad Ben Mansour a demandé à Ikrima si le Prophète ﷺ a vu son Seigneur ! Il lui répondit : « Certainement, il l'a vu, puis il l'a vu ». Et Abad, en posant la même question à Al-Hassan, celui-ci affirma : « Oui, il a vu Sa majesté, Sa magnificence et Son manteau ».

SOURATE AN NAJM VERSET 43-44

et que c'est Lui qui a fait rire et qui a
fait pleurer, et que c'est Lui qui a fait
mourir et qui a ramené à la vie,

On lit dans le tafsir d'As Saadi[140] que tout revient à Dieu le jour de la résurrection, qui décidera des destinées des hommes : au Paradis ou au Feu. Oubay Ben Ka'b rapporte que le Messager de Dieu, en interprétant le verset : « Tout aboutit à ton Seigneur » a dit : « Il ne faut jamais imaginer comment Dieu est ».

[140] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1699



Et dans un hadith authentique il a dit : « Iblis vient vers l'un d'entre vous et lui dit : « Qui a créé telle et telle chose ? jusqu'à lui dire : « Qui a créé ton Seigneur ? » Lorsqu'il en arrive à cette question, que le croyant cherche refuge auprès de Dieu et cesse d'écouter davantage.

Il a également dit : « Pensez à tout ce que Dieu a créé mais ne pensez pas à la nature de Dieu. Car Dieu a créé un ange dont la distance qui sépare le lobe de son oreille de son épaule équivaut à une marche de 300 ans ».

Ainsi Il fait vivre et fait mourir, ou Il fait mourir et ramène à la vie, et Il crée les deux éléments du couple, le mâle et la femelle. « Il suscitera une deuxième création » Car, comme Il a créé pour la première fois, Il est capable de recommencer cette création, et cette deuxième création lui incombe pour le jour du Jugement.

SOURATE AL QAMAR VERSET 17

En effet, Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ?

Cela est répété tout au long de la sourate. C'est écrit dans le tafsir d'Al Tabary[141] que ce verset est une bonne nouvelle pour ceux qui craignent et un avertissement pour les fortes têtes (19, 97)»

[141] TAFSIR AT TABARY, EDITIONS DAR AL KOTOB AL ILMIYAH, 2009, P310

Ibn Abbas a dit à ce propos : « Si Dieu n'avait pas facilité la lecture et la compréhension du Coran aux hommes, nul parmi ses créatures ne saurait proférer une seule des paroles de Dieu -à lui la puissance et la gloire ».

« N'y aurait-il personne qui réfléchisse ? » et s'en souviennent, de ce Livre que Dieu a rendu facile et sa retenue et sa compréhension ?

Pour Al Qouradhi cela signifie : N'y aurait-il un homme qui s'abstienne de tous les péchés ? Mais selon Matar Al-Warraaq cela signifie : « N'y aurait-il personne qui cherche à apprendre pour qu'on lui facilite la tâche ?

SOURATE AR RAHMAN VERSETS 7-8

Et quant au ciel, Il l'a élevé bien haut. Et
Il a établi la balance, afin que vous ne
transgressiez pas dans la pesée:

Dans le tafsir d'Ibn Kathir[1], on lit que la balance signifie la justice, « pour éviter les fraudes dans la mesure ». On peut interpréter cela de la façon suivante : Dieu créa les cieux et la terre en toute vérité et justice, afin que toute chose soit faite en vérité et justice.

C'est pourquoi Il ordonne aux gens : « Donnez juste mesure et ne faussez pas la balance » Ne causez pas de tort aux hommes dans leurs biens, plutôt observez la mesure et le poids quand vous mesurez et quand vous pesez.

On trouve dans le Coran plusieurs versets relatifs à ce commandement.

[142] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p401

SOURATE AL WAQIA VERSET 12

alors vous serez trois catégories:

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[153] le commentaire de : « Les hommes seront répartis en trois catégories ».

C'est précisé : ils formeront trois groupes :

Ceux qui seront à la droite du Trône, qui recevront leur livre de la main droite, les élus du Paradis.

D'autres seront à la gauche du Trône, qui recevront leur livre de la main gauche, les damnés de l'Enfer.

D'autres enfin seront placés devant le Seigneur les plus rapprochés de Lui et favorisés plus que les compagnons de la droite, car il y aura les Prophètes, des serviteurs et les martyrs. Leur nombre sera le plus petit.

Cette troisième catégorie, la meilleure, de qui sera-t-elle formée ?

Les opinions sont controversées :

- « D'après Mujahed: « Ils sont les Prophètes. »
- D'après Ibn Sirine : « Ils sont les premiers musulmans qui ont fait la prière en se dirigeant d'abord vers Jérusalem, puis vers la Kaaba »
- "Uthman Ben Sawda, quant à lui, a récité ce verset et dit : « Ils sont les premiers qui arrivent à la mosquée pour faire la prière en commun »

D'après Ibn Kathir, il s'avère qu'ils sont ceux qui s'empressent de faire de bonnes actions en obtempérant aux ordres divins : « Hâtez-vous de gagner l'indulgence de votre Seigneur et le Paradis, aussi vaste que les cieux et la terre (3,133) ».

Donc quiconque devance les autres en accomplissant les œuvres pies dans le bas monde, il les devancera dans l'autre pour obtenir la haute considération du Seigneur car la récompense sera de la même nature et en fonction des œuvres.

28 DE LA SOURATE 58 À LA SOURATE 66

SOURATE AL MUJADALAH VERSET 1

Allah a bien entendu la parole de celle qui discutait avec toi à propos de son époux et se plaignait à Allah. Et Allah entendait votre conversation, car Allah est Audient et Clairvoyant.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[144] qu'Aïcha a dit « Béni soit celui qui entend tout. Je ne cesse d'entendre les paroles de Khawla Bent Tha'laba, bien qu'une partie m'ait échappée, qui est venue de plaindre de son mari auprès du Messager de Dieu ﷺ, en lui disant : « Il a gaspillé mon argent, réduit ma jeunesse à la vieillesse en lui donnant une nombreuse descendance. Mais une fois devenue vieille et je me suis trouvée dans la ménopause, il vient de me répudier en me disant : « Sois pour moi comme le dos de ma mère ». Dieu, je me plains de lui auprès de Toi ». Elle demeura jusqu'à ce que Jibril soit descendu en apportant ce verset : « Allah a entendu la plainte que t'a adressée cette femme contre son mari ». A savoir que son mari était Aws Ben Al-Samet ».

En voici une autre version rapportée également par Ibn Abi Hatem d'après Abou Yazid qui a raconté : « Une femme appelée Khawla Bent Tha'laba intercepta Omar alors qu'il marchait en compagnie d'autres hommes. Il s'arrêta, s'approcha d'elle, mit ses mains sur les épaules de la femme en abaissant la tête pour entendre ce qu'elle allait lui dire.

[144] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p537

Une fois la conversation achevée, elle partit. Un homme de sa compagnie le blâma en lui disant : « Tu as retenu – sur la chaussée – un des notables de Quraysh pour écouter cette vieille dame ? »

Il lui répondit : « Malheur à toi ! Connais-tu cette femme ? »

– Non, répliqua l'homme.

Et Omar a poursuivi : « C'est une femme dont Dieu a entendu la plainte du dessus de sept cieux. C'est Khawla Bent Tha'laba, par Dieu si elle m'avait retenu (pour l'écouter) jusqu'à la nuit, je ne l'aurais pas quittée avant de combler son besoin, à moins qu'une prière ne me sépare d'elle et, après l'avoir accomplie, je reviendrais vers cette femme pour lui répondre ».

SOURATE HASHR VERSET 2

C'est Lui qui a expulsé de leurs maisons, ceux parmi les gens du Livre qui ne croyaient pas, lors du premier exode. Vous ne pensiez pas qu'ils partiraient, et ils pensaient qu'en vérité leurs forteresses les défendraient contre Allah. Mais Allah est venu à eux par où ils ne s'attendaient point, et a lancé la terreur dans leurs cœurs. Ils démolissaient leurs maisons de leurs propres mains, autant que des mains des croyants. Tirez-en une leçon, Ô vous qui êtes doués de clairvoyance.

On lit dans le tafsir d'At Tabary[145] qu'il s'agit de la tribu des Bani AnNadir, une tribu juive. En arrivant à Médine, après son émigration de La Mecque, Muhammad avait conclu avec eux un traité de non-agression en leur donnant un engagement de protection s'ils respectaient les clauses du traité

[145] Tafsir at tabary, editions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p356

Mais ils ne tardèrent pas à violer le traité et Muhammad dut, par la suite, les chasser de leurs forteresses. Une partie d'eux se dirigea dans les hauteurs du pays de Châm et une autre s'installa à Khaybar. Il ne leur permit d'emporter avec eux que ce que leurs chameaux pouvaient transporter. Devant ce fait, ils préférèrent détruire tout ce qu'ils possédaient chez eux. C'est le sens de ce verset : « ... au point qu'ils démolissaient leurs demeures en même temps que les assaillants ».



On lit que la sourate Al Mumtahana est révélée à Médine et occupe ainsi, la 91e place dans l'ordre chronologique des révélations, juste après sourate Al Ahzab (Les Coalisés).

La première partie de la sourate fut révélée suite à l'histoire de Hatib Ben Abu Balta'a.

En Effet, ce dernier, était un émigré qui avait combattu avec le Messager de Dieu ﷺ dans la bataille de Badr. Hatib avait laissé ses biens et ses enfants à la Mecque. Ayant peur pour sa famille, Ibn Abi Balta'a a envoyé un écrit aux Mecquois pour les prévenir d'une attaque imminente préparée par Le Prophète et ses compagnons. Cet acte aurait pu causer un véritable carnage lors de la conquête de la Mecque. Heureusement que Ali Ben Abu Talib, ainsi que Azzubayer et Al Muqdad avait intercepté à temps la femme qui portait le message en route vers La Mecque.

Le Messager de Dieu ﷺ, demanda à Hâtib

« O Hâtib, qu'est-ce que cela ? »,

Hatib a répondu « Ne te hâte pas contre moi. J'étais quelqu'un de simplement lié à Quraych. Je n'étais point un membre à part entière, comme les Muhâjir qui sont avec toi. Ces derniers ont, à la Mecque, des proches pouvant protéger leurs familles. Puisque je suis dénué parmi eux de ces liens parentaux, j'espérais trouver une main tendue qui puisse protéger mes proches. Mais je n'ai pas fait cela par dénégation ou apostasie ».

Alors Umar a dit « Laisse-moi frapper le cou de cet hypocrite ! », Le Prophète Muhammad ﷺ a répondu « ce qu'il vous dit est vrai, Hatib a assisté à Badr. Et puis, qu'en sais-tu ? »

Alors Allah fit descendre le verset « O croyants, ne vous alliez pas à Mes ennemis et aux vôtres...».

Dans le deuxième verset, Dieu précise à Hatib que si son message était bien arrivé aux Mecquois, les qurayshites auront pris le pouvoir et ils feront du tort aux musulmans en les persécutant et en les tuant. Ensuite, dans le troisième verset, Allah précise que ni les liens familiaux ni les liens avec vos enfants ne vous préserveront le jour du Jugement. Dieu défend d'après cette histoire, les croyants de prendre ses ennemis qui ne cessent de le renier et combattre son Messenger, comme amis ou associés.

Allah défend aux croyants quels que soient les motifs de nouer des liens d'amitié avec les mécréants qui montrent ouvertement leur hostilité à notre religion. Toutefois, Allah ne nous incite à entretenir de bons rapports avec les non-croyants qui contrairement à leurs semblables, n'ont pas participé aux actes de violence et d'hostilité envers les musulmans[146].

SOURATE AL JUMUAH VERSET 2

« C'est Lui qui a envoyé à des gens sans Livre (les Arabes) un Messenger des leurs qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la Sagesse, bien qu'ils étaient auparavant dans un égarement évident »

On lit dans Aysar at Tafsir[147] que si Dieu cite en particulier ces habitants cela ne veut pas dire que le message les concerne en exclusivité, mais plutôt que Muhammad ﷺ fut envoyé pour tout le monde.

On peut dire que ce verset est l'exaucement de la prière d'Ibrahim quand il invoqua Dieu pour envoyer un Prophète ﷺ aux habitants de La Mecque. Il l'envoya après une longue période à la suite des autres prophètes au moment où les hommes avaient besoin d'un tel Messager pour les purifier des fausses croyances et de l'erreur, leur enseigner les versets du Livre de Dieu – le Coran – et la sagesse. Les Arabes qui s'étaient jadis attachés au culte d'Ibrahim ne tardèrent pas à le changer pour substituer l'Unité de Dieu par le polythéisme, la certitude par le doute en inventant des choses non tolérées par Dieu.

Dieu alors envoya Muhammad ﷺ apportant aux uns et aux autres la loi idéale et parfaite où on trouve la bonne direction pour tout le monde et les enseignements dont avaient besoin les hommes pour assurer leur salut dans les deux mondes.

Dieu favorisa Son Prophète de tous les bons caractères et les meilleures qualités dont jouissaient ceux qui lui ont précédé. Il lui donna ce qu'il n'a donné à aucun d'eux et Il ne le donnera à aucun après lui.

[146] La révélation du saint Coran, Cheikh Muqbil Al Wadi'iy, dar al muslim, 2003

[147] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p751

SOURATE AT TAGHABUN VERSETS 14-15

O vous qui avez cru, assurément, parmi vos conjoints et vos enfants est un ennemi pour vous, prenez garde à eux ! Et si vous effacez, que vous conciliez et pardonnez, alors Allah est demeure très indulgent, très miséricordieux. Assurément, vos biens et vos enfants ne sont qu'une tentation.

Selon Ibn Abass, quand le verset précise que les conjoints et les enfants sont ennemis, il s'agit de certains hommes de la Mecque qui s'étaient convertis à l'islam, et qui s'apprêtaient à émigrer à Médine, mais les épouses et les enfants les en empêchèrent, en disant : nous avons supporté vos conversions à l'islam, mais nous ne supporterons pas votre séparation.

Ils leur obéirent et renoncèrent à émigrer.

Ce qui vaut pour l'homme vaut également pour la femme et il se peut fort bien que l'homme et ses enfants soient aussi un ennemi pour la femme, suite au sens global de « vos conjoints, az zawj » lequel en arabe s'applique aussi bien à l'homme qu'à la femme.

Lorsqu'ils arrivèrent à Médine, ils constatèrent que les gens étaient déjà très versés dans les sciences religieuses. Ils en éprouvèrent de la rancune envers leurs épouses et leurs enfants, qui les avaient retenus si longtemps à la Mecque et ils envisagèrent de les punir. Alors Allah révéla ce verset pour les inviter à la clémence.

Les enfants sont une tentation dans le sens où ils sont une épreuve pour que se manifeste celui qui obéit à Dieu et celui qui lui désobéit. Abu Burayda rapporte que le Messager d'Allah ﷺ faisait son prêche avec ses petits-fils encore en bas âge. En effet, Al Hassan et al Hussein vinrent vêtus d'une chemise rouge en marchant sur leurs genoux. Le Messager d'Allah ﷺ descendit de la chaire, il les porta et les plaça devant lui. Il déclara alors : « Allah et son Messager ont dit vrai : assurément vos biens et vos enfants sont une tentation. Lorsque j'ai vu ces deux enfants marchant sur leurs genoux, je n'ai pas résisté, je me suis interrompu et je suis descendu pour les porter »[148].

SOURATE AT TALAQ VERSET 1

Ô Prophète ! Quand vous répudiez les femmes, répudiez-les conformément à leur période d'attente prescrite ; et comptez la période ; et craignez Allah votre Seigneur.

On lit dans le tafsir d'As Saadi[149] que Dieu, par égard et respect pour Son Messager ﷺ lui adresse d'abord la parole à lui, puis s'adresse ensuite à toute la communauté.

[148] Le laurier de l'exégèse coranique, Mohamed Benchili, éditions Tawhid, 2021, p531

[149] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1795

Anas rapporte que le Messenger de Dieu ﷺ avait répudié sa femme Hafsa. En se rendant chez les siens, Dieu fit descendre ce verset, et on dit au Prophète ﷺ : Reprends-la car elle est une femme qui jeûne et qui passe la nuit en priant. Elle sera l'une de tes épouses au Paradis.

Bukhari (Bukhari 4908 ; Muslim 1471) rapporte qu'Abdullah Ben Omar répudia sa femme alors qu'elle était à ses menstrues. Omar fit part de cela au Messenger de Dieu ﷺ qui se mit en colère et dit :

« Qu'il la reprenne et la garde jusqu'à ce qu'elle soit pure, puis jusqu'à l'arrivée de ses menstrues de nouveau, ensuite qu'elle soit pure, enfin il pourra la retenir s'il voudra ou la répudier à condition qu'il ne la touche pas. Telle est la période d'attente que Dieu a décidée pour ceux qui répudient leurs femmes ».

Ibn Abbas, en commentant le verset précité, a dit : « L'homme ne doit pas répudier sa femme quand elle est dans ses menstrues ni après avoir eu de rapports charnels avec elle quand elle est pure. Il la laisse jusqu'à ce qu'elle ait ses menstrues, se purifie, ensuite il peut la répudier ».

Par purifier, on entend avoir fait les grandes ablutions.

Méditons sur ce point : les juifs ont le divorce. Les chrétiens ont le divorce sauf les catholiques, pour qui le mariage reste éternel. Les musulmans ont aussi le divorce.

Et le divorce avec une protection pour la femme : elle ne doit pas être enceinte, car dans l'islam c'est à l'homme de subvenir aux besoins du foyer, et il ne doit pas avoir eu un rapport juste avant, pour prévenir la grossesse justement. Pour être certain, il y a une période de plusieurs cycles menstruels à laisser passer.

Là où les gens voient en l'islam une religion misogyne, méditons ici sur la Rahma d'Allah qui permet une séparation, mais qui fait en sorte qu'on puisse s'assurer qu'une femme ne sera pas utilisée (rapport sexuel et séparation le lendemain), ni laissée seule avec un enfant à gérer.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[150] que les jurisconsultes ont déduit des règles de répudiation et l'ont divisé en 2 catégories: la répudiation conforme à la sunna, et la répudiation non conforme.

La répudiation conforme à la sunna consiste à répudier l'épouse lors d'une période de pureté en laquelle il n'y a pas eu de coït, où lorsqu'elle est manifestement enceinte.

La répudiation non conforme consiste à la répudier en période de règles, où lors d'une période de pureté en laquelle il y a eu un coït, sans qu'on sache si l'épouse est tombée enceinte ou non ?

Il y a une 3e catégorie pour laquelle il n'est rien de conforme à la sunna ou non et qui concerne la répudiation de la jeune fille, de la femme ménopausée, et celle dont le mariage n'a pas été consommé. Pendant la période de retraite, l'épouse a le droit d'exiger de son mari qu'il la loge, donc l'homme ne peut la chasser de sa maison. De même, l'épouse ne quitte le foyer que si elle a commis une turpitude avérée, ce qui englobe la fornication. Ceci englobe également le fait que l'épouse se montre obscène envers les membres de la famille de l'époux et leur cause du tort en ses paroles et ses actes.

Cette règle a été établie car il se peut que l'époux regrette de l'avoir répudiée et qu'Allah suscite en son cœur, le désir de la reprendre, ce qui sera alors plus facile.

Parmi les polémiques souvent mises en avant, on lit que la femme ne peut pas demander le divorce. Est-ce vrai ?

Si la femme n'a pas recours à la formule du "talâq", elle a cependant le recours à une des trois possibilités suivantes :

- soit elle demande à son mari de prononcer la formule de divorce et le mari le fait ;

[150] Tafsir Ibn Kathir, éditions Tawbah, 2020, p272

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[150] que les jurisconsultes ont déduit des règles de répudiation et l'ont divisé en 2 catégories: la répudiation conforme à la sunna, et la répudiation non conforme.

La répudiation conforme à la sunna consiste à répudier l'épouse lors d'une période de pureté en laquelle il n'y a pas eu de coït, où lorsqu'elle est manifestement enceinte.

La répudiation non conforme consiste à la répudier en période de règles, où lors d'une période de pureté en laquelle il y a eu un coït, sans qu'on sache si l'épouse est tombée enceinte ou non ?

Il y a une 3e catégorie pour laquelle il n'est rien de conforme à la sunna ou non et qui concerne la répudiation de la jeune fille, de la femme ménopausée, et celle dont le mariage n'a pas été consommé. Pendant la période de retraite, l'épouse a le droit d'exiger de son mari qu'il la loge, donc l'homme ne peut la chasser de sa maison. De même, l'épouse ne quitte le foyer que si elle a commis une turpitude avérée, ce qui englobe la fornication. Ceci englobe également le fait que l'épouse se montre obscène envers les membres de la famille de l'époux et leur cause du tort en ses paroles et ses actes.

Cette règle a été établie car il se peut que l'époux regrette de l'avoir répudiée et qu'Allah suscite en son cœur, le désir de la reprendre, ce qui sera alors plus facile.

Parmi les polémiques souvent mises en avant, on lit que la femme ne peut pas demander le divorce. Est-ce vrai ?

Si la femme n'a pas recours à la formule du "talâq", elle a cependant le recours à une des trois possibilités suivantes :

- soit elle demande à son mari de prononcer la formule de divorce et le mari le fait ;

[150] Tafsir Ibn Kathir, éditions Tawbah, 2020, p272

- soit elle lui propose le khul' : elle lui rend le douaire (mahr) qu'il lui avait donné au moment du mariage (nikâh), et tous les deux mettent fin à leur état conjugal (les avis des savants sont divergents au sujet de savoir si cela constitue alors un "talâq", ou un "faskh") ;

- soit elle porte plainte auprès du qâdhî (juge en pays musulman) pour un certain nombre de griefs, et celui-ci, après examen du dossier, prononce le divorce (appelé ici "taf'rîq"). Le mari ne peut pas s'y opposer ni faire appel.

Parmi ces griefs il y a : coups et blessures, abandon du foyer par le mari, refus de subvenir aux besoins financiers de l'épouse, impuissance sexuelle, présence chez le mari d'une maladie repoussante, etc. ; il y a même comme cause valable une aversion pour le mari entraînant la décision de ne plus vouloir vivre avec lui.

Il y a cependant divergences d'opinions à propos des modalités liées au divorce pour ces griefs-là !

Un hadith dit qu'une femme est venue voir le Prophète ﷺ disant qu'elle n'aimait plus son mari et qu'elle voulait se séparer d'elle moyennant la restitution du verger qu'il lui avait donné en douaire ; le Prophète dit au mari : « Accepte le verger et divorce d'elle » (Bukhari 5273)

As-San'ânî écrit en commentaire : « Le fait que le Prophète ﷺ lui ait ordonné de se séparer d'elle est un ordre de recommandation et non d'obligation ; c'est ce qui a été dit. Mais le plus probable est que l'ordre soit considéré comme signifiant son sens originel, à savoir l'obligation ; le prouve le fait que Dieu ait dit : « Soit il la garde avec bienséance, soit il se sépare d'elle avec bienfaisance » : l'une de ces deux choses est obligatoire sur le mari ; or, ici il n'est plus possible qu'il "la garde avec bienséance" puisqu'elle demande la séparation ; il ne lui reste donc plus que "se séparer d'elle avec bienfaisance" [151].

[151] Subul us-salâm, as-San'ânî, tome 3 p. 263

Les divergences sont souvent expliquées par le fait que les Ulémas craignent que le divorce devienne ensuite la première solution et les griefs ne soient que des prétextes.

En effet, une parole est attribuée au Prophète qui dit : « La chose permise la plus détestée de Dieu est le divorce » (Abou Daoud 3226).

Certains spécialistes du hadith sont d'avis que la chaîne de transmission est faible (dha'îf). D'autres, cependant, disent que adh-Dhahabî a authentifié la chaîne d'un hadith quasi-identique rapporté par al-Hakim ; en tout état de cause, les différentes chaînes existantes pour ce hadith en font un hadith sinon authentique (sahîh), du moins bon (hassan) [152].

Le Prophète ﷺ a dit : « Iblis établit son trône sur l'eau et envoie ses légions. Le démon qui a (ensuite) le plus de proximité avec lui est celui qui a réussi le plus grand trouble (fitna). L'un de ces démons vient à lui et dit : « J'ai fait ceci et cela. » Mais il lui répond : « Tu n'as rien fait. » Puis l'un d'entre eux vient à lui et lui dit : « Je n'ai pas lâché [tel humain], jusqu'à ce que j'ai réussi à provoquer la séparation entre lui et son épouse. » Iblis rapproche de lui ce démon et lui dit : « Quel bon fils es-tu ! » (Muslim 2813)

On voit ici que le divorce pour une cause qui n'est pas sérieuse réjouit Iblîs ...

Bien sûr, il ne s'agit pas de points graves dont nous avons déjà parlé dans le guide tels que la violence et les manquements religieux (la violence en fait partie). C'est surtout une réponse sociétale à un phénomène qui s'avère être grandissant.

[152] Fatâwâ mu'âssira, tome 1 pp. 114-117

HISTORIQUE

On lit que la sourate At Tahrim ou sourate l'Interdiction, est le nom que porte la 66e sourate du Coran. Comportant 12 versets, cette sourate fut révélée pendant la période médinoise de l'histoire prophétique. La sourate décrit un incident qui a eu lieu entre le Prophète ﷺ et ses épouses. À cause d'une manigance faite par deux de ses épouses, le Prophète s'était retrouvé dans l'obligation de faire un serment afin de satisfaire ces dernières. La sourate met en lumière la possibilité de se rétracter après avoir fait un serment, à condition que le serment soit en contradiction avec l'une des prescriptions de Dieu.

Dans ce contexte descendit le verset « Pourquoi t'interdis-tu ce que Dieu a rendu licite voulant obtenir la satisfaction de tes épouses? ».

La sourate met en garde les épouses du Prophète ﷺ contre les conséquences d'un tel acte. Au sujet de cet incident, plusieurs versions ont été rapportées dont l'histoire du miel. Selon Aïcha, le Prophète ﷺ avait l'habitude de rester longtemps chez Zaynab bint Jahch et de manger du miel. Alors Hafsa et Aïcha, les deux épouses du Prophète ﷺ s'étaient mises d'accord pour dire au Messager de Dieu ﷺ quand il rentrera chez l'une ou l'autre qu'il sentait le Maghafir (une plante mucilagineuse très malodorante), alors le Prophète ﷺ a répondu « j'ai bu du miel chez Zaynab bint Jahch et je ne le boirai plus désormais ».

29 DE LA SOURATE 67 À LA SOURATE 77

SOURATE AL MAARIJ VERSET 4

Les Anges ainsi que l'Esprit montent vers Lui en un jour dont la durée est de cinquante mille ans.

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[153] que cet espace fut le sujet de quatre interprétations :

- D'après Ibn Abbas : C'est l'espace qui sépare le Trône Sublime du fond de la septième terre. En d'autres termes, l'Ordre divin donné du Trône qui atteint le fond de la terre.
- Selon les dires de 'Ikrima : C'est la durée du bas monde depuis le jour où Dieu créa la terre jusqu'au jour de la résurrection. Et Ikrima a ajouté : Mais nul d'entre les hommes n'a connaissance de la période qui s'est écoulée et celle qui reste sinon Dieu seul.
- Mouhammed Ben Ka'b a avancé cette opinion vraiment extravagante en disant que c'est la durée qui sépare le périment du bas monde de l'autre.

[153] Tafsir ibn Kathir, daroussalam, 2010, p159



- Ibn Zaïd et Ad-Dahak ont précisé que les cinquante mille ans sont la durée du jour du jugement. Ceci fut soutenu par Ibn Abbas - dans une autre version- qui a ajouté : « Dieu le fera paraître ainsi aux yeux des incrédules ».

L'imam Ahmed rapporte d'après Abou Sa'id qu'on a dit au Messager de Dieu ﷺ : Combien de temps durera ce jour ? » Il répondit : « Par celui qui détient mon âme, Dieu le fera pour le croyant plus court que le temps qu'il met à faire une prière prescrite dans le bas monde » (Rapporté par Ahmed et Ibn Jarir).

L'imam Ahmed rapporte aussi d'après Abou Hourayra que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Il n'y a pas un homme qui possède des richesses et ne s'acquitte pas les droits (la zakat) à leur sujet, sans qu'elles ne se transforment en plaques portées à incandescence qui lui seront appliquées dans le feu de la Géhenne sur le dos, les flancs et le front, jusqu'à ce que les comptes des hommes soient réglés, en un jour dont la durée est de cinquante mille ans selon votre compte. Puis on lui montrera son sort : le Paradis ou l'Enfer ».

« Lorsque l'un d'entre vous voit celui qui a été privilégié par rapport à lui sur le plan matériel ou physique, qu'il regarde celui qui a été moins privilégié que lui-même » (Bukhari 6125 ; Muslim, 2963)

« Et sois heureux de ce que Dieu t'a accordé, tu seras le plus riche des hommes » (at-Tirmidhî, n° 2305)

SOURATE DJINNS VERSET 1

Dis : « Il m'a été révélé qu'un groupe de djinns
prêtèrent l'oreille, puis dirent : « Nous avons
certes entendu une Lecture (le Coran)
merveilleuse,

Ce verset est souvent traduit en français par : Ils se sont divisés en sectes. Mais tous, retourneront à Nous.

Mais nous voyons avec le vocabulaire que ce n'est pas tout à fait ça. Que disent les exégèses ?

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir[154] que l'expression « une seule communauté » signifie, d'après Ibn Abbas, que la religion de tous les hommes est unique, et il a cité à l'appui ce hadith dans lequel le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Nous, les Prophètes, sommes engendrés par différentes mères, mais notre religion est une (la même).

On lit dans le tafsir d'At Tabary[155] que Dieu ordonne à Son Messager ﷺ de dire à son peuple que les djinns, en écoutant la récitation du Coran, y crurent et se soumirent en disant aux leurs : « Nous avons entendu une lecture surprenante : Elle met sur le bon chemin » et guide vers la voie droite : « Nous croyons en elle et nous n'associerons jamais personne à notre Maître ».

SOURATE AL MUZAMMIL VERSET 2

Lève-toi (pour prier), toute la nuit, excepté
une petite partie ;

[154] volume 6 page 507

[155] Tafsir at tabary, editions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p428

On lit dans le tafsir d'As Saadi[156] que Dieu ordonne à Son Prophète de se lever pour Le prier comme Il lui dit dans un autre verset : « Lis le Coran la nuit. C'est là une œuvre pie. Peut-être obtiendras-tu ainsi un rang privilégié dans la vie future (17,79) ».

La façon de réciter le Coran consiste à le faire doucement, en articulant bien. Ainsi était la récitation du Prophète ﷺ, comme a rapporté Aïcha. On demanda une fois à Anas comment elle était la récitation du Messager de Dieu ﷺ il répondit : « Il allongeait certains mots tels que : Allah, le Miséricordieux etc. ». Il est dit dans un hadith : « Au jour de la résurrection on dira au réciteur du Coran : « Récite et monte. Psalmodie le Coran comme tu le faisais au bas monde, car ta place sera là où tu auras achevé le dernier verset que tu retiens »[157].

SOURATE AL MUDDATHIR VERSET 1

Ô, toi ! Le revêtu d'un manteau !

On lit dans le tafsir d'Ibn Kathir qu'Abu Ben Abdullah rapporte que le Messager de Dieu ﷺ a dit: «Je fis une retraite à Hira'. La retraite terminée, et au moment où je descendais, une voix m'interpella. En regardant à droite et à gauche, je ne vis rien, puis je regardai devant moi et derrière et je ne vis rien. Alors je levai la tête et je vis quelque chose. En rentrant je dis à Khadija: «Qu'on me couvre de mon manteau et qu'on verse sur moi de l'eau froide.» «On s'exécuta. Aussitôt je reçus cette révélation: «O toi qui te prélasses sous ton manteau, lève-toi et prêche. Exalte le nom de ton Seigneur» (Bukhari 4922)

Jaber rapporte aussi qu'il a entendu le Messager de Dieu ﷺ parler de l'interruption de la révélation, et dire: «Tandis que je marchais, j'entendis une voix provenant du ciel. Je levai mon regard au ciel, je vis l'ange qui est venu me trouver dans la grotte de Hira', assis sur une chaise entre ciel et terre. Je fus effrayé et je retournai chez moi en disant: «Enveloppez-moi! Enveloppez-moi» On m'enveloppa. C'est alors que Dieu fit cette révélation: «O toi qui te prélasses sous ton manteau, lève-toi et prêche... jusqu'à Evite le mal». C'est ainsi que la révélation continua sans interruption avec ardeur».

[1] Tafsir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1842

[2] Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°1464 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud

DE LA SOURATE 78 À LA SOURATE 114

SOURATE AN NAZIAT VERSET 42

Ils t'interrogent au sujet de l'Heure : « Quand
va-t-elle jeter l'ancre ? »

On lit dans le tafsir d'At Tabary[157] que nul ne n'en a science, ni Muhammad, ni aucun autre, et qu'il appartient à Dieu seul de fixer le temps de sa survenue. Telle fut la réponse du Messager de Dieu ﷺ quand Gabriel est venu lui demander à son sujet : « Celui qui est interrogé ne sait pas plus que celui qui interroge ».

Cela permet de nous faire méditer sur ceux qui passent leur temps à spéculer sur la fin du monde. Personne ne le sait, seul Allah. Nous, ce que nous savons, c'est que nous devons œuvrer, parce que quand elle arrivera, notre foi et nos œuvres compteront.

[157] Tafsir at tabary, editions Dar al Kotob al ilmiyah, 2009, p461

SOURATE AL MUTAFFIFIN VERSET 8

et qui te dira ce qu'est le Sijjin

Et on lit au verset 19 et qui te dira ce qu'est 'Illyun ? et la même réponse : Un livre cacheté ! »

On lit dans Aysar at Tafsir[158] que le sort des coupables sera le « Sijjin » (traduit souvent en français par ténèbres).

Ce mot provient du mot arabe qui signifie : prison. Le Sijjin se trouve dans les profondeurs de l'Enfer et dans les lieux les plus étroits où seront précipités les plus vils et les plus criminels parmi les damnés de l'Enfer.

Pour les hommes pieux, ceux qui auront vécu dans l'obéissance à Dieu, leur sort sera « Illyune » dans les hauts degrés au Paradis. Hilal Ben Yasaf rapporte qu'Ibn Abbas demanda, en sa présence, à Ka'b de lui expliquer les mots : « Sijjin » et « Illyine ». Il lui répondit : « Sijjin se trouve au fond de la septième terre où se trouvent les âmes des impies. Tandis que « Illyune » est au septième ciel où vivent les âmes des croyants ».

Et l'auteur a conclu : Le mot Illyine est le superlatif du mot : hauteur (car en Arabe le terme 'aliyun est un dérivé du mot 'aliyy).

[158] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p905

SOURATE AL BURUJ VERSETS 21-22

Mais c'est plutôt un Coran glorifié
préservé sur une Tablette (auprès
d'Allah).

On lit dans le tafsir d'As Saadi[159] que le Coran est préservé dans le ciel supérieur et écrit sur des Tablettes bien gardées. Il n'est sujet ni à un ajout ni à une diminution, ni à une modification ou à une altération.

A ce propos Abder Rahman Ben Salman a dit : « Tout ce que Dieu a décidé et prédestiné, qu'il s'agit du Coran ou des Livres qui lui ont précédé, se trouve sur une Table bien gardée devant Israfil, à qui on n'a pas autorisé de la regarder ». Quant à Ibn Abbas, il a dit : « Sur la Table supérieure sont inscrits ces mots : « Il n'y a de Dieu que Lui, l'Unique, Sa religion est l'Islam et Son Messager ﷺ et Son serviteur est Muhammad ﷺ. Quiconque aura cru en Dieu et en Ses promesses et suivi les Prophètes, Dieu le fera entrer au Paradis ».

SOURATE AL BURUJ VERSETS 21-22

Mais c'est plutôt un Coran glorifié
préservé sur une Tablette (auprès
d'Allah).

On lit dans Aysar at Tafsir[160] que Masrouq précise qu'il s'agit des dix jours de Dhul-Hijja, le jour du sacrifice. On a dit aussi qu'il s'agit de la prière qu'on accomplit à ce moment-là.

[159] Taysir al Karim Ar-Rahman As Sadi, éditions Ibn Hazm, 2015, p1894

[160] Aysar at tafsir, As'ad Mahmud Hawmad, Maison d'Ennour, 2012, p929



Il est cité dans le Sahih de Bukhari, d'après Ibn Abbas, que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Aucune bonne œuvre n'est préférée à Dieu que celles accomplies dans ces jours -les dix premiers de Dhul-Hijja- » (Rapporté par Abou Daoud dans ses Sunan n°2437 et authentifié par cheikh Albani dans sa correction de Sunan Abi Daoud)

Quant aux jours « Pair » et « Impair » Ibn Abbas a dit qu'il s'agit du jour de Arafat (impair) et celui du sacrifice (pair) (car le premier est situé au neuvième jour de Dhul-Hijja et l'autre au dixième).

SOURATE AT TIN VERSETS 1-3

Par le figuier et l'olivier
Et par le Mont Sînîn !
Et par cette Cité sûre !

On lit dans le tafsir d'Al Jalalayn[161] que certains exégètes et ulémas ont avancé que ces trois versets représentent chacun trois endroits desquels Dieu a envoyé un Prophète : le premier où se trouvent le figuier et l'olivier -Jérusalem- où Dieu avait envoyé Issa fils de Marie (paix sur lui), le deuxième est le mont Sinaï où Dieu avait adressé la parole à Moussa (paix sur lui) ; et le troisième est La Mecque, d'où Muhammad ﷺ fut envoyé.

[161] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr,p672

Ils ont ajouté qu'il est cité à la fin de la Torah ce qui suit : « Dieu vint du côté du mont Sinaï- l'endroit où Il a adressé la parole à Moussa- fit son apparition à Saïr- le mont de Jérusalem d'où Jésus fut envoyé- et se fit entendre des monts Paran- ceux de La Mecque où fut envoyé Muhammad ».

Leur ordre, comme l'on remarque, fut mentionné d'après leurs ères historiques.

SOURATE AL 'ALAQ VERSET 15

Mais non ! S'il ne cesse pas, Nous le
saisirons certes, par le toupet

Méditons un instant sur l'explication du sens du mot « al-Nâsiya » (toupet) d'après les déclarations des grands linguistes et exégètes.

En arabe, « al-Nâsiya » (le toupet) est un nom singulier qui désigne la racine des cheveux à l'avant de la tête. Cette touffe de cheveux est appelée « Nâsiya » (toupet) parce qu'elle se développe à cet endroit. Le terme « Munâsâ » (qui partage la même racine que le mot « Nâsiya ») désigne le fait de saisir quelqu'un par son toupet.

Dans un travail de recherche effectué par Dr. Yûsuf Mohammed Sukkar intitulé Le toupet et la fonction du lobe frontal du cerveau, on lit que : Al-Zadjâdj a dit : Le terme « al-Nasiyya » désigne en arabe : les gens nobles et vertueux ; et le terme « nawâsî al-qawm » désigne l'ensemble des nobles d'un peuple. Après examen des avis des linguistes et des exégètes du Coran concernant ces textes, la description du toupet en lui-même est associée littéralement aux termes « menteur » et « pécheur ».

Et la capacité de contrôler la parole en la rendant mensongère ou sincère et la capacité de contrôler les actes en les rendant erronés ou corrects est une qualité inhérente au toupet.

Cependant, même si le toupet, qui désigne l'avant de la tête ou le front, est décrit comme menteur et pécheur, il ne possède pas réellement ces caractéristiques, car il réfère à une partie osseuse de la tête. Une analyse anatomique de la partie supérieure du front montre que le toupet est composé de l'un des os du crâne appelé « l'os frontal ». Cet os protège derrière lui le lobe frontal du cerveau.

Le lobe frontal du cerveau, qui est enveloppé par les os du toupet ou le front de l'homme, est l'endroit où se situent les centres du cerveau qui contrôlent les mouvements, les actes volontaires, ainsi que le choix et la prononciation des mots.

C'est aussi la région qui concentre et oriente le regard dans une direction spécifique. En outre, l'aire du cortex du lobe frontal constitue la plus grande aire du cortex cérébral dans son ensemble et joue un rôle vital dans le contrôle volontaire grâce à des informations et des expériences stockées dans le cerveau. Cela se produit après leur analyse et le recours au centre de la réflexion et de la raison qui, concernant les fonctions linguistiques, est situé dans le lobe frontal.

Les scientifiques ont d'ailleurs été en mesure de prendre des images de ce processus et d'identifier son emplacement.

SubhanAllah !

HISTOIRE

On lit que la sourate Al Kafiroun ou les infidèles, est la 109e sourate selon l'ordre de classement dans le Coran. Alors que dans l'ordre chronologique des révélations cette sourate occupe la 18e place. Elle a été révélée pendant la première partie de l'histoire du Prophète ﷺ avant que ce dernier ne quitte La Mecque. Le sujet principal de la sourate aborde les compromis que les chefs de Quraysh avaient sans cesse proposés au Prophète ﷺ pour mettre fin à leurs différends.

Selon Abdellah Ibn Abbas, les chefs de Quraysh ont proposé au Prophète ﷺ : « Nous te donnerons tellement de richesse que tu deviendrais l'homme le plus riche de la Mecque, nous te donnerons n'importe laquelle des femmes qui te plaisent en mariage ; nous sommes prêts à te suivre et à t'obéir comme notre chef, à la seule condition que tu ne dises pas de mal de nos dieux. Si cela ne te convient pas, nous te ferons une autre proposition qui sera aussi bien à ton avantage qu'au nôtre ». Ils ont même proposé au Prophète ﷺ, s'il adorait leurs dieux, Al-Lat et Al-Uzza, pendant un an, ils adoreraient son Dieu pour la même période. Le Prophète ﷺ avait répondu « Attendez laissez-moi voir ce que mon Seigneur ordonne à ce sujet ».

C'est à ce moment que la révélation de la sourate Al Kafiroun, fut descendue.

SOURATE AL MASSAD VERSET 15

Que périssent les deux mains d'Abû-Lahab et que
lui-même périsse.

On lit dans le tafsir d'Al Jalalayn[162] que Abou Lahab était l'oncle paternel du Prophète ﷺ qui lui nuisait, le méprisait et le combattait. Son vrai nom est Abdul Ouzza Ben Abdul Mouttaleb.

[162] Tafsir al jalalayn, Dar al Fikr,p694

2,27 الَّذِينَ يَنْقُضُونَ عَهْدَ اللَّهِ مِنْ بَعْدِ مِيثَاقِهِ وَيَقْطَعُونَ مَا أَمَرَ اللَّهُ بِهِ أَنْ يُوصَلَ وَيُفْسِدُونَ فِي الْأَرْضِ أُولَئِكَ هُمُ الْخَاسِرُونَ

TRANSCRIPTION

'ahda

MOT DANS LE VERSET عَهْدٌ

TRADUCTION Un pacte, conclure une alliance, faire une promesse

2,27 الَّذِينَ يَنْقُضُونَ عَهْدَ اللَّهِ مِنْ بَعْدِ مِيثَاقِهِ وَيَقْطَعُونَ مَا أَمَرَ اللَّهُ بِهِ أَنْ يُوصَلَ وَيُفْسِدُونَ فِي الْأَرْضِ أُولَئِكَ هُمُ الْخَاسِرُونَ

TRANSCRIPTION

miythaqihi

MOT DANS LE VERSET مِيثَاقِهِ

TRADUCTION Engagement

يُعَلِّمُونَ النَّاسَ السِّحْرَ (extrait) 2, 102

TRANSCRIPTION

Al siHra

MOT DANS LE VERSET السِّحْرَ

TRADUCTION ensorceler, tromper, enchanter, charmer, captiver, enchanter

نَحْنُ فِتْنَةٌ (extrait) 2, 102

TRANSCRIPTION

Fitnatoun

MOT DANS LE VERSET فِتْنَةٌ

TRADUCTION trouble, perturbation, doute, tentation

فَلَا تَكْفُرْ (extrait) 2, 102

TRANSCRIPTION

takfour

MOT DANS LE VERSET تَكْفُرْ

TRADUCTION Couvrir, recouvrir, faire disparaître, enfouir, nier, renier, rejeter, cacher, mécroire

2,148 (extrait) وَلِكُلِّ وَجْهَةٌ هُوَ مُوَلِّيٰهَا

TRANSCRIPTION
wijhatoun

MOT DANS LE VERSET وَجْهَةٌ
TRADUCTION de la racine وجه Se tourner, s'orienter, diriger sa face vers

2,153 يٰۤاَيُّهَا الَّذِيْنَ ءَامَنُوْا اَسْتَعِيْنُوْا بِالصَّبْرِ وَالصَّلٰوةِ اِنَّ اللّٰهَ مَعَ الصّٰبِرِيْنَ

TRANSCRIPTION
asta'iynou

MOT DANS LE VERSET اَسْتَعِيْنُوْا
TRADUCTION de la racine عون Chercher le secours, aider, assister, secourir

2,153 يٰۤاَيُّهَا الَّذِيْنَ ءَامَنُوْا اَسْتَعِيْنُوْا بِالصَّبْرِ وَالصَّلٰوةِ اِنَّ اللّٰهَ مَعَ الصّٰبِرِيْنَ

TRANSCRIPTION
Al Sabri

MOT DANS LE VERSET الصَّبْرِ
TRADUCTION de la racine صبر être patient, être ferme, endurer

2,153 يٰۤاَيُّهَا الَّذِيْنَ ءَامَنُوْا اَسْتَعِيْنُوْا بِالصَّبْرِ وَالصَّلٰوةِ اِنَّ اللّٰهَ مَعَ الصّٰبِرِيْنَ

TRANSCRIPTION
As Salati

MOT DANS LE VERSET الصَّلٰوةِ
TRADUCTION de la racine صلو prier, brancher, connecter, raccorder

2, 177 (extrait) وَاَقَامَ الصَّلٰوةَ وَءَاتٰى الزَّكٰوةَ

TRANSCRIPTION
Al Zakata

MOT DANS LE VERSET الزَّكٰوةِ
TRADUCTION de la racine زكو purifier, assainir, raffiner

لَنْ تَنَالُوا الْبِرَّ حَتَّى تُنْفِقُوا مِمَّا تُحِبُّونَ وَمَا تُنْفِقُوا مِنْ شَيْءٍ فَإِنَّ اللَّهَ بِهِ عَلِيمٌ 3,92

TRANSCRIPTION
al bira

MOT DANS LE VERSET الْبِرَّ
TRADUCTION de la racine برر pratiquer la charité, obéir, justifier

أُولَئِكَ جَزَاءُهُمْ أَنْ عَلَيْهِمْ لَعْنَةُ اللَّهِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ 3,87

TRANSCRIPTION
la'nata

MOT DANS LE VERSET لَعْنَةً
TRADUCTION de la racine لعن Chasser quelqu'un de sa présence et désirer l'éloigner le plus loin possible, maudire, rejeter

إِذْ قَالَ اللَّهُ يُعِيسَى ابْنُ مَرْيَمَ سَلَامٌ عَلَيْكَ وَرَافِعُكَ إِلَيَّ 3,55 (extrait)

TRANSCRIPTION
warafi'ouka

MOT DANS LE VERSET وَرَافِعُكَ
TRADUCTION de la racine رفع lever, soulever, élever, hausser, porter plus haut, amincir, amaigrir, enlever, ôter, ériger

إِنِّي مُتَوَفِّيكَ وَرَافِعُكَ إِلَيَّ وَمُطَهِّرُكَ مِنَ الَّذِينَ كَفَرُوا وَجَاعِلُ الَّذِينَ اتَّبَعُوكَ فَوْقَ الَّذِينَ كَفَرُوا إِلَى يَوْمِ الْقِيَمَةِ 3,55

TRANSCRIPTION
Al Qiyamati

MOT DANS LE VERSET الْقِيَمَةِ
TRADUCTION de la racine قوم maintenir, soutenir, prendre en charge, se lever

3,103 (extrait) وَاعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ

TRANSCRIPTION
Habli

MOT DANS LE VERSET حَبْلِي
TRADUCTION de la racine حبل serrer, former une alliance, un pacte, un lien, un câble

3,103 (extrait) إِذْ كُنْتُمْ أَعْدَاءً فَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِكُمْ

TRANSCRIPTION
a'da-an

MOT DANS LE VERSET أَعْدَاءُ
TRADUCTION de la racine عدو Être ennemis, transgresser, jeter

3,140 إِنَّ يَمْسَسْكُمْ قَرْحٌ فَقَدْ مَسَّ الْقَوْمَ قَرْحٌ مِّثْلُهُ

TRANSCRIPTION
Qarhoun

MOT DANS LE VERSET قَرْحٌ
TRADUCTION de la racine قرح Blessé, ulcérer

3,199 (extrait) خُشِعِينَ لِلَّهِ

TRANSCRIPTION
Khachi'ina

MOT DANS LE VERSET خُشِعِينَ
TRADUCTION de la racine خضع Être humble, soumis

4,24 (extrait) وَأَجِلْ لَكُمْ مَا وَرَاءَ ذَلِكُمْ

TRANSCRIPTION
wa ouhila

MOT DANS LE VERSET وَأَجِلْ
TRADUCTION de la racine حلل Être permis, être licite,
exempter, affranchir, prendre place

4,34 (extrait) الرِّجَالُ قَوَّامُونَ عَلَى النِّسَاءِ بِمَا فَضَّلَ اللَّهُ بَعْضَهُمْ عَلَى بَعْضٍ

TRANSCRIPTION
qawamouna

MOT DANS LE VERSET قَوَّامُونَ
TRADUCTION de la racine قوم Se lever, se dresser, s'occuper
de, se charger de, assumer,

4,34 وَالَّتِي تَخَافُونَ نُشُوزَهُنَّ فَعِظُوهُنَّ وَأَهْجُرُوهُنَّ فِي الْمَضَاجِعِ وَأَضْرِبُوهُنَّ

TRANSCRIPTION
wâ Ďribouhouna

MOT DANS LE VERSET وَأَضْرِبُوهُنَّ
TRADUCTION de la racine ضرب Laisser aller, donner libre
cours à, délivrer, libérer, lâcher, corriger

4,40 إِنَّ اللَّهَ لَا يَظْلِمُ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ وَإِنْ تَكُ حَسَنَةً يُضَعِفْهَا وَيُؤْتِ مِنْ لَدُنْهُ أَجْرًا عَظِيمًا

TRANSCRIPTION
Yazlimou

MOT DANS LE VERSET يَظْلِمُ
TRADUCTION de la racine ظلم Empiéter, opprimer, tyranniser

وَقَوْلِهِمْ إِنَّا قَتَلْنَا الْمَسِيحَ عِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ رَسُولَ اللَّهِ (extrait) 4,157

TRANSCRIPTION
qatalna

MOT DANS LE VERSET قَتَلْنَا
TRADUCTION de la racine قتل Combattre, tuer, mettre à mort, achever quelqu'un, ôter la vie

وَقَوْلِهِمْ إِنَّا قَتَلْنَا الْمَسِيحَ عِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ رَسُولَ اللَّهِ (extrait) 4,157

TRANSCRIPTION
Al MasiHa

MOT DANS LE VERSET الْمَسِيحَ
TRADUCTION de la racine مسح Palper, oindre, effleurer, frictionner

وَمَا قَتَلُوهُ وَمَا صَلَبُوهُ (extrait) 4,157

TRANSCRIPTION
Salabouhou

MOT DANS LE VERSET صَلَبُوهُ
TRADUCTION de la racine صلب Crucifier, endurcir, fortifier

حَرِّمَتْ عَلَيْكُمْ أَلْمَيْتَةَ وَالْدِّمَ وَلِخَمِ الْخِنْزِيرِ وَمَا أَهْلَ لَغَيْرِ (extrait) 5, 3
اللَّهُ بِهِ وَالْمُنْحَنِقَةَ وَالْمَوْقُودَةَ وَالْمُتَرَدِّيَةَ وَالنَّطِيحَةَ وَمَا أَكَلَ السَّبْعُ إِلَّا مَا
ذَكَيْتُمْ وَمَا ذُبِحَ عَلَى النُّصُبِ

TRANSCRIPTION
dhoubiHa

MOT DANS LE VERSET ذُبِحَ
TRADUCTION de la racine ذبح Empiéter, opprimer, tyranniser

وَأَتَيْنَاهُ الْإِنْجِيلَ فِيهِ هُدًى وَنُورٌ وَمُصَدِّقًا لِمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ التَّوْرَةِ وَهُدًى وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ (extrait) 5,46

TRANSCRIPTION
houdan

MOT DANS LE VERSET هُدًى
TRADUCTION de la racine هَدًى être guidé, orienté, se faire juif, pratiquer le ou adhérer au judaïsme, judaïser,

تَعْلَمُ مَا فِي نَفْسِي وَلَا أَعْلَمُ مَا فِي نَفْسِكَ إِنَّكَ أَنْتَ عَلَّامُ الْغُيُوبِ (5,116) (extrait)

TRANSCRIPTION
nafsi

MOT DANS LE VERSET نَفْسِي
TRADUCTION de la racine نفس Être précieux tel le souffle de vie, être vital, avoir une influence par le souffle ou le regard.

وَهُوَ الَّذِي يَتَوَفَّاكُم بِاللَّيْلِ وَيَعْلَمُ مَا جَرَحْتُم بِالنَّهَارِ ثُمَّ يَبْعَثُكُمْ فِيهِ لِيُقْضَىٰ أَجَلٌ مُّسَمًّى ثُمَّ إِلَيْهِ مَرْجِعُكُمْ ثُمَّ يُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ 6,60

TRANSCRIPTION
yab'athoukoum

MOT DANS LE VERSET يَبْعَثُكُمْ
TRADUCTION de la racine بعث Ressusciter, faire sortir, délivrer

قُلِ اللَّهُ يُنَجِّيكُمْ مِنْهَا وَمِنْ كُلِّ كَرْبٍ ثُمَّ أَنْتُمْ تُشْرِكُونَ 6,64

TRANSCRIPTION
karbin

MOT DANS LE VERSET كَرْبٍ
TRADUCTION de la racine كرب Tourmenter, peiner, chagriner, labourer

ذَلِكَ أَنْ لَّمْ يَكُنْ رَبُّكَ مُهْلِكَ الْقُرَىٰ بِظُلْمٍ وَأَهْلُهَا غَفْلُونَ 6,131

TRANSCRIPTION
mouhlika

MOT DANS LE VERSET مُهْلِكَ
TRADUCTION de la racine هلك Périr, mourir misérablement, crever

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا إِن تَتَّقُوا اللَّهَ يَجْعَل لَّكُمْ فُرْقَانًا وَيُكَفِّرْ عَنْكُمْ 8,29
سَيِّئَاتِكُمْ وَيَغْفِرْ لَكُمْ وَاللَّهُ ذُو الْفَضْلِ الْعَظِيمِ

TRANSCRIPTION
fourqanan

MOT DANS LE VERSET فُرْقَانًا
TRADUCTION de la racine فرق Distinguer, discerner, être
évident

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا إِن تَتَّقُوا اللَّهَ يَجْعَل لَّكُمْ فُرْقَانًا وَيُكَفِّرْ عَنْكُمْ 8,29
سَيِّئَاتِكُمْ وَيَغْفِرْ لَكُمْ وَاللَّهُ ذُو الْفَضْلِ الْعَظِيمِ

TRANSCRIPTION
wa yaGHfir

MOT DANS LE VERSET وَيَغْفِرْ
TRADUCTION de la racine غفر Recouvrir (les fautes, les
péchés), Pardonner

إِنَّمَا مَثَلُ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا كَمَاءٍ أَنْزَلْنَاهُ مِنَ السَّمَاءِ فَاخْتَلَطَ بِهِ نَبَاتُ الْأَرْضِ مِمَّا يَأْكُلُ النَّاسُ وَالْأَنْعَامُ 10,24 (extrait)

TRANSCRIPTION
nabatou

MOT DANS LE VERSET نَبَاتُ
TRADUCTION de la racine نبى Germer, pousser, lever, naître,
sortir de terre

إِذَا أَخَذَتِ الْأَرْضُ زُخْرُفَهَا وَازَّيَّنَتْ وَظَنَّ أَهْلُهَا أَنَّهُمْ قَدِرُونَ عَلَيْهَا أَتْنَهَا أَمْرُنَا لَيْلًا أَوْ نَهَارًا 10,24 (extrait)

TRANSCRIPTION
zouKHroufaha

MOT DANS LE VERSET زُخْرُفَهَا
TRADUCTION de la racine زخرف Dorer, enluminer,
ornementer, donner un bel aspect brillant

أَلَمْ تَرَ كَيْفَ ضَرَبَ اللَّهُ مَثَلًا كَلِمَةً طَيِّبَةً كَشَجَرَةٍ طَيِّبَةٍ أَصْلُهَا 14,24
ثَابِتٌ وَفَرْعُهَا فِي السَّمَاءِ

TRANSCRIPTION
DHaraba

MOT DANS LE VERSET ضَرَبَ
TRADUCTION de la racine ضرب Proposer, délivrer

Remarquez qu'il s'agit du même mot que dans la sourate 4 au verset 34
qui traduit DHARABA par frapper.

وَأَلْقَى فِي الْأَرْضِ رَوْسِي أَنْ تَمِيدَ بِكُمْ وَأَنْهَضَهَا وَسْبُلًا لَّعَلَّكُمْ 16,115
تَهْتَدُونَ

TRANSCRIPTION
chifa-oun

MOT DANS LE VERSET شَفَاءَ
TRADUCTION de la racine شفي Soigner, guérir, recouvrir la
santé

وَيَوْمَ نَبْعَثُ مِنْ كُلِّ أُمَّةٍ شَهِيدًا ثُمَّ لَا يُؤْذَنُ لِلَّذِينَ كَفَرُوا وَلَا هُمْ 16,84
يُسْتَعْتَبُونَ

TRANSCRIPTION
chahidan

MOT DANS LE VERSET شَهِيدًا
TRADUCTION de la racine شهد Attester, assister à, voir,
témoigner, rendre un témoignage, appeler à témoigner

سُبْحَنَ الَّذِي أَسْرَى بِعَبْدِهِ لَيْلًا مِّنَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ (extrait) 17,1
إِلَى الْمَسْجِدِ الْأَقْصَا

TRANSCRIPTION
Harami

MOT DANS LE VERSET الْحَرَامِ
TRANSDUCTION de la racine حرم Eloigner, exclure, déclarer
illicite, être sacré, inviolable

سُبْحَنَ الَّذِي أَسْرَى بِعَبْدِهِ لَيْلًا مِّنَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ (extrait) 17,1
إِلَى الْمَسْجِدِ الْأَقْصَا

TRANSCRIPTION
al aQsa

MOT DANS LE VERSET الْأَقْصَا
TRANSDUCTION de la racine قصى Etre très éloigné, lointain,
distant, absent

الْمَسْجِدِ الْأَقْصَا الَّذِي بَرَكْنَا حَوْلَهُ لِنُرِيَهُ مِنْ عَائِنِنَا (extrait) 17,1

TRANSCRIPTION
barakna

MOT DANS LE VERSET بَرَكْنَا
TRANSDUCTION de la racine برک Etre béni, bénir

وَتَقَطَّعُوا أَمْرَهُمْ بَيْنَهُمْ كُلٌّ إِلَيْنَا رُجْعُونَ 21,93

TRANSCRIPTION
wataqaTa'ou

MOT DANS LE VERSET وَتَقَطَّعُوا
TRANSDUCTION de la racine قطع Couper, rompre, briser,
interrompre

وَتَقَطَّعُوا أَمْرَهُمْ بَيْنَهُمْ كُلٌّ إِلَيْنَا رُجْعُونَ 21,93

TRANSCRIPTION
amrahoun

MOT DANS LE VERSET أَمْرَهُمْ
TRANSDUCTION de la racine أمر Ordonner, commander,
consulter

لَوْلَا إِذْ سَمِعْتُمُوهُ ظَنَّ الْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بِأَنفُسِهِمْ خَيْرًا ۖ وَقَالُوا هَذَا إِفْكٌ مُّبِينٌ 24,12

TRANSCRIPTION

ifkoun

MOT DANS LE VERSET إِفْكٌ

TRADUCTION de la racine أ ف ك Renverser, leurrer, mentir

وَقُلْ لِلْمُؤْمِنَاتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَرِهِنَّ وَيَحْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا 24,31
يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَلْيَضْرِبْنَ بِخُمُرِهِنَّ عَلَىٰ جُيُوبِهِنَّ

TRANSCRIPTION

yaghDHouDHna

MOT DANS LE VERSET يَغْضُضْنَ

TRADUCTION de la racine غ ض ض Baisser (les yeux ou la voix), retenir, contenir

وَقُلْ لِلْمُؤْمِنَاتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَرِهِنَّ وَيَحْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا 24,31
يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَلْيَضْرِبْنَ بِخُمُرِهِنَّ عَلَىٰ جُيُوبِهِنَّ

TRANSCRIPTION

wayaHfaZna

MOT DANS LE VERSET وَيَحْفَظْنَ

TRADUCTION de la racine ح ف ظ Garder, conserver, préserver, retenir

وَقُلْ لِلْمُؤْمِنَاتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَرِهِنَّ وَيَحْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا 24,31
يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَلْيَضْرِبْنَ بِخُمُرِهِنَّ عَلَىٰ جُيُوبِهِنَّ

TRANSCRIPTION

biKHoumourihina

MOT DANS LE VERSET بِخُمُرِهِنَّ

TRADUCTION de la racine خ م ر Couvrir, cacher, envelopper

Vous remarquez la présence du mot وَلْيَضْرِبْنَ qui est le même que celui de la sourate 4,34 souvent traduit par "frapper", ici souvent traduit dans ce verset par "rabattre"

33,36 (extrait) وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَىٰ اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَمْرًا أَنْ يَكُونَ لَهُمُ الْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ

TRANSCRIPTION

qaDa

MOT DANS LE VERSET قَضَىٰ

TRADUCTION de la racine قضي Déterminer, prescrire, décréter, arrêter, décider, juger

33,36 (extrait) وَمَنْ يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ ضَلَّ ضَلًّا مُّبِينًا

TRANSCRIPTION

Dala

MOT DANS LE VERSET ضَلَّ

TRADUCTION de la racine ضلل s'égarer, se tromper, perdre, laisser s'égarer, tromper

33,36 (extrait) وَمَنْ يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ ضَلَّ ضَلًّا مُّبِينًا

TRANSCRIPTION

ya'si

MOT DANS LE VERSET يَعْصِ

TRADUCTION de la racine عصي désobéir, rebeller, prendre un bâton, tenir un bâton

وَأَشْرَقَتِ الْأَرْضُ بِنُورِ رَبِّهَا وَوُضِعَ الْكِتَابُ وَجِيءَ بِالنَّبِيِّينَ ۖ وَالشُّهَدَاءُ وَقُضِيَ بَيْنَهُم بِالْحَقِّ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ 33,39

TRANSCRIPTION

achraqati

MOT DANS LE VERSET وَأَشْرَقَتِ

TRADUCTION de la racine شرق briller, se lever à l'horizon, apparaître à l'horizon

وَأَشْرَقَتِ الْأَرْضُ بِنُورِ رَبِّهَا وَوُضِعَ الْكِتَابُ وَجِيءَ بِالنَّبِيِّينَ ۖ وَالشُّهَدَاءُ وَقُضِيَ بَيْنَهُم بِالْحَقِّ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ 33,39

TRANSCRIPTION

bi nourî

MOT DANS LE VERSET بِنُورِ

TRADUCTION de la racine نور Emettre un rayonnement, briller, luire, apercevoir un feu ou la lumière de loin, illuminer, rayonner

وَأَشْرَقَتِ الْأَرْضُ بِنُورِ رَبِّهَا وَوُضِعَ الْكِتَابُ وَجِيءَ بِالنَّبِيِّينَ ۖ وَالشُّهَدَاءُ وَقُضِيَ بَيْنَهُم بِالْحَقِّ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ 33,39

TRANSCRIPTION

achraqati

MOT DANS LE VERSET وَأَشْرَقَتِ

TRADUCTION de la racine شرق briller, se lever à l'horizon, apparaître à l'horizon

وَأَشْرَقَتِ الْأَرْضُ بِنُورِ رَبِّهَا وَوُضِعَ الْكِتَابُ وَجِيءَ بِالنَّبِيِّينَ ۖ وَالشُّهَدَاءُ وَقُضِيَ بَيْنَهُم بِالْحَقِّ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ 33,39

TRANSCRIPTION

bi nourî

MOT DANS LE VERSET بِنُورِ

TRADUCTION de la racine نور Emettre un rayonnement, briller, luire, apercevoir un feu ou la lumière de loin, illuminer, rayonner

وَأَمَّا فِدَاءٌ حَتَّى تَصْعَ الْحَرْبُ أَوْزَارَهَا 47,24

TRANSCRIPTION

al Harbou

MOT DANS LE VERSET الْحَرْبُ

TRADUCTION de la racine حرب Dépouiller, piller, aiguiser, affûter pour tailler, faire la guerre

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اجْتَنِبُوا كَثِيرًا مِّنَ الظَّنِّ إِنَّ بَعْضَ الظَّنِّ إِثْمٌ 49,12

TRANSCRIPTION

ithmoun

MOT DANS LE VERSET إِثْمٌ

TRADUCTION de la racine اثم transgresser, fauter, pécher, nuire, offenser

Livres utilisés

Voici la liste des outils utilisés pour constituer l'édition 2022 de ce Guide.



TAFSIR IBN KATHIR, 10 VOLUMES, DAROUSSALAM, 2010.

Le Tafsir d'Ibn Kathir est une référence en la matière. C'est le plus complet des ouvrages utilisés pour constituer ce guide.

J'ai également utilisé celui des éditions ENNOUR, disponible en 4 volumes.

LES HISTOIRES PROPHÉTIQUES AUTHENTIQUES, IBN KATHIR, ÉDITIONS GHERAS, 2010

Les histoires prophétiques authentiques est un ouvrage de base à avoir : il synthétise les histoires des prophètes mentionnés dans le Coran : cela évite d'avoir à chercher dans telle et telle sourate les morceaux d'histoires.





MAURICE GLOTON : UNE APPROCHE DU CORAN PAR LA GRAMMAIRE ET LE LEXIQUE, ÉDITION AL BOURAQ

Cet outil a été utilisé pour constituer l'annexe étymologique du Guide Coran. C'est un outil très pratique pour les non-arabophones puisqu'il s'avère être un dictionnaire des termes coraniques, avec racines et formes grammaticales propres à la langue arabe. Idéal pour vérifier des points de traduction.

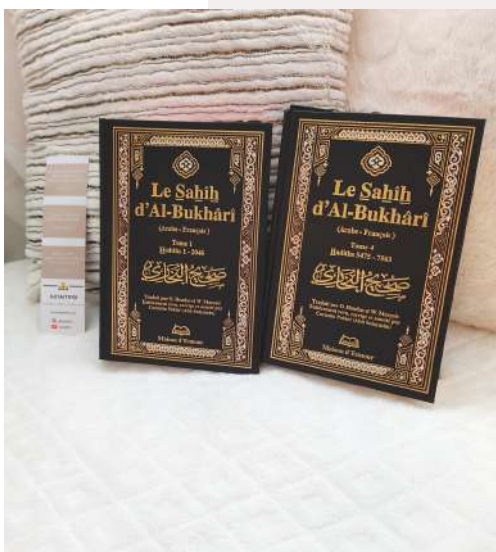
SAHIH MUSLIM, 6 VOLUMES, ÉDITIONS AL HADITH

Un Sahih très important dans la théologie musulmane qui permet de vérifier si les récits rapportés par Muhammad ﷺ sont authentiques ou non. Malheureusement, sur Internet, on trouve beaucoup de faux hadith.



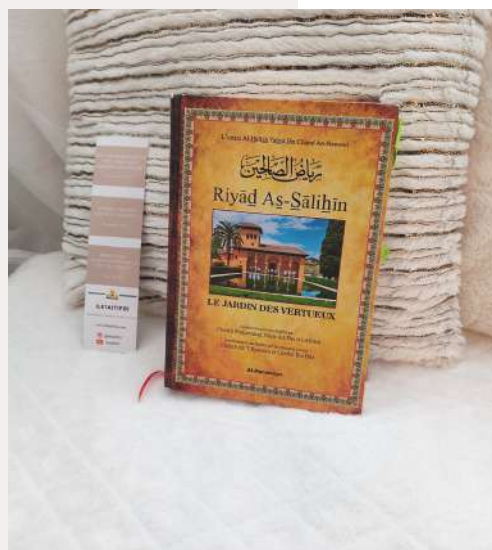
SAHIH BUKHARI, 4 VOLUMES, EDITIONS ENNOUR

Un Sahih lui-aussi très important dans la théologie musulmane qui permet également de vérifier si les récits rapportés par Muhammad ﷺ sont authentiques ou non. Malheureusement, sur Internet, on trouve beaucoup de faux hadith.



RIYAD AS SALIHIN, EDITIONS AL HARAMAYN

Un outil de recueil de hadith classé selon des thématiques, permettant d'avoir des connaissances de hadith sur divers sujets de la vie quotidienne ou de l'histoire islamique.



LA RÉVÉLATION DU SAINT CORAN, CHEIKH MUQBIL AL WADI'IY, DAR AL MUSLIM, 2003

Ce livre permet une mise en contexte des sourates et de leurs révélations. On sait si elles sont mecquoises, médinoises, leur ordre de révélation, et le contexte précis.



LE LAURIER DE L'EXÉGÈSE CORANIQUE, 3 VOLUMES, MOHAMED BENCHILI, ÉDITIONS TAWHID, 2021

Le plus récent de la liste d'ouvrages utilisés, ce tafsir se veut être un recueil de plusieurs tafasirs notamment Ibn Kathir, Al Qurtubi, Ar Razi ...





**AYSAR AT TAFSIR, AS'AD MAHMUD
HAWMAD, 2 VOLUMES, MAISON
D'ENNOUR, 2012**

Un tafsir doux, en français et en arabe.
Idéal pour les débutants et pour vérifier
la traduction de l'exégèse.

**TAYSIR AL KARIM AR-RAHMAN AS
SADI, 2 VOLUMES, ÉDITIONS IBN
HAZM, 2015**

Ce tafsir est celui du professeur de
Ibn Utheymin.



**TAFSIR AL JALALAYN, 2 VOLUMES, DAR
AL FIKR**

Un tafsir simplifié, idéal pour les
débutants et ceux qui ne veulent pas se
perdre dans trop de détails.



**TAFSIR AT TABARY, 3 VOLUMES,
ÉDITIONS DAR AL KOTOB AL
ILMIYAH, 2009**

“Un tafsir plus simple d'accès, lui
aussi idéal pour les débutants.

